

Directives pour le traitement des données salariales

Norme suisse en matière de salaire (ELM) Version 5.0

Les directives pour le traitement des données salariales ont été élaborées en collaboration avec les partenaires suivants :

- Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- eAVS/AI ;
- Administration fédérale des contributions ;
- Conférence des caisses cantonales de compensation ;
- Conférence suisse des impôts ;
- Association Suisse d'Assurances
- Intendance des impôts du canton de Berne ;
- Suva ;
- Association des caisses de compensation professionnelles.

Éditeur

Association Swissdec

Case postale 4358

Fluhmattstrasse 1

6004 Lucerne

www.swissdec.ch

Version

Version actuelle 20200331 – édition du 12.03.2024 (finale)

Commentaire: Reproduction autorisée avec indication de la source

Mise à jour :

Directives pour le traitement des données salariales_20200220, édition 31.03.2020 – Version 5.0

Directives pour le traitement des données salariales_20200331, édition 01.02.2022 – Version 5.0

Directives pour le traitement des données salariales_20200331, édition 01.12.2022 – Version 5.0

Directives pour le traitement des données salariales_20200331, édition 17.08.2023 – Version 5.0

Directives pour le traitement des données salariales_20200331, édition 12.03.2024 – Version 5.0 (finale)

Table des matières

Vue d'ensemble des modifications par rapport à l'édition 20200331 – édition 12.03.2024	7
Glossaire	10
1. Introduction	13
1.1 Exigences légales	13
2. Structure	15
2.1 Navigation	15
2.2 Formatage	16
2.3 Processus ELM	16
2.3.1 Processus ELM en trois étapes	17
2.3.2 Processus ELM en trois étapes, compléments d'information via Web Application	17
2.3.3 Processus ELM en trois étapes, compléments d'information via une boîte de dialogue	18
3. Données de l'entreprise	19
3.1 Informations générales concernant la transmission	19
3.2 Adresse	20
3.3 Renseignements sur l'entreprise	22
3.3.1 Lieux de travail	22
3.3.2 Informations sur le mandataire	27
4. Genres de salaire	29
4.1 Gestion des genres de salaire	29
4.1.1 Arrondis	29
4.1.2 Obligation de cotiser, sources	29
4.1.3 Gestion des données	29
4.2 Fichier des genres de salaire	29
4.2.1 Genres de salaire types	30
5. Évaluations	34
5.1 Évaluations mensuelles	34
5.1.1 Décompte de paie personnel	34
5.1.2 Récapitulation mensuelle des genres de salaire	35
5.1.3 Pièce comptable mensuelle (optionnel)	36
5.2 Analyses annuelles	36
5.2.1 Compte salaire personnel avec total entreprise	36
6. Données personnelles	40
6.1 Données à caractère personnel (particulars)	40
6.2 Rapport de travail (<i>work</i>)	43
6.2.1 Durée de travail	43
6.2.2 Durée d'occupation/de cotisation	45
6.2.3 Données salariales de base (optionnel)	45
6.3 Codes d'assurance	46
7. Assurances	51
7.1 AVS/AC	51
7.1.1 Obligation de cotiser à l'AVS/AC	51
7.1.2 Informations concernant la caisse de compensation AVS	53
7.1.3 Bases de calcul de l'AVS	55
7.1.4 Bases de calcul de l'AC	56
7.1.5 Personnes non soumises aux cotisations AVS/AC	57
7.1.6 Bénéficiaires de rentes AVS	58
7.1.7 Passage d'«actif» à «bénéficiaire de rente AVS»	61

7.1.8	Degré de parenté avec le chef d'entreprise	61
7.1.9	Annonce d'entrée et de sortie à la Caisse de compensation E(M)A	61
7.1.10	Réponse de la caisse de compensation	63
7.2	Allocations familiales	67
7.2.1	Montants des allocations familiales et cotisations	67
7.2.2	Droit aux allocations familiales	67
7.2.3	Informations concernant la caisse d'allocations familiales (CAF)	68
7.2.4	Adressage des caisses d'allocations familiales	69
7.2.5	Bases de calcul de la CAF	74
7.2.6	Déclaration d'entrée et sortie à la caisse d'allocation familiales E(M)S	76
7.2.7	Réponse de la caisse d'allocations familiales	79
7.3	Déclaration de salaires AVS/CAF mensuelle (optionnelle)	82
7.3.1	Données de l'entreprise	83
7.3.2	Données des institutions	84
7.3.3	Totaux mensuels pour l'AVS	86
7.3.4	Totaux mensuels pour la CAF	87
7.3.5	Réponse pour une déclaration mensuelle à l'AVS / la CAF	88
7.4	LAA	93
7.4.1	Cotisations et taux LAA	93
7.4.2	Code LAA (solutions d'assurance)	93
7.4.3	Informations concernant l'assurance-accidents LAA	93
7.4.4	Profil d'assurance LAA	95
7.4.5	Base de calcul LAA	97
7.5	Solutions d'assurance LAAC et IJM	98
7.6	LAAC	99
7.6.1	Solutions d'assurance LAAC	99
7.6.2	Informations concernant l'assurance-accidents complémentaire (LAAC)	100
7.6.3	Profil d'assurance LAAC	101
7.6.4	Bases de calcul LAAC	103
7.7	IJM	104
7.7.1	Solutions d'assurance IJM	104
7.7.2	Informations concernant l'assurance indemnités journalières maladie (IJM)	105
7.7.3	Profil d'assurance IJM	106
7.7.4	Bases de calcul IJM	108
7.8	Calcul annuel LPP	109
7.8.1	Obligation de cotiser à la LPP	109
7.8.2	Solution d'assurance LPP	109
7.8.3	Informations concernant l'institution de prévoyance LPP	109
7.8.4	Profil d'assurance LPP	112
7.8.5	Bases de calcul LPP	113
7.8.6	Gestion des genres de salaire LPP	114
7.8.7	Base LPP	115
7.8.8	Déclaration de salaires LPP	117
7.8.9	Message de réponse relatif à la déclaration de salaires	118
7.8.10	Entrée/Mutation/Sortie (EMA)	126
7.8.11	Réponse de l'institution de prévoyance LPP	127
7.8.12	Déclaration test	127
7.9	Calcul mensuel (optionnel)	128
7.9.1	Structure alternative pour les déclarations périodiques LPP (optionnel)	128
7.9.2	Contenu de la déclaration périodique LPP	128
7.10	Salaire brut	129
7.10.1	Extrait des genres de salaire	129
7.11	Traitement de l'indemnité journalière	129
7.11.1	Allocation perte de gain APG et indemnité maternité	129
7.11.2	Prestations de compensation militaires, ALFA, Parifonds	130
7.11.3	Indemnités journalières assurance militaire et AI	130
7.11.4	Indemnités journalières LAA et maladie	131
7.11.5	Indemnité en cas de chômage partiel, indemnité en cas d'intempéries	131

7.12	Salaires maximums assurés	132
7.12.1	Durée de cotisation	132
7.12.2	Formules pour le calcul du salaire maximum	133
7.12.3	Calcul des cotisations d'assurance	134
7.13	Changement de code	135
7.13.1	Généralités	135
7.13.2	Code LAA	135
7.13.3	Codes LAAC et IJM	135
7.14	Paiement après le départ	136
7.14.1	Paiements ultérieurs pour l'année en cours	136
7.14.2	Paiements rétroactifs pour les années précédentes	137
7.14.3	Salaires négatifs dans le cadre de la déclaration de salaires AVS	138
7.15	Aspects formels de la gestion des données	141
7.15.1	Consignation et conservation	141
7.15.2	Comptabilité financière	141
7.15.3	Données d'entreprise	141
7.15.4	Données personnelles	141
7.16	Remarques concernant le traitement (optionnel)	142
7.16.1	Remarques générales	142
7.16.2	Contrôles de plausibilité	142
7.16.3	Traitement de fin d'année	142
7.17	Listes de déclaration	142
7.17.1	Attestation de salaires AVS	142
7.17.2	Personnes et salaires non soumis aux cotisations AVS	145
7.17.3	Décompte de caisse de compensation pour allocations familiales (CAF)	145
7.17.4	Décompte LAA avec récapitulation	149
7.17.5	Décompte LAAC avec récapitulation	151
7.17.6	Décompte IJM avec récapitulation	153
8.	Certificat de salaire et attestation de rente	156
8.1	Introduction	156
8.1.1	Genres d'attestations	156
8.1.2	Possibilités de remise	156
8.1.3	Numéro d'identification	157
8.1.4	Corrections	157
8.2	Certificat de salaire	159
8.2.1	Lettres A – I (cm 4 – 12)	160
8.2.2	Chiffres 1 – 14 (cm 13 – 62)	161
8.2.3	Chiffre 15 (cm 63 – 71)	165
8.3	Attestation détail participation de collaborateur	172
8.4	Attestation de rente	193
8.4.1	Lettres A – I (cm 4 – 12)	193
8.4.2	Chiffres 1 – 14 (cm 13 – 62)	194
8.5	Message de réponse du canton pour le certificat de salaire, l'attestation de rente et la participation aux bénéfices des employés	195
9.	Impôt à la source	197
9.1	Introduction	197
9.2	Données supplémentaires de l'entreprise	197
9.2.1	Numéro DPI	197
9.2.2	Radiation d'un DPI	199
9.3	Données personnelles supplémentaires	199
9.3.1	Confession	199
9.3.2	Autres activités lucratives / Revenus acquis en compensation	199
9.3.3	Famille monoparentale	200
9.3.4	Informations concernant le partenaire	203
9.3.5	Informations concernant les enfants	204
9.4	Détermination du canton IS + commune IS	205
9.4.1	Principe	205

9.4.2	Changement de canton IS et de commune IS	207
9.5	Le code barème IS	209
9.5.1	Codes barème IS ordinaires	210
9.5.2	Catégories prédéfinies	213
9.6	Calcul montant IS	214
9.6.1	Principes	214
9.6.2	Modification du barème IS au cours de l'année	219
9.6.3	Cas particulier de salaire IS	220
9.6.4	Cas particulier de salaire IS DT	223
9.6.5	Prestation à la fin d'activité	228
9.6.6	Paiements décalés (par ex. en cas de salaire horaire, indemnité de chômage partiel)	230
9.6.7	Plusieurs périodes d'emploi la même année	231
9.6.8	Changement de canton multiple la même année (dans le modèle annuel)	231
9.6.9	Allocations familiales dans le calcul de l'impôt à la source (cas particulier GE)	232
9.7	Catégorie de déclaration (EMA)	233
9.8	Décompte IS mensuel	237
9.9	Corrections	241
9.9.1	Corrections par le DPI	241
9.9.2	Annonce de remplacement (Substitution)	247
9.9.3	Corrections par l'ACI	247
9.10	Totaux IS	250
9.10.1	Total mensuel	250
9.10.2	Total des corrections pour le mois	251
9.11	Attestation IS pour travailleurs	251
9.12	Répartition des données	254
10.	Frontaliers	255
10.1	Introduction	255
10.2	Données supplémentaires de l'entreprise	256
10.3	Données personnelles supplémentaires pour les frontaliers	256
10.4	Déclaration de travailleur frontalier	258
10.5	Totaux des frontaliers	260
10.6	Message de réponse relative à la déclaration de travailleurs frontaliers	260
10.7	Répartition des données	262
11.	Statistique	263
11.1	Introduction	263
11.2	Données complémentaires sur l'entreprise	264
11.2.1	Accord salarial	265
11.3	Données complémentaires sur la personne	266
11.3.1	Formation de la personne salariée	266
11.3.2	Position professionnelle de la personne salariée	267
11.3.3	Profession exercée au sein de l'entreprise	268
11.3.4	Nombre de jours de vacances	268
11.3.5	Personnel loué	269
11.3.6	Personnel de base des administrations publiques	270
11.3.7	Champ modulable pour le Profiling	270
11.4	Mode de rémunération	270
11.4.1	Versement du salaire sur une base mensuelle	271
11.4.2	Versement du salaire sur une base horaire ou selon les leçons	273
11.4.3	Versement du salaire sans lien temporel	278
11.5	Bases salariales mensuelles	280
11.6	Bases salariales annuelles	282
11.7	Déclaration statistique mensuelle	284
11.7.1	Principes de la déclaration statistique mensuelle	284
11.7.2	Structure des données de la déclaration statistique mensuelle	285
11.8	Feed-back sur une déclaration statistique mensuelle	286

Vue d'ensemble des modifications par rapport à l'édition 20200331 – édition 12.03.2024

Chapitre	Modification	
Tous	Révision	Le chapitre concerné a été indiqué dans l'en-tête à droite. Les fautes de frappe ont été corrigées. La numérotation des pages a été adaptée
Tous	Vue d'ensemble des modifications	L'aperçu des changements a été retiré du chapitre 2 et placé en évidence au début, avant le chapitre d'introduction.
Tous	Glossair	Le glossaire a également été retiré du chapitre 2 et placé séparément après l'aperçu des modifications.
Tous	SV-AS-Number	Texte remplacé par le terme Social-Insurance Identification pour une meilleure distinction
3.2	Adresse	Complément de description IDE
3.3.1	BUR-REE-Number	Précision textuelle du numéro BUR-REE
3.3.1	InHouseID	Précisions textuelles de l'InHouseID
3.3.1	AddressExtended	Lien remplacé
5	Calculs	Décomptes et listes échangés et mis à jour (nouveau taux de cotisation AVS)
6.1	Nationality	Lien vers ISO 3166 ajouté
6.1	Address	Lien remplacé
7.1.1	Obligation de cotiser à l'AVS/AC	Déduction AVS actualisée à 5,3 %
7.1.1	Salaire maximum compl. AC	Texte révisé et précisé
7.1.3	Bases de calcul dans l'AVS	Tableaux remplacés par de nouvelles données Déduction AVS
7.1.6	Bénéficiaires de rentes AVS	Précisions et compléments textuels Nouveaux exemples
7.2.4	Adressage des caisses d'allocations familiales	Indications complémentaires sur l'adressage des CAF en cas d'accords intercantonaux et de caisses de compensation professionnelles. L'ancien chapitre 7.3.5 a été intégré dans ce chapitre.
7.2.6.2	Changement de canton	Canton adapté dans les déclarations de sortie
7.3.3	Total mensuel pour l'AVS Total-ALV-AC-Open	Correction d'erreurs dans le texte
7.4.5	Bases de calcul dans la LAA	Tableau LA remplacé et mis à jour
7.6.4	Bases de calcul dans la LAA	Tableau LA remplacé et mis à jour
7.7.4	Bases de calcul dans la LAMal	Tableau LA remplacé et mis à jour
7.14.2	Paiements rétroactifs pour les années précédentes	Texte révisé et précisé
7.14.3	AVS-Splitting	Cas particulier des revenus hors période complétés

7.17.1	Attestation de salaire AVS	Adaptation du texte pour : - Total-FLG-FLA-Incomes et - Total-FLG-FLA-FamilyIncome-Supplement
8.1.3	UUID	Infos supplémentaires sur l'UUID complétées
8.2.1	SV-AS-Number	Description du numéro AVS précisée
8.2.1	DateOfBirth	Description de la date de naissance précisée
8.2.2	Income	Description d'Income précisée
8.2.2	CompanyCar	Déductions et prix d'achat selon nouvelles dispositions légales ajustés dans l'ensemble du document
8.2.3.2	MinimalEmployeeCar-Part	Déductions selon nouvelles dispositions légales ajustés
8.2.3.2	PercentageExternalWork	Précision complétée selon laquelle l'information n'est plus requise au 1.1.2022
8.2.3.3	Chômage partiel	Précision sur le cas particulier «chômage partiel» complétée
8.3	Formulaire C	Option supplémentaire «Autres» complétée
8.3	Participation de collaborateur	Précision des types de participations de collaborateur et de l'interprétation
8.4.2	Income	Description d'Income précisée comme certificat de salaire
9	Adaptations diverses	Révision concernant le CDI avec l'Italie, diverses adaptations et précisions sur les codes barèmes en vigueur et sur la déclaration annuelle des frontaliers
9.3.1	Confession	Informations complémentaires sur les codes barèmes dans les cantons GE, NE, VD, VS et TI
9.3.2	Calcul IS	Précision des titres (salaire IS DT périodique)
9.3.2	Taux d'occupation	Précision au cas par cas - Modification du taux d'occupation en cours de mois
9.3.2	TotalActivityRate	Adaptation du libellé
9.5.1.1	Frontaliers	Adaptation du libellé et de la description des codes barèmes
9.6.1.1	Genres de salaires périodiques/apériodiques	Compléments pour distinguer les genres de salaires périodiques et apériodiques
9.6.1.2	Calcul IS du 13e salaire	Informations sur l'imposition à la source du 13e salaires complétés dans le modèle mensuel
9.6.1.2	Calcul IS du 13e salaire	Informations sur l'imposition à la source du 13e salaires complétés dans le modèle annuel
9.6.1.3	Calcul IS des allocations familiales	Informations sur l'imposition à la source des allocations familiales complétées
9.6.1.4	Calcul IS part privée	Informations sur l'imposition à la source des allocations familiales complétées
9.6.3	Jours à l'étranger	Compléments sur l'élimination des jours de travail à l'étranger
9.6.3	Exemple de jours à l'étranger	Date d'entrée adaptée au 16 mars
9.6.3	Jours à l'étranger	Exemples supplémentaires et définition complétée
9.6.3	Transmission des jours à l'étranger	Compléments aux valeurs à transmettre
9.6.4	Salaire IS DT	Précision de l'exception "entrée/sortie en cours de mois"

9.6.4	Versements du salaire non mensuels	Correction du tableau et des exemples concernant les versements du salaire non mensuels et ajout d'informations supplémentaires
9.6.4	Taux horaire moyen	Complément au tableau, le cas particulier où il n'y a pas de valeurs cumulées
9.6.4	Valeur médiane	Compléments sur l'application de la valeur médiane
9.6.4	Salaires IS DT en cas de perte de gain	Complément pour déterminer le salaire déterminant pour le taux en cas de perte de gain
9.6.5	Prestations lors/après la sortie	Prestations lors/après la sortie : compléments sur les prestations lors/après la sortie avec des exemples plus détaillés sur le 13e salaire, la compensation sur 30 resp. 360 jours et le paiement ultérieur dans le modèle annuel.
9.6.5	Paiement ultérieur de prestations aperiodiques	Compléments sur le paiement ultérieur des prestations aperiodiques et la prise en compte des prestations periodiques/apériodiques
9.6.5	Changement de canton	Compléments sur les paiements ultérieurs après la sortie en cas de changement simultané de canton
9.6.5	Graphique "Prestation lors de la sortie ou après la sortie"	Précision ajoutée sur la compensation
9.6.6	Paiements décalés	Compléments sur les paiements décalés
9.6.7	Périodes d'emploi multiples	Compléments aux périodes d'emploi multiples dans le modèle mensuel et annuel
9.6.8	Changement multiple de canton	Compléments sur le changement multiple de canton au cours de la même année dans le modèle annuel
9.6.9	Allocations familiales	Compléments sur le cas particulier des allocations familiales à Genève
9.7	MutationReason	Compléments concernant l'impôt ecclésiastique et la déclaration de mutation «Churchtax»
9.8	PIS sans salaire/montant IS	Complément des données à transmettre pour les PIS sans salaire/montant IS
9.9.1	Corrections pour l'année précédente	Précision des fichiers tarifaires à utiliser en cas de corrections pour l'année précédente
9.9.1	Correction du taux d'occupation	Complément d'exemples de correction du taux d'occupation
9.9.1	Correction des jours à l'étranger	Complément d'exemples pour la correction des jours à l'étranger
9.9.1	Tableau "Exemples Correction/Current"	Exemple de modification du code barème IS et paiement ultérieur des allocations familiales
9.9.1.1	Corrections après le 31 mars	Informations complémentaires sur les corrections après le 31 mars ajoutées
9.9.1.2	Composantes salariales négatives/versements du salaire	Complément aux composantes salariales négatives/versements du salaire saisis rétroactivement
10	Adaptions diverses	Révision concernant le nouvel accord avec l'Italie, diverses adaptations et précisions sur les codes barèmes en vigueur et sur la déclaration annuelle des frontaliers
11	Mises à jour consolidées	Divers liens mis à jour, définition entrepriseEducation adaptée, ainsi que des corrections linguistiques

Glossaire

Terme	Signification
ACI	Administration cantonale des impôts, le terme englobe toutes les administrations fiscales cantonales
Adaptateur Swissdec	L'adaptateur Swissdec est utilisé par les ACI pour recevoir les certificats de salaire et les décomptes IS.
AI	Assurance-invalidité
AM	Assurance militaire
Annonce de correction	Le DPI communique a posteriori une correction à l'ACI.
Annonce de correction (ACI)	L'ACI n'effectue elle-même aucune correction. Elle communique au DPI un barème pour chaque personne et attend que le DPI procède aux corrections. Le calcul de l'IS s'effectue avec le décompte erroné. (<AwaitCorrectionFromCompany>)
APG	Allocations pour perte de gain
ASA	Association Suisse d'Assurances
Avertissement	Avertissements signalés par l'ACI dans le résultat du décompte IS (au niveau de la personne ou de la déclaration) OFS : Alertes renvoyées par l'OFS en rapport avec la valeur seuil.
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
Barème IS	Le barème de l'impôt à la source regroupe les codes barème IS en fonction du revenu imposable et correspond à l'impôt en pourcentage. Il est défini par les cantons.
Base 13 ^e salaire	Montant utilisé lors de l'entrée et de la sortie d'une PIS afin de calculer le droit au 13 ^e salaire.
Base jours de travail	Total jours de travail par mois (valeur par défaut 20 jours).
CAF	Caisse d'allocations familiales
Canton IS	Canton dans lequel l'impôt à la source est prélevé. Il peut s'agir du canton de domicile ou du lieu de travail, selon la situation.
CDI	Convention de double imposition
Circulaire IS	Circulaire n° 45 de l'Administration fédérale des contributions (AFC) sur l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative des travailleurs
Code barème IS	Le code barème est le 1 ^{er} caractère du barème IS.
Commune IS	Commune dans laquelle l'impôt à la source est prélevé. Il peut s'agir de la commune de domicile ou du lieu de travail, selon la situation.
Compensation IS	Compensation de l'impôt à la source après un changement du code barème IS dans l'année courante
Corrections de l'ACI	Corrections effectuées par l'ACI suite au décompte de l'IS et signalées au DPI. Le calcul de l'IS est effectué sur la base du décompte déjà corrigé.
CSI	Conférence suisse des impôts
Décompte IS	Le DPI communique à l'ACI le revenu (salaire IS, salaire IS DT et montant IS) de toutes les PIS.
Décompte IS – détails	Terme générique pour les données d'entreprise, les données personnelles, les données IS mensuelles (<Current>), les corrections (<Correction>) et la confirmation des corrections (<CorrectionConfirmed>) d'un décompte IS.
DPI	Débiteur des prestations imposables, ici généralement les employeurs
ELM	Directives sur la norme suisse en matière de salaire
ELM-CS	Directives sur la norme suisse en matière de salaire, partie certificat de salaire
ELM-IS	Directives sur la norme suisse en matière de salaire, partie impôt à la source
EMA	Entrée, mutation et sortie d'une personne

Terme	Signification
ERP	Enterprise Resource Planning (ERP, « planification [de l'utilisation] des ressources de l'entreprise ») désigne la tâche entrepreneuriale consistant à utiliser les ressources disponibles dans une entreprise (capital, équipements ou personnel) aussi efficacement que possible pour le déroulement de l'exploitation, et par conséquent à optimiser la gestion des processus de travail.
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
Facture IS	L'ACI envoie au DPI la facture qui sert de base pour l'encaissement.
Fichier barème IS	Pour chaque canton, tous les barèmes IS sont fournis dans un fichier barème (fichier ZIP).
Guide d'établissement du certificat de salaire	Guide d'établissement du certificat de salaire ou de l'attestation de rentes (formulaire 11)
IDE-OFS	Numéro d'identification d'entreprise / IDE-OFS
IJM	Assurance indemnités journalières en cas de maladie
IS	Impôt à la source
ISS	Indice suisse des salaires
Jours AS	Nombre de jours d'assurance sociale dans le mois courant
Jours travaillés CH	Les jours de travail effectués en Suisse le mois courant.
Jours IS	Nombre de jours d'impôt à la source dans l'année ou le mois en cours
LAA	Assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
LAAC	Assurance complémentaire LAA
LFA	Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture
LPP	Prévoyance professionnelle
Montant IS	L'impôt à la source est calculé sur la base du salaire soumis à l'impôt à la source en tenant compte du salaire déterminant le taux et du tableau des barèmes IS.
N° DPI	Numéro d'identification que l'ACI remet au DPI lors de l'annonce
Notification	Terme générique pour « information », « avertissement » et « remarque »
Notifications	Réactions de l'Office fédéral de la statistique
OFS	Office fédéral de la statistique
PIS	Personne imposée à la source
Résultat du décompte IS	L'ACI communique en retour au DPI ses codes tarifaires IS corrects et vérifiés ainsi que d'autres données.
Résultat du décompte IS – détails	Terme générique pour les données d'entreprise, les notifications, les communications de barème et les déclarations rectificatives du résultat d'un décompte IS. L'ACI déclare au moins un « résultat du décompte IS – détails » pour chaque PIS signalée dans le décompte correspondant.
Salaire IS	Prestation imposable mensuelle d'une personne soumise à l'impôt à la source (salaire mensuel)
Salaire IS DT	Salaire déterminant le taux applicable à une personne par mois
Salaire IS DT apériodique	Total de tous les genres de salaire irréguliers
Salaire IS DT périodique	Total de tous les genres de salaire réguliers
Salaire moyen	Montant servant de base dans l'année fiscale déterminante pour le calcul du code barème IS C
SFN	Code barème IS pour les personnes selon accord spécial sur l'imposition des frontaliers avec la France
smClient	Le smClient est utilisé par les ACI pour la visualisation des décomptes IS communiqués.

Terme	Signification
STATEM	Statistique de l'emploi
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
Swissdec	Association Swissdec
Système ERP	Un système ERP est un logiciel d'application complexe pour le soutien de la planification des ressources de l'ensemble d'une entreprise. Les domaines d'application typiques d'un logiciel ERP sont la gestion des stocks (acquisition, stockage, disposition, évaluation), production, finances et comptabilité, <i>controlling</i> , gestion du personnel, recherche et développement, vente et marketing, gestion des données de base.
TA	Taux d'occupation individuel d'une personne
Taux IS	Pourcentage calculé sur la base du salaire IS DT et du code barème IS applicable conformément au barème IS cantonal.
TO	Taux d'occupation

1. Introduction

L'association Swissdec exploite une plateforme d'information centralisée pour la standardisation de l'échange de données électroniques relatives à la comptabilité salariale. À cet effet, elle a mis au point, en collaboration avec divers partenaires, la « norme suisse en matière de salaire (ELM) ». Les comptabilités salariales certifiées Swissdec simplifient les procédures au sein de l'entreprise, permettent d'établir des déclarations correctes et réduisent le travail administratif.

L'association Swissdec assume la responsabilité de la « norme suisse en matière de salaire (ELM) » sur le plan du contenu et de l'exploitation. La Suva, qui bénéficie d'une expérience de plus de quarante ans en matière de conseil aux concepteurs de comptabilités salariales, effectue des certifications de comptabilités salariales sur mandat de Swissdec.

Comme pour toute standardisation, il n'est pas non plus possible, pour la présente norme en matière de salaire, de représenter toutes les constellations de données et/ou de cas. Swissdec ne garantit pas que, pour certains cas particuliers, une solution individuelle dépassant le cadre de la norme ne doive pas être recherchée avec les destinataires de données salariales.

1.1 Exigences légales

Les « directives pour le traitement des données salariales » fournissent, en tenant compte des exigences liées à l'entreprise et à la technique de révision, des renseignements pratiques permettant de faire en sorte que les dispositions légales en vigueur pour les différents partenaires Swissdec soient respectées dans une comptabilité salariale.

Les relevés de salaires faisant partie de la comptabilité financières, ils doivent être conformes aux règles générales relatives à la tenue d'une comptabilité régulière figurant dans le code des obligations (CO). Ils doivent ainsi être complets, exacts, clairs et facilement vérifiables, et sont soumis à l'obligation de conservation.

Les exigences légales appliquées dans le volet Assurance sont la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam), la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG), la loi fédérale sur la protection des données (LPD) ainsi que les ordonnances correspondantes de la Confédération.

Les prescriptions pour le volet Impôt à la source se fondent sur la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) ainsi que sur la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Les règles pour le calcul des impôts à la source sont décrites dans la circulaire n° 45 de l'Administration fédérale des contributions (AFC) sur l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative des travailleurs. Si le décompte de l'impôt à la source est effectué via ELM-IS, c'est-à-dire à travers une comptabilité salariale certifiée Swissdec, les présentes directives sont déterminantes pour le calcul de l'impôt à la source. Cela étant, dans des situations spécifiques de données et/ou de cas, le calcul de l'impôt à la source peut s'écarter de façon insignifiante de la circulaire n° 45 de l'AFC. Ces écarts ont été expressément approuvés par les autorités fiscales cantonales et l'AFC.

Les prescriptions pour le volet Certificat de salaire se fondent sur le guide d'établissement du certificat de salaire, respectivement l'attestation de rente (formulaire 11). Concernant les attestations de participations de collaborateur comme annexe au certificat de salaire, l'ordonnance sur les participations de collaborateur (OPart) ainsi que la circulaire n° 37 de l'AFC concernant le traitement fiscal des participations de collaborateur s'appliquent.

La loi sur la statistique fédérale (LSF) ainsi que les ordonnances correspondantes, notamment l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (ordonnance sur les relevés statistiques), s'appliquent à tous les travaux d'ordre statistique.

Swissdec recommande aux concepteurs de logiciels de comptabilité salariale d'intégrer la norme suisse en matière de salaire dès la phase de projet et de faire appel à un spécialiste de Swissdec. Les présentes directives font partie intégrante du processus de certification défini par Swissdec.

La forme utilisée dans l'ensemble des chapitres s'applique indifféremment aux personnes de sexe masculin et féminin.

Pour plus d'informations concernant la certification et la réception (schémas XML, cas-types, exigences, transmettre/endreceiver, systèmes de référence, exemples de codes, etc.), rendez-vous sur www.swissdec.ch.

Swissdec Service spécialisé

2. Structure

Les « directives pour le traitement des données salariales » décrivent les exigences techniques à satisfaire pour obtenir la certification Swissdec. Le document est structuré en plusieurs volets :

Entreprises

Ce volet décrit les données de base utilisées pour la gestion des données des entreprises.

Entreprises

Genres de salaire

Ce chapitre décrit la structure des genres de salaire et leur gestion. Le fichier des genres de salaire des exemples composant le test est déterminant pour la certification.

Genres de salaire

Évaluations

Données personnelles

Ce chapitre décrit les données de base servant au traitement des données personnelles.

Données personnelles

Assurances

Ce volet englobe les assurances sociales et de personnes suivantes :

AVS/AC

CAF

LAA

Complément LAA

Indemnités journalières en cas de maladie

LPP

Impôts

Les données nécessaires pour l'établissement du certificat de salaire, respectivement de l'attestation de rente et du décompte de l'impôt à la source sont décrites dans ce volet.

Certificat de salaire et attestation de rente

Impôt à la source

Frontaliers

Statistique / Office fédérale de la statistique

Cette section présente les données nécessaires à la réalisation d'une déclaration statistique.

Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

Statistique de l'emploi (STATEM)

Indice suisse des salaires (ISS)

Enquête de mise à jour du Registre des entreprises et des établissements

Profiling

2.1 Navigation

L'arborescence figurant à gauche de la fenêtre permet de naviguer à l'intérieur de ce document. Le titre du chapitre est souligné par un fond en couleur. L'en-tête de droite indique le chapitre dans lequel le lecteur se trouve actuellement.

Les exigences techniques et les illustrations de listes décrites dans les présentes directives constituent la base d'une certification selon Swissdec.

Si des textes sont désignés comme « tuyau » ou par « optionnel », le domaine correspondant est informatif et non un élément de la certification.

2.2 Formatage

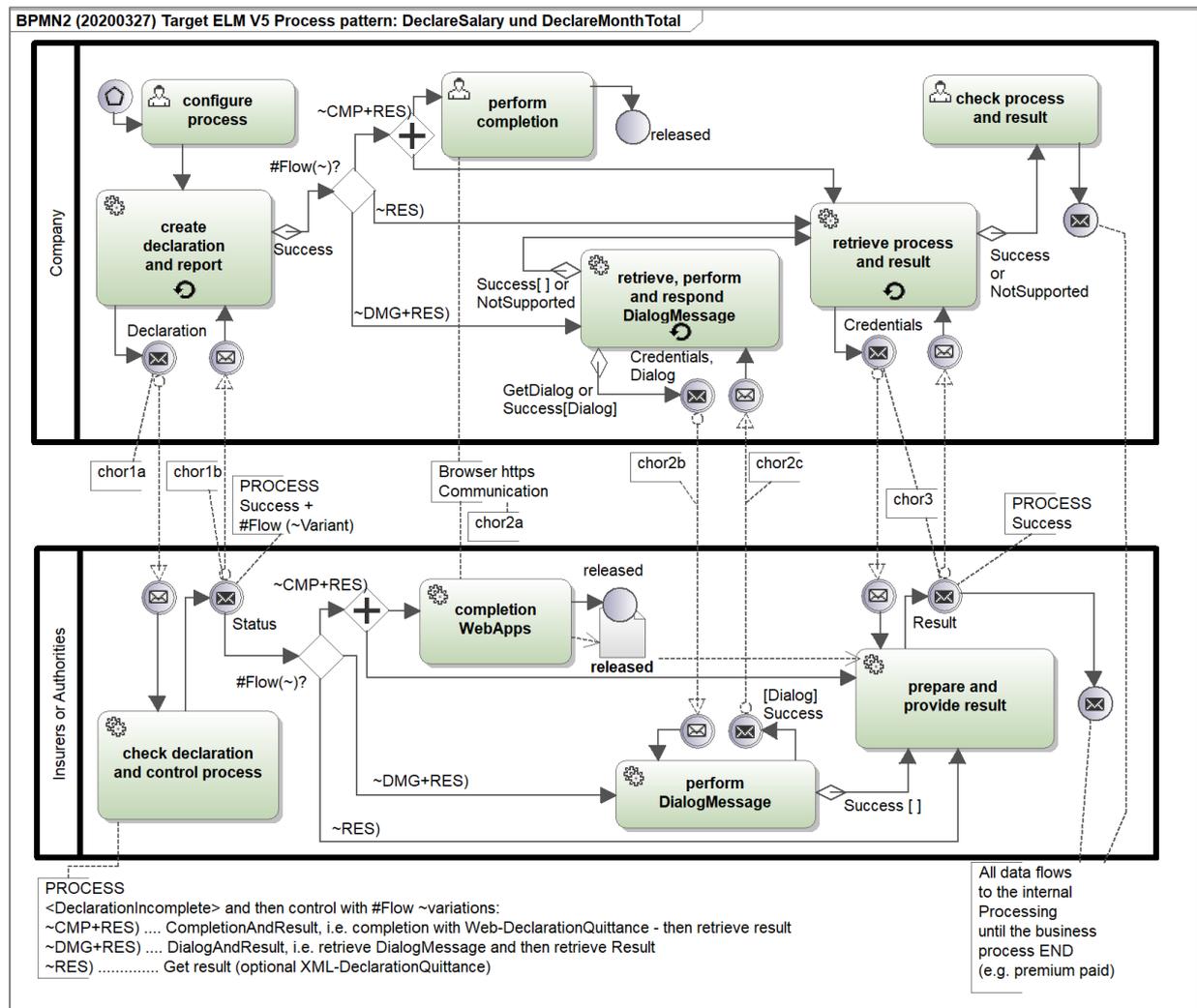
Les descriptions techniques sont faites dans des tableaux à en-tête **gris**. Les descriptions spécialisées se trouvent dans des tableaux à en-tête **bleu** et les exemples dans des tableaux à en-tête **jaune** :

Lien vers le document d'instance XML

Pour les descriptions techniques, il est fait référence aux différents éléments du schéma XML et, lorsque cela est possible, aux types utilisés.

Remarque : selon l'état des travaux, les illustrations dans les directives peuvent s'écarter du schéma. Jusqu'à l'existence de la version FINAL, le schéma XML est déterminant et prioritaire.

2.3 Processus ELM



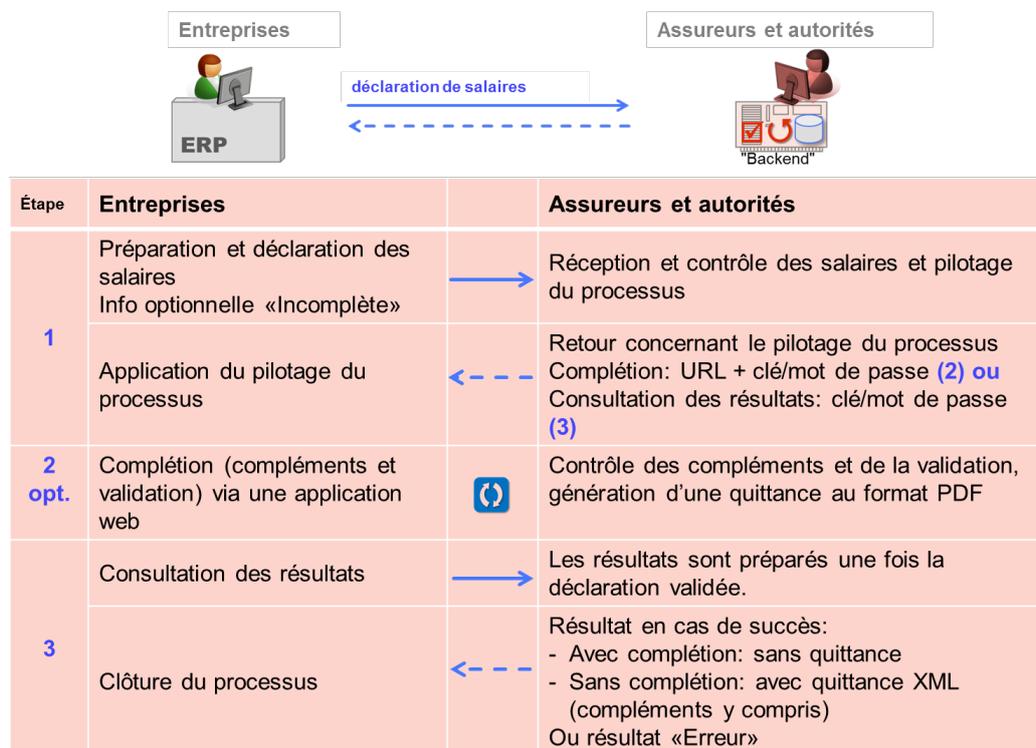
2.3.1 Processus ELM en trois étapes



L'information facultative « Incomplète » lors de l'étape 1 est uniquement utilisée dans les domaines LAA/LAAC/IJM. Si l'entreprise sélectionne cette option dans le système ERP, ce dernier signale à l'assureur que la déclaration est incomplète. En fonction de l'assureur, les informations manquantes sont ajoutées au moyen d'une complétion soit via une application web, soit via une boîte de dialogue.

Si l'option « Incomplète » n'est pas sélectionnée, aucun complément d'information n'est nécessaire, et l'assureur peut passer directement à l'étape 3. L'assureur se réserve toutefois le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une complétion via Web Application ou DialogMessage.

2.3.2 Processus ELM en trois étapes, compléments d'information via Web Application



2.3.3 Processus ELM en trois étapes, compléments d'information via une boîte de dialogue

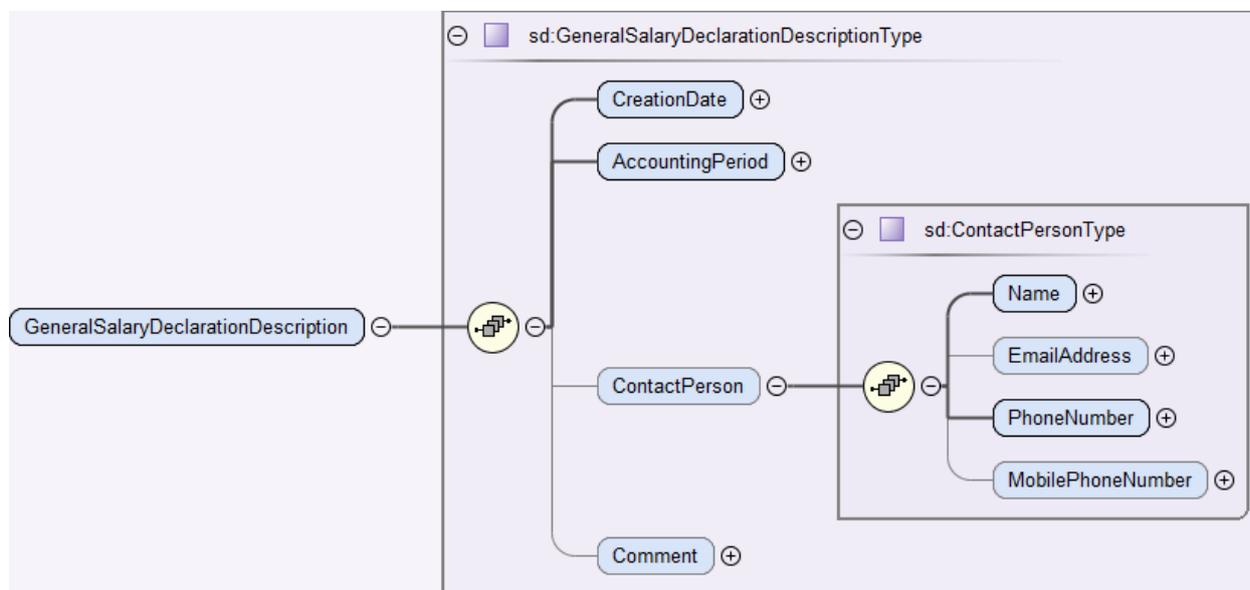


Étape	Entreprises		Assureurs et autorités
1	Préparation et déclaration des salaires Info optionnelle «Incomplète»	→	Réception et contrôle des salaires et pilotage du processus
	Application du pilotage du processus	← - - - 	Retour concernant le pilotage du processus Boîte de dialogue: clé/mot de passe (2) ou Consultation des résultats: clé/mot de passe (3)
2 <i>opt.</i>	Déclaration des compléments via une boîte de dialogue	→	Contrôle des compléments (pas de quittance PDF)
3	Consultation des résultats	← - - -	Les résultats sont préparés une fois la boîte de dialogue correctement déclarée.
	Clôture du processus		Résultats: «Succès» avec quittance XML (compléments y compris) ou «Erreur»

3. Données de l'entreprise

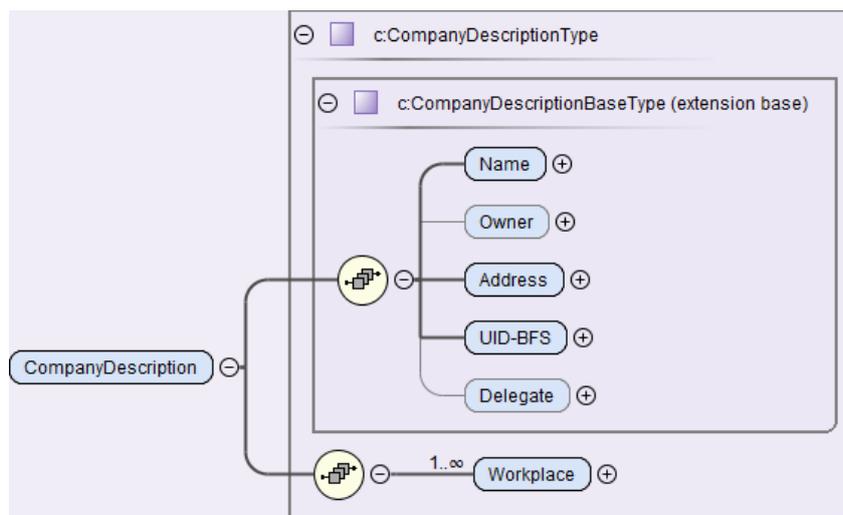
3.1 Informations générales concernant la transmission

Les informations générales concernant la transmission des données salariales sont communiquées aux destinataires concernés indépendamment des différents domaines.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GeneralSalaryDeclarationDescription	Informations générales concernant la transmission des données salariales	sd: GeneralSalaryDeclarationDescriptionType	Obligatoire
CreationDate	Date de préparation	xs:dateTime	Obligatoire
AccountingPeriod	Année de déclaration	xs:gYear	Obligatoire
ContactPerson...	Personne de contact au sein de l'entreprise Si des données sont transmises à l'OFS, des informations relatives à la personne de contact doivent être disponibles. Dans le cas contraire, la déclaration est rejetée par le répartiteur (distributeur).	sd:ContactPersonType	Optionnel (obligatoire pour la déclaration statistique)
...Name	Nom de la personne de contact	xs:string	Obligatoire
...EmailAddress	Adresse e-mail de la personne de contact L'adresse e-mail de la personne de contact doit être indiquée lors de toutes les transmissions à l'OFS. Dans le cas contraire, la déclaration est rejetée par le répartiteur.	sd:EmailAddressType	Optionnel (obligatoire pour la déclaration statistique)
...PhoneNumber	Numéro de téléphone	xs:string	Obligatoire
...MobilePhoneNumber	Numéro de téléphone mobile	xs:string	Optionnel
Comment	Remarques concernant la transmission des données salariales	sd:NotificationsType	Optionnel

3.2 Adresse



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Name...	Nom de l'entreprise		Obligatoire
...HR-RC-Name	Nom complet de l'entité juridique (entreprise, administration publique ou autre organisation) pour laquelle des données sont transmises (p. ex. entreprise exemple SA, canton XY, association ABC...). Ce nom doit correspondre à celui figurant dans le registre IDE.	xs:string	Obligatoire
...Complementary Line	Ligne supplémentaire pour le nom de secteur, des descriptions de filiales, etc.	xs:string	Optionnel
Owner...	Propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
...Firstname	Prénom du propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
...Lastname	Nom du propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
Address...	Adresse de l'entreprise	Lors de la création de l'adresse postale, les directives de la Poste suisse doivent être observées.	
...Complementary Line	Ligne supplémentaire pour l'adresse postale	xs:string	Optionnel
...Street	Rue et n° maison	xs:string	Optionnel
...Postbox	Case postale	xs:string	Optionnel
...Locality	Localité (région, province, etc.)	xs:string	Optionnel
...ZIP-Code	Code postal	Sd:ZIP-CodeType	Obligatoire
...City	Ville	xs:string	Obligatoire
...Country	Pays	xs:string	Optionnel
UID-BFS	Numéro d'identification d'entreprise / IDE-OFS	Au choix	Obligatoire
...UID	Chaque entité juridique (entreprise, administration publique ou autre organisation) active en Suisse se voit attribuer un numéro d'identification des entreprises unique (IDE, conformément au registre IDE de l'OFS). En ce qui concerne les administrations publiques (p. ex. commune, canton...), il est à retenir qu'un IDE principal est attribué à chacune d'entre elles. Il n'est pas obligatoire que chaque	C:UID-BFSType	Sélection IDE ou inconnu

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	<p>unité administrative publique (p. ex. secteur, département, ...) ait son propre IDE. L'IDE est composé de neuf chiffres, est généré de manière aléatoire et ne contient aucune information sur l'entreprise (numéro «non parlant»). L'origine suisse du numéro est indiquée par le préfixe «CHE», qui correspond à la variante alpha-3 de la norme ISO 3166-1. Le dernier chiffre correspond au chiffre de contrôle (C) déterminé selon le modèle de calcul standard Modulo 11. Pour des raisons de lisibilité, un trait d'union sépare le préfixe de la partie numérique. La partie numérique de l'IDE est quant à elle subdivisée en trois blocs de trois chiffres séparés par un point. Exemple : CHE-999.999.996</p> <p>Le numéro DIE peut être obtenu auprès de l'OFS en cliquant sur le lien suivant : UID-Nr.</p>		
...Unknown	Sous Company-Description, un IDE-OFS avec Unknown est possible.	C:EmptyType	

IDE-OFS : Formation du chiffre de contrôle selon Modulo 11

99999999 (Seulement les huit premiers chiffres)

CHE- 9 9 9 . 9 9 9 . 9 9

$$\begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 5 \\ \hline
 \end{array}
 \begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 4 \\ \hline
 \end{array}
 \begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 3 \\ \hline
 \end{array}
 \begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 2 \\ \hline
 \end{array}
 \begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 7 \\ \hline
 \end{array}
 \begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 6 \\ \hline
 \end{array}
 \begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 5 \\ \hline
 \end{array}
 \begin{array}{r}
 9 \\ \times \\ 4 \\ \hline
 \end{array}$$

45 + 36 + 27 + 18 + 63 + 54 + 45 + 36 = 324

Modulo 11

$$\begin{array}{r}
 324 \\ \div 11 \\ \hline
 29 \\ \times 11 \\ \hline
 319 \\ \hline
 \text{reste} = 5
 \end{array}$$

6 = chiffre de contrôle

CHE-999.999.996 (avec chiffre de contrôle)

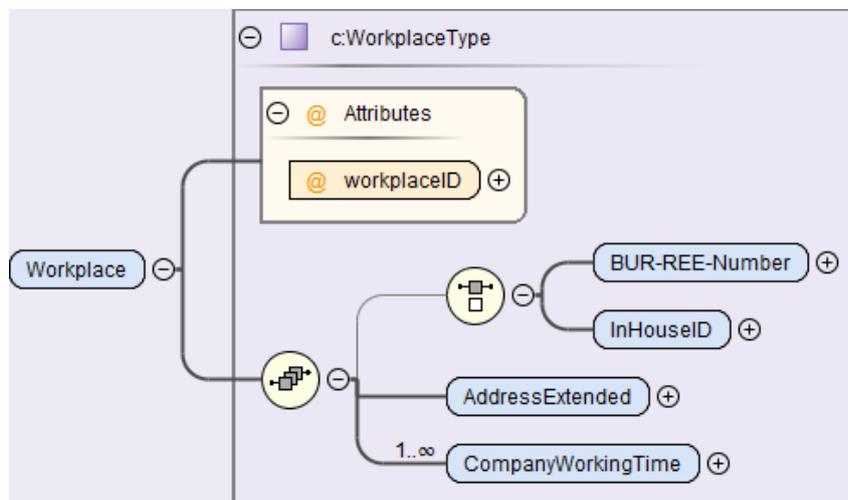
résultat

/CompanyDescription/UID-BFS; tns: UID-BFSType - pattern = CHE-[0-9]{3}\.[0-9]{3}\.[0-9]{3}

- Le numéro UID-OFS comporte 9 chiffres, dont la 9ème est le chiffre de contrôle
- Chaque chiffre est multiplié depuis la gauche par des valeurs fixes
- Les résultats sont additionnés
- La somme est divisée par 11
- Le reste sera déduit de 11, le résultat est le chiffre de contrôle
- Avec le chiffre de contrôle 10, le numéro n'est pas valide et doit être éliminé
- Pour le chiffre de contrôle 11, le 0 est utilisé

3.3 Renseignements sur l'entreprise

3.3.1 Lieux de travail



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Workplace	Lieux de travail : ici, les lieux de travail d'une entreprise sont enregistrés. Il doit y avoir au moins un lieu de travail actuel. Surtout les grandes entreprises disposent de plusieurs lieux de travail (par ex. filiales, agences). Ceux-ci doivent être attribués par personne.	sd:Workplace-Type	Obligatoire
workplaceID	L'ID renvoie aux données personnelles depuis le lieu de travail.	sd:InstanceRefID	workplaceID
BUR-REE-Number	<p>Selon la structure de l'entreprise et le nombre de places de travail, il y a un ou plusieurs numéros REE.</p> <p>En principe, chaque site (filiale, lieu de travail, ...) dispose de son propre n° REE. Deux sites différents ne peuvent pas avoir le même n° REE. De nouveaux sites nécessitent un nouveau n° REE (sauf en cas de déménagement). Il n'est pas autorisé de réutiliser d'anciens n°s REE supprimés (sauf dans le cas d'une réactivation). Dans certains cas (p. ex. administrations publiques, grandes entreprises), plusieurs n°s REE peuvent être attribués à une même adresse. Cela permet de différencier les départements, services, etc.</p> <p>Chaque employé doit être affecté au n° REE correspondant à son lieu de travail. Un n° REE correspond à un site, et non à une personne. L'affectation au n° REE doit être mise à jour à chaque mutation du personnel.</p> <p>Le n° REE est alphanumérique. Il est composé d'un préfixe suivi de 8 chiffres, dont le dernier est un chiffre de contrôle calculé à l'aide de l'algorithme Modulo 11, p. ex. A12345677. Ce calcul est uniquement utilisé pour générer le nombre à</p>	Ce tableau montre graphiquement comment le numéro REE est créé.	Optionnel BUR-REE-Number or InHouseID (obligatoire pour la déclaration statistique)

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	<p>huit chiffres. Le préfixe, quant à lui, commence par la lettre A.</p> <p>Le n° REE est par conséquent composé d'un préfixe commençant par la lettre A et d'un nombre à 8 chiffres commençant par 10000000. Tant que la combinaison préfixe / nombre à 8 chiffres est unique, le préfixe reste inchangé. Une fois que toutes les combinaisons possibles ont été utilisées, un nouveau préfixe, par conséquent la lettre B, et un nombre à 8 chiffres commençant par 10000000 sont attribués, etc.</p> <p>Le n° REE doit obligatoirement figurer sur toutes les transmissions de données à l'OFS. Dans le cas contraire, la déclaration est rejetée par le répartiteur. Exception : entreprises utilisant un InHouseID.</p> <p>Le numéro REE peut être obtenu auprès de l'OFS à l'adresse électronique suivante : infobur@bfs.admin.ch</p>		
InHouseID	<p>Le InHouseID est un numéro interne pour les entreprises, ou une compilation d'informations définissant un lieu de travail.</p> <p>L'utilisation de ce champ nécessite un accord préalable entre l'OFS et l'entreprise, et requiert une collaboration étroite et directe avec l'OFS dans le cadre du Profiling. L'OFS décide des entreprises entrant en ligne de compte. Si ces informations sont disponibles et de bonne qualité, on peut renoncer à l'utilisation du n° REE.</p> <p>Le champ InHouseID doit pouvoir être configuré librement et de manière flexible et s'adapter aux particularités des entreprises. Ce champ peut contenir un numéro, plusieurs numéros ou lettres, ou encore une combinaison de différents caractères (p. ex. n° de filiale, centre de coûts, secteur de personnel, nom de l'unité, entité comptable...). Le champ «InHouseID» n'est pas rempli manuellement, mais est dynamique et se compose d'un lien avec les informations de base. Si l'une de ces informations change, l'InHouseID est automatiquement adapté en conséquence. Ce champ est facultatif.</p> <p>En cas de compilation de plusieurs informations (concaténation), celles-ci doivent être séparées par un tiret bas « _ ».</p>	sd:IDType	

Numéro REE: formation du chiffre de contrôle selon Modulo 11

1234567 (seulement les premiers 7 chiffres)

1	2	3	4	5	6	7	Modulo 11															
x	x	x	x	x	x	x																
5	4	3	2	7	6	5	136															
=	=	=	=	=	=	=																
5	+	8	+	9	+	8	+	35	+	36	+	35	=	136	÷	11	=	12	x	11	=	132
-																						
=																						
4																						
← reste = 4																						
7 = chiffre de contrôle																						

A12345677 (avec chiffre de contrôle)

résultat

.../CompanyDescription/BUR-REE; tns: BUR-REEType - pattern = [A-Z][0-9]{8}

- Le numéro REE est alphanumérique, il commence par une lettre puis un nombre à 8 chiffres
- La 8ème est le chiffre de contrôle
- Chaque chiffre est multiplié depuis la gauche par des valeurs fixes
- Les résultats sont additionnés
- La somme est divisée par 11
- Le reste sera déduit de 11, le résultat est le chiffre de contrôle
- Avec le chiffre de contrôle 10, le numéro n'est pas valide et doit être éliminé
- Pour le chiffre de contrôle 11, le 0 est utilisé

Exemple d'une gestion des lieux de travail

Lieux de travail	Numéro REE	H/se-maine	Désignation	Adresse	Ville	Can-ton	Numéro de commune
Lucerne	A12345677	40	Bureau	Bahnhofstr. 1	6002 Lucerne	LU	1061
Lucerne	A12345677	42	Centre d'opération	Bahnhofstr. 1	6002 Lucerne	LU	1061
Berne	A23456788	40	Vente	Zelgstr. 12	3027 Berne	BE	0351

Exemples de formation d'un inHouseID

Entreprise A

Secteur de personnel	Sous-secteur de personnel	InHouseID
100	10	100_10
110	12	110_12
110	16	110_16
200	10	200_10

Entreprise B

Numéro de filiale	InHouseID
2	2
3	3
6	6
11	11

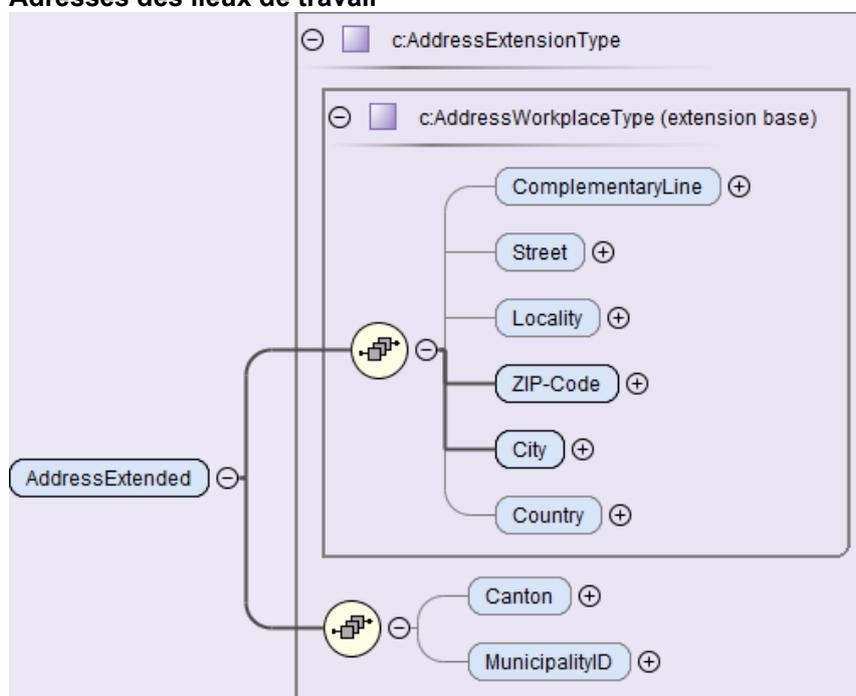
Administration C

Département	Service	Lieu de service	InHouseID
Bâtiment et énergie	Déchets	Installation sud	Bâtiment et énergie_Déchets_Installation sud
Éducation	École obligatoire	École Linde	Éducation_École obligatoire_École Linde
Finances	Impôts	Mairie	Finances_Impôts_Mairie
Finances	Personnel	Mairie	Finances_Personnel_Mairie

Groupe D

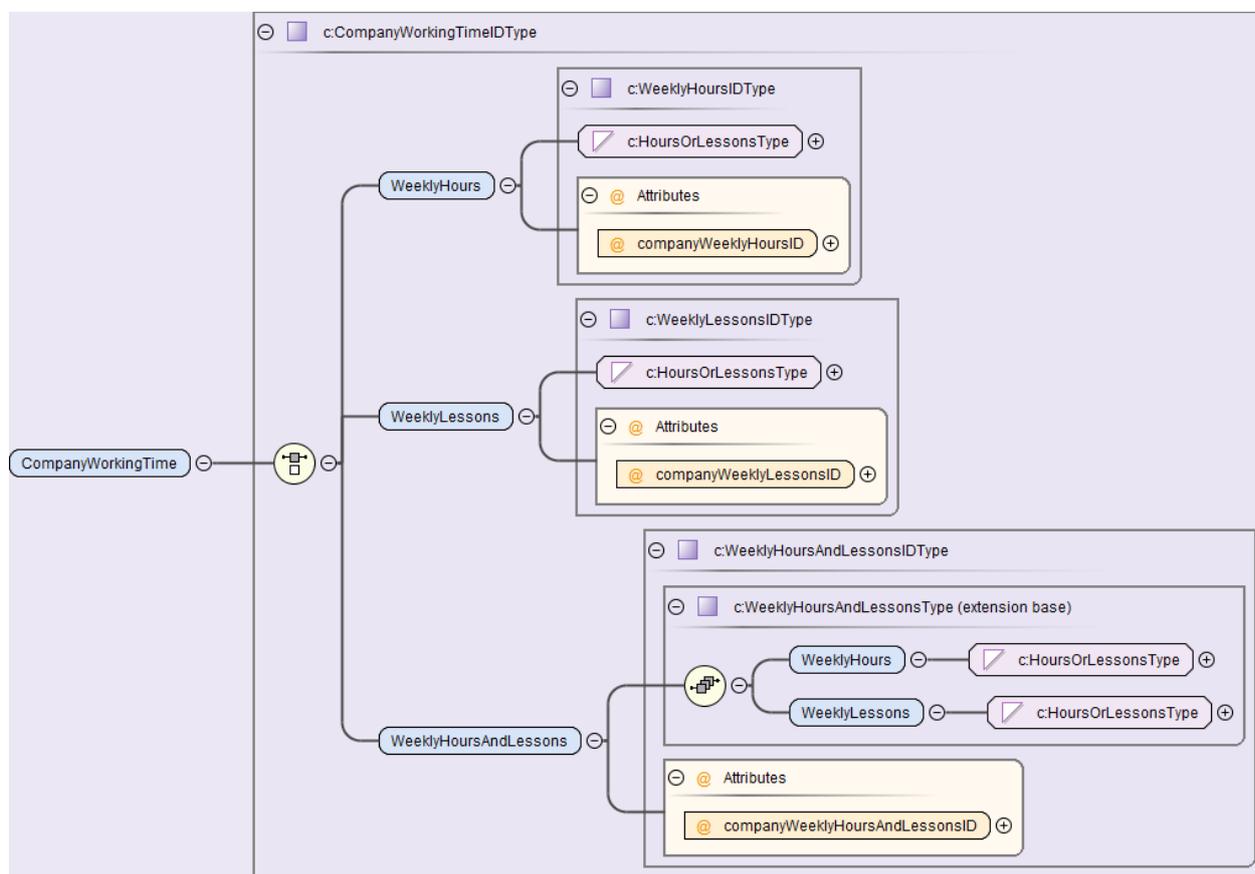
Numéro d'entreprise	Centre de coûts	InHouseID
1001A	10	1001A_10
2050V5.	12	2050V_12
1200C	16	1200C_16
3000R	10	3000R_10

Adresses des lieux de travail



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
AddressEx- tended...	<p>Adresse géographique des lieux de travail: Il y a les mêmes champs que pour l'adresse effective de l'entreprise.</p> <p>Ici, le code postal et le lieu doivent être enregistrés obligatoirement. Si l'entreprise emploie des personnes soumises à l'impôt à la source, il convient d'enregistrer en plus de manière plausible, et pour chaque lieu de travail, le code postal, le lieu et le numéro de la commune correspondante dans le système du DPI. Afin de garantir cela, les adresses doivent être comparées à celles du répertoire officiel des adresses de bâtiments.</p> <p>Liste officielle (Cadastre)</p>	<p>sd:AddressEx- tensionType</p> <p>Un exemple figure à la fin de ce tableau</p>	Obligatoire

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
...ComplementaryLine	Ligne supplémentaire pour nom de secteur, descriptions de filiales, etc.	xs:string	Optionnel
...Street	Rue et n° maison	xs:string	Optionnel
...Locality	Informations complémentaires relatives à la localité	xs:string	Optionnel
...Postbox	Case postale	xs:string	Optionnel
...ZIP-Code	Code postal	sd:ZIP-CodeType	Obligatoire
...City	Ville	xs:string	Obligatoire
...Country	Pays	xs:string	Optionnel
...Canton	Canton Le canton est requis pour le domaine Impôt à la source.	c:CantonAddressType	Optionnel
...MunicipalityID	Numéro de commune Le numéro de commune est requis pour le domaine Impôt à la source.	c:MunicipalityIDType	Optionnel

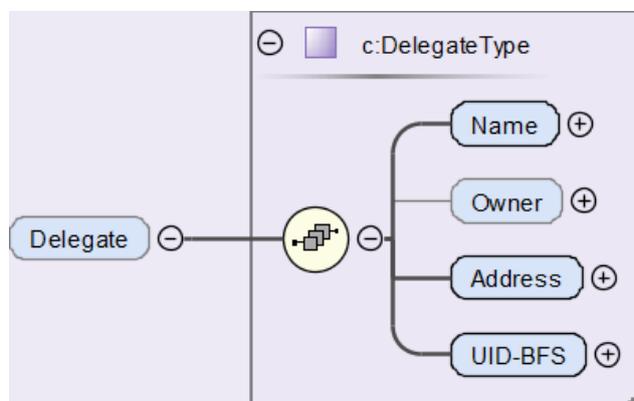


Durée de travail des lieux de travail

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Company WorkingTime...	Nombre d'heures par semaine : Il s'agit ici de saisir la durée hebdomadaire normale de travail à plein temps, fixée contractuellement, dans l'entreprise en heures et en nombres décimaux (heures et centièmes). Celle-ci constitue la base du calcul du calcul du taux d'occupation fixé individuellement.	Input concernant les centièmes: 3 minutes = 5 centièmes 15 minutes = 25 centièmes	Obligatoire

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	Cet élément peut apparaître plusieurs fois si différentes durées de travail s'appliquent pour un même lieu de travail.	30 minutes = 50 centièmes 45 minutes = 75 centièmes	
...WeeklyHours company WeeklyHoursID	Heures hebdomadaires applicables au lieu de travail concerné en cas de travail à plein temps (p. ex. 42 h/semaine) L'ID renvoie aux heures hebdomadaires dans les données personnelles depuis le lieu de travail.	c:WeeklyHoursID Type c:InstanceRefIDType	Obligatoire (au choix) En cas de sélection de WeeklyHours AndLessons, les deux valeurs doivent obligatoirement être renseignées
...WeeklyLessons company WeeklyLesson- sID	Leçons hebdomadaires applicables au lieu de travail concerné en cas de travail à plein temps (p. ex. 28 leçons/semaine). Ne pas convertir en heures et en minutes. L'ID renvoie aux leçons hebdomadaires dans les données personnelles depuis le lieu de travail.	c:WeeklyLesson- sID Type c:InstanceRefIDType	
...WeeklyHours AndLessons companyWeekly HoursAnd LessonsID	Nombre d'heures et de leçons hebdomadaires applicables au lieu de travail concerné en cas de travail à plein temps (p. ex. 42 h/semaine + 28 leçons/semaine). L'ID renvoie aux heures/leçons hebdomadaires dans les données personnelles depuis le lieu de travail.	c:WeeklyHoursAnd LessonsIDType c:InstanceRefIDType	

3.3.2 Informations sur le mandataire



À titre d'information supplémentaire, des indications sur un mandataire peuvent être saisies dans le système. En règle générale, il s'agit d'un bureau fiduciaire. Le *delegate* (mandataire) est un tiers mandaté par l'entreprise (par ex. fiduciaire, courtier, etc.) qui transmet l'avis d'événement pour le compte de l'entreprise avec un système ERP certifié Swissdec et qui, en fonction du mandat et de l'accord avec l'entreprise, agit en qualité d'interlocuteur pour toutes les questions présentant un rapport avec l'événement.

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Nom...	Nom du mandataire	xs:string	Obligatoire
...HR-RC-Name	Nom inscrit au registre du commerce (par ex. Fiduciaire SA)	xs:string	Obligatoire
...ComplementaryLine	Ligne supplémentaire pour nom de secteur, descriptions de filiales, etc.	xs:string	Optionnel
Owner...	Propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
...Firstname	Prénom du propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
...Lastname	Nom du propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Address...	Adresse de l'entreprise: Lors de la création de l'adresse postale, les directives de la Poste suisse doivent être observées.		
...ComplementaryLine	Ligne supplémentaire pour l'adresse postale	xs:string	Optionnel
...Street	Rue et n° maison	xs:string	Optionnel
...Locality	Informations complémentaires relatives à la localité	xs:string	Optionnel
...Postbox	Case postale	xs:string	Optionnel
...ZIP-Code	Code postal	sd:ZIP-CodeType	Obligatoire
...City	Ville	xs:string	Obligatoire
...Country	Pays	xs:string	Optionnel
UID-BFS	Numéro d'identification d'entreprise / IDE-OFS	C:UID-BFSType	Obligatoire

4. Genres de salaire

4.1 Gestion des genres de salaire

Les genres de salaire permettent de traiter les diverses composantes salariales de manière spécifique. Il existe les genres de salaire suivants :

- progressifs (positifs) ;
- dégressifs (négatifs) ;
- calculés (salaires, déductions, contributions, etc.) ;
- cumulés (taux horaires, allocations de vacances et pour jours fériés en %, etc.) ;
- techniques (par ex. bases, statistiques).

Il ressort de la gestion des salaires qu'un genre de salaire est soumis à cotisations, non soumis à cotisations, négatif ou positif.

Les genres de salaire sont triés dans l'ordre croissant. Les genres de salaire auxquels correspond une valeur ne peuvent pas être supprimés. Lorsque les critères de soumission changent en cours d'année du fait des dispositions légales, un nouveau genre de salaire est créé.

4.1.1 Arrondis

Tout calcul effectué dans le cadre du traitement des salaires doit satisfaire aux principes commerciaux (arrondi à cinq centimes). Les entreprises internationales, qui ne peuvent pas arrondir les montants en raison du décompte en monnaies étrangères, font notamment exception.

4.1.2 Obligation de cotiser, sources

Obligation de cotiser	Source
AVS/AI/APG/LAA	Directives sur le salaire déterminant dans l'AVS, AI et APG (DSD) Notice Suva: salaires AVS et Suva (référence 1313/1)
Assurance-accidents complémentaires (LAAC)	Individuelle, en général analogue à la LAA
Assurance d'indemnité journalière en cas de maladie (IJM)	Individuelle, en général analogue à l'AVS ou à la LAA
LPP	En principe analogue à l'AVS
Certificat de salaire	Guide d'établissement du certificat de salaire
Impôt à la source	En principe analogue au certificat de salaire
Statistique	Explications de l'Office fédéral de la statistique

4.1.3 Gestion des données

Afin de pouvoir être reconstituées à tout moment pendant au moins cinq ans, les éventuelles mutations (genres de salaire nouveaux ou supprimés, changement d'imposition) doivent être imprimées ou faire l'objet d'un historique électronique.

4.2 Fichier des genres de salaire

Le fichier des genres de salaire constitue une version abrégée de la gestion des genres de salaire. Ce document est indispensable à tout programme de comptabilité salariale. En plus de la gestion des genres de salaire, la pagination en continu et la date d'impression doivent apparaître.

4.2.1 Genres de salaire types

Cette sélection de genres de salaire ne prétend pas être exhaustive. Les genres de salaire, leur numérotation et les postes de comptabilité financière peuvent varier selon l'entreprise et la branche. Dans les volets IJM et LPP, les critères de soumission ont été largement repris de l'AVS.

Fichier des genres de salaire		31.01.2021										Page 1				
N°	Texte	Comptabilité	+/-	Salaire brut	AVS/AC	LAA	LAAC	IJM	LPP probable	facteur	LPP rétroactive	IS	Certificat de salaire	Droit CAF	Statistique mois	Statistique année
1000	Salaire mensuel	5000	+	1	1	1	1	1	1	13	0	1	1	0	I	
1005	Salaire horaire	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1006	Salaire journalier	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1007	Salaire hebdomadaire	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1010	Honoraires	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1015	Salaire d'auxiliaire	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1016	Salaire pour travail à domicile	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1017	Salaire pour nettoyage	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1018	Salaire à la tâche	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1020	Indemnité pour absence	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1021	Membres autorités et commissions	5600	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1030	Indemnité pour ancienneté de service	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1031	Indemnité de fonction	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1032	Indemnité pour remplacement	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1033	Indemnité de résidence	5001	+	1	1	1	1	1	1	12	0	1	1	0	I	
1034	Allocation de renchérissement	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1040	Allocations familiales de vie chère	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1050	Indemnité de logement	5001	+	1	1	1	1	1	1	12	0	1	1	0	I	
1055	Indemnité de déplacement	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1056	Indemnité de mutation	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1060	Travail supplémentaire	5002	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0		P
1061	Heures supplémentaires	5002	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0		P
1065	Heures supplémentaires	5002	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0		P
1070	Indemnité travail par équipes	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1071	Indemnité pour service de piquet	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1072	Indemnité d'engagement	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1073	Indemnité pour travail dominical	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1074	Indemnité pour inconvénients	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1075	Indemnité pour service de nuit	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1076	Indemnité pour travail de nuit	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	

Fichier des genres de salaire		31.01.2021											Page 2			
N°	Texte	Comptabilité	+/-	Salaire brut	AVS/AC	LAA	LAAC	IJM	LPP probable	facteur	LPP rétroactive	IS	Certificat de salaire	Droit CAF	Statistique mois	Statistique année
1100	Indemnité inconforts de chantier	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1101	Indemnité pour travail pénible	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1102	Indemnité pour travail salissant	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1103	Indemnité pour poussière	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1104	Indemnité pour travaux souterrains	5001	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	J	
1110	Avancement	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1111	Prime pour percement	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1112	Prime pour ténacité	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1130	Prime d'engagement	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1131	Indemnité de non-engagement	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1160	Indemnité de vacances	5004	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1161	Indemnité pour jours fériés	5004	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1162	Paiement des vacances	5004	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0		P
1163	Paiement des vacances après départ	5004	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		P
1200	13e salaire	5005	+	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0		O
1201	Gratification	5006	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1202	Gratification de Noël	5006	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1210	Bonus	5007	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1211	Participation aux bénéfices	5007	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1212	Allocation spéciale	5007	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1213	Prime de succès	5007	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1214	Prime de rendement	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1215	Prime de reconnaissance	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1216	Prime pour propositions d'amélioration	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1217	Prime sur chiffre d'affaires	5007	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1218	Commission	5007	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1219	Prime de présence	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1230	Cadeau pour ancienneté de service	5009	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1231	Cadeau de jubilé	5009	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1232	Prime de fidélité	5009	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1250	Prime pour prévention de dommages	5003	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1300	Salaire en cas d'accident	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1301	Salaire en cas de maladie	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1302	Salaire service militaire/protection civile	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1303	Salaire formation et perfectionnement	5000	+	1	1	1	1	1	0		1	1	1	0	I	
1310	nombre d'heures travaillées															F1
1315	nombre d'heures fériées															F1
1316	nombre d'heures absences payées															F1
1320	nombre d'heures absences non payées															
1330	nombre de leçons															F2
1340	nombre de leçons annulées payées															F2
1400	Indemnité de départ (pas soumis AVS)	5035	+	1	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0		S
1401	Indemnité de départ (soumis AVS)	5036	+	1	1	0	0	1	0		1	1	3	0		Q
1410	Prest. en capital caract. de prévoyance	5035	+	1	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0		S
1411	Prestation en capital (soumis AVS)	5036	+	1	1	1	1	1	0		1	1	3	0		Q
1420	Versement salaire après décès	5035	+	1	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0		S
1500	Honoraire CA	5601	+	1	1	1	1	1	0		1	1	6	0		Q
1501	Indemnité CA	5601	+	1	1	1	1	1	0		1	1	6	0		Q
1503	Jetons de présence	5601	+	1	1	1	1	1	0		1	1	6	0		Q
1510	Tantièmes CA	5601	+	1	1	1	1	1	0		1	1	6	0		Q

Fichier des genres de salaire		31.01.2021												Page 3		
N°	Texte	Comptabilité	+/-	Salaire brut	AVS/AC	LAA	LAAC	IJM	LPP probable	facteur	LPP rétroactive	IS	Certificat de salaire	Droit CAF	Statistique mois	Statistique année
1900	Repas gratuits	5030	+	1	1	1	1	1	0	1	1	2.1	0			R
1901	Chambre gratuite	5030	+	1	1	1	1	1	0	1	1	2.1	0			R
1902	Logement gratuit	5030	+	1	1	1	1	1	0	1	1	2.3	0			R
1910	Part privée voiture de service	5030	+	1	1	1	1	1	0	1	1	2.2	0			R
1920	Pourboire soumis aux cotisations AVS	-	+	0	1	1	1	1	0	1	1	1	0	I		
1950	Réduction loyer logement locatif	5030	+	1	1	1	1	1	0	1	1	2.3	0			R
1953	Prestations en nature expatriés	5300	+	1	1	1	1	1	0	1	1	2.3	0			R
1955	Avantage en argent	5032	+	1	1	1	1	1	0	1	1	2.3	0			R
1960	Droits de participation imposables	5032	+	1	1	1	1	1	0	1	1	5	0			R
1961	Actions de collaborateurs	5032	+	1	1	1	1	1	0	1	1	5	0			R
1962	Options de collaborateurs	5032	+	1	1	1	1	1	0	1	1	5	0			R
1971	Part facultative employeur IJM	5740	+	1	0	0	0	0	0	0	1	7	0			T
1972	Part facultative employeur LPP	5720	+	1	1	1	1	1	0	1	1	7	0			T
1973	Part facultative employeur rachat LPP	5721	+	1	1	1	1	1	0	1	1	7	0			T
1974	Part facultative employeur CM	5740	+	1	0	0	0	0	0	0	1	7	0			T
1975	Part facultative employeur complém. AANP	5730	+	1	0	0	0	0	0	0	1	7	0			T
1976	Part facultative employeur complém. LAAC	5731	+	1	0	0	0	0	0	0	1	7	0			T
1977	3ème pilier b payé par employeur	5722	+	1	1	1	1	1	0	1	1	7	0			T
1978	3ème pilier a payé par employeur	5722	+	1	1	1	1	1	0	1	1	7	0			T
1979	Impôt à la source payé par employeur	5790	+	1	1	1	1	1	0	1	1	7	0			T
1980	Perfectionnement (certificat de salaire)	5034	+	1	0	0	0	0	0	0	0	13.3	0			
2000	Indemnité APG	2990	+	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	Y		
2005	Prestation compensation mil. (CCM)	2990	+	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	Y		
2010	Caisse militaire subsidiaire	2990	+	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	Y		
2015	Parifonds	2990	+	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	Y		
2020	Indemnité assurance militaire	2990	+	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	Y		
2021	Rente assurance militaire	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0			
2022	Rente partielle Ass. Militaire (AM)	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
2025	Indemnité AI	2990	+	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	Y		
2026	Rente AI	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0			
2027	Rente partielle AI	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
2030	Indemnité accident	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
2031	Rente accident	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0			
2032	Rente partielle accident	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
2035	Indemnité maladie	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
2040	Indemnité maternité	2990	+	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	Y		
2050	Correction indemnité de tiers	5008	-	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	Y		
2060	Déduction RHT/ITP (SM)	5000	-	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
2065	Perte de gain RHT/ITP (SH)	-	+	0	1	1	1	1	0	1	0		0	Y		
2070	Indemnité de chômage	2990	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
2075	Délai de carence RHT/ITP	5000	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
3000	Allocation pour enfant	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	K		
3001	Allocation pour enfant paiement ultérieur	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	3	1	K		
3010	Allocation formation professionnelle	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	K		
3011	Allocation formation professionnelle paiement ultérieur	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	3	1	K		
3030	Allocation familiale	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	3	K		
3031	Allocation familiale paiement ultérieur	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	3	3	K		
3032	Allocation de ménage	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	3	K		
3033	Allocation de ménage paiement ultérieur	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	3	3	K		
3034	Allocation de naissance	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	3	2			Q
3035	Allocation de mariage	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	3	0			Q
3036	Allocation pour charge d'assistance	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	K		
3037	Allocation pour charge d'assistance paiement ultérieur	5040	+	1	0	0	0	0	0	0	1	3	0	K		
4900	Compensation net/brut	5000	+	1	1	1	1	1	0	1	1	7	0			T
5000	Salaire brut															

Fichier des genres de salaire		31.01.2021										Page 4			
N°	Texte	Comptabilité	+	-	Salaire brut AVS/AC	LAA	LAAC	IJM	LPP probable facteur	LPP rétroactive	IS	Certificat de salaire	Droit CAF	Statistique mois	Statistique année
5010	Cotisation AVS	5700	-									9		L	
5020	Cotisation AC	5701	-									9		L	
5030	Cotisation compl. AC	5701	-									9		L	
5040	Cotisation AANP	5730	-									9		L	
5041	Cotisation LAAC A1	5731	-												
5042	Cotisation LAAC A2	5731	-												
5045	Cotisation IJM A1	5740	-												
5046	Cotisation IJM A2	5740	-												
5048	Cotisation IJM B1	5740	-												
5050	Cotisation LPP	5720	-									10.1		M	
5051	Cotisations rachat LPP	5720	-									10.2			
5060	Montant IS A0N	5790	-									12			
5061	Montant IS A0N correction	5790	-									12			
5062	Retenue impôt ecclésiastique GE	5790	-												
5100	Correction prestations en nature	2999	-												
5110	Correction avantage en argent	2999	-												
5111	Compensation cotis. LPP employeur	2999	-									10.1			
5112	Compensation rachat LPP employeur	2999	-									10.2			
6000	Frais de voyage	5820	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.1.1	0		
6001	Frais de voiture	5820	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.1.1	0		
6002	Frais de repas	5821	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.1.1	0		
6010	Frais de nuitées	5822	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.1.1	0		
6020	Frais effectifs expatriés	5320	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.1.2	0		
6030	Autres frais effectifs	5820	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.1.2	0		
6040	Frais forfaitaires de représentation	5830	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.2.1	0		
6050	Frais forfaitaires de voiture	5831	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.2.2	0		
6060	Frais forfaitaires pour expatriés	5331	+	0	0	0	0	0	0	0	0	2.3	0		
6070	Autres frais forfaitaires	5832	+	0	0	0	0	0	0	0	0	13.2.3	0		
6500	Salaire net														
6510	Avance sur salaire	1990	-												
6600	Salaire payé	1020													
9010	Base AVS														
9011	Salaire AVS														
9012	Non soumis AVS														
9020	Base AC														
9021	Salaire AC														
9022	Salaire compl. AC														
9023	Non soumis AC														
9030	Base LAA														
9031	Salaire LAA														
9040	Base LAAC														
9041	Salaire LAAC A1														
9042	Salaire LAAC A2														
9050	Base IJM														
9051	Salaire IJM A1														
9052	Salaire IJM A2														
9053	Salaire IJM B1														
9060	Base LPP														
9061	Salaire LPP														
9070	Salaire IS A0N														
9071	Salaire IS DT périodique														
9072	Salaire IS DT apériodique														
9073	Salaire IS DT														
9074	Code tarif IS														
9075	Taux IS A0N														

5. Évaluations

5.1 Évaluations mensuelles

5.1.1 Décompte de paie personnel

Les décomptes de paie personnels peuvent être imprimés et envoyés aux collaborateurs. Par contre, il n'est pas nécessaire que l'employeur conserve ces documents.

Exemple de décompte de paie personnel

Muster AG Bahnhofstr. 1 6002 Luzern	Date	25.04 2022		
	Paula Nestler Hauptgasse 67 6000 Lucerne			
Décompte de salaire Avril 2022				
GS	Texte	Quantité	Taux	Montant
5000	Salaire brut			25'136.00
5010	Cotisation AVS	23'871.00	5.300%	-1'265.15
5020	Cotisation AC	12'350.00	1.10%	-135.85
5030	Cotisation compl. AC	11'521.00	0.50%	-57.60
5040	Cotisation AANP	12'350.00	1.6060%	-198.35
5041	Cotisation LAAC A1	12'350.00	0.7740%	-95.60
5042	Cotisation LAAC A2	11'521.00	0.5080%	-58.55
5048	Cotisation IJMB1	23'871.00	1.0430%	-248.95
5050	Cotisation LPP			-1'200.00
5060	Montant IS A0N	25'136.00	27.30%	-6'862.15
9074	Salaire IS DT	25'136.00		
6001	Frais de voiture			250.00
6500	Salaire net			15'263.80
6510	Avance sur salaire			-1'000.00
6600	Salaire payé			14'263.80

5.1.2 Récapitulation mensuelle des genres de salaire

Ce document fait office de procès-verbal du traitement mensuel des salaires. Il doit récapituler l'ensemble des genres de salaire utilisés durant le mois concerné. Le programme de comptabilité salariale doit permettre d'établir et d'imprimer cette liste à tout moment. Cette dernière fait partie intégrante des listes dont la tenue est requise par la loi.

Exemple de récapitulation mensuelle des genres de salaire

Muster AG	Date	30.04 2022
Bahnhofstr. 1	Page:	001
6002 Luzern		
Récapitulation des GS Avril 2022		
GS	Texte	Montant
1000	Salaire mensuel	36'990.00
1005	Salaire horaire	8'164.65
1061	Heures supplémentaires	300.00
1070	Indemnité travail par équipes	2'900.00
1160	Indemnité de vacances	800.00
1161	Indemnité pour jours fériés	100.00
1213	Prime de succès	3'500.00
1218	Commission	6'080.00
2035	Indemnité maladie	1'265.00
2050	Correction indemnité de tiers	-1'265.00
3000	Allocation pour enfant	200.00
3010	Allocation formation professionnelle	250.00
3030	Allocation familiale	100.00
5000	Salaire brut	59'384.65
5010	Cotisation AVS	-2'780.10
5020	Cotisation AC	-278.30
5030	Cotisation compl. AC	-125.40
5040	Cotisation AANP	-470.95
5041	Cotisation LAAC A1	-217.30
5042	Cotisation LAAC A2	-57.75
5045	Cotisation IJM A1	-19.00
5048	Cotisation IJM B1	-614.00
5050	Cotisation LPP	-2'620.00
5060	Montant IS A0N	-6'862.15
6001	Frais de voiture	850.00
6002	Frais de repas	450.00
6010	Frais de nuitées	0.00
6030	Autres frais effectifs	500.00
6070	Autres frais forfaitaires	280.00
6500	Salaire net	47'419.70
6510	Avance sur salaire	-1'000.00
6600	Salaire payé	46'419.70
9010	Base AVS	57'569.65
9011	Salaire AVS	52'454.65
9012	Non soumis AVS	5'115.00
9020	Base AC	57'569.65
9021	Salaire AC	25'300.00
9022	Salaire compl. AC	25'080.00
9023	Non soumis AC	7'189.65
9030	Base LAA	57'569.65
9031	Salaire LAA	29'325.00
9040	Base LAAC	57'569.65
9041	Salaire LAAC A1	28'075.00
9042	Salaire LAAC A2	11'371.00
9050	Base IJM	57'569.65
9051	Salaire IJM A1	1'450.00
9053	Salaire IJM B1	58'871.00
9070	Salaire IS A0N	25'136.00
9071	Salaire IS DT périodique	25'136.00
9072	Salaire IS DT apériodique	0.00

5.1.3 Pièce comptable mensuelle (optionnel)

Les pièces comptables doivent être conçues de manière à permettre de reconstituer la reprise des données de la comptabilité salariale dans la comptabilité financière.

Exemple de pièce comptable

Muster AG Bahnhofstr. 1 6002 Luzern	Date Page:	30.04 2022 001		
Pièce comptable Nr. 0004/2021				
Paie: Avril 2022				
Valeur: 25.04 2022				
No compte	Centre de coûts	Texte compte	Doit	Avoir
1020		Banque		46'419.70
1990		Avance sur salaire		1'000.00
2990		Remboursement APG	0.00	
2990		Remboursement CCM	0.00	
2990		Remboursement IJM	1'265.00	
5000		Salaire mensuel	36'990.00	
5000		Salaire horaire	8'164.65	
5001		Indemnité travail par équipes	2'900.00	
5002		Heures supplémentaires	300.00	
5004		Vacances et indemnités pour jours fériés	900.00	
5007		Commissions et primes	9'580.00	
5040		Allocations familiales et pour enfants	550.00	
5700		Cotisations AVS/AC		3'183.80
5720		LPP-Cotisations		2'620.00
5730		AANP-Cotisations		470.95
5731		LAAC-Cotisations		275.05
5740		IJM-Cotisations		633.00
5008		Prestations d'assurance		1'265.00
5800		Montant IS AON		6'862.15
5820		Frais de voiture	850.00	
5820		Autres frais effectifs	500.00	
5821		Frais de repas	450.00	
5832		Autres frais forfaitaires	280.00	
		Total	62'729.65	62'729.65

5.2 Analyses annuelles

5.2.1 Compte salaire personnel avec total entreprise

À la fin de l'année, il est procédé à l'établissement d'un compte salaire individuel, puis d'une récapitulation du total de l'entreprise. Ces documents sont imprimés ou disponibles en permanence sous forme électronique. Les comptes salaires personnels et la récapitulation incluent l'ensemble des genres de salaire ainsi que toutes les bases. Ils font partie intégrante des listes dont la tenue est requise par la loi. La «récapitulation total entreprise» doit pouvoir être imprimée séparément.

Exemple compte salaire individuel

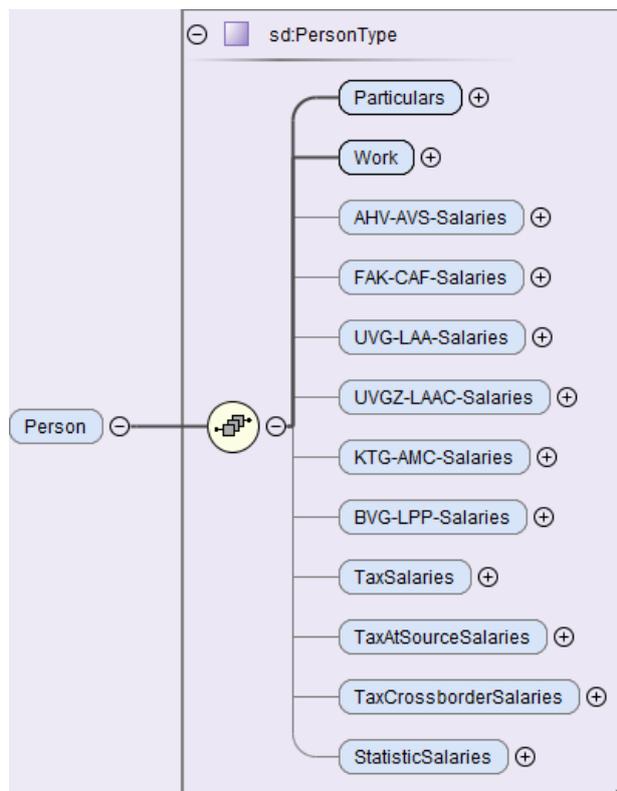
Muster AG		Compte salaire 2022				Nestler Paula		Date de naissance		04.10.1980		Entrée		01.02.2012		Date	31.12.2022	
Bahnhofstr. 1								Numéro personne		0017		Sortie				Page	09	
6002 Luzern																		
GS	Texte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total				
1000	Salaire mensuel	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	270'000.00				
1200	13e salaire												22'500.00	22'500.00				
1218	Commission	2'729.00				2'636.00				2'400.00				7'765.00				
2000	Indemnité APG			1'200.00										1'200.00				
2005	Prestation compensation mil. (CCM)			795.00										795.00				
2035	Indemnité maladie				1'265.00									1'265.00				
2050	Correction indemnité de tiers			-1'995.00	-1'265.00									-3'260.00				
5000	Salaire brut	25'229.00	22'500.00	22'500.00	25'136.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	300'265.00				
5010	Cotisation AVS	-1'337.15	-1'192.50	-1'192.50	-1'265.15	-1'192.50	-1'192.50	-1'192.50	-1'192.50	-1'319.70	-1'192.50	-1'192.50	-2'385.00	-15'847.00				
5020	Cotisation AC	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-135.85	-1'630.20				
5030	Cotisation compl. AC	-64.40	-50.75	-50.75	-57.60	-50.75	-50.75	-50.75	-50.75	-62.75	-50.75	-50.75	-163.25	-754.00				
5040	Cotisation AANP	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-198.35	-2'380.20				
5041	Cotisation LAAC A1	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-95.60	-1'147.20				
5042	Cotisation LAAC A2	-64.25	-52.75	-45.45	-58.55	-51.55	-51.55	-51.55	-51.55	-63.75	-51.55	-51.55	-165.85	-759.90				
5048	Cotisation IJMB1	-263.15	-234.70	-234.70	-248.95	-234.70	-234.70	-234.70	-234.70	-259.70	-234.70	-234.70	-469.35	-3'118.75				
5050	Cotisation LPP	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-1'200.00	-14'400.00				
5060	Montant IS A0N	-6'887.50	-5'872.50	-5'872.50	-6'862.15	-5'872.50	-5'872.50	-5'872.50	-5'872.50	-6'772.80	-5'872.50	-5'872.50	-14'355.00	-81'857.45				
6001	Frais de voiture	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	3'000.00				
6500	Salaire net	15'232.75	13'717.00	13'724.30	15'263.80	13'718.20	13'718.20	13'718.20	13'718.20	15'041.50	13'718.20	13'718.20	26'081.75	181'370.30				
6510	Avance sur salaire				-1'000.00	-800.00	-500.00							-2'300.00				
6600	Salaire payé	15'232.75	13'717.00	13'724.30	14'263.80	12'918.20	13'218.20	13'718.20	13'718.20	15'041.50	13'718.20	13'718.20	26'081.75	179'070.30				
9010	Base AVS	25'229.00	22'500.00	22'500.00	23'871.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	299'000.00				
9011	Salaire AVS	25'229.00	22'500.00	22'500.00	23'871.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	299'000.00				
9020	Base AC	25'229.00	22'500.00	22'500.00	23'871.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	299'000.00				
9021	Salaire AC	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	148'200.00				
9022	Salaire compl. AC	12'879.00	10'150.00	10'150.00	11'521.00	10'150.00	10'150.00	10'150.00	10'150.00	12'550.00	10'150.00	10'150.00	32'650.00	150'800.00				
9030	Base LAA	25'229.00	22'500.00	21'300.00	23'871.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	297'800.00				
9031	Salaire LAA	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	148'200.00				
9040	Base LAAC	25'229.00	22'500.00	21'300.00	23'871.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	297'800.00				
9041	Salaire LAAC A1	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	12'350.00	148'200.00				
9042	Salaire LAAC A2	12'650.00	10'379.00	8'950.00	11'521.00	10'150.00	10'150.00	10'150.00	10'150.00	12'550.00	10'150.00	10'150.00	32'650.00	149'600.00				
9050	Base IJM	25'229.00	22'500.00	22'500.00	23'871.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	299'000.00				
9053	Salaire IJMB1	25'229.00	22'500.00	22'500.00	23'871.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	299'000.00				
9070	Salaire IS A0N	25'229.00	22'500.00	22'500.00	25'136.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	300'265.00				
9071	Salaire IS DT périodique	25'229.00	22'500.00	22'500.00	25'136.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	300'265.00				
9072	Salaire IS DT aperiodique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
9073	Salaire IS DT 13e salaire mensuel												22'500.00	22'500.00				
9074	Salaire IS DT	25'229.00	22'500.00	22'500.00	25'136.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00	300'265.00				
9075	Code tarif IS	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N	A0N				
9076	Taux IS A0N	27.30%	26.10%	26.10%	27.30%	26.10%	26.10%	26.10%	26.10%	27.20%	26.10%	26.10%	31.90%					

Directives pour le traitement des données salariales
Évaluations

Muster AG Bahnhofstr. 1 6002 Luzern		Compte salaire 2022 Récapitulation total entreprise												Date	31.12.2022
														Page	034
GS	Texte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
1000	Salaire mensuel	65'100.00	65'100.00	59'250.00	36'990.00	34'490.00	42'800.00	42'800.00	42'800.00	42'800.00	42'800.00	64'000.00	64'000.00	602'930.00	
1005	Salaire horaire	19'674.25	23'474.00	4'207.95	8'164.65	19'428.00	5'798.00	11'918.00	28'666.00	8'217.00	6'034.00	15'567.00	11'075.15	162'224.00	
1061	Heures supplémentaires	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	3'600.00	
1065	Heures supplémentaires										8'477.00	8'700.00		17'177.00	
1070	Indemnité travail par équipes	2'900.00	2'900.00	2'900.00	2'900.00	2'900.00	2'900.00			2'900.00	3'500.00	3'300.00	3'000.00	30'100.00	
1160	Indemnité de vacances	750.00	800.00	450.00	800.00	340.00	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00	800.00	8'740.00	
1161	Indemnité pour jours fériés				100.00								100.00	200.00	
1200	13e salaire		2'655.00				5'300.00						40'330.00	48'285.00	
1213	Prime de succès	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	3'500.00	42'000.00	
1218	Commission	2'729.00			6'080.00					4'000.00				12'809.00	
1500	Honoraire CA						5'000.00		5'000.00				5'000.00	15'000.00	
2000	Indemnité APG			1'200.00										1'200.00	
2005	Prestation compensation mil. (CCM)			795.00										795.00	
2030	Indemnité accident							10'000.00						10'000.00	
2035	Indemnité maladie				1'265.00									1'265.00	
2050	Correction indemnité de tiers			-1'995.00	-1'265.00			-10'000.00						-13'260.00	
2060	Déduction RHT/ITP (SM)	-790.00	-850.00											-1'640.00	
2065	Perte de gain RHT/ITP (SH)			900.00										900.00	
2070	Indemnité de chômage	630.00	680.00	720.00										2'030.00	
2075	Délai de carence RHT/ITP	70.00	75.00											145.00	
3000	Allocation pour enfant	430.00	430.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00	400.00	400.00	3'260.00	
3010	Allocation formation professionnelle	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	3'000.00	
3030	Allocation familiale	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	1'200.00	
3032	Allocation de ménage												1'000.00	1'000.00	
5000	Salaire brut	95'643.25	99'414.00	71'877.95	59'384.65	61'508.00	66'948.00	59'868.00	81'616.00	63'067.00	65'961.00	96'917.00	129'855.15	952'060.00	

Muster AG		Compte salaire 2022 Récapitulation total entreprise												Date	31.12.2022
Bahnhofstr. 1														Page	035
6002 Luzern															
GS	Texte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
5010	Cotisation AVS	-4'865.30	-5'073.90	-3'527.30	-2'780.10	-2'963.90	-3'252.25	-2'707.40	-4'029.65	-3'046.55	-3'199.95	-4'830.00	-6'522.70	-46'799.00	
5020	Cotisation AC	-646.80	-646.80	-393.80	-278.30	-278.30	-278.30	-278.30	-377.30	-278.30	-278.30	-395.75	-441.50	-4'571.75	
5030	Cotisation compl. AC	-140.75	-148.35	-121.25	-125.40	-114.90	-114.90	-114.90	-153.90	-126.90	-114.90	-167.55	-335.80	-1'779.50	
5040	Cotisation AANP	-784.15	-784.15	-639.60	-470.95	-470.95	-470.95	-310.35	-615.50	-470.95	-470.95	-639.60	-707.25	-6'835.35	
5041	Cotisation LAAC A1	-286.95	-286.95	-298.55	-217.30	-217.30	-217.30	-139.90	-286.95	-217.30	-217.30	-217.30	-242.05	-2'845.15	
5042	Cotisation LAAC A2	-70.50	-56.65	-44.70	-57.75	-50.80	-50.80	-50.80	-50.80	-63.00	-50.80	-92.60	-208.60	-847.80	
5045	Cotisation IJM A1	-306.50	-306.50	-173.00	-19.00	-19.00	-19.00	111.90	-280.80	-19.00	-19.00	-296.50	-296.50	-1'642.90	
5048	Cotisation IJM B1	-745.55	-717.05	-599.75	-614.00	-599.75	-599.75	-599.75	-599.75	-624.75	-599.75	-599.75	-1'209.90	-8'109.50	
5050	Cotisation LPP	-4'590.00	-4'590.00	-3'330.00	-2'620.00	-2'620.00	-2'620.00	-2'620.00	-3'800.00	-3'800.00	-3'800.00	-3'800.00	-3'800.00	-41'990.00	
5060	Montant IS A0N	-6'887.50	-5'872.50	-5'872.50	-6'862.15	-5'872.50	-5'872.50	-5'872.50	-5'872.50	-6'772.80	-5'872.50	-5'872.50	-14'355.00	-81'857.45	
6001	Frais de voiture	750.00	750.00	750.00	850.00	850.00	850.00			900.00	900.00	900.00	900.00	8'400.00	
6002	Frais de repas	400.00	400.00	400.00	450.00	450.00	300.00	300.00	450.00	450.00	450.00	450.00	450.00	4'950.00	
6010	Frais de nuitées	330.00	325.00	375.00					660.00	300.00	300.00	300.00	300.00	2'890.00	
6030	Autres frais effectifs	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	6'000.00	
6070	Autres frais forfaitaires	280.00	280.00	280.00	280.00	280.00	200.00	280.00	280.00	280.00	280.00	280.00	280.00	3'280.00	
6500	Salaire net	78'579.25	83'186.15	59'182.50	47'419.70	50'380.60	55'302.25	48'366.00	67'438.85	50'077.45	53'767.55	82'435.45	104'165.85	780'301.60	
6510	Avance sur salaire				-1'000.00	-5'500.00	-6'500.00	-5'000.00						-18'000.00	
6600	Salaire payé	78'579.25	83'186.15	59'182.50	46'419.70	44'880.60	48'802.25	43'366.00	67'438.85	50'077.45	53'767.55	82'435.45	104'165.85	762'301.60	
9010	Base AVS	94'953.25	98'729.00	71'507.95	57'569.65	60'958.00	66'398.00	49'318.00	81'066.00	62'517.00	65'411.00	96'167.00	128'105.15	932'700.00	
9011	Salaire AVS	91'798.25	95'734.00	66'552.95	52'454.65	55'923.00	61'363.00	51'083.00	76'031.00	57'482.00	60'376.00	91'132.00	123'070.15	883'000.00	
9012	Non soumis AVS	3'155.00	2'995.00	4'955.00	5'115.00	5'035.00	5'035.00	-1'765.00	5'035.00	5'035.00	5'035.00	5'035.00	5'035.00	49'700.00	
9020	Base AC	94'953.25	98'729.00	71'507.95	57'569.65	60'958.00	66'398.00	49'318.00	81'066.00	62'517.00	65'411.00	96'167.00	128'105.15	932'700.00	
9021	Salaire AC	58'800.00	58'800.00	35'800.00	25'300.00	25'300.00	25'300.00	25'300.00	34'300.00	25'300.00	25'300.00	35'975.00	40'136.65	415'611.65	
9022	Salaire compl. AC	28'146.00	29'667.00	24'247.00	25'080.00	22'980.00	22'980.00	22'980.00	30'781.00	25'380.00	22'980.00	33'505.00	67'162.35	355'888.35	
9023	Non soumis AC	8'007.25	10'262.00	11'460.95	7'189.65	12'678.00	18'118.00	1'038.00	15'985.00	11'837.00	17'131.00	26'687.00	20'806.15	161'200.00	
9030	Base LAA	94'953.25	98'729.00	70'307.95	57'569.65	60'958.00	66'398.00	49'318.00	81'066.00	62'517.00	65'411.00	96'167.00	128'105.15	931'500.00	
9031	Salaire LAA	48'825.00	48'825.00	39'825.00	29'325.00	29'325.00	29'325.00	19'325.00	38'325.00	29'325.00	29'325.00	39'825.00	44'036.65	425'611.65	
9040	Base LAAC	94'953.25	98'729.00	70'307.95	57'569.65	60'958.00	66'398.00	49'318.00	81'066.00	62'517.00	65'411.00	96'167.00	128'105.15	931'500.00	
9041	Salaire LAAC A1	37'075.00	37'075.00	38'575.00	28'075.00	28'075.00	28'075.00	18'075.00	37'075.00	28'075.00	28'075.00	28'075.00	31'275.00	367'600.00	
9042	Salaire LAAC A2	13'879.00	11'150.00	8'800.00	11'371.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	12'400.00	10'000.00	18'225.00	41'063.35	166'888.35	
9050	Base IJM	94'953.25	98'729.00	71'507.95	57'569.65	60'958.00	66'398.00	49'318.00	81'066.00	62'517.00	65'411.00	96'167.00	128'105.15	932'700.00	
9051	Salaire IJM A1	23'416.65	23'416.65	13'216.70	1'450.00	1'450.00	1'450.00	-8'550.00	21'450.00	1'450.00	1'450.00	22'650.00	22'650.00	125'500.00	
9053	Salaire IJM B1	71'479.00	68'750.00	57'500.00	58'871.00	57'500.00	57'500.00	57'500.00	57'500.00	59'900.00	57'500.00	57'500.00	116'000.00	777'500.00	
9070	Salaire IS A0N	25'229.00	22'500.00	22'500.00	25'136.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00		
9071	Salaire IS DT périodique	25'229.00	22'500.00	22'500.00	25'136.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	22'500.00	24'900.00	22'500.00	22'500.00	45'000.00		
9072	Salaire IS DT aperiodique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		

6. Données personnelles



6.1 Données à caractère personnel (particulars)

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Social-Insurancel-identification...	Numéro d'assurance sociale : La vérification du numéro d'assurance sociale est représentée graphiquement après ce tableau.	c) Social-Insurancelidentification Type	Obligatoire
...SV-AS-Number	N° d'AS à treize chiffres attribués par la Centrale de compensation (CdC)	c:SV-AS-NumberType	Optionnel Optionnel
...unknown	Si le numéro d'assurance sociale est inconnu, il faut sélectionner «inconnu» (<i>unknown</i>).	sd:EmptyType	
EmployeeNumber	Numéro de personnel L'identification des personnes est en règle générale numérique, et le fabricant du logiciel ou l'entreprise peut le choisir librement (par ex. 1254). Le n° de personnel doit être indiqué pour toutes les transmissions à l'OFS. Dans le cas contraire, la déclaration est rejetée par le répartiteur.	xs:string	Optionnel (obligatoire pour la déclaration statistique)

Numéro d'assurance sociale: formation du chiffre de contrôle selon EAN13

756921707698 (Seulement les premiers 12 chiffres)

7	5	6	9	2	1	7	0	7	6	9	8
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=

$7 + 15 + 6 + 27 + 2 + 3 + 7 + 0 + 7 + 18 + 9 + 24 = 125$
 $125 \div 10 = 13$
 $13 \times 10 = 130$
 $130 - 125 = 5$

756.9217.0769.85 (avec chiffre de contrôle)

chiffre de contrôle = 5

résultat

.../Staff/Person/Particulars/Social-Insurance/Identification/SV-AS-Number; tns: SV-AS-NumberType - pattern = [0-9]{3}\.[0-9]{4}\.[0-9]{4}\.[0-9]{2}

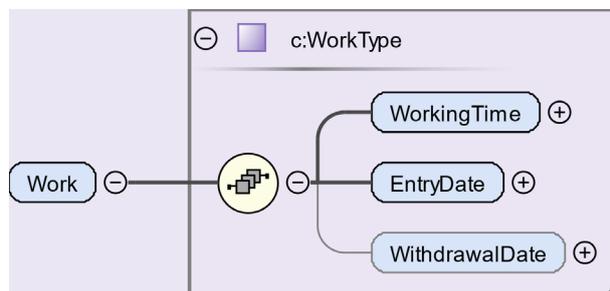
- Le numéro d'assurance sociale a 13 positions, le dernier chiffre est le chiffre de contrôle
- Chaque chiffre est multiplié depuis la gauche par des valeurs fixes
- Le chiffre de contrôle ajouté à la somme, le plus proche d'un multiple de 10

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Lastname	Nom de famille	xs:string	Obligatoire
Firstname	Prénom	xs:string	Obligatoire
Sex...	Sexe	sd:SexType	Obligatoire
...F	Femme		
...M	Homme		
DateOfBirth	Date de naissance	xs:date	Obligatoire
Nationality	Nationalité Les codes permettant une attribution correcte de la nationalité sont déposés auprès de l'ONU (ISO 3166) ISO 3166 - Countrycodes	sd:NationalityType Lorsque la nationalité est inconnue ou que la personne est apatride, il est recouru à un code numérique: 11 = nationalité inconnue 22 = apatride	Obligatoire
CivilStatus...	État civil avec «valable à partir de»		Obligatoire
...Status	Il existe les options suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ inconnu ▪ célibataire ▪ marié(e) ▪ veuve/veuf ▪ divorcé(e) ▪ séparé(e) ▪ partenariat enregistré ▪ partenariat dissous judiciairement ▪ partenariat dissous par décès ▪ partenariat dissous ensuite de déclaration d'absence. 	c:CivilStatusType	Obligatoire
...ValidAsOf	«Valable à partir de» La date «valable à partir de» est saisie impérativement lors de chaque changement d'état civil. Pour les personnes célibataires ou si l'état civil est inconnu, la date de naissance est indiquée.	xs:date	Optionnel
Address...	Adresse de la personne.	sd:AddressType	Obligatoire

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	<p>S'il s'agit d'une personne imposée à la source, le code postal, le lieu et le numéro de commune correspondant doivent être saisis plausiblement dans le système du DPI. Afin d'assurer cela, les adresses doivent être comparées à celles du répertoire officiel des adresses de bâtiments.</p> <p>Conversion de NPA en numéro OFS de la commune : Liste officielle (Cadastre)</p>	Lors de la création de l'adresse postale, les directives de la Poste suisse doivent en principe être observées.	
...Street	Rue et n° bâtiment	xs:string	Optionnel
...Postbox	Case postale	xs:string	Optionnel
...Locality	Informations complémentaires relatives à la localité	xs:string	Optionnel
...ZIP-Code	Code postal	sd:ZIP-CodeType	Obligatoire
...City	Ville	xs:string	Obligatoire
...Country	Pays	xs:string	Optionnel
EmailAddress	Courriel	c:EmailAddress-Type	Optionnel
PhoneNumber	N° téléphone	xs:string	Optionnel
MobilePhoneNumber	Numéro de mobile	xs:string	Optionnel
Residence-Canton	Canton de résidence	sd:CantonAndExType	Obligatoire
MunicipalityID	Numéro de commune		Optionnel
ResidenceCategory	<p>Catégorie de permis de séjour</p> <p>Pour les travailleurs de nationalité étrangère, l'on sélectionne l'une des catégories suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ permis de courte durée (L) ▪ permis annuel (B) ▪ permis d'établissement (C) ▪ permis de séjour avec activité lucrative (Ci) ▪ frontaliers (G) ▪ requérants d'asile (N) ▪ personnes à protéger (S) ▪ étrangers admis provisoirement (F) ▪ procédure d'annonce pour les activités lucratives de courte durée (90 jours) ▪ procédure d'annonce pour les activités lucratives de courte durée (120 jours) ▪ autres (hors Suisses) 	c:ResidenceCategoryType	Optionnel (Obligatoire pour le décompte IS)
Language-Code	<p>Langue: ce code de langue est utilisé pour la communication entre l'entreprise et la personne.</p> <p>Choix entre:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Allemand ▪ Français ▪ Italien ▪ Anglais 	c:LanguageCode-Type	Obligatoire

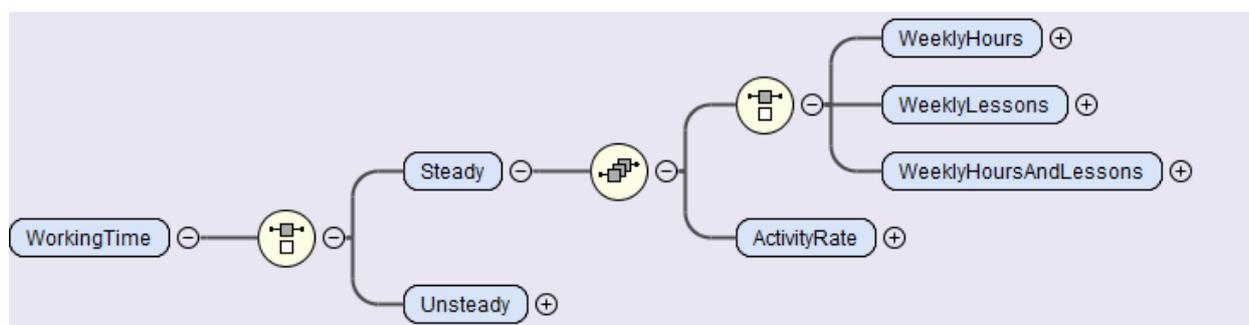
6.2 Rapport de travail (work)

Dans cette section, les différents accords en vigueur concernant l'engagement sont représentés.



6.2.1 Durée de travail

Le choix d'un travail régulier ou irrégulier de la personne est consigné dans les données de base de la comptabilité salariale. Pour les personnes employées régulièrement, les heures/leçons hebdomadaires ainsi qu'un taux d'occupation sont saisis. Pour les personnes occupées irrégulièrement, l'on sélectionne «Irrégulier».



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obliga- toire/ Optionnel
WorkingTime...	Durée de travail fixée individuellement	Au choix	Obligatoire
Steady...	Travail régulier		Obligatoire- ment «Steady» ou «Un- steady»
...WeeklyHours	Heures hebdomadaires (durée hebdomadaire de travail fixée individuellement en heures) Pour les assurés au service de plusieurs employeurs, les heures de toutes les activités sont additionnées et indiquées ici.	sd:WeeklyHours- Type	Obligatoire- ment Weekly- Hours ou WeeklyLes- sons
...WeeklyLessons	Leçons hebdomadaires (durée hebdomadaire de travail fixée individuellement en leçons) Pour les assurés au service de plusieurs employeurs, les leçons pour toutes les activités sont additionnées et indiquées ici.	sd:WeeklyLes- sonsType	WeeklyLes- sons ou Weekly- Hours AndLes- sons
... WeeklyHour- sAnd Lessons	Heures hebdomadaires (durée hebdomadaire de travail convenue individuellement, en heures et leçons) Si le système prend en charge les activités multiples, les heures et leçons de toutes les activités sont additionnées et indiquées ici.	sd: WeeklyHour- sAnd LessonsType	
...ActivityRate	Taux d'occupation fixé individuellement	sd:ActivityRate- Type	Obligatoire

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obliga- toire/ Optionnel
	En cas d'emplois multiples, les taux d'activité de tous les emplois sont additionnés et indiqués ici.		
Unsteady...	Travail irrégulier	sd:EmptyType	Obligatoire- ment Steady ou Unsteady
EntryDate	Date d'entrée dans l'entreprise	xs:date	Obligatoire
WithdrawalDate	Date de sortie de l'entreprise	xs:date	Optionnel

Durée hebdomadaire de travail en heures ou en leçons

- Pour les travailleurs rémunérés sur une base horaire, le temps de travail doit être indiqué en heures et en minutes industrielles.
- Pour les travailleurs rémunérés sur la base de leçons, le nombre de leçons dispensées doit être indiqué (ne pas convertir en heures et en minutes).
- Un contrôle de plausibilité du taux d'occupation doit être effectué au moyen de la durée de travail hebdomadaire (heures ou leçons).
- Dans la structure XML, la durée hebdomadaire de travail doit être indiquée d'une part dans la section <Work>/<WorkingTime>, et d'autre part, si cela est exigé compte tenu du type de salaire, dans la section <StatisticSalary>/<KindOfWage Payment>.

Légende pour le calcul des minutes industrielles

Nombre de minutes	=	Nombre de minutes industrielles
3	=	5
15	=	25
30	=	50
45	=	75

Taux d'occupation fixé individuellement

Le taux d'occupation correspond au taux d'activité fixé individuellement et contractuellement, en pourcentage de la durée normale de travail à plein temps dans l'entreprise.

- En cas de travail à temps partiel régulier, il influence le calcul de diverses allocations (frais, allocations de fin d'année, etc.).
- Le degré d'occupation n'a pas d'incidence sur le calcul du salaire maximum. Ainsi, en cas d'occupation à temps partiel à un taux de 50 %, les taux relatifs aux salaires maximums ne peuvent pas être réduits de 50 %.
- Le taux d'occupation ne doit pas automatiquement influencer sur le code LAA. Ce code peut être saisi uniquement par l'utilisateur, et non par le système. En revanche, il est possible que le système puisse fournir un conseil à l'utilisateur lorsqu'il y a une plausibilité correspondante.
- Pour les employés dotés d'un contrat de travail à l'année, le taux d'occupation contractuel est saisi.
- Le contrôle de plausibilité porte sur la durée hebdomadaire normale de travail dans l'entreprise et le taux d'occupation (heures ou leçons).
- Dans la structure XML, le taux d'occupation est indiqué, d'une part dans la section <Work>/<WorkingTime>, et d'autre part, dans la mesure où cela est exigé compte tenu du type de salaire, dans la section <StatisticSalary>/<KindOfWagePayment>.

Exemples pour la plausibilisation du temps de travail hebdomadaire et du taux d'occupation

Durée hebdomadaire normale de travail dans l'entreprise	42 h
Taux d'occupation convenu individuellement	100 %
Durée hebdomadaire de travail convenue individuellement	42 h

Durée hebdomadaire normale de travail dans l'entreprise	42 h
Taux d'occupation convenu individuellement	50 %
Durée hebdomadaire de travail convenue individuellement	21 h

6.2.2 Durée d'occupation/de cotisation

En règle générale, les durées d'occupation et de cotisation sont identiques. Une exception possible est, par exemple, le paiement du salaire après une résiliation avec effet immédiat. Les éventuels changements de code d'assurance ont également une incidence sur la durée de cotisation. Une durée de cotisation séparée est constituée pour chaque code d'assurance.

Les dates d'entrée et de sortie sont utilisées pour déterminer les divers salaires maximums assurés. En outre, elles sont nécessaires pour le décompte avec les différentes assurances ainsi que pour le certificat de salaire et l'enquête suisse sur la structure des salaires.

N° pers.	Nom/Prénom	Entrée	Sortie
0025	Meier Jean	01.01.2007	

Départ et réengagement

Lorsqu'une personne est réengagée durant l'année de départ, il faut si possible utiliser le même numéro personnel (afin d'éviter une saisie à double et de conserver l'historique du collaborateur). Lorsqu'une personne a définitivement quitté l'entreprise, la date du départ est consignée dans le XML.

N° pers.	Nom/Prénom	Entrée	Sortie
0025	Meier Jean	1.1.2021	31.5.2021
0025	Meier Jean	01.09.2021	

6.2.3 Données salariales de base (optionnel)

Données salariales fixes

Il est indiqué de mémoriser les genres de salaire mensuels récurrents à l'aide d'une valeur permanente ou partiellement variable dans les données concernant le salaire de base au niveau du fichier personnel. Cela simplifie le traitement de paie.

Exemple d'extrait des données personnelles

Données salariales de base				
Type de salaire	Désignation	Quantité	Tarif	Montant
1000	Salaire mensuel			7'000.00
3000	Allocations pour enfants	1	150.00	150.00
6001	Frais de voiture			250.00

Les grandes entreprises travaillent souvent avec des profils d'activité (service extérieur, cadres, formation, administration, restaurant du personnel, etc.). Ces profils permettent de regrouper les genres de salaire et de les attribuer aux personnes concernées.

Exemple de profil d'activité pour le service extérieur

Données salariales de base				
Type de salaire	Désignation	Quantité	Tarif	Montant
1000	Salaire mensuel			3'500.00
1213	Prime de succès			
1218	Commission			3'000.00
6001	Frais de voiture		0,70	
6070	Frais forfaitaires			500.00

Données salariales variables

Les données salariales variables diffèrent d'une paie à l'autre. L'utilisateur devant toujours les saisir manuellement, elles ne peuvent pas être mémorisées dans les données salariales de base.

Données préétablies concernant les genres de salaire

Les genres de salaire déductibles et techniques sont calculés uniquement par le programme. Ils ne sont donc pas mémorisés dans les données salariales de base.

6.3 Codes d'assurance

Le calcul des cotisations AVS/AC au moyen d'un code doit pouvoir être modifié manuellement pour régler les cas spéciaux (pas d'obligation de cotiser). La codification doit prévoir une sélection appropriée.

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
UVG-LAA-Code	Code LAA S'il existe plusieurs assureurs LAA (par ex. administrations communales), l'assureur compétent est attribué à la personne. Pour les données personnelles, la sélection peut être effectuée à partir des codes LAA mémorisés dans les données d'entreprise. La première position indique la partie d'entreprise dans laquelle le collaborateur est occupé. La seconde indique l'étendue de l'assurance et la déduction.	sd:UVG-LAA-CodeType	Obligatoire
UVGZ-LAAC-Code	Code LAAC Les codes LAAC peuvent être sélectionnés dans les données personnelles. Ils ont été préalablement mémorisés dans les données de l'entreprise en tant que solution d'assurance. Un ou deux codes peuvent être attribués, selon le type d'assurance de la personne.	c:AssuranceCategoryCodeType	Obligatoire
KTG-AMC-Code	Code IJM Les codes IJM peuvent être sélectionnés dans les données personnelles. Ils ont été préalablement mémorisés dans les données de l'entreprise en tant que solution d'assurance. Un ou deux codes peuvent être attribués, selon le type d'assurance de la personne.	c:AssuranceCategoryCodeType	Obligatoire
BVG-LPP-Code	Code LPP Les codes LPP peuvent être sélectionnés dans les données personnelles. Ils ont été préalablement mémorisés dans les données de l'entreprise en tant que solution d'assurance. Un ou deux codes peuvent être attribués, selon le type d'assurance de la personne. Les personnes non soumises à la LPP (par ex. expatriés) sont désignées spécialement dans la comptabilité salariale. Aucune donnée de l'assureur ne peut être saisie ou attribuée pour elles. Dans XML, aucune donnée LPP n'est fournie pour ces personnes au <i>répartiteur</i> .	c:BVG-LPP-AssuranceCategoryCodeType	Optionnel

Exemple de sélection d'un code LAA

Burri Fritz						
Assurances		Coordonnées		Certificat de salaire		Statistique
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Assureur-accidents						
Assureur	UID	Numéro d'assureur	Numéro de client	valide dès		
Suva	CHE-108.955.179	S999	1501-12577.2	15.10.2009		
Sanprotect	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5051-902.0	15.10.2009		
Solutions d'assurance						
Numéro de contrat	Solutions d'assurance	Code LAA	AAP %	AANP %	valide dès	
01	Filiale Bern	A	0.1750	1.6060	01.01.2020	
02	Filiale Basel	A	0.1750	1.6060	01.01.2020	
Étendue de l'assurance						
0	Non assuré LAA (par ex. membre du conseil d'administration non collaborateur)					
1	Assuré AAP et AANP, avec déduction AANP					
2	Assuré AAP et AANP, sans déduction AANP					
3	Assuré seulement AAP, donc pas déduction AANP (durée de travail hebdomadaire <8 heures)					

Exemple avec un code LAAC

Burri Claudia						
Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Code LAAC	Solution d'assurance					
A0	Personnel, pas assuré					
A1	Personnel, salaire LAA					
A2	Personnel salaire excédentaire					
B0	Direction, pas assuré					
B1	Direction, salaire LAA					
B2	Direction, salaire excédentaire					
C0	Gains fixes					

Exemple avec deux codes LAAC

Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique	
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP	
Code LAAC	Solution d'assurance						
A0	Personnel, pas assuré						
A1	Personnel, salaire LAA						
A2	Personnel salaire excédentaire						
B0	Direction, pas assuré						
B1	Direction, salaire LAA						
B2	Direction, salaire excédentaire						
C0	Gains fixes						

Exemple avec un code IJM

Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique	
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP	
Code IJM	Solution d'assurance						
A0	Personnel, pas assuré						
A1	Personnel, salaire IJM						
A2	Assurance maternité surobligatoire, salaire IJM						
B0	Direction, pas assuré						
B1	Direction, salaire IJM						
C0	Gains fixes						

Exemple avec deux codes IJM

Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique	
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP	
Code IJM	Solution d'assurance						
A0	Personnel, pas assuré						
A1	Personnel, salaire IJM						
A2	Assurance maternité surobligatoire, salaire IJM						
B0	Direction, pas assuré						
B1	Direction, salaire IJM						
C0	Gains fixes						

Exemple de personne non soumise à la LPP ou non assurée LPP

Zwahlen Hans						
Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Institution de prévoyances LPP						
Assureur	UID	No d'assureur	No de client	Valable du		
Personne non soumise LPP ou non assurée LPP						
Oldsoft	CHE-xxx.xxx.xxx	LXX	603-477.3	01.01.2018		
Life	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5.05-902.4	01.01.2017		
Solutions de pension						
Numéro de contrat	Solution pension	Code LPP	Valable du			
2600.88.1	Filiale Bern, Personal	1101	01.01.2020			
2600.88.1	Filiale Basel, Personal	1111	01.01.2020			

Exemple de personne avec deux solutions d'assurance LPP

Friedli Max						
Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Institution de prévoyances LPP						
Assureur	UID	No d'assureur	No de client	Valable du		
Personne non soumise LPP ou non assurée LPP						
Oldsoft	CHE-xxx.xxx.xxx	LXX	603-477.3	01.01.2018		
Life	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5.05-902.4	01.01.2017		
Solutions de pension						
Numéro de contrat	Solution pension	Code LPP	Valable du			
2600.88.1	Filiale Bern, Personal	1101	01.01.2020			
2600.88.1	Filiale Basel, Personal	1111	01.01.2020			

Friedli Max						
Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Institution de prévoyances LPP						
Assureur	UID	No d'assureur	No de client	Valable du		
Personne non soumise LPP ou non assurée LPP						
Oldsoft	CHE-xxx.xxx.xxx	LXX	603-477.3	01.01.2018		
Life	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5.05-902.4	01.01.2017		
Solutions de pension						
Numéro de contrat	Solution pension	Code LPP	Valable du			
45678.9	Filiale Bern, Kader	11	01.01.2021			
2600.88.1	Filiale Basel, Kader	21	01.01.2021			

Exemple avec code AVS, cas spécial

Zwahlen Hans						
Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Code AVS	Description					
0	Cas particuliers					
1	Jeunes					
2	Soumis AVS					
3	Bénéficiaires de rente AVS					

La façon de procéder est la même pour l'AC.

Exemple sans code

Zwahlen Hans						
Assurances		Données personnelles		Certificat salaire		Statistique
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
<input checked="" type="checkbox"/> Cas particulier, personne non soumise AVS						

La façon de procéder est la même pour l'AC.

7. Assurances

7.1 AVS/AC

7.1.1 Obligation de cotiser à l'AVS/AC

Obligation de cotiser à l'AVS/AC	
Limites d'âge AVS	L'obligation de cotiser à l'AVS commence le 1 ^{er} janvier de l'année durant laquelle la personne atteint l'âge de 18 ans. Exemple : naissance le 07.08.2003, soumis à l'obligation de cotiser à partir du 01.01.2021
	Début de l'âge de la retraite pour les hommes
	Début de l'âge de la retraite pour les femmes
Détermination de la soumission aux cotisations AVS	La soumission aux cotisations AVS doit toujours être déterminée sur la base de la date de naissance et du sexe. Le statut de l'obligation de cotiser à l'AVS peut être représenté par un code.
Détermination de la soumission aux cotisations AC	La soumission aux cotisations AC est déterminée de la même manière que pour l'AVS. Les personnes ayant atteint l'âge de la retraite AVS sont libérées de l'obligation de cotiser à partir du mois suivant. Un code AC peut en outre être défini.

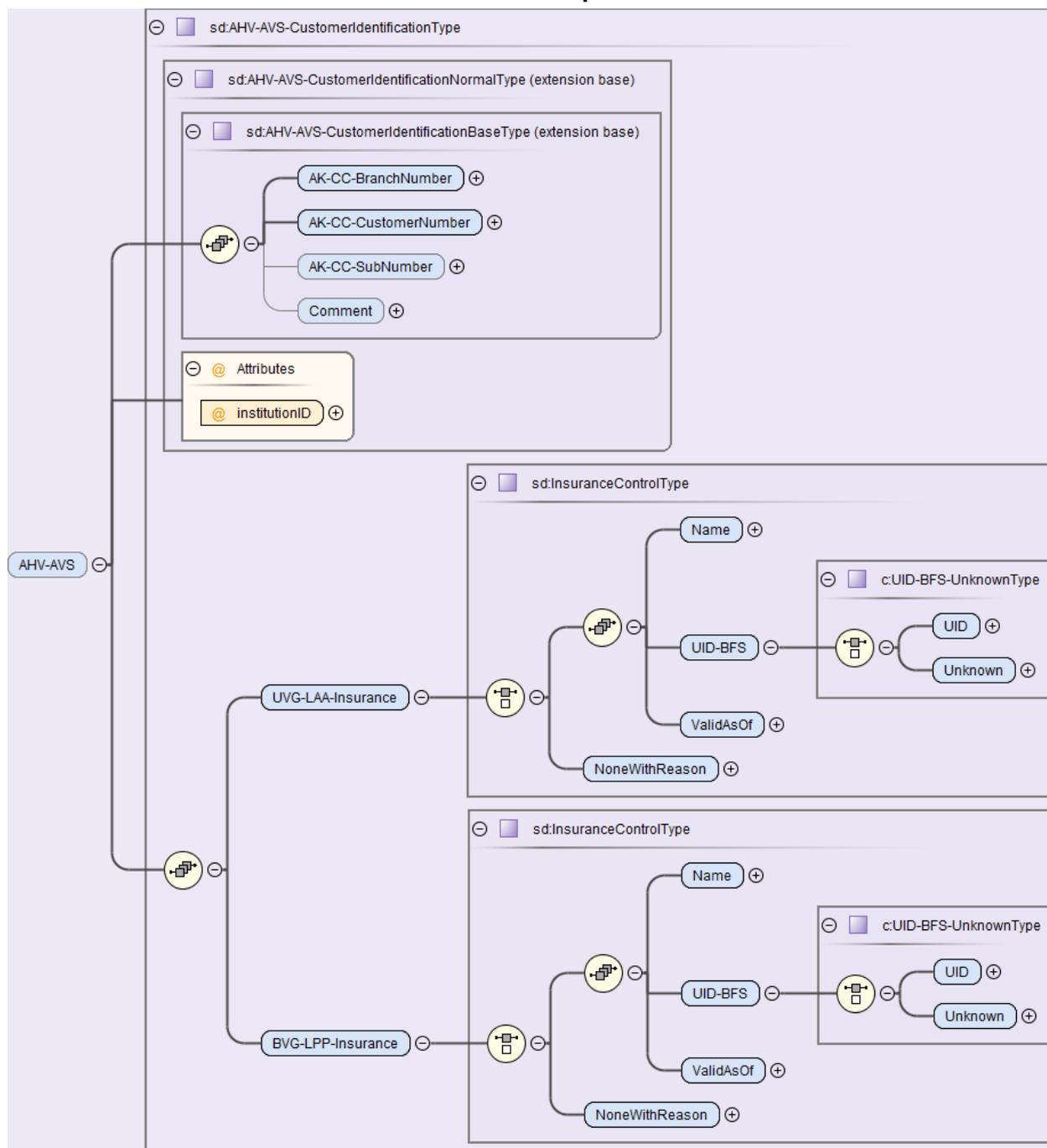
Exemple de code AVS	
0	Cas particuliers
1	Jeunes
2	Soumis à l'AVS
3	Bénéficiaire de rente AVS

Exemple de code AC	
0	Non soumis aux cotisations AC (jeunes gens, bénéficiaires de rente AVS, cas spéciaux)
1	Soumis aux cotisations AC

Taux et cotisations AVS	
Limite d'exemption AVS	Le montant exonéré des cotisations AVS est la partie du salaire des bénéficiaires des rentes AVS non soumise aux cotisations AVS. L'une des possibilités suivantes peut être appliquée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CHF 16'800 par an ou ▪ CHF 1'400 par mois
Cotisations	Les cotisations AVS sont financées sur une base paritaire par l'employeur et l'employé.
Cotisations des employés	Les cotisations des employés sont déduites du salaire soumis aux cotisations AVS. La déduction est de 5,3 %.
Cotisations de l'employeur (optionnel)	En règle générale, les cotisations de l'employeur sont utilisées pour la comptabilité analytique lors du traitement des salaires (par ex. provisions dans la comptabilité financière ou décompte mensuel avec la caisse de compensation compétente). La déduction est de 5,3 %.

Taux et cotisations AC	
Salaire maximum AC	Montant limite pour le salaire AC. L'une des possibilités suivantes peut être appliquée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CHF 148'200 par an ou ▪ CHF 12'350 par mois
Salaire maximum compl. AC	Montant limite pour le salaire compl. AC Depuis 2016, le salaire maximum compl. AC n'est plus appliqué. Exemple d'application jusqu'en 2016 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ p. ex. CHF 370'500 par an ou ▪ p. ex. CHF 30'875 par mois
Cotisations	Les cotisations AC sont financées sur une base paritaire par l'employeur et l'employé.
Cotisations AC des employés	Les cotisations des employés sont déduites du salaire soumis aux cotisations AC. La déduction est de 1,1 %.
Cotisations AC des employeurs	En règle générale, les cotisations de l'employeur sont utilisées pour la comptabilité analytique lors du traitement des salaires (par ex. provisions dans la comptabilité financière ou décompte mensuel avec la caisse de compensation compétente). La déduction est de 1,1 %.
Cotisations compl. AC des employés	Les cotisations compl. AC des employés sont déduites du salaire soumis aux cotisations compl. AC. La déduction est de 0,5 %. A partir du 1.1.2023, les cotisations compl. AC ne seront plus prélevées.
Cotisations compl. AC des employeurs	En règle générale, les cotisations de l'employeur sont utilisées pour la comptabilité analytique lors du traitement des salaires (par ex. provisions dans la comptabilité financière ou décompte mensuel avec la caisse de compensation compétente). La déduction est de 0,5 %. A partir du 1.1.2023, les cotisations compl. AC ne seront plus prélevées.

7.1.2 Informations concernant la caisse de compensation AVS



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
AK-CC-BranchNumber	Numéro de la caisse de compensation	sd:AK-CC-NumberType	Obligatoire
AK-CC-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse de compensation. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise)	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
AK-CC-SubNumber	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes	sd: IDType	Optionnel

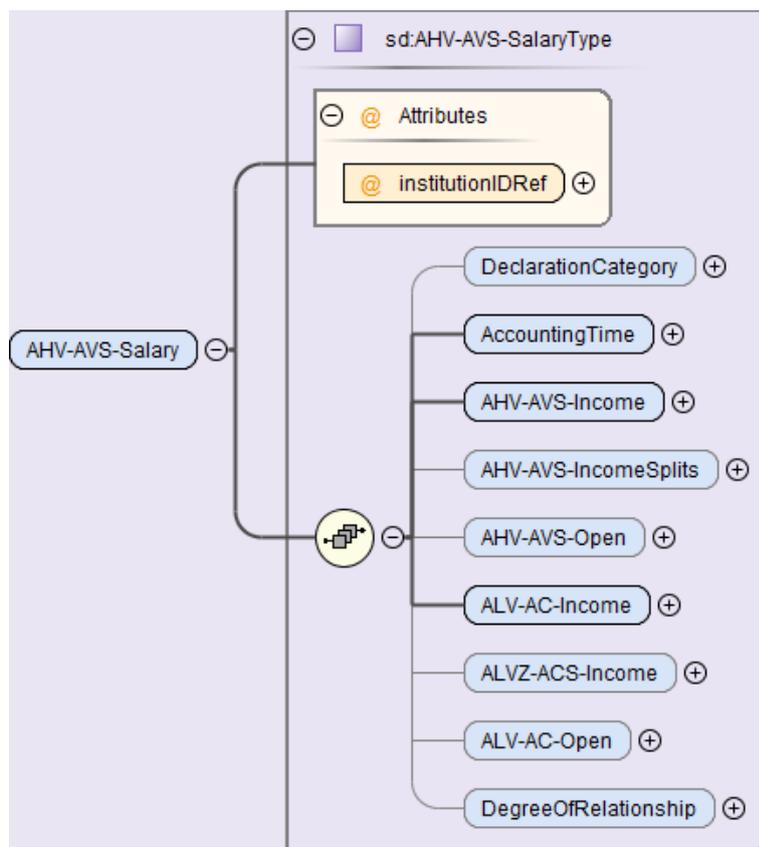
Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	séparés. Ces numéros sont utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.		
institutionID	L'ID renvoie aux salaires de l'AVS	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

Déclaration de l'assureur LAA et de l'institution de prévoyance LPP à la caisse de compensation

La déclaration des données salariales permet de transmettre également à la caisse de compensation les coordonnées de l'assureur LAA et de l'institution de prévoyance LPP de l'entreprise. Si l'entreprise ne dispose pas de ces données, un motif doit être saisi dans le système ERP et transmis.

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
UVG-LAA-Insurance...	Données relatives à l'assureur LAA Si l'entreprise compte plusieurs assureurs LAA, c'est l'assureur principal qui doit être transmis.	sd:InsuranceControlType	Obligatoire
...Name	Nom de l'assureur LAA	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...UID	Numéro d'identification des entreprises officiel de l'assureur LAA, conformément au registre IDE	c:UID-BFS-UnknownType	Obligatoire avec l'option «unknown»
...ValidAsOf	Date «Valable à partir de» Date de début de validité de l'assurance LAA auprès de l'assureur déclaré Une modification du contrat d'assurance n'entraîne pas d'adaptation de la date de début de validité tant que le contrat reste géré par le même assureur LAA.	xs:date	Obligatoire
NoneWithReason	Justification de l'absence d'un assureur LAA	sd:NotEmptyStringType	Obligatoirement un assureur ou une justification
BVG-LPP-Insurance...	Informations concernant l'institution de prévoyance LPP Si l'entreprise compte plusieurs institutions, il convient d'indiquer l'institution principal couvrant l'assujettissement obligatoire à la LPP.	sd:InsuranceControlType	Obligatoire
...Name	Nom de l'institution de prévoyance LPP	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
... UID	Numéro d'identification des entreprises officiel de l'institution de prévoyance LPP conformément au registre IDE	c:UID-BFS-UnknownType	Obligatoire avec l'option «unknown»
...ValidAsOf	Date «Valable à partir de» Date depuis laquelle l'institution de prévoyance est valable pour la déclaration. Une modification du contrat de prévoyance n'entraîne pas d'adaptation de la date de début de validité tant que le contrat reste géré par la même institution.	xs:date	Obligatoire
NoneWithReason	Justification en l'absence d'une institution de prévoyance LPP	sd:NotEmptyStringType	Obligatoirement une institution ou une justification

7.1.3 Bases de calcul de l'AVS



Base AVS

La base AVS est la somme de tous les genres de salaire soumis aux cotisations de l'AVS, sans distinction entre les personnes assurées et non assurées.

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionIDRef	Il est fait référence à l'institution (assurance) AVS	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
Declaration Category	Catégorie de déclaration pour la déclaration mensuelle des entrées/sorties. Cet élément ne doit pas être utilisé lors de l'annonce annuelle à l'AVS.	sd:AHV-AHV-DeclarationsCategoryType	Optionnel
AccountingTime	Période de cotisation La date de fin («jusqu'au») d'une période de cotisation ne doit pas être antérieure à la date de début («du»). Les déclarations ne respectant pas cette règle sont renvoyées par le répartiteur (distributeur).	sd:Time-PeriodType Date de début/fin	Obligatoire
AHV-AVS-Income	Salaire AVS Le salaire AVS est le salaire soumis aux cotisations. Il est calculé à partir de la base AVS.	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
AHV-AVS-Open	Salaire non soumis à l'AVS Le montant non soumis à l'AVS se compose de la franchise AVS applicable aux rentiers ainsi que des salaires des personnes non soumises à l'AVS (cas particuliers).	sd:SalaryAmountType	Optionnel

Cotisation AVS de l'employé

La cotisation AVS est déduite du salaire AVS des employés lors de chaque paie.

GS	Texte	Taux	Quantité	Montant
5000	Salaire brut			15'400.00
5010	Cotisation AVS	5.300% de	15'000.00	-795.00
5020	Cotisation AC	1.10% de	12'350.00	-135.85
5030	Cotisation compl. AC	0.50% de	2'650.00	-13.25
5040	Cotisation AANP	1.6060% de	12'350.00	-198.35
5041	Cotisation LAAC A1	0.7740% de	12'350.00	-95.60
5042	Cotisation LAAC A2	0.5080% de	2'650.00	-13.45
5045	Cotisation IJM A1	1.3090% de	15'000.00	-196.35
5046	Cotisation IJM A2	0.1230% de	7'650.00	-9.40
6500	Salaire net			13'942.75

7.1.4 Bases de calcul de l'AC

Base AC

La base AC est la somme de tous les genres de salaire soumis à l'obligation de cotiser à l'AC, sans distinction entre les personnes assurées et non assurées et sans tenir compte du plafonnement des salaires assurés.

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
ALV-AC-Income	Salaire AC Le salaire AC est le salaire soumis à l'obligation de cotiser. Il est calculé à partir de la base AC valable pour les personnes soumises à l'obligation de cotiser en tenant compte de la limite supérieure fixée pour le salaire.	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
ALVZ-ACS-Income	Complément de salaire AC Dans certaines circonstances, le Conseil fédéral peut introduire un complément de salaire AC. Optionnelle une nouvelle limite est alors fixée pour le salaire maximum. Celle-ci est calculée à partir de la base AC, en tenant compte du complément de salaire maximum et du salaire AC, pour les personnes soumises à l'obligation de cotiser.	sd:SalaryAmountType	Optionnel
ALV-AC-Open	Salaire non soumis à l'AC La base AC moins le salaire AC moins le complément de salaire AC éventuel, donne le salaire non soumis à l'AC.	sd:SalaryAmountType	Optionnel

Cotisation AC de l'employé

La cotisation AC est déduite du salaire AC des employés lors de chaque paie.

GS	Texte	Taux	Quantité	Montant
5000	Salaire brut			15'400.00
5010	Cotisation AVS	5.300% de	15'000.00	-795.00
5020	Cotisation AC	1.10% de	12'350.00	-135.85
5030	Cotisation compl. AC	0.50% de	2'650.00	-13.25
5040	Cotisation AANP	1.6060% de	12'350.00	-198.35
5041	Cotisation LAAC A1	0.7740% de	12'350.00	-95.60
5042	Cotisation LAAC A2	0.5080% de	2'650.00	-13.45
5045	Cotisation IJMA1	1.3090% de	15'000.00	-196.35
5046	Cotisation IJMA2	0.1230% de	7'650.00	-9.40
6500	Salaire net			13'942.75

7.1.5 Personnes non soumises aux cotisations AVS/AC

Pour l'AVS, les indemnités versées aux jeunes gens et dans des cas spéciaux (de même que les montants exonérés des bénéficiaires de rentes AVS) doivent figurer sous un genre de salaire séparé « non soumis AVS».

Jeunes gens

Les jeunes gens sont des collaborateurs qui, du fait de leur âge, ne sont pas encore soumis à l'obligation de cotiser à l'AVS/AC.

GS	Texte	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1000	Salaire mensuel	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	5'000.00
5000	Salaire brut	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	5'000.00
5010	Cotisation AVS						
5020	Cotisation AC						
6500	Salaire net	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	5'000.00
9010	Base AVS	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	5'000.00
9011	Salaire AVS						
9012	Non soumis AVS	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	5'000.00
9020	Base AC	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	5'000.00
9021	Salaire AC						
9023	Non soumis AC	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	5'000.00

Cas spéciaux

Il s'agit de personnes qui, bien qu'étant en âge de cotiser à l'AVS, peuvent être libérées de cette obligation (Par exemple, en Suisse les personnes non assurées en vertu des accords bilatéraux de l'UE, les expatriés de l'étranger vers la Suisse). Les personnes ayant une masse salariale de moins de CHF 2 300 par an sont soumis AVS/AC uniquement sur demande.

L'obligation de cotiser déterminée par le système de comptabilité salariale doit pouvoir être enregistré manuellement par l'utilisateur lorsqu'aucun code AVS/AC correspondant n'est utilisé.

Exemple d'enregistrement manuel pour cas spécial

X	Cas spécial, personne non assurée AVS/AC
----------	--

GS	Texte	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1000	Salaire mensuel	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00
5000	Salaire brut	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00
5010	Cotisation AVS						
5020	Cotisation AC						
6500	Salaire net	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00
9010	Base AVS	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00
9011	Salaire AVS						
9012	Non soumis AVS	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00
9020	Base AC	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00
9021	Salaire AC						
9023	Non soumis AC	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	25'000.00

7.1.6 Bénéficiaires de rentes AVS

Pour les bénéficiaires de rentes AVS, deux méthodes de calcul de la franchise AVS entrent en ligne de compte, à savoir la franchise AVS mensuelle et la franchise AVS annuelle. La franchise mensuelle n'est pas recommandée, car elle entraînerait un mode de calcul différent de celui d'autres domaines (calcul du salaire maximum LAA et du salaire maximum AC).

Bénéficiaires de rentes AVS	
Montant exonéré des cotisations AVS	Le montant exonéré des cotisations AVS est la partie du salaire des bénéficiaires des rentes AVS non soumise aux cotisations AVS.
Calcul	<p>Comparaison mensuelle de la "base AVS" cumulée à partir du début de la rente avec la "franchise" cumulée possible (masse salariale non soumise à l'AVS). La différence donne, en tenant compte des mois précédents (à partir du début de la rente), le salaire AVS soumis à cotisation ainsi que la franchise AVS. Le montant cumulé de la franchise AVS ne doit pas présenter de valeur négative à partir du début de la rente.</p> <p>Le calcul de la franchise AVS s'effectue selon la franchise annuelle mentionnée dans la Circulaire concernant l'obligation de cotiser à l'AVS, à l'AI et aux APG des personnes exerçant une activité lucrative à l'âge de la retraite (CAS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le calcul s'effectue en principe sur toute la période de la relation de travail. ▪ En cas de départ à la retraite dans l'année concernée, la franchise est prise en compte à partir du mois du droit à la pension de vieillesse (exemple de calcul 1). ▪ Si le contrat de travail commence ou se termine en cours d'année, le mois entamé de ce fait est toujours pris en compte avec le montant intégral de l'exonération (exemple de calcul 2). ▪ Si le revenu mensuel varie (p.ex. décompte à l'heure), l'exonération complète est prise en compte tant qu'il s'agit d'un contrat de travail actif. La franchise est également prise en compte si aucun salaire n'a été versé au cours d'un mois (exemple de calcul 2). ▪ L'abattement est compensé sur tous les mois. Les parts de franchise non perçues des mois précédents sont imputées sur les mois suivants si le revenu est plus élevé. De même, les salaires soumis à cotisations déjà décomptés des mois précédents sont imputés avec les parts de franchise des mois suivants (exemples de calcul 1 et 2)
AC	<p>L'obligation de cotiser à l'AC cesse à partir du mois suivant la date à laquelle l'âge de la retraite AVS est atteint.</p> <p>Une base AC négative ne doit plus influencer sur le salaire AVS lorsque l'employé a atteint l'âge de la retraite.</p>

Exemple 1 – Salaire fluctuant avec les valeurs suivantes :

Hypothèses :

- Nouvelle entrée en juin
- Anniversaire/retraité : 10.06. → Droit à la rente de vieillesse au 01.07.
- Montant exonéré par an 16'800 → Montant exonéré par mois 1'400

La franchise est imputée pour la première fois sur le salaire AVS à partir de juillet (droit à la rente de vieillesse).

Les mois d'octobre et de novembre sont consacrés à la compensation des montants exonérés qui n'ont pas été entièrement perçus au cours des mois précédents.

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	total
Salaire AVS (salaire de base)	0	0	0	0	0	1'500	2'000	500	3'000	500	500	3'000	11'000
Salaire AVS cotisant mois précédents (cumulé)	0	0	0	0	0	0	0	600	0	1'300	400	0	
Montant exonéré mois précédents (cumulés)	0	0	0	0	0	0	0	0	300	0	0	500	
Montant exonéré (mois en cours)	0	0	0	0	0	0	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	
Montant de la franchise disponible	0	0	0	0	0	0	1'400	1'400	1'700	1'400	1'400	1'900	
Franchise imputée	0	0	0	0	0	0	1'400	1'100	1'700	1'400	900	1'900	8'400
Abattement non imputé (cumulé)	0	0	0	0	0	0	0	300	0	0	500	0	
Salaire AVS (soumis à cotisation)	0	0	0	0	0	1'500	600	-600	1'300	-900	-400	1'100	2'600

Exemple 2 – Entrée et sortie en cours d'année d'un retraité avec un salaire fluctuant et un mois avec un salaire perçu de CHF 0.00 avec les valeurs suivantes :

Hypothèses :

- Le retraité est déjà à l'âge de la retraite à partir de janvier
- Montant exonéré par an 16'800 → Montant exonéré par mois 1'400
- Entrée (début du rapport de travail) 11.01.
- Départ (fin des rapports de travail) 08.10.

La franchise du mois d'entrée (janvier) et du mois de sortie (octobre) compte entièrement (CHF 1'400 chacun).

Aucun salaire n'est décompté en juillet. L'employé est payé à l'heure. La franchise est prise en compte parce qu'il s'agit d'un emploi en cours.

En novembre et décembre, aucune franchise n'est calculée car le contrat de travail est résilié.

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	total
Salaire AVS (salaire de base)	500	800	1'200	3'000	3'000	800	0	1'200	2'000	2'000	0	0	14'500
Salaire AVS cotisant mois précédents (cumulé)	0	0	0	0	0	1'500	900	0	0	0	500	500	
Montant exonéré mois précédents (cumulés)	0	900	1'500	1'700	100	0	0	500	700	100	0	0	
Montant exonéré (mois en cours)	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	0	0	
Montant de la franchise disponible	1'400	2'300	2'900	3'100	1'500	1'400	1'400	1'900	2'100	1'500	0	0	
Franchise imputée	500	800	1'200	3'000	1'500	1'400	900	1'200	2'000	1'500	0	0	14'000
Abattement non imputé (cumulé)	900	1'500	1'700	100	0	0	500	700	100	0	0	0	
Salaire AVS (soumis à cotisation)	0	0	0	0	1'500	-600	-900	0	0	500	0	0	500

Exemple 3 – Calcul en cas de 13^e salaire et de versement constant du salaire sur l'année

Hypothèses :

- Anniversaire/retraité à partir du 10.05 → Droit à la rente de vieillesse au 01.06.
- Montant exonéré par an 16'800 → resp. CHF 1'400 par mois

En décembre, le 13^e salaire est versé en plus. La franchise disponible (de la période juin – décembre) est imputée sur le montant total de CHF 2'640.00.

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	jui	août	sep	oct	nov	déc	total
Salaire AVS (salaire de base)	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	2'640	17'160
Salaire AVS cotisant mois précédents (cumulé)	0	1'320	2'640	3'960	5'280	0	0	0	0	0	0	0	
Montant exonéré mois précédents (cumulés)	0	0	0	0	0	0	80	160	240	320	400	480	
Montant exonéré (mois en cours)	0	0	0	0	0	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	
Montant de la franchise disponible	0	0	0	0	0	1'400	1'480	1'560	1'640	1'720	1'800	1'880	
Franchise imputée	0	0	0	0	0	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	1'880	9'800
Abattement non imputé (cumulé)	0	0	0	0	0	80	160	240	320	400	480	0	
Salaire AVS (soumis à cotisation)	1'320	1'320	1'320	1'320	1'320	0	0	0	0	0	0	760	7'360

Exemple 4 – Entrée en cours d'année d'un retraité avec salaire fluctuant et mois de juillet, novembre et décembre sans versement de salaire

Hypothèses :

- Le retraité a déjà atteint l'âge de la retraite à partir de janvier.
- Montant exonéré par an : CHF 16'800 → resp. CHF 1'400 par mois
- Entrée (début du rapport de travail) 11.01.
- Pas de sortie
- La franchise du mois d'entrée janvier compte entièrement (CHF 1'400)

Aucun salaire n'est décompté en juillet. L'employé est payé à l'heure. La franchise est prise en compte parce qu'il s'agit d'un emploi en cours.

En novembre et décembre, la franchise est calculée car le contrat de travail se poursuit.

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	jui	août	sep	oct	nov	déc	total
Salaire AVS (salaire de base)	500	800	1'200	3'000	3'000	800	0	1'200	3'500	3'000	0	0	17'000
Salaire AVS cotisant mois précédents (cumulé)	0	0	0	0	0	1'500	900	0	0	1'400	3'000	1'600	
Montant exonéré Mois précédents (cumulés)	0	900	1'500	1'700	100	0	0	500	700	0	0	0	
Montant exonéré (mois en cours)	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	1'400	
Montant de la franchise disponible	1'400	2'300	2'900	3'100	1'500	1'400	1'400	1'900	2'100	1'400	1'400	1'400	
Franchise imputée	500	800	1'200	3'000	1'500	1'400	900	1'200	2'100	1'400	1'400	1'400	16'800
Abattement non imputé (cumulé)	900	1'500	1'700	100	0	0	500	700	0	0	0	0	
Salaire AVS (soumis à cotisation)	0	0	0	0	1'500	-600	-900	0	1'400	1'600	-1'400	-1'400	200

Exemple 5 – Emploi à l'année avec seulement trois paiements de salaire

Hypothèses :

- Contrat de travail 12 mois
- Dont seulement 3 salaires perçus
- Montant exonéré par an : CHF 16'800 → resp. CHF 1'400 par mois

Le travail a été effectué exclusivement durant les mois de mars, juin et juillet

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	jui	août	sep	oct	nov	déc	total
Versement de salaire	0	0	2'000	0	0	2'000	2'000	0	0	0	0	0	6'000
Base AVS	0	0	2'000	0	0	2'000	2'000	0	0	0	0	0	6'000
Base AVS cumulée	0	0	2'000	2'000	2'000	4'000	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	
Salaire AVS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salaire AVS cumulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Montant exonéré	0	0	2'000	0	0	2'000	2'000	0	0	0	0	0	6'000
Montant exonéré cumulé	0	0	2'000	0	0	4'000	6'000	0	0	0	0	0	
Montant exonéré possible cumulée	1'400	2'800	4'200	5'600	7'000	8'400	9'800	11'200	12'600	14'000	15'400	16'800	16'800

Exemple 6 – Emploi à l'année avec seulement trois paiements de salaire et des salaires plus élevés

Hypothèses :

- Contrat de travail de 12 mois
- Dont seulement 3 salaires perçus
- Montant exonéré par an : CHF 16'800 → resp. CHF 1'400 par mois
- Salaire plus élevé que dans l'exemple 5

Le travail a été effectué exclusivement durant les mois de mars, juin et juillet.

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	jui	août	sep	oct	nov	déc	total
Versement de salaire	0	0	6'000	0	0	2'000	2'000	0	0	0	0	0	10'000
Base AVS	0	0	6'000	0	0	2'000	2'000	0	0	0	0	0	10'000
Base AVS cumulée	0	0	6'000	6'000	6'000	8'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	
Salaire AVS	0	0	1'800	-1'400	-400	0	200	-200	0	0	0	0	0
Salaire AVS cumulé	0	0	1'800	400	0	0	200	0	0	0	0	0	0
Montant exonéré	0	0	4'200	1'400	400	2'000	1'800	200	0	0	0	0	10'000
Montant exonéré cumulé	0	0	4'200	5'600	6'000	6'000	8'000	9'800	10'000	0	0	0	
Montant exonéré possible cumulée	1'400	2'800	4'200	5'600	7'000	8'400	9'800	11'200	12'600	14'000	15'400	16'800	16'800

7.1.7 Passage d'«actif» à «bénéficiaire de rente AVS»

Pour le traitement correct des salaires, seul l'âge légal de retraite AVS entre en ligne de compte. Les mises à la retraite anticipée et les dispositions internes à l'entreprise n'ont pas d'incidence sur le début de l'âge de la retraite.

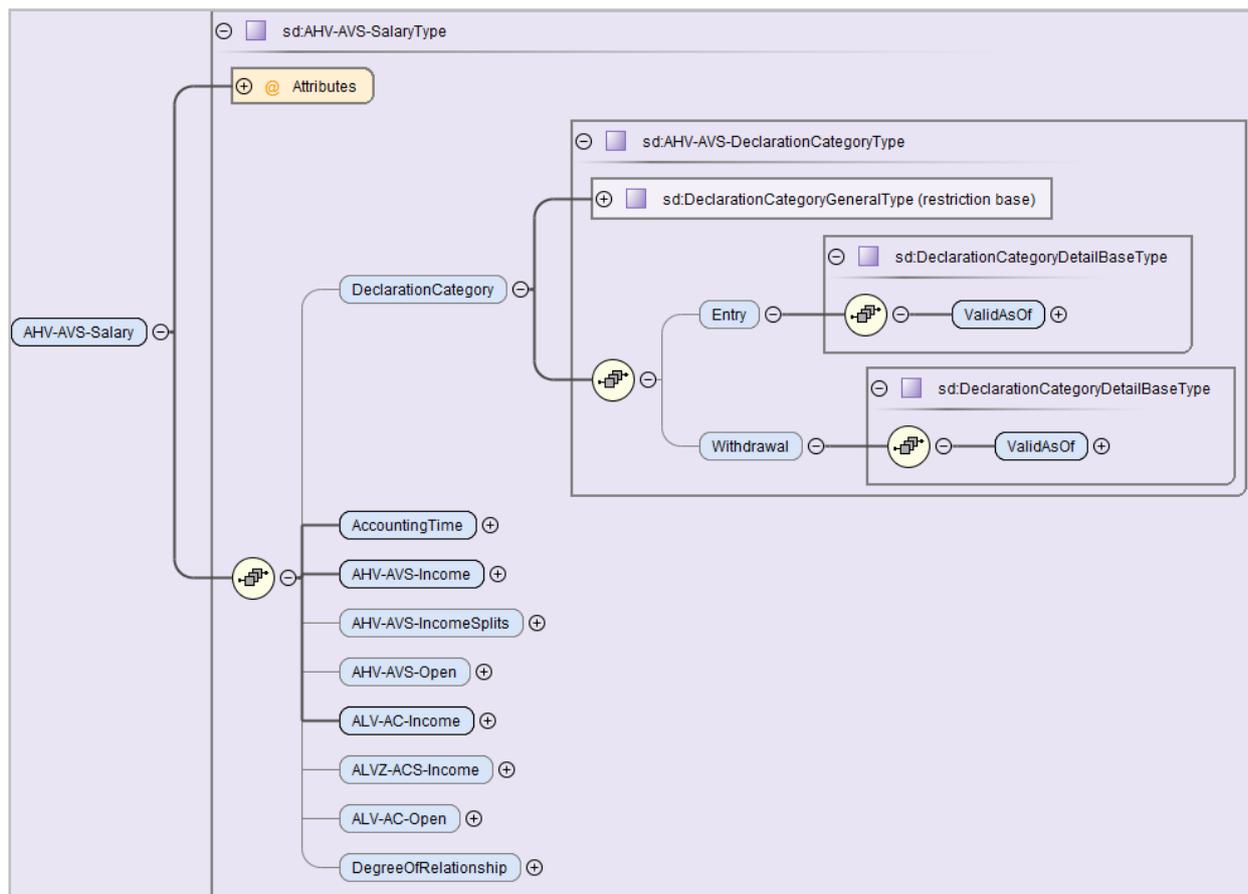
- Un bénéficiaire de rente AVS est astreint au versement des cotisations AVS. Pour calculer le salaire soumis aux cotisations AVS, le montant exonéré des cotisations AVS doit être déduit.
- Un bénéficiaire de rente AVS n'est plus astreint au versement des cotisations AC.
- Les deux périodes «Actif» et «Bénéficiaire de rente AVS» doivent être spécifiées séparément. Sur l'attestation de salaire AVS, la personne figure sur deux lignes. En revanche, sur le décompte annuel LAA, cette personne apparaît sur une seule ligne.
- Ces changements ne doivent pas avoir d'incidence sur les autres destinataires de données salariales (salaire maximums assurés, certificat de salaire, statistique, etc.).

7.1.8 Degré de parenté avec le chef d'entreprise

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
DegreeOfRelationship	Degré de parenté avec le chef d'entreprise Ces données sont surtout nécessaires pour les entreprises d'exploitation agricole. Elles servent par exemple au décompte des salaires globaux avec les caisses de compensation. Les options suivantes peuvent être sélectionnées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ inconnu ▪ indéterminé ▪ Épouse du chef d'entreprise ▪ Époux de la cheffe d'entreprise ▪ Parent consanguin du chef d'entreprise ▪ Frère ou sœur du chef d'entreprise ▪ Enfant recueilli par le chef d'entreprise 	sd: DegreeOfRelationshipType	Optionnel

7.1.9 Annonce d'entrée et de sortie à la Caisse de compensation E(M)A

Au lieu d'une annonce globale à l'AVS, les personnes peuvent à tout moment être communiquées comme transmission individuelle pour annoncer les entrées (dans l'entreprise ou le début de l'obligation de cotiser) et les sorties (de l'entreprise) à la Caisse de compensation. La structure des personnes existantes est réutilisée. Cette transmission individuelle est identifiée en attribuant à chaque personne une catégorie de déclaration avec une «date de validité».



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
AHV-AVS-Salary	Salaire AVS-AC	sd:AHV-AVS-SalaryType	Optionnel
Declaration Category...	<p>Catégorie de déclarations pour la déclaration mensuelle des entrées/sorties. Cet élément ne doit pas être utilisé lors de l'annonce annuelle à l'AVS.</p> <p>Dans le domaine AVS, seules les entrées et les sorties sont utilisées. Les mutations ne sont pas transmises.</p> <p>Un changement de lieu de travail vers l'étranger est traité comme une sortie par l'AVS (il en va de même pour la CAF). Ces personnes ne sont alors plus soumises aux cotisations et n'ont également plus droit aux allocations.</p>	sd:AHV-AVS-DeclarationCategoryType	Optionnel
...Entry	Entrée	sd:DeclarationCategoryDetailBaseType	Optionnel
...ValidAsOf	Date de validité	xs:date	Obligatoire
...Withdrawal	Sortie	sd:DeclarationCategoryDetailBaseType	Optionnel
...ValidAsOf	Date de validité	xs:date	Obligatoire

Les autres valeurs de <AHV-AVS-Salary> n'ont aucun effet sur l'entrée, respectivement sur la déclaration de sortie. Parce qu'elles figurent dans la déclaration obligatoirement, les règles suivantes s'appliquent :

Valeurs obligatoires	
Période de cotisation	«De» = Date d'entrée, «Jusqu'au» = date actuelle ou date d'entrée, si la déclaration est déjà transmise avant l'entrée de la personne.
Salaire AVS	Salaire AVS déjà calculé ou valeur 0.00
Franchise AVS	Franchise AVS déjà calculée ou non transmise (élément optionnel)
Salaire AC	Salaire AC déjà calculé ou valeur 0.00
Salaire AC compl.	Salaire AC complémentaire déjà calculé ou non transmis (élément optionnel)
Non soumis AC	Montant non soumis AC déjà calculé ou non transmis (élément optionnel)

Ces valeurs doivent être ignorées par la caisse de compensation lors du traitement de la déclaration E(M)S.

Entrées et sorties multiples au cours d'un même mois

Il est possible qu'une personne se trouve dans la situation suivante au sein d'une entreprise au cours d'un même mois :

- Entrée et sortie
- Sortie et nouvelle entrée
- Entrée, sortie et nouvelle entrée
- Etc.

Pour ces personnes, un <AHV-AVS-Salary> doit être transmis avec la <DeclarationCategory> correspondante pour chaque événement.

Exemple avec entrée le 01.09.2021 et sortie le 15.09.2021

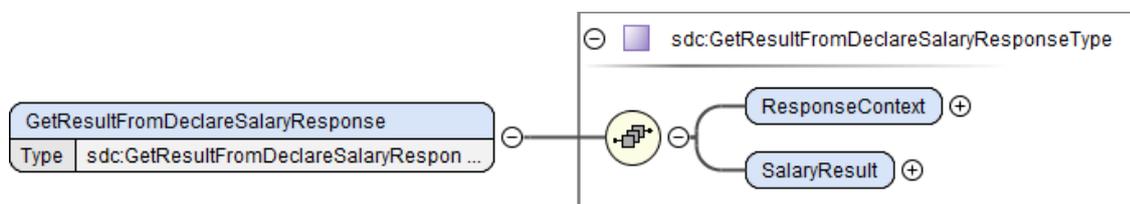
AHV-AVS-Salaries	Catégorie	Date	Raison
AHV-AVS-Salary	Entrée	01.09.2021	Entrée Entreprise
AHV-AVS-Salary	Sortie	15.09.2021	Sortie Entreprise

Exemple avec entrée le 01.09.2021, sortie le 15.09.2021 et nouvelle entrée le 20.09.2021

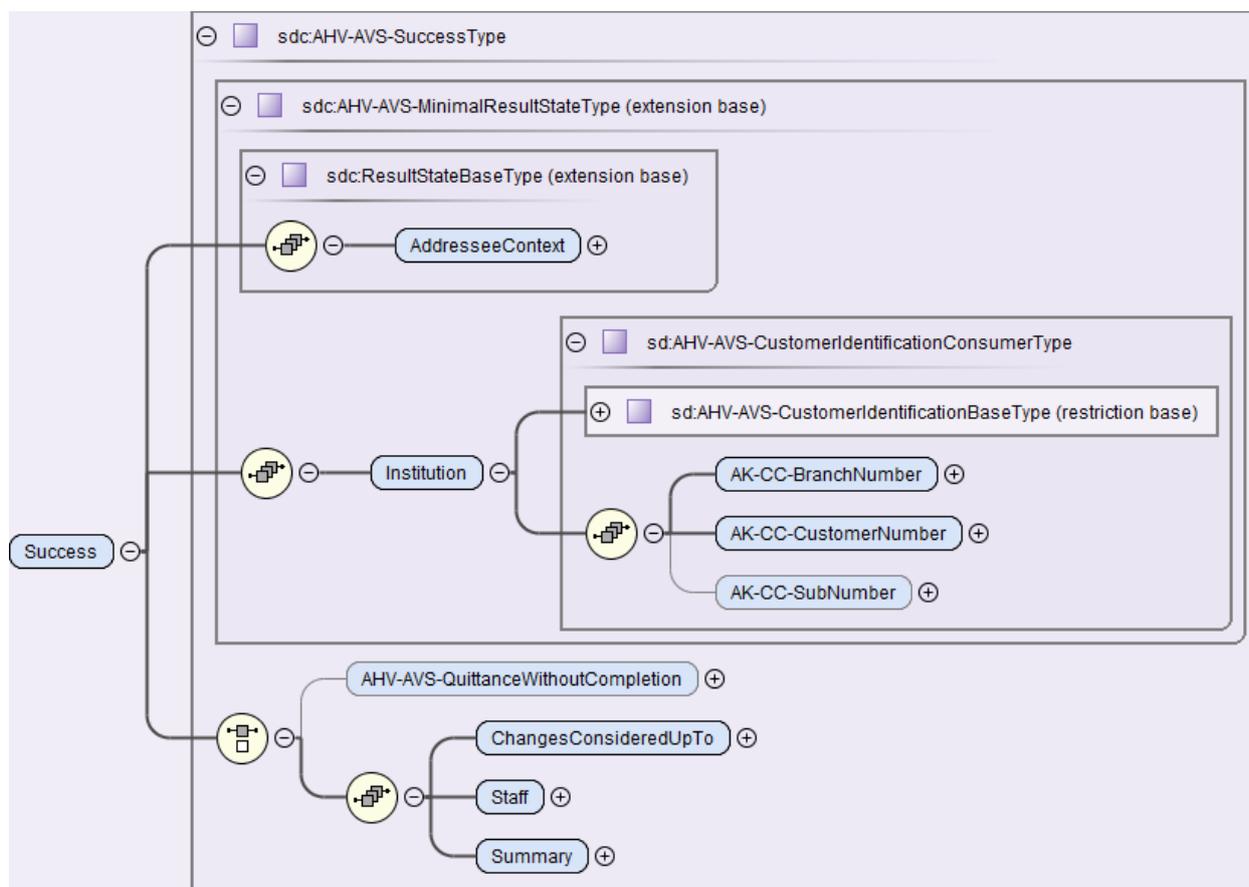
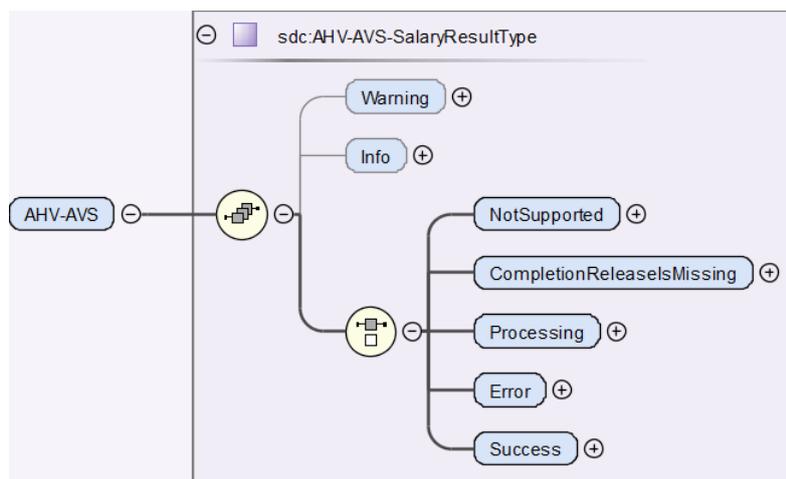
AHV-AVS-Salaries	Catégorie	Date	Raison
AHV-AVS-Salary	Entrée	01.09.2021	Entrée Entreprise
AHV-AVS-Salary	Sortie	15.09.2021	Sortie Entreprise
AHV-AVS-Salary	Entrée	20.09.2021	Entrée Entreprise

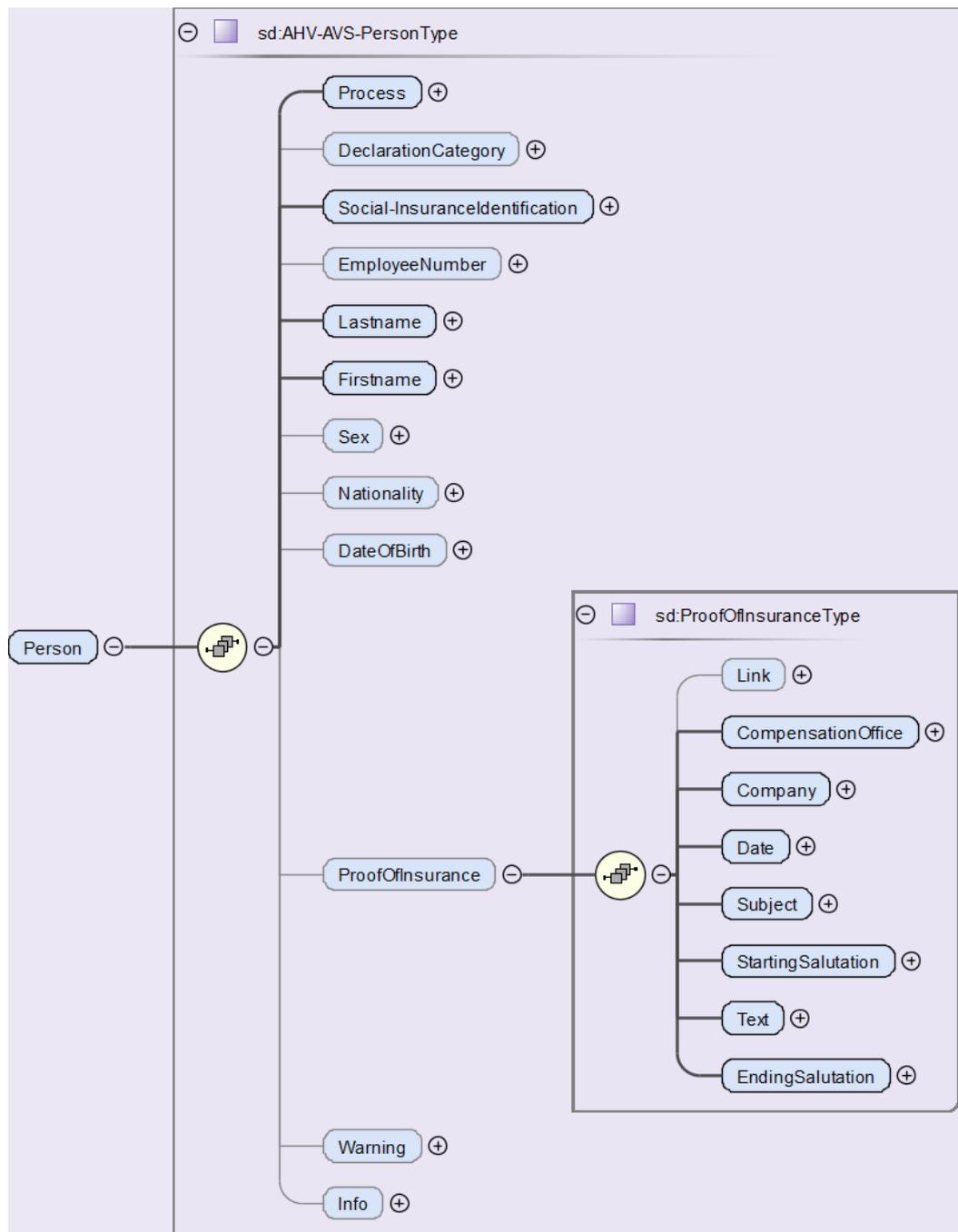
7.1.10 Réponse de la caisse de compensation

La réponse de la caisse de compensation s'effectue via une opération distincte.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GetResultFromDeclareSalaryResponse	Opération pour la réponse	sdc:GetResultFromDeclareSalaryResponseType	Optionnel
ResponseContext	Informations relatives à la réponse	sdc:ResponseContextType	Obligatoire
SalaryResult	Résultat pour une déclaration	sdc:SalaryResultType	Obligatoire





Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
AHV-AVS	Domaine AVS		Obligatoire
Success	Traitement réussi de la déclaration	sdc: AHV-AVS-SuccessType	Au choix
Institution...	Informations concernant la caisse de compensation	sd:AHV-AVS-CustomerIdentificationBaseType	Obligatoire
...AK-CC-BranchNumber	Numéro de la caisse de compensation	sd:AK-CC-NumberType	Obligatoire
...AK-CC-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse de compensation. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise)	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
...AK-CC-Sub-Number	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes séparés. Ces numéros sont utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.	sd: IDType	Optionnel
Staff/Person	Données personnelles		
Process	Information du processus	sd.ProcessType	
...finished	Terminé : le processus a pu être terminé automatiquement		L'une des trois informations est renvoyée.
...manual	Traitement manuel ultérieur Le processus est réalisé manuellement et en dehors de ce processus.		
...reject	Rejeté Pour cette personne, le processus ne peut être effectué (message d'erreur).		
Declaration Category	Indication du type de déclaration traité	sd:AHV-AVS-DeclarationCategoryType	Optionnel
...Entry	Entrée	sd:DeclarationCategoryDetailBaseType	Optionnel
...Withdrawal	Sortie	sd:DeclarationCategoryDetailBaseType	Optionnel
Social-Insurance Identification	Numéro d'assurance sociale de la personne	sd:Social-InsuranceIdentificationType	Obligatoire
...SV-AS-Number	Numéro AS à 13 chiffres, attribué par la Centrale de compensation (CdC)	sd:SV-AS-NumberType	Au choix
...unknown	Indication qu'il s'agit d'un numéro inconnu	sd:EmptyType	
EmployeeNumber	Numéro personnel (matricule) de la personne	xs:string	Optionnel
Lastname	Nom de famille de la personne	xs:string	Obligatoire
Firstname	Prénom de la personne	xs:string	Obligatoire
Sex	Sexe de la personne	sd:SexType	Optionnel
Nationality	Nationalité de la personne	sd:NationalityType	Optionnel
DateOfBirth	Date de naissance de la personne	xs:date	Optionnel
ProofOfInsurance	Données relatives au certificat d'assurance	sd:ProofOfInsuranceType	Optionnel

Certificat d'assurance structure XML

Pour chaque nouvelle personne enregistrée, les données sont retournées dans une structure XML pour créer un certificat d'assurance. Les entreprises ont la possibilité de transmettre un PDF avec un logo AVS neutre qui sera distribué aux personnes concernées.

Certificat d'assurance lors de la libération

Éventuellement, le certificat d'assurance de la Caisse de compensation n'est pas retourné au format XML. Dans ce cas, le document de la demande est mis à disposition

7.2 Allocations familiales

Bases fédérales et cantonales :

- Loi fédérale sur les allocations familiales (LAF)
- Directives pour l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam)
- Lois cantonales sur les allocations familiales

7.2.1 Montants des allocations familiales et cotisations

Les allocations familiales comprennent les allocations pour enfant, de formation professionnelle et de naissance ainsi que les allocations d'adoption. Les allocations familiales font l'objet de dispositions cantonales. Les caisses de compensation professionnelles et familiales peuvent appliquer des taux différents et fournir des prestations différentes.

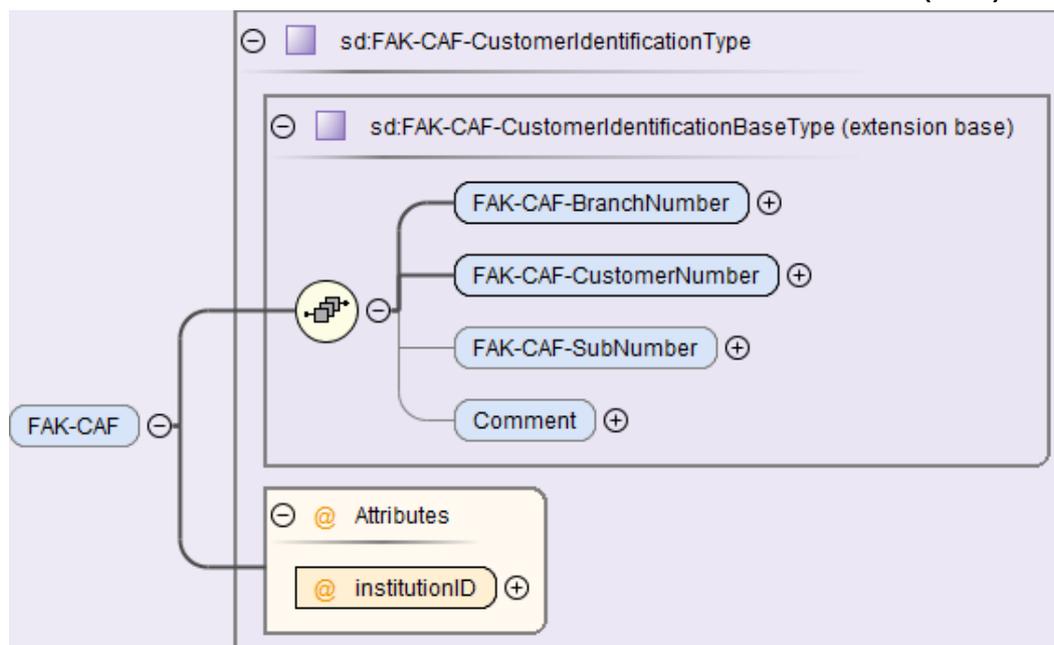
Une entreprise peut être soumise à l'obligation d'établir des décomptes dans plusieurs cantons. Le lieu de l'établissement stable est déterminant pour l'obligation d'établir un décompte et le droit aux allocations (principe de soumission à la législation du lieu de travail).

Montants des allocations familiales	
Montants des allocations familiales	Les bases des dispositions concernant les allocations familiales cantonales figurent sous: «Aperçu des régimes cantonaux d'allocations familiales»
Cotisations en %	Les cotisations varient d'une caisse à l'autre (même à l'intérieur d'un seul et même canton).
Cotisations des employés	Dans le canton du Valais, les employés versent eux aussi des cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales (CAF).

7.2.2 Droit aux allocations familiales

Droit aux allocations familiales	
Allocations pour enfants et de formation professionnelle	Le droit aux allocations est réglé sur le plan cantonal ou par un règlement
Début et fin	Souvent, le droit aux allocations familiales commence le premier jour du mois de naissance jusqu'au début de l'enseignement post-obligatoire ou au plus tard jusqu'à l'âge de 16 ans (jusqu'au mois d'anniversaire inclus). A partir de la quinzième année et jusqu'à la vingt-cinquième année au plus tard, des allocations de formation sont versées si l'enfant suit une formation post-obligatoire. Si une allocation d'éducation est accordée, l'allocation pour enfant à charge est supprimée (à la fin du mois précédent).
Allocations de naissance et d'adoption	Il s'agit d'un montant unique. Le droit aux allocations de naissance est réglé sur le plan cantonal ou par un règlement.

7.2.3 Informations concernant la caisse d'allocations familiales (CAF)



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
FAK-CAF-BranchNumber	Numéro de la caisse d'allocations familiales	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
FAK-CAF-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse d'allocations familiales. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise). Une entreprise peut établir des décomptes avec plusieurs caisses d'allocations familiales.	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
FAK-CAF-SubNumber	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes séparés. Ces numéros sont utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.	sd:IDType	Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires CAF	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

7.2.4 Adressage des caisses d'allocations familiales

Les décomptes des allocations familiales sont basés sur les lois des cantons respectivement, ils se déterminent du lieu de travail du salarié. Les taux de cotisation cantonaux ainsi que le montant des allocations familiales à verser doivent être appliqués.

Dans la pratique, cela signifie qu'il faut s'adresser à plusieurs caisses d'allocations familiales lorsqu'un employeur a des succursales dans plusieurs cantons.

7.2.4.1 Employeur avec succursale hors canton

Exemple : un employeur a son siège principal avec 20 employés dans le canton de Fribourg et il a une succursale avec cinq employés dans le canton de Berne.

- L'employeur décompte les salaires CAF soumis à cotisation et ses allocations familiales pour les 20 salariés qui travaillent dans le canton de Fribourg avec la caisse cantonale d'allocations familiales de Fribourg.
- Les salaires CAF pour les cinq salariés qui travaillent dans le canton de Berne il décompte avec la caisse cantonale de Berne et il verse les allocations familiales en vigueur pour Berne pour les cinq salariés.
- Remarque concernant l'AVS : Les cotisations AVS sont toujours à décompter avec la caisse de compensation du siège principal. Les salaires des 25 employés doivent être déclarés à la caisse de compensation cantonale du canton de Fribourg.

Adressage dans le XML

Les caisses destinataires sont mentionnées dans le <Job> du message ELM pour la distribution des données. De plus, chaque caisse est mentionnée avec institutionID correcte sous <Institutions>.

Les totaux des masses salaires CAF sont répartis par défaut par canton. Dans cet exemple, le total des salaires CAF <Totaux CAF> du canton de Fribourg est attribué à la Caisse cantonale d'allocations familiales de Fribourg via la référence institutionIDRef et ensuite le total des salaires CAF du canton de Berne est attribué à la Caisse cantonale d'allocations familiales de Berne. Le total des salaires AVS <total AVS> est toujours considéré pour l'ensemble de toute la Suisse et attribué dans l'exemple à la Caisse cantonale de compensation de Fribourg.

Le référencement de chaque salaire CAF (au niveau de l'employé) se fait selon le même principe : chaque salaire CAF <FAK-CAF-Salary> est attribué à la bonne caisse d'allocations familiales cantonale via la référence institutionIDRef. De même, chaque salaire AVS <AHV-AVS-Salary> est attribué à la bonne caisse de compensation (AVS) via la référence institutionIDRef.

Exemple d'une entreprise ayant son siège principal dans le canton de Lucerne et des filiales dans les cantons de Berne et d'Argovie :

Adressage à l'AVS (LU = 003.000) et à trois CAF (BE = 002.000, LU = 003.000, AG = 019.000) dans <Job> pour la distribution des données

```
<sdc:Job>
  <sdc:Adressees>
    <sdc:AHV-AVS institutionIDRef="#003.000">
      <sdc:ProcessByDistributor>true</sdc:ProcessByDistributor>
    </sdc:AHV-AVS>
    <sdc:FAK-CAF institutionIDRef="#002.000">
      <sdc:ProcessByDistributor>true</sdc:ProcessByDistributor>
    </sdc:FAK-CAF>
    <sdc:FAK-CAF institutionIDRef="#003.000">
      <sdc:ProcessByDistributor>true</sdc:ProcessByDistributor>
    </sdc:FAK-CAF>
    <sdc:FAK-CAF institutionIDRef="#019.000">
      <sdc:ProcessByDistributor>true</sdc:ProcessByDistributor>
    </sdc:FAK-CAF>
  </sdc:Adressees>
</sdc:Job>
```

Indication de l'AVS et des trois institutions CAF

```
<sd:Institutions>
  <AHV-AVS institutionID="#003.000">
    <AK-CC-BranchNumber>003.000</AK-CC-BranchNumber>
    <AK-CC-CustomerNumber>100-9976.9</AK-CC-CustomerNumber>
  </AHV-AVS>
  <FAK-CAF institutionID="#002.000">
    <FAK-CAF-BranchNumber>002</FAK-CAF-BranchNumber>
    <FAK-CAF-CustomerNumber>100-2136.90</FAK-CAF-CustomerNumber>
  </FAK-CAF>
  <FAK-CAF institutionID="#003.000">
    <FAK-CAF-BranchNumber>003</FAK-CAF-BranchNumber>
    <FAK-CAF-CustomerNumber>100-9976.70</FAK-CAF-CustomerNumber>
  </FAK-CAF>
  <FAK-CAF institutionID="#019.000">
    <FAK-CAF-BranchNumber>019</FAK-CAF-BranchNumber>
    <FAK-CAF-CustomerNumber>100-5467.80</FAK-CAF-CustomerNumber>
  </FAK-CAF>
</sd:Institutions>
```

Le total des salaires AVS est répertorié sous la même institution. Pour les trois cantons CAF, le total des salaires est répertorié sous les institutions compétentes.

```

<SalaryTotals>
  <AHV-AVS-Totals institutionIDRef="#003.000">
    <Total-AHV-AVS-Incomes>1587951.40</Total-AHV-AVS-Incomes>
    <Total-AHV-AVS-Open>92200.00</Total-AHV-AVS-Open>
    <Total-ALV-AC-Incomes>844934.25</Total-ALV-AC-Incomes>
    <Total-ALVZ-ACS-Incomes>486625.10</Total-ALVZ-ACS-Incomes>
    <Total-ALV-AC-Open>348592.05</Total-ALV-AC-Open>
  </AHV-AVS-Totals>
  <FAK-CAF-Totals institutionIDRef="#002.000">
    <Total-FAK-CAF-PerCanton>
      <Total-FAK-CAF-ContributorySalary>98109.35</Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
      <Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>0.00</Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
      <Canton>BE</Canton>
    </Total-FAK-CAF-PerCanton>
  </FAK-CAF-Totals>
  <FAK-CAF-Totals institutionIDRef="#003.000">
    <Total-FAK-CAF-PerCanton>
      <Total-FAK-CAF-ContributorySalary>1373042.05</Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
      <Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>3950.00</Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
      <Canton>LU</Canton>
    </Total-FAK-CAF-PerCanton>
  </FAK-CAF-Totals>
  <FAK-CAF-Totals institutionIDRef="#019.000">
    <Total-FAK-CAF-PerCanton>
      <Total-FAK-CAF-ContributorySalary>116800.00</Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
      <Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>200.00</Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
      <Canton>AG</Canton>
    </Total-FAK-CAF-PerCanton>
  </FAK-CAF-Totals>
</SalaryTotals>

```

7.2.4.2 Décompte en cas d'accords intercantonaux

Les lois cantonales d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales peuvent prévoir que les succursales hors canton décomptent également les allocations familiales directement avec la caisse d'allocations familiales du siège principal de l'employeur, pour autant que le canton de la succursale le prévoit également. C'est ce qu'on appelle un "accord intercantonal" ou en abrégé AIC.

Un AIC signifie que la succursale est soumise à la loi sur les allocations familiales du canton dans lequel se trouve le siège principal. Les allocations familiales sont entièrement décomptées par la caisse du canton du siège principal. Le taux de cotisation et le montant des allocations versées à l'employeur correspondent à ceux du canton du siège principal. Les salariés ont cependant toujours droit aux allocations prévues par la loi sur les allocations familiales dans le canton de travail. Ils ne doivent pas être défavorisés par l'AIC.

Exemple : employeur avec siège principal dans le canton d'Argovie et une succursale dans le canton de Zoug.

- Canton AG (siège principal) : taux de cotisation 2.9%, allocations pour enfants 200.-, allocations de formation 250.-.
- Canton de ZG (succursale) : Taux de cotisation 3.2%, allocations pour enfants 250.-, allocations de formation 300.-/350.- (pour les enfants avec l'âge est > 18 ans).

En ce qui concerne le calcul des cotisations et le versement d'éventuelles allocations familiales, les règles suivantes s'appliquent :

- L'employeur paie pour la masse salariale de tous les collaborateurs (siège principal et filiale) le taux de cotisation de 2.9% en vigueur dans le canton AG.
- L'employeur reçoit de sa caisse d'allocations familiales (canton d'Argovie) pour tous les collaborateurs (siège principal et succursale) les allocations selon les taux du canton d'Argovie, c'est-à-dire les allocations pour enfants 200.- et les allocations de formation 250.-.

L'employeur doit verser aux collaborateurs de la succursale les allocations pour enfants et de formation professionnelle plus élevées : 250 ou 300/350 francs selon les taux du canton de Zoug. L'employeur doit lui-même payer la différence (allocations reçues de la caisse et des allocations versées plus élevées).

7.2.4.3 Décompte en cas d'affiliation à des caisses de compensation professionnelles

Les caisses de compensation professionnelles gèrent en règle générale leur caisses d'allocations familiales (selon les lois cantonales en vigueur) pour tous les cantons. Dans l'exemple présent, le même employeur serait donc affilié à la caisse de compensation professionnelle Swissmem. Il décompterait donc directement avec la caisse de compensation professionnelle Swissmem les salaires AVS et aussi les salaires CAF de tous ses 25 salariés : Tous les totaux des salaires CAF <Totaux CAF> et les totaux des salaires AVS <Totaux AVS> ainsi que tous les éléments <Salaire CAF> et <Salaire AVS> sont attribués à la caisse de compensation professionnelle Swissmem.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de saisir et de transmettre une institution propre à chaque canton CAF

Exemple d'une entreprise avec des employés dans les cantons de BE et LU :

Adressage à l'AVS (079.000) et à une seule CAF (079.000) dans <Job> pour la distribution des données

```
<sdc:Job>
  <sdc:Addressees>
    <sdc:AHV-AVS institutionIDRef="#079.000">
      <sdc:ProcessByDistributor>true</sdc:ProcessByDistributor>
    </sdc:AHV-AVS>
    <sdc:FAK-CAF institutionIDRef="#079.000">
      <sdc:ProcessByDistributor>true</sdc:ProcessByDistributor>
    </sdc:FAK-CAF>
  </sdc:Addressees>
</sdc:Job>
```

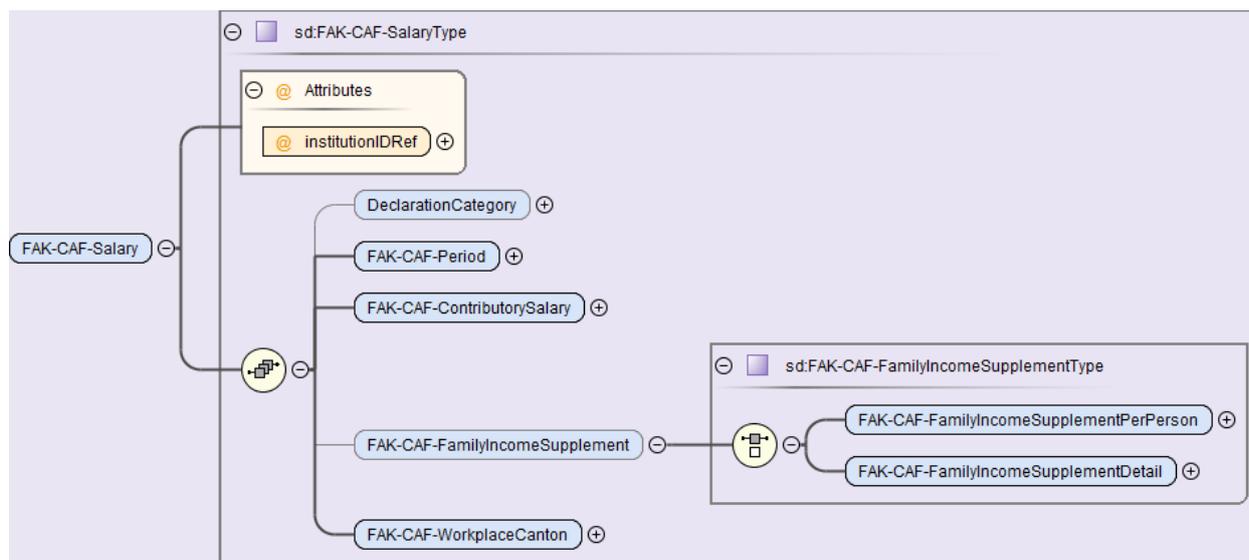
Traitement avec une seule institution CAF

```
<sd:Institutions>
  <AHV-AVS institutionID="#079.000">
    <AK-CC-BranchNumber>079.000</AK-CC-BranchNumber>
    <AK-CC-CustomerNumber>100-9976.9</AK-CC-CustomerNumber>
  </AHV-AVS>
  <FAK-CAF institutionID="#079.000">
    <FAK-CAF-BranchNumber>079</FAK-CAF-BranchNumber>
    <FAK-CAF-CustomerNumber>100-2136.90</FAK-CAF-CustomerNumber>
  </FAK-CAF>
</sd:Institutions>
```

Le total des salaires des trois cantons sont répertoriés sous la même institution.

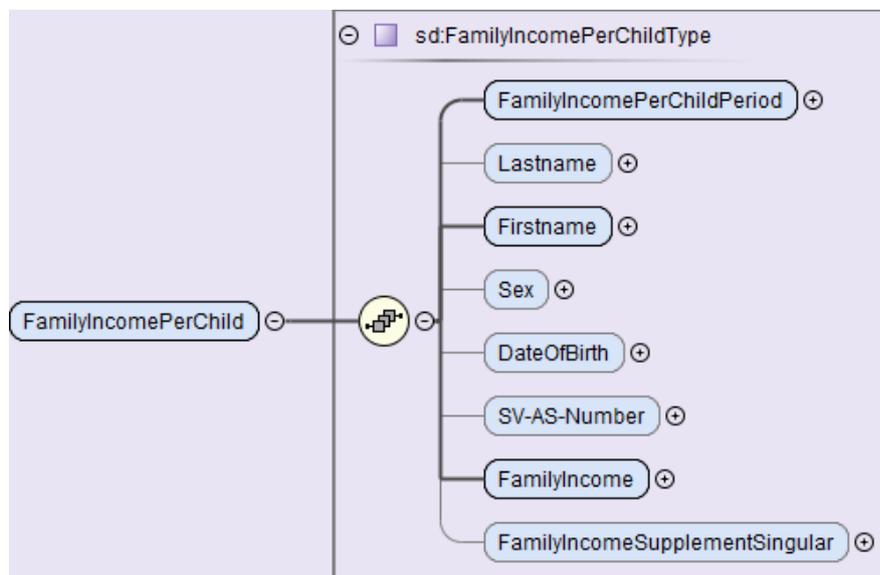
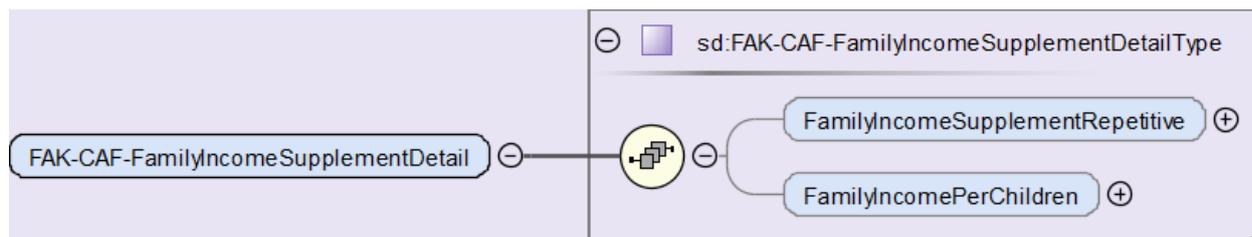
```
<SalaryTotals>
  <AHV-AVS-Totals institutionIDRef="#079.000">
    <Total-AHV-AVS-Incomes>1587951.40</Total-AHV-AVS-Incomes>
    <Total-AHV-AVS-Open>92200.00</Total-AHV-AVS-Open>
    <Total-ALV-AC-Incomes>844934.25</Total-ALV-AC-Incomes>
    <Total-ALVZ-ACS-Incomes>486625.10</Total-ALVZ-ACS-Incomes>
    <Total-ALV-AC-Open>348592.05</Total-ALV-AC-Open>
  </AHV-AVS-Totals>
  <FAK-CAF-Totals institutionIDRef="#079.000">
    <Total-FAK-CAF-PerCanton>
      <Total-FAK-CAF-ContributorySalary>98109.35</Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
      <Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>0.00</Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
      <Canton>BE</Canton>
    </Total-FAK-CAF-PerCanton>
    <Total-FAK-CAF-PerCanton>
      <Total-FAK-CAF-ContributorySalary>1373042.05</Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
      <Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>3950.00</Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
      <Canton>LU</Canton>
    </Total-FAK-CAF-PerCanton>
    <Total-FAK-CAF-PerCanton>
      <Total-FAK-CAF-ContributorySalary>116800.00</Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
      <Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>200.00</Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
      <Canton>AG</Canton>
    </Total-FAK-CAF-PerCanton>
  </FAK-CAF-Totals>
</SalaryTotals>
```

7.2.5 Bases de calcul de la CAF



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution Caisse de compensation pour allocations familiales.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
DeclarationCategory	Catégorie de déclaration pour la déclaration mensuelle des entrées/sorties Cet élément ne doit pas être utilisé lors de l'annonce annuelle à l'AVS.	sd:FAK-CAF-DeclarationCategoryType	Optionnel
FAK-CAF-Period	Période CAF Période lors de laquelle des allocations sont versées et/ou des cotisations dues. La date de fin («jusqu'au») d'une période de cotisation ne doit pas être antérieure à la date de début («du»). Les déclarations ne respectant pas cette règle sont renvoyées par le répartiteur.	sd:Time-PeriodType Date de début/de fin	Obligatoire
FAK-CAF-ContributorySalary	La masse salariale soumise à l'obligation de verser des cotisations à la caisse d'allocations familiales (CAF) correspond généralement à la masse salariale soumise à l'obligation de verser des cotisations à l'AVS Lorsque le canton dans lequel se situe le lieu de travail change pendant l'année, le salaire doit être réparti au prorata du temps.	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
FAK-CAF-FamilyIncome-SupplementPer-Person	Total des allocations familiales versées par employé En plus de la somme des salaires soumis aux cotisations CAF, l'entreprise doit indiquer à la Caisse des allocations familiales toutes les allocations familiales versées ou créditées pour chaque employé. La somme de tous les types d'allocation (allocations récurrentes + allocations de naissance + allocations d'adoption) doit être déclarée. Les allocations complémentaires payées par l'entreprise font exception.	sd:SalaryAmountType	Optionnel

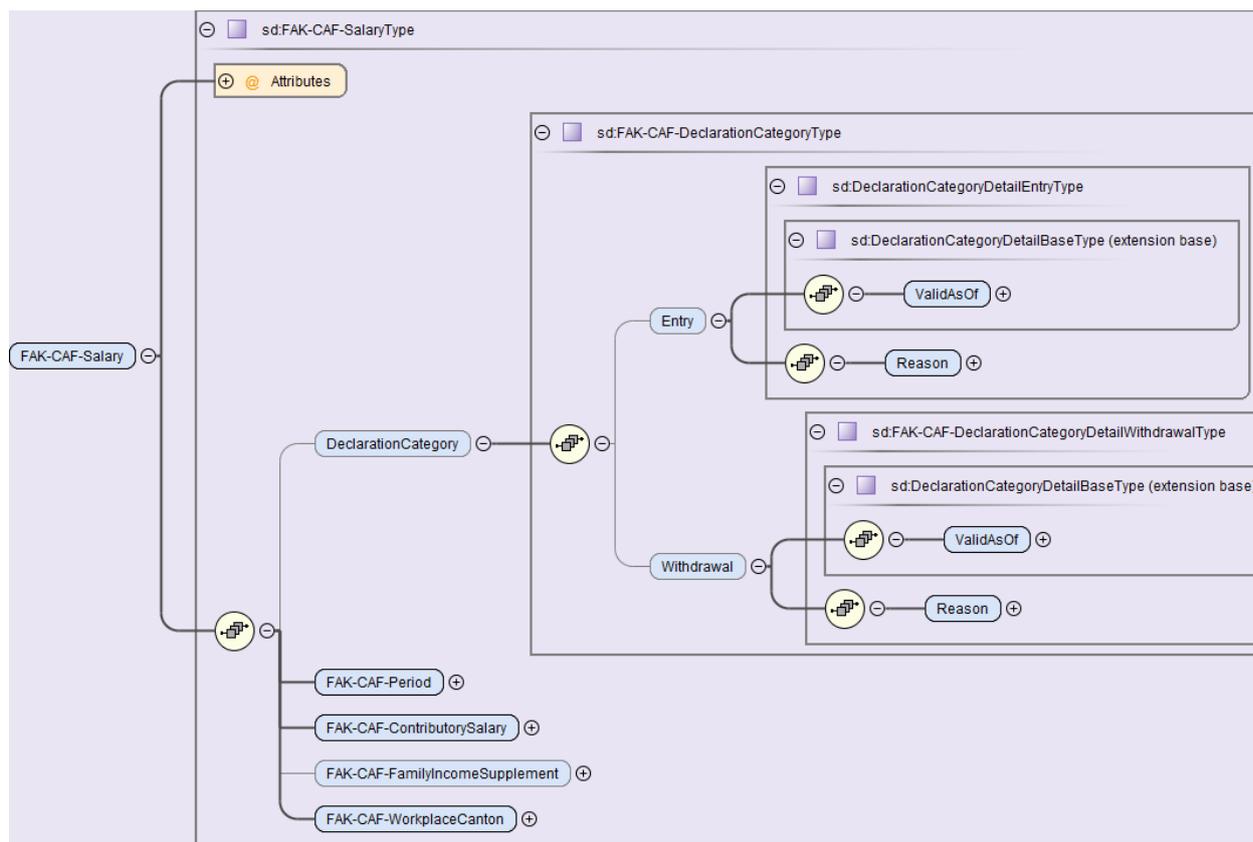
Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	<p>Lorsque le canton dans lequel se situe le lieu de travail change pendant l'année, le salaire doit être réparti au prorata du temps</p> <p>Les allocations peuvent ainsi être déclarées au niveau de la personne (SupplementPerPerson) ou de manière détaillée (SupplementDetail). L'une des deux structure doit impérativement être déclarée (au choix).</p> <p>Les allocations versées à l'employé sont déclarées avec une valeur positive. Les éventuelles corrections sont prises en compte d'une manière négative. Dans des cas particuliers, la valeur déclarée peut donc être également négative.</p>		
FAK-CAF-WorkplaceCanton	Canton de travail	sd:CantonAddressType	Obligatoire



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
FAK-CAF-FamilyIncome Supplement Detail (optional)	Détail des allocations familiales versées : Les entreprises d'une certaine taille ont notamment avantage à présenter les allocations familiales versées de manière détaillée. Cela permet à la CAF d'effectuer une vérification largement automatisée. De plus, il est également possible de faire figurer ici des allocations uniques versées à l'employé. Les allocations peuvent ainsi être déclarées au niveau de la personne (SupplementPerPerson) ou de manière détaillée (SupplementDetail). L'une des deux structures doit impérativement être déclarée (au choix).	sd:FAK-CAF-FamilyIncomeSupplementDetail-Type	Optionnel
FamilyIncome Supplement Repetitiv	Total des allocations familiales versées régulièrement par employé	sd:SalaryAmountType	Optionnel
FamilyIncome PerChildren	Les allocations familiales et les informations complémentaires de l'enfant sont transmises par une déclaration détaillée (SupplementDetail). Toute allocation versée à cet enfant est déclarée avec une valeur positive. Les éventuelles corrections sont prises en compte d'une manière négative. Dans les cas particuliers la valeur déclarée peut donc être également négative.	sd:FamilyIncomePerChildType La structure XML permet d'indiquer les données suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Période de versement des allocations par enfant (du/au) ▪ Prénom de l'enfant ▪ Nom de l'enfant ▪ Code sexe de l'enfant ▪ Date de naissance de l'enfant ▪ Numéro d'assurance sociale de l'enfant ▪ Allocations pour enfant ou allocations de formation professionnelle versées par enfant ▪ Total des allocations familiales ou d'adoption versées régulièrement par employé 	Obligatoire Obligatoire Optionnel Optionnel Optionnel Obligatoire Optionnel

7.2.6 Déclaration d'entrée et sortie à la caisse d'allocation familiales E(M)S

Au lieu d'une déclaration globale à la CAF, les personnes peuvent être annoncées à tout moment par des annonces individuelles afin de notifier à la caisse de compensation pour allocations familiales les entrées (dans l'entreprise ou dans un nouveau canton de travail) et les sorties (de l'entreprise ou d'un canton de travail). Pour ce faire, on réutilise la structure des personnes existante. Cette déclaration individuelle est identifiée via l'attribution à chaque personne d'une catégorie de déclaration avec une date «Valable à partir de» et une justification.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
FAK-CAF-Salary	Salaire CAF	sd:FAK-CAF-SalaryType	Optionnel
DeclarationCategory	Catégorie de déclaration Dans le domaine CAF, seules les entrées et sorties sont utilisées. Les mutations ne sont pas transmises. Un changement de lieu de travail vers l'étranger est traité comme une sortie par la CAF (comme pour l'AVS). Ces personnes ne sont alors plus soumises aux cotisations et n'ont également plus droit aux allocations.	sd:FAK-CAF-DeclarationCategoryType	Optionnel
Entry...	Entrée	DeclarationCategoryDetailEntryType	Optionnel
...ValidAsOf	Date de validité	xs:date	Obligatoire lorsque l'élément «Entry» est sélectionné
...Reason	Motifs d'entrée	sd:DeclarationCategoryReasonEntryType – Entrée Entreprise - Changement de canton	
...Withdrawal	Sortie	DeclarationCategoryDetailWithdrawalType	Optionnel
...ValidAsOf	Date de validité	xs:date	Obligatoire lorsque l'élément «Withdrawal» est sélectionné.
...Reason	Motifs de sortie	sd:DeclarationCategoryDetailWithdrawalType – Sortie Entreprise – Changement de canton	
FAK-CAF-WorkplaceCanton	Canton de travail	sd:CantonAddressType	Obligatoire

Les autres valeurs de <AHV-AVS-Salary> n'ont aucun effet sur l'entrée, respectivement sur la déclaration de sortie. Parce qu'elles figurent en partie obligatoirement dans la déclaration, les règles suivantes s'appliquent :

Valeurs obligatoires	
Période de cotisation	«De» = date d'entrée, «Jusqu'à» = date actuelle ou date d'entrée, si la déclaration est déjà transmise avant l'entrée de la personne.
Salaire CAF	Le salaire CAF déjà calculé ou valeur 0.00

Ces valeurs doivent être ignorées par la caisse de compensation pour allocations familiales lors du traitement de la déclaration E(M)S.

7.2.6.1 Entrées et sorties multiples au cours d'un même mois

Il est possible qu'une personne se trouve dans la situation suivante au sein d'une entreprise au cours d'un même mois :

- Entrée et sortie
- Sortie et nouvelle entrée
- Entrée, sortie et nouvelle entrée
- Etc.

Pour ces personnes, un <FAK-CAF-Salary> doit être transmis avec la <DeclarationCategory> correspondante pour chaque événement.

Exemple avec une entrée le 01.09.2021 et une sortie le 15.09.2021

FAK-CAF-Salaries	Catégorie	Date	Raison
FAK-CAF-Salary	Entrée	01.09.2021	Entrée Entreprise
FAK-CAF-Salary	Sortie	15.09.2021	Sortie Entreprise

Exemple avec une entrée le 01.09.2021, une sortie le 15.09.2021 et une nouvelle entrée le 20.09.2021

FAK-CAF-Salaries	Catégorie	Date	Raison
FAK-CAF-Salary	Entrée	01.09.2021	Entrée Entreprise
FAK-CAF-Salary	Sortie	15.09.2021	Sortie Entreprise
FAK-CAF-Salary	Entrée	20.09.2021	Entrée Entreprise

7.2.6.2 Changement de canton

Exemple avec une caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Si, pour la CAF, l'employeur est affilié à des caisses cantonales, les déclarations de sortie et d'entrée doivent être communiquées aux caisses compétentes.

Caisse cantonale CAF	N° CAF	N° de membre	Catégorie	Date	Raison	Canton
Lucerne	003.000	003-9976.7	Sortie	30.06.2021	Changement de canton	BE
Berne	002.000	002-2136.9	Entrée	01.07.2021	Changement de canton	BE

Exemple avec une caisse de compensation professionnelle

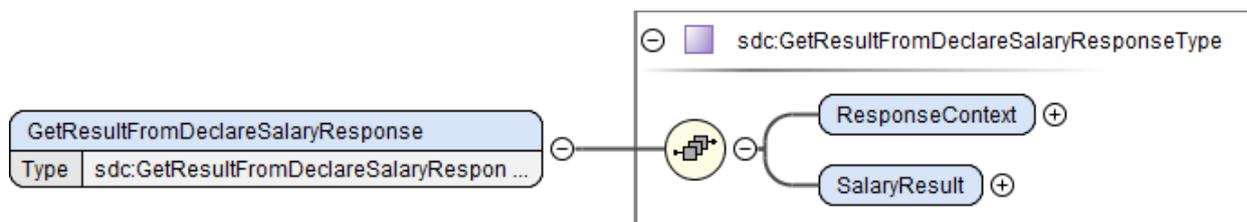
Si, pour la CAF, l'employeur est affilié à une caisse de compensation professionnelle, les déclarations de sortie et d'entrée doivent également être communiquées à la caisse compétente.

CAF professionnelle	N° CAF	N° de membre	Catégorie	Date	Raison	Canton
GastroLuzern	046.000	046-1572.2	Sortie	30.06.2021	Changement de canton	BE
GastroBern	046.000	046-1572.2	Entrée	01.07.2021	Changement de canton	BE

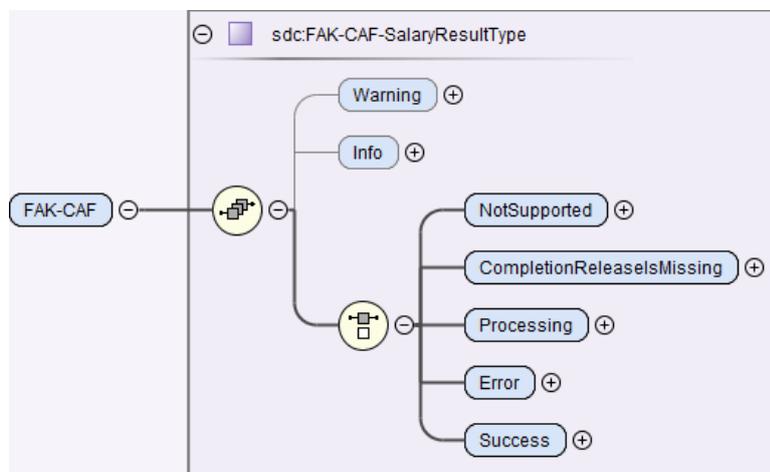
Un changement de canton peut également avoir lieu en cours de mois. En cas de changement de canton de travail, un élément FAK-CAF-Salary doit être transmis simultanément à chacune des deux caisses de compensation pour allocations familiales concernées. En cas de changement de canton en cours de mois, les caisses de compensation pour allocations familiales ont besoin de la date précise de sortie ou d'entrée.

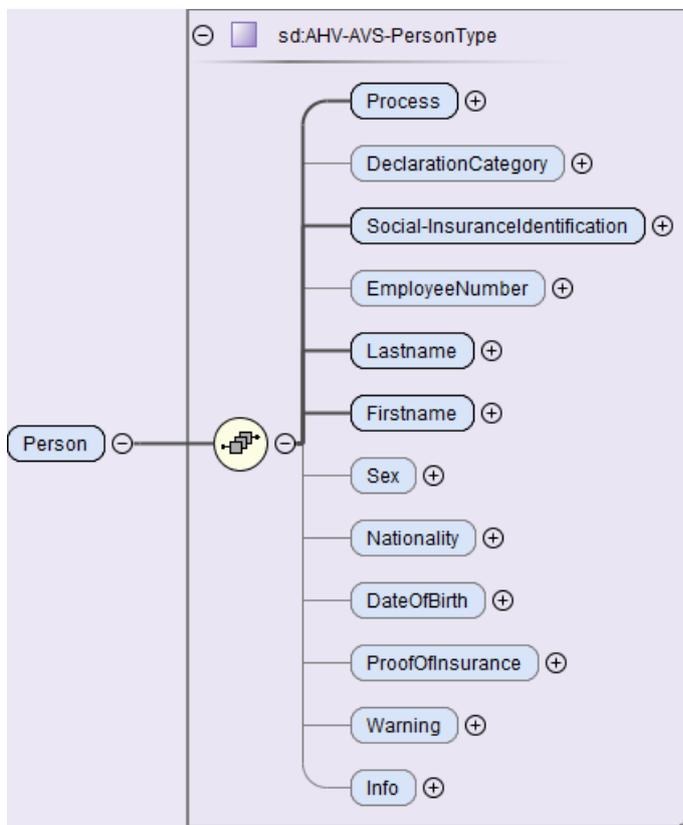
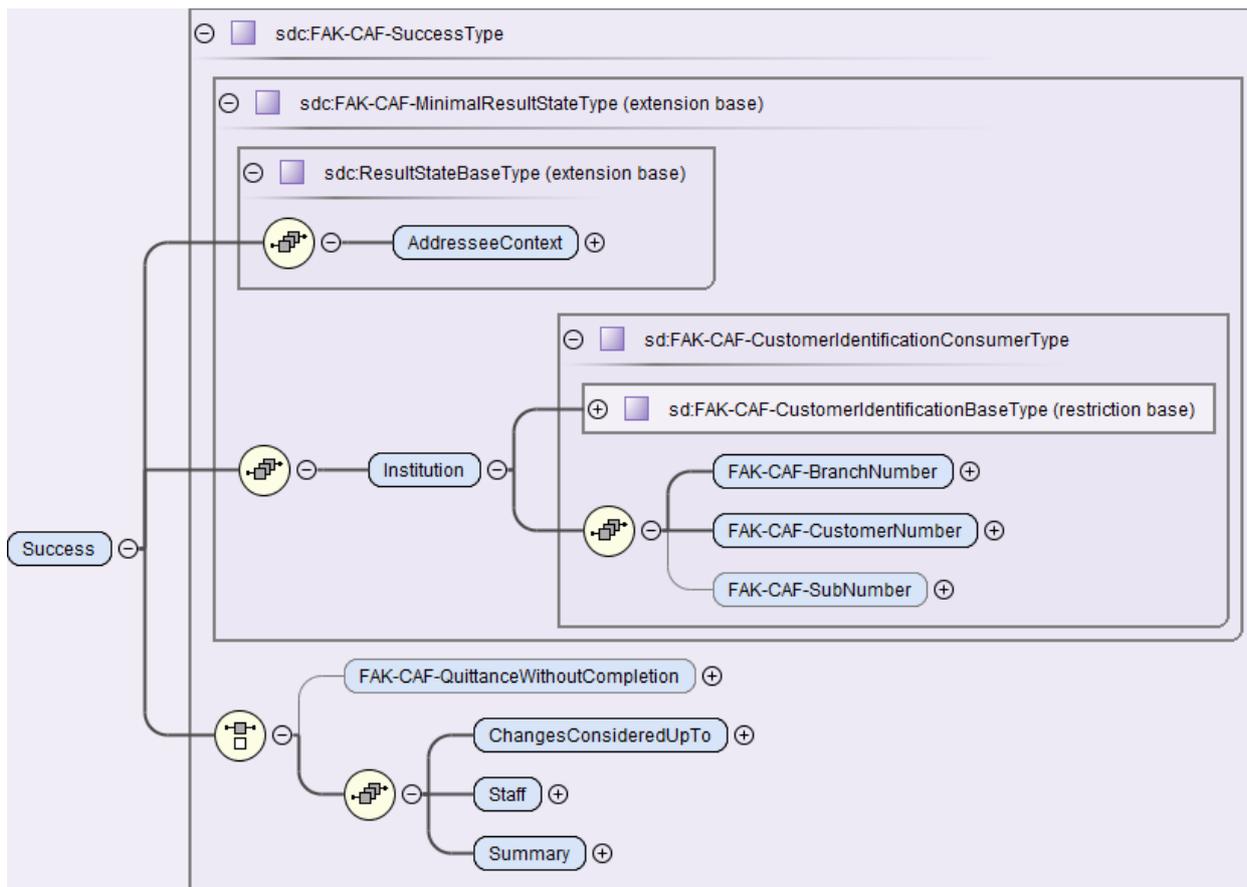
7.2.7 Réponse de la caisse d'allocations familiales

La réponse de la caisse de compensation pour allocations familiales s'effectue via une opération distincte.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GetResultFromDeclareSalaryResponse	Opération pour la réponse	sdc:GetResultFromDeclareSalaryResponseType	Optionnel
ResponseContext	Informations relatives à la réponse	sdc:ResponseContextType	Obligatoire
SalaryResult	Résultat pour une déclaration	sdc:SalaryResultType	Obligatoire





Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
FAK-CAF	Domaine CAF		Obligatoire
Succes	Traitement réussi de la déclaration		Au choix
Institution...	Données relatives à la caisse de compensation pour allocations familiales	sd:AHV-AVS-CustomerIdentificationBaseType	Obligatoire
...AK-CC-BranchNumber	Numéro de la caisse d'allocations familiales	sd:AK-CC-NumberType	Obligatoire
...AK-CC-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse d'allocations familiales. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise). Une entreprise peut établir des décomptes avec plusieurs caisses d'allocations familiales.	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...AK-CC-Sub-Number	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes séparés. Ces numéros sont utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.	sd: IDType	Optionnel
Staff/Person	Données personnelles		
Process	Information du processus	sd.ProcessType	
... finished	Terminé le processus a pu être terminé automatiquement.		L'une des trois informations est renvoyée.
... manual	Traitement manuel ultérieur le processus est réalisé manuellement et en dehors de ce processus		
... reject	Rejeté pour cette personne, le processus ne peut être effectué (message d'erreur)		
Declaration Category	Indication du type de déclaration traité	sd:AHV-AVS-DeclarationCategoryType	Optionnel
...Entry	Entrée		Optionnel
...Withdrawal	Sortie		Optionnel
Social-Insurance Identification	Numéro d'assurance sociale de la personne	sd:Social-Insurance IdentificationType	Obligatoire
...SV-AS-Number	Numéro AS à 13 chiffres, attribué par la Centrale de compensation (CdC)	sd:SV-AS-NumberType	
...unknown	Indication qu'il s'agit d'un numéro inconnu	sd:EmptyType	
Employee Number	Numéro personnel (matricule) de la personne	xs:string	Optionnel
Lastname	Nom de famille de la personne	xs:string	Obligatoire
Firstname	Prénom de la personne	xs:string	Obligatoire
Sex	Sexe de la personne	sd:SexType	Optionnel
Nationality	Nationalité de la personne	sd:NationalityType	Optionnel
DateOfBirth	Date de naissance de la personne	xs:date	Optionnel
ProofOfInsurance	Cette section n'est pas utilisée lors du processus d'entrée/de sortie pour la CAF.	sd:ProofOfInsuranceType	Optionnel

7.3 Déclaration de salaires AVS/CAF mensuelle (optionnelle)

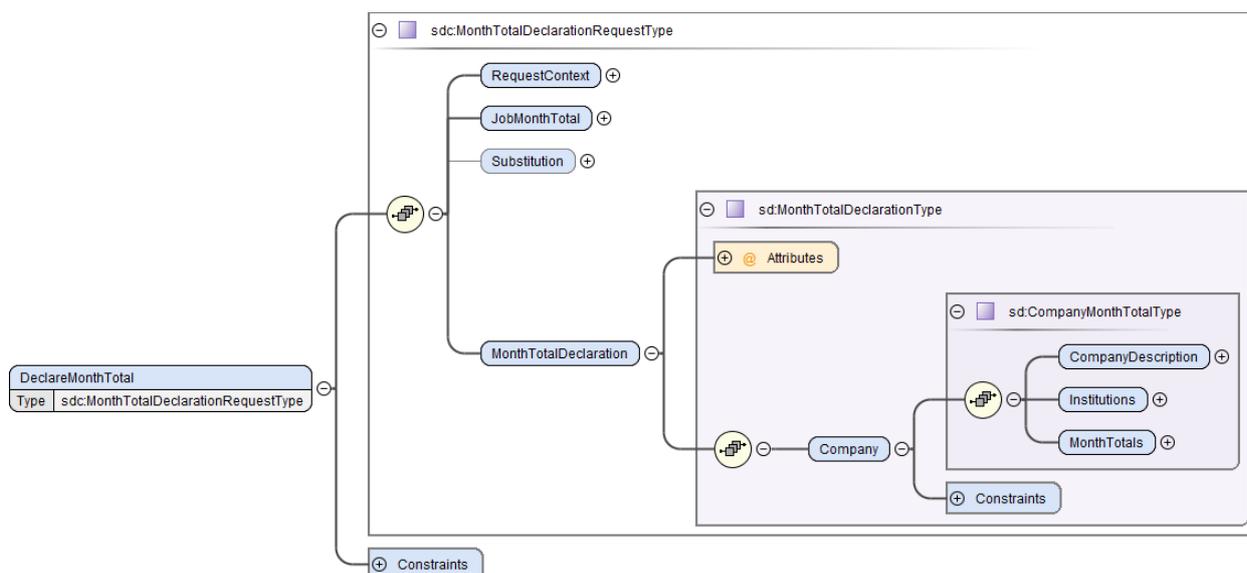
Les entreprises peuvent utiliser le procédé de décompte direct pour déclarer mensuellement les masses salariales effectives auprès de la caisse de compensation. La déclaration mensuelle AVS/CAF permet la transmission de valeurs totales (= sommes salariales mensuelles et allocations familiales de l'employeur) aux domaines AVS et CAF. Elle est effectuée via une opération distincte, indépendamment des déclarations d'entrée et de sortie et des annonces annuelles.

La déclaration mensuelle AVS/CAF est une fonction optionnelle de la norme ELM. Les caisses de compensation et les caisses de compensation pour allocations familiales ainsi que les systèmes ERP ne sont pas tenus de la mettre en œuvre. Le décompte mensuel effectif est, en règle générale, utilisé uniquement par les très grandes entreprises. De plus, certaines caisses de compensation ne proposent pas cette possibilité. Lorsque la déclaration mensuelle n'est pas prise en charge, l'entreprise reçoit, lors du processus de transmission, un message d'erreur de la part des caisses de compensation ou des caisses de compensation pour allocations familiales.

Si la déclaration mensuelle AVS/CAF doit être utilisée, l'entreprise et la caisse de compensation / caisse de compensation pour allocations familiales doivent convenir d'une date de mise en œuvre (idéalement au début de l'année civile).

Sur le plan technique, les conditions suivantes doivent être remplies :

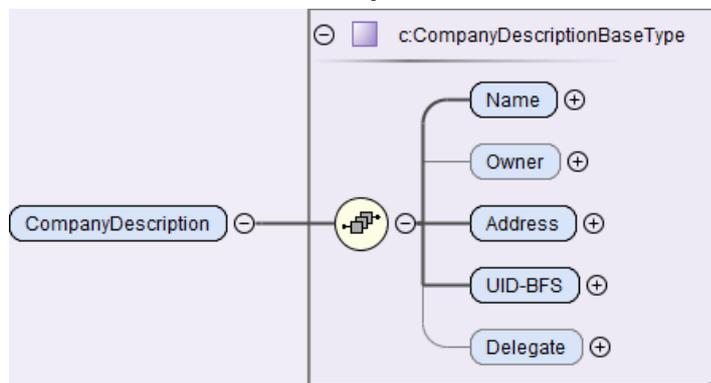
- La caisse de compensation prend en charge la version 5.0 d'ELM et les déclarations mensuelles AVS/CAF.
- L'employeur utilise un système ERP certifié Swissdec (version 5.0 d'ELM). Le système ERP est en outre certifié pour les déclarations mensuelles AVS/CAF.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
DeclareMonthTotal	Opération pour la déclaration mensuelle	sdc:MonthTotalDeclarationRequestType	Optionnel
RequestContext	Informations relatives à la déclaration	sdc:RequestContextType	Obligatoire
Job	Adressage des destinataires AVS et CAF	sdc:JobDeclareMonthTotalType	Obligatoire
Substitution	Informations concernant une déclaration de remplacement	sdc:SubstitutionType	Optionnel
MonthTotalDeclarationType/Company...	Valeurs mensuelles de la déclaration	sdc:MonthTotalDeclarationType	Obligatoire
...CompanyDescription	Données relatives à l'entreprise	sd:CompanyDescriptionType	Obligatoire

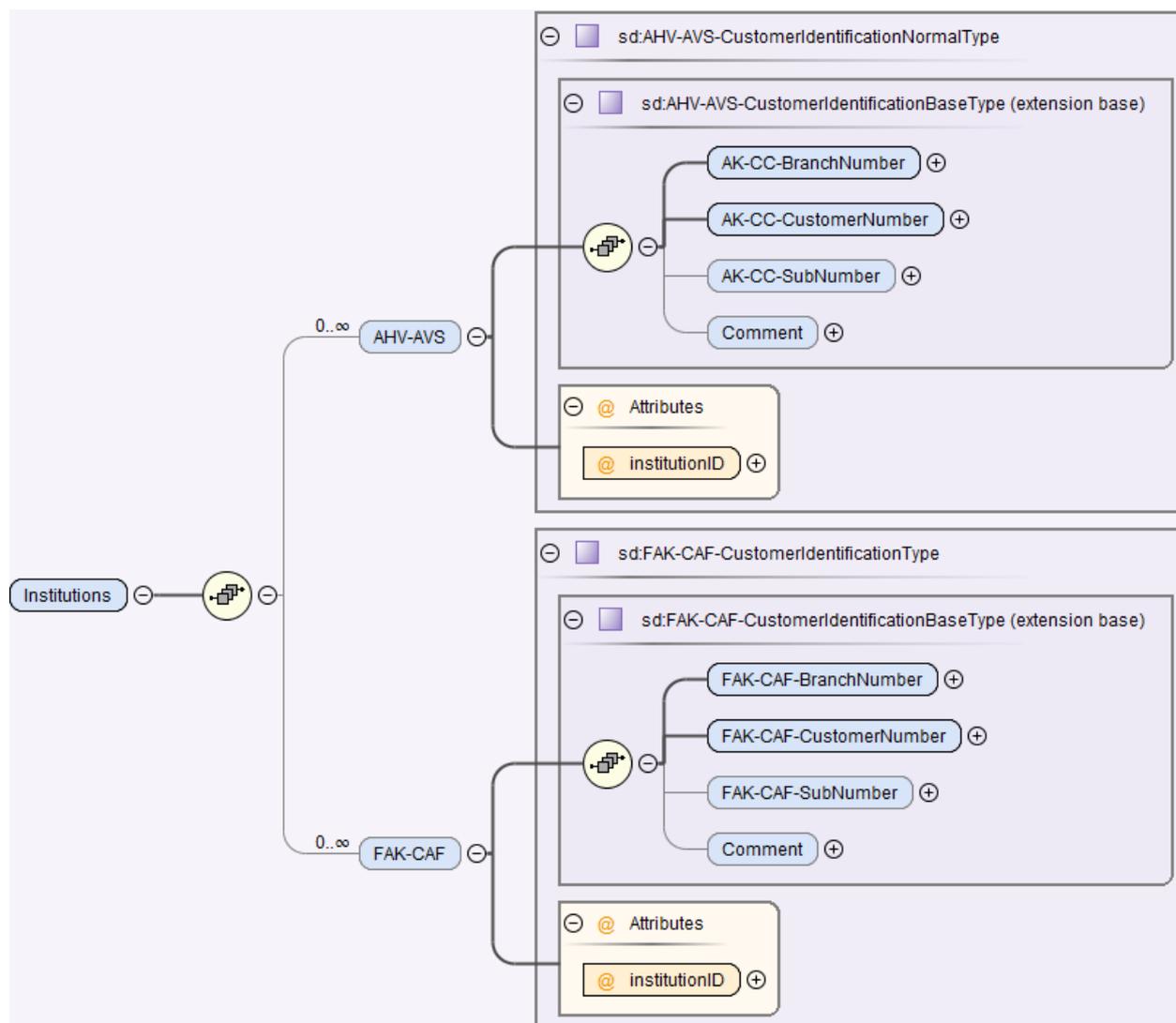
Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
...Institutions	Données relatives aux destinataires		Obligatoire
...MonthTotals	Valeurs mensuelles		Obligatoire

7.3.1 Données de l'entreprise



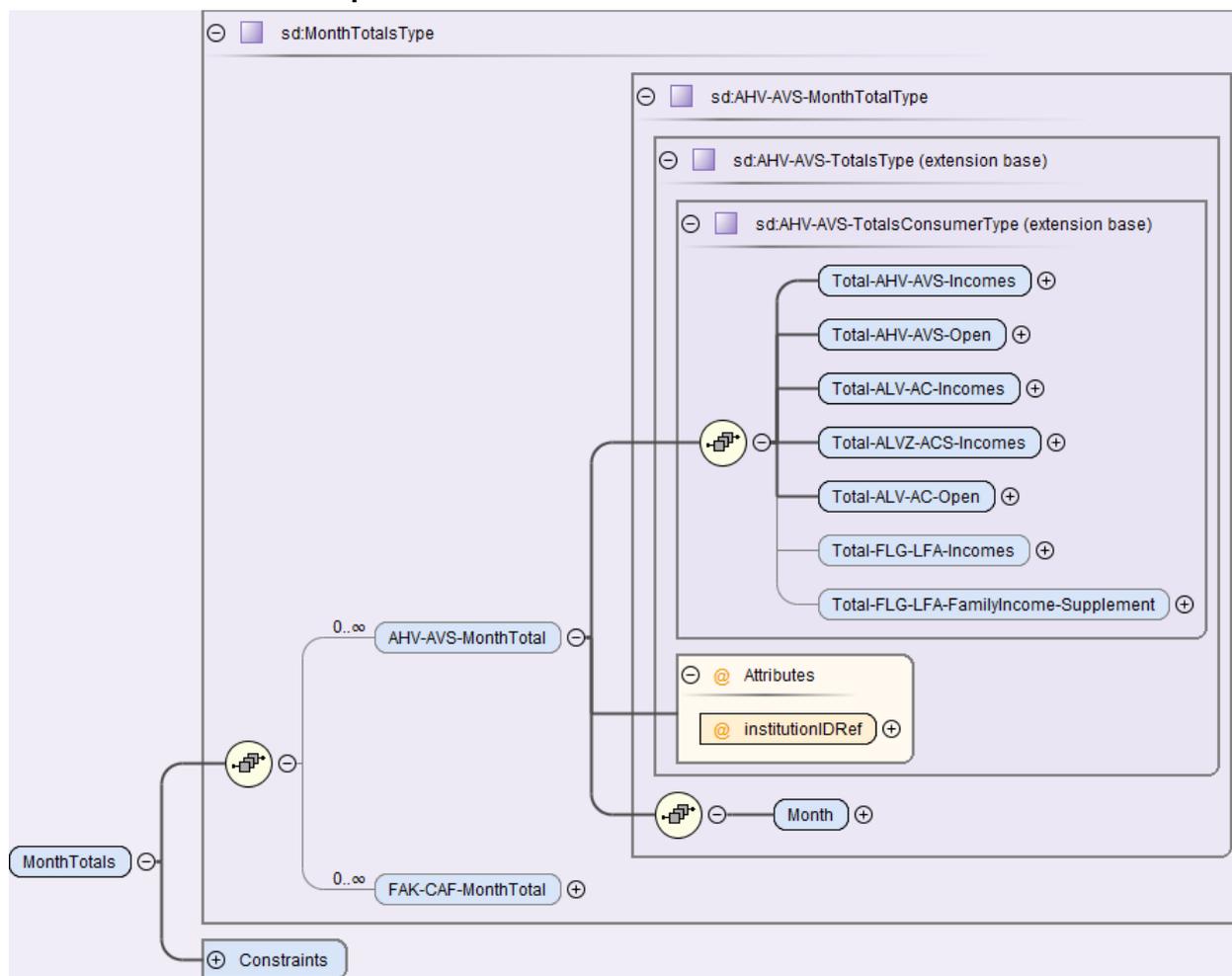
Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Name...	Nom de l'entreprise		Obligatoire
...HR-RC-Name	Nom complet de l'entité juridique (entreprise, administration publique ou autre organisation) pour laquelle des données sont transmises (p. ex. entreprise exemple SA, canton XY, association ABC...). Ce nom doit correspondre à celui figurant dans le registre IDE.	xs:string	Obligatoire
...ComplementaryLine	Ligne supplémentaire pour nom de secteur, descriptions de filiales, etc.	xs:string	Optionnel
Owner...	Propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
...Firstname	Prénom du propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
...Lastname	Nom du propriétaire de l'entreprise	xs:string	Optionnel
Address...	Adresse de l'entreprise	Lors de la création de l'adresse postale, les directives de la Poste suisse doivent être observées.	
...ComplementaryLine	Ligne supplémentaire pour l'adresse postale	xs:string	Optionnel
...Street	Rue et n° maison	xs:string	Optionnel
...Postbox	Case postale	xs:string	Optionnel
...ZIP-Code	Code postal	Sd:ZIP-CodeType	Obligatoire
...City	Ville	xs:string	Obligatoire
...Country	Pays	xs:string	Optionnel
UID-BFS	Numéro d'identification d'entreprise / IDE-OFS	Au choix	Obligatoire
...UID	Numéro d'identification d'entreprise / IDE-OFS	C:UID-BFSType	Au choix: IDE ou inconnu
...Unknown	Sous Company-Description, un IDE-OFS avec Unknown est possible.	C:EmptyType	
Delegate	Informations sur le mandataire	C: Delegate Type	

7.3.2 Données des institutions



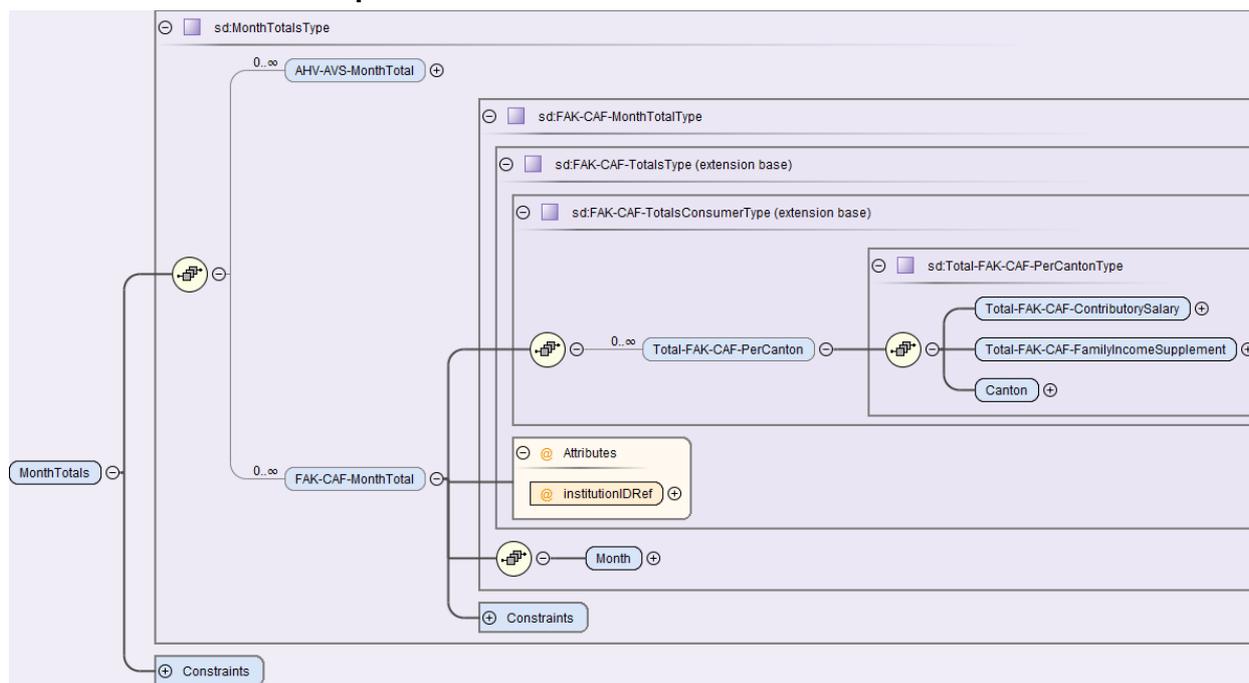
Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
AHV-AVS...	Informations concernant la caisse de compensation AVS	sd:AHV-AVS-CustomerIdentificationType	Optionnel
...AK-CC-BranchNumber	Numéro de la caisse de compensation	sd:AK-CC-NumberType	Obligatoire
...AK-CC-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse de compensation. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise)	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...AK-CC-SubNumber	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes séparés. Ces numéros sont utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.	sd:IDType	Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires AVS	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
FAK-CAF...	Informations concernant la caisse d'allocations familiales	sd:FAK-CAF-CustomerIdentificationType	Optionnel
...FAK-CAF-BranchNumber	Numéro de la caisse d'allocations familiales	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...FAK-CAF-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse d'allocations familiales. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise). Une entreprise peut établir des décomptes avec plusieurs caisses d'allocations familiales	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...FAK-CAF-SubNumber	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes séparés. Ces numéros sont utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.	sd:IDType	Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires CAF	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

7.3.3 Totaux mensuels pour l'AVS



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
AHV-AVS-MonthTotal	Totaux mensuels pour l'AVS	sd:AHV-AVS-MonthTotalsType	Optionnel
Total-AHV-AVS-Incomes	Total des salaires AVS pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-AHV-AVS-Open	Total des salaires non soumis à l'AVS pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALV-AC-Incomes	Total des salaires AC pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALVZ-ACS-Incomes	Total des salaires compl. AC pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALV-AC-Open	Total des salaires non soumis à l'AC pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-FLG-LFA-Incomes	Total des salaires soumis à la LFA pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Optionnel
Total-FLG-LFA-FamilyIncome-Supplement	Total des allocations familiales dans l'agriculture pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Optionnel
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution Caisse de compensation.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
Month	Mois et année	xs:gYearMonth	Obligatoire

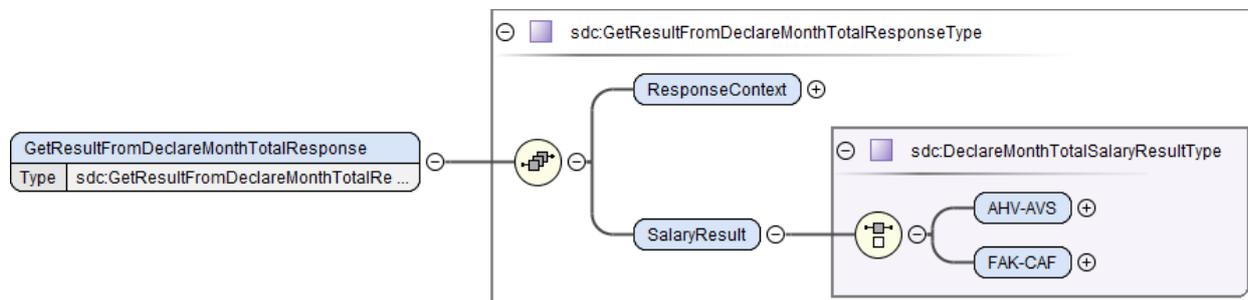
7.3.4 Totaux mensuels pour la CAF



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
FAK-CAF-MonthTotal	Totaux mensuels pour la CAF	sd:FAK-CAF-MonthTotalType	Optionnel
Total-FAK-CAF-Per-Canton	Total CAF par canton	sd:Total-FAK-CAF-PerCantonType	Obligatoire
Total-FAK-CAF-ContributorySalary	Total des salaires CAF pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-FAK-CAF-FamilyIncome-Supplement	Total des allocations familiales pour le mois concerné par la déclaration. Il s'agit ici du total global (allocations récurrentes + allocations de naissance + allocations d'adoption).	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Canton	Canton de travail	sd:CantonAddressType	Obligatoire
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution Caisse de compensation pour allocations familiales.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
Month	Mois et année	xs:gYearMonth	Obligatoire

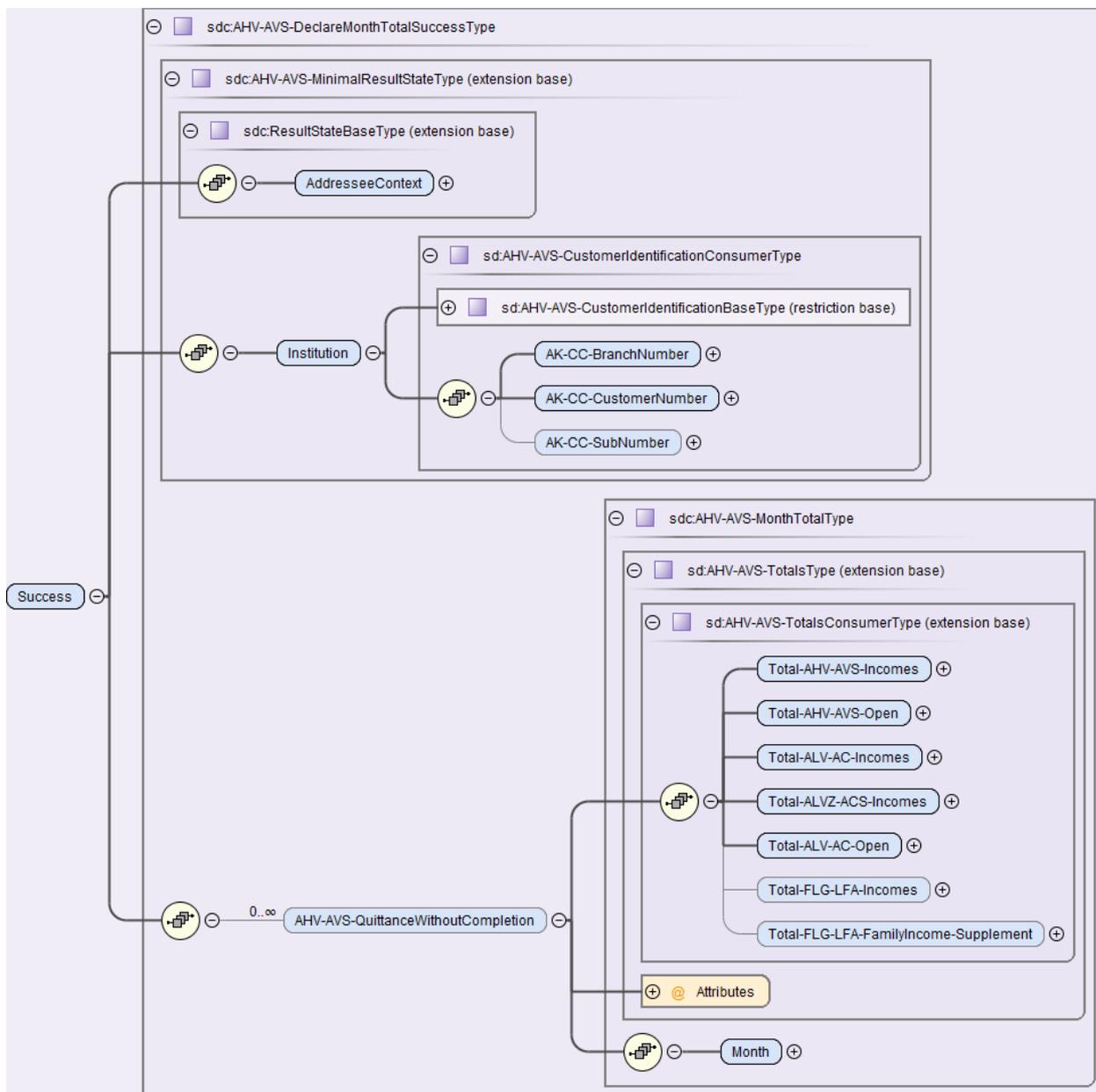
7.3.5 Réponse pour une déclaration mensuelle à l'AVS / la CAF

La réponse pour une déclaration mensuelle à l'AVS / la CAF s'effectue via une opération distincte.



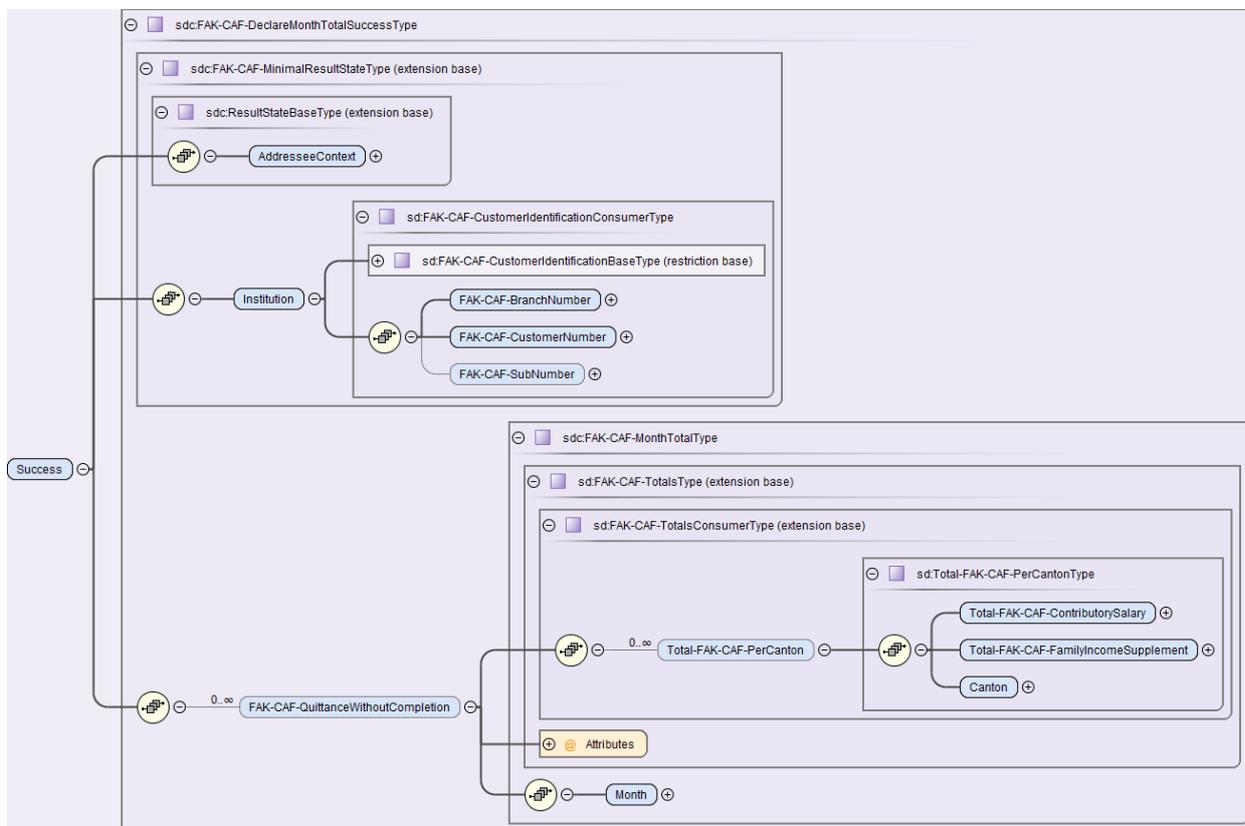
Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GetResultFromDeclareMonthTotalResponse	Opération pour la réponse mensuelle	sdc:GetResultFromDeclareMonthTotalResponseType	Optionnel
ResponseContext	Informations relatives à la réponse	sdc:ResponseContextType	Obligatoire
SalaryResult	Résultat pour une déclaration mensuelle	sdc:DeclareMonthTotalSalaryResultType	Obligatoire

Réponse pour l'AVS



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Success	Traitement réussi de la déclaration mensuelle à l'AVS Si la caisse de compensation concernée ne prend pas en charge les déclarations mensuelles optionnelles, une erreur définie de manière univoque est signalée au système ERP par l'intermédiaire du répartiteur (techniquement : SalaryDeclarationConsumerFault).	sd:AHV-AVS-DeclareMonth TotalSuccessType	Au choix
Institution...	Informations concernant la caisse de compensation AVS	sd:AHV-AVS-CustomerIdentificationConsumerType	Obligatoire
...AK-CC-BranchNumber	Numéro de la caisse de compensation	sd:AK-CC-NumberType	Obligatoire
...AK-CC-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse de compensation. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise)	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...AK-CC-SubNumber	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes séparés. Ces numéros sont utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.	sd:IDType	Optionnel
AHV-AVS-QuitanceWithoutCompletion	Quittance de l'AVS pour les totaux Si le destinataire n'a pas demandé de complétion, le total des montants transmis sera mentionné dans la quittance.	sd:AHV-AVS-MonthTotalType	Optionnel
Total-AHV-AVS-Incomes	Total des salaires AVS pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-AHV-AVS-Open	Total des salaires non soumis à l'AVS pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALV-AC-Incomes	Total des salaires AC pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALVZ-ACS-Incomes	Total des salaires compl. AC pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALV-AC-Open	Total des salaires non soumis à l'AC pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-FLG-LFA-Incomes	Total des salaires soumis à la LFA pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryAmountType	Optionnel
Total-FLG-LFA-FamilyIncome-Supplement	Total des allocations familiales dans l'agriculture pour le mois à déclarer	sd:SalaryAmountType	Optionnel
Month	Mois et année	xs:gYearMonth	Obligatoire

Réponse pour la CAF



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Success	Traitement réussi de la déclaration mensuelle à la CAF Si la caisse de compensation concernée ne prend pas en charge la déclaration mensuelle optionnelle, une erreur définie de manière univoque est générée avant d'être signalée au système ERP via le répartiteur (techniquement : SalaryDeclarationConsumerFault).	sdc:FAK-CAF-DeclareMonthTotal-SuccessType	Au choix
Institution...	Informations concernant la caisse d'allocations familiales	sd:FAK-CAF-CustomerIdentification-ConsumerType	Obligatoire
...FAK-CAF-BranchNumber	Numéro de la caisse d'allocations familiales	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...FAK-CAF-CustomerNumber	Numéro d'affilié Le numéro d'affilié ou de décompte est attribué par la caisse d'allocations familiales. Il sert à l'identification précise du membre (de l'entreprise). Une entreprise peut établir des décomptes avec plusieurs caisses d'allocations familiales.	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...FAK-CAF-SubNumber	Numéros accessoires Un client peut souhaiter que le numéro d'affilié comporte plusieurs numéros accessoires pour l'établissement de décomptes séparés. Ces numéros sont	sd:IDType	Optionnel

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	utilisés par exemple pour les filiales, les salaires des cadres, etc.		
FAK-CAF-Quit-tanceWithoutCom-pletion	Quittance CAF des totaux transmis Si le destinataire n'a pas demandé de complétion, le total des montants transmis sera mentionné dans la quittance.	sdc:FAK-CAF-Mon-thTotalType	Optionnel
Total-FAK-CAF-Per-Canton	Total CAF par canton	sd:Total-FAK-CAF-PerCantonType	Obligatoire
Total-FAK-CAF-Con-tributorySalary	Total des salaires CAF pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryA-mountType	Obligatoire
Total-FAK-CAF-Fam-ilyIncome-Supple-ment	Total des allocations familiales pour le mois concerné par la déclaration	sd:SalaryA-mountType	Obligatoire
Canton	Canton de travail	sd:Canto-nAddressType	Obligatoire
Month	Mois et année	xs:gYearMonth	Obligatoire

7.4 LAA

7.4.1 Cotisations et taux LAA

Cotisations et taux LAA	
Salaire maximum LAA	Montant limite pour le salaire LAA. L'une des possibilités suivantes peut être appliquée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ CHF 148'200 par an ou ▪ CHF 12'350 par mois
Taux de l'assurance contre les accidents professionnels (AAP)	Les cotisations AAP sont toujours à la charge de l'employeur. Il peut arriver que plusieurs taux AAP soient appliqués dans une même entreprise (c'est le cas lorsque celle-ci comporte plusieurs parties d'entreprise définies par l'assureur) par ex. : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partie d'entreprise A : 0.1750 % ▪ Partie d'entreprise B : 0.3400 %
Taux de l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	Les primes AANP peuvent être déduites du salaire LAA des employés. Il peut arriver que plusieurs taux AANP soient appliqués dans une même entreprise (c'est le cas lorsque celle-ci comporte plusieurs parties d'entreprise définies par l'assureur) par ex. : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partie d'entreprise A : 1,6060 % ▪ Partie d'entreprise B : 1.7010 %
Les taux AAP et AANP sont communiqués aux clients par l'assureur LAA compétent.	

7.4.2 Code LAA (solutions d'assurance)

Le code LAA comporte deux positions. La première position indique la partie d'entreprise dans laquelle le collaborateur est employé (les lettres A à Z sont possibles). La désignation des parties d'entreprise est communiquée à l'employeur par l'assureur LAA.

La deuxième position indique l'étendue de l'assurance et les déductions.

Code LAA (solutions d'assurance)	
0	Pas assuré LAA (par ex. membre du conseil d'administration ne travaillant pas dans l'entreprise)
1	Assuré AAP et AANP, avec déduction AANP
2	Assuré AAP et AANP, sans déduction AANP
3	Seulement assuré AAP, donc pas de déduction AANP (pour les employés dont le travail hebdomadaire est < 8 h)

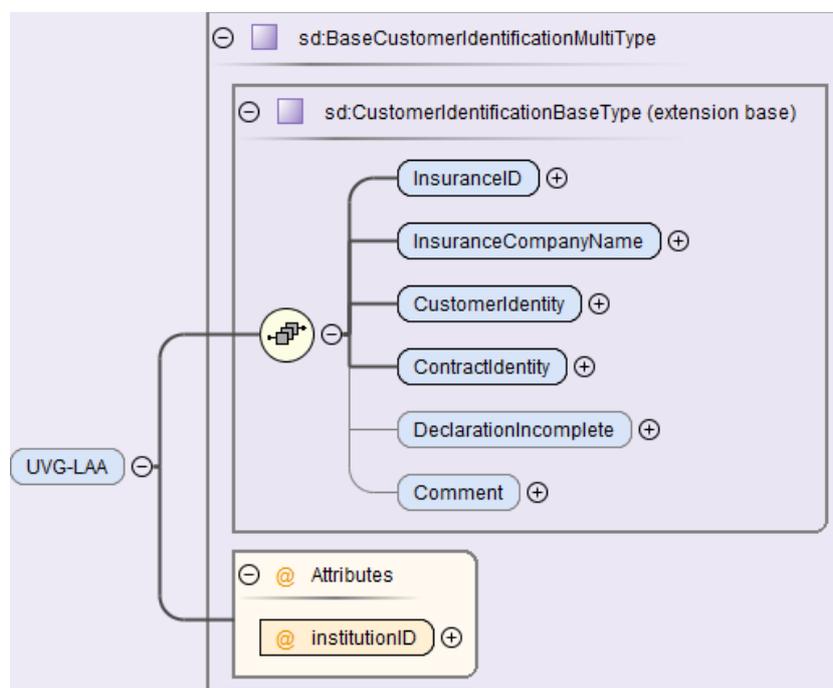
7.4.3 Informations concernant l'assurance-accidents LAA

En général, une entreprise n'a qu'un seul assureur LAA. Lorsqu'une entreprise a opté pour plusieurs assureurs, ceux-ci doivent être saisis séparément dans la comptabilité afin qu'il soit possible de procéder à l'attribution des employés. Dans la structure des données de la déclaration à l'AVS, le nom de l'assureur LAA doit être transmis à la caisse de compensation. Si aucun assureur LAA n'est enregistré dans le système, un motif doit être indiqué à la caisse de compensation. Pour permettre une transmission automatique, celui-ci peut être saisi directement dans le système.

Exemple attribution d'un assureur LAA

Exemple SA						
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Assureur-LAA						
Assureur	UID	No d'assureur	No de client	Valable du		
Suva	CHE-108.955.179	S999	1501-12577.2	15.10.2009		
Sanprotect	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5051-902.0	15.10.2009		
Solutions d'assurance						
Numéro de contrat	Solution d'assurance	Code LAA	AAP en %	AANP en %	Valable du	
01	Succursale de Berne	A	0.1750	1.6060	01.01.2020	
02	Succursale de Bâle	A	0.1750	1.6060	01.01.2020	

Exemple SA						
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Assureur-LAA						
Assureur	UID	No d'assureur	No de client	Valable du		
Suva	CHE-108.955.179	S999	1501-12577.2	15.10.2009		
Sanprotect	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5051-902.0	15.10.2009		
Solutions d'assurance						
Numéro de contrat	Solution d'assurance	Code LAA	AAP en %	AANP en %	Valable du	
4565-2	Reisebüro	B	0.3400	1.7010	01.01.2021	



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
InsuranceID	Numéro d'assureur Ce numéro est fourni par l'assureur accidents et sert à l'identification précise de l'assureur.	sd:IDType	Obligatoire
InsuranceCompany	Nom de l'assureur accidents	xs:string	Obligatoire
CustomerIdentity	Numéro de client Le numéro de client est attribué par la Suva. Il sert à l'identification précise du client (de l'entreprise).	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
ContractIdentity	Numéro de contrat/sous-numéro Numéro du contrat avec la compagnie d'assurance	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
DeclarationIncomplete	Déclaration de salaire incomplète Si l'entreprise sélectionne cette option dans le système ERP, ce dernier signale à l'assureur que la déclaration est incomplète. En fonction de l'assureur, les informations manquantes sont ajoutées au moyen d'une complétion soit via une application web, soit via une boîte de dialogue. Si l'option «Incomplète» n'est pas sélectionnée, aucun complément d'information n'est nécessaire et l'assureur peut indiquer directement le résultat. L'assureur se réserve toutefois le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une complétion via une application web ou une boîte de dialogue.	c:EmptyType	Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires LAA.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

7.4.4 Profil d'assurance LAA

Afin de faciliter la transcription de la solution d'assurance LAA dans la comptabilité salariale, chaque compagnie d'assurance participant à la norme suisse en matière de salaire met à disposition de ses clients un profil d'assurance contenant les principales informations. Les compagnies d'assurance participantes sont énumérées ci-dessous :

[Destinataire de données prêt à recevoir](#)

Les profils d'assurances peuvent être commandés directement auprès des assureurs respectifs ou à l'adresse suivante :

[Commander un profil d'assurance](#) - Assureurs (LAA, LAAC, IJM, LPP).

Exemple de profil d'assurance LAA

Angaben zu Ihrer UVG-Versicherung (UVG) Gültig ab 01.01.2021

Vertragsnummer 9.539.062	Kundennummer 4.673.623
Name des Unfallversicherers Versicherungsgesellschaft Adresse des Unfallversicherers Postfach 8085 Zürich	Versicherernummer SXX
Name und Adresse des Brokers Insurance Consulting Bächlistrasse 4 Postfach 6002 Luzern	Brokernummer Nummer gemäss Ihrem Broker (5-stellig)

Übersicht der Personengruppen gemäss Ihrem Versicherungsvertrag

Personengruppe A (UVG Code A)

Das gesamte Personal, das gemäss Bundesgesetz über die Unfallversicherung (UVG) unter die obligatorische Versicherung (OV) fällt

Personengruppe B (UVG Code B)

Die erwähnten Personen, die gemäss Bundesgesetz über die Unfallversicherung (UVG) unter die freiwillige Versicherung (FV) fallen.

Name	Vorname	Geschlecht	Geburtsdatum	Verdienst
Muster	Angelika	weiblich	25.09.1961	90 000.00

Abbildung der UVG-Versicherungslösung in der Lohnbuchhaltung

Der UVG-Code besteht immer aus zwei Stellen.

Die erste Stelle (A-Z) des UVG Codes bezeichnet die Personengruppe.

UVG-Code	Versicherungslösung	UVG-Höchstbetrag	Berufsunfall-Ansätze %	Nichtberufsunfall-Ansätze %
A	Gesamtes Personal	148 200.00	0.1750	1.6060
B	Personen mit festem Verdienst	148 200.00	2.6290	gilt für BU/NBU

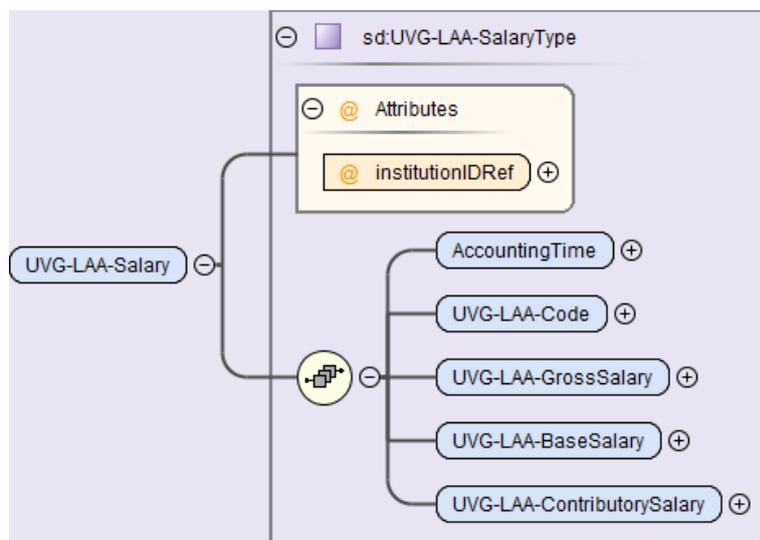
Die zweite Stelle des UVG-Codes weist auf den Versicherungsumfang und den Abzug hin.

0	Nicht UVG-versichert <u>oder</u> freiwillig versichert
1	Berufsunfall- und Nichtberufsunfall versichert, <u>mit</u> Nichtberufsunfall-Abzug
2	Berufsunfall- und Nichtberufsunfall versichert, <u>ohne</u> Nichtberufsunfall-Abzug
3	Nur Berufsunfall versichert, deshalb ohne Nichtberufsunfall-Abzug (Arbeitnehmer mit weniger als 8 Stunden wöchentlicher Arbeitszeit)

UVG-Versicherungslösung in den Personendaten

Auf den Personendaten ist für jede Person Ihres Unternehmens die Zuteilung des zweistelligen UVG-Codes (gemäss den oben aufgeführten Tabellen) vorzunehmen.

7.4.5 Base de calcul LAA



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) LAA.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
AccountingTime	Période de cotisation La date de fin («jusqu'au») d'une période de cotisation ne doit pas être antérieure à la date de début («du»). Les déclarations ne respectant pas cette règle sont renvoyées par le répartiteur.	sd:Time-PeriodType Date de début/de fin	Obligatoire
UVG-LAA-Code	Code LAA (solutions d'assurance)	sd:UVG-LAA-CodeType	Obligatoire
UVG-LAA-GrossSalary	Salaire brut LAA Le salaire brut LAA correspond à la somme de tous les salaires créés.	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
UVG-LAA-BaseSalary	Base LAA La base LAA est la somme de tous les genres de salaire soumis aux cotisations LAA, sans tenir compte du plafonnement des salaires assurés et du code LAA (personnes assurées et non assurées).	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
UVG-LAA-ContributorySalary	Salaire LAA Le salaire LAA est le salaire soumis aux cotisations. Il est calculé à partir de la base LAA valable pour les personnes assurées en tenant compte de la limite supérieure fixée pour le salaire.	sd:SalaryAmountType	Obligatoire

Assurance de l'employeur contre les accidents professionnels (AAP)

L'AAP couvre le risque d'accident durant le travail. Sur la facture, les primes AAP sont présentées dans une rubrique séparée. Elles sont toujours à la charge de l'employeur et ne peuvent jamais être déduites du salaire de l'employé. **Conseil** : La prime AAP peut être calculée par le programme de comptabilité salariale et enregistrée dans la comptabilité financière.

Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)

Les employés qui travaillent au moins huit heures par semaine en moyenne sont également assurés contre les accidents non professionnels. L'employeur est libre de déduire ou non les cotisations AANP du salaire de ses employés.

GS	Texte	Taux		Quantité	Montant
5000	Salaire brut				15'400.00
5010	Cotisation AVS	5.300%	de	15'000.00	-795.00
5020	Cotisation AC	1.10%	de	12'350.00	-135.85
5030	Cotisation compl. AC	0.50%	de	2'650.00	-13.25
5040	Cotisation AANP	1.6060%	de	12'350.00	-198.35
5041	Cotisation LAAC A1	0.7740%	de	12'350.00	-95.60
5042	Cotisation LAAC A2	0.5080%	de	2'650.00	-13.45
5045	Cotisation IJM A1	1.3090%	de	15'000.00	-196.35
5046	Cotisation IJM A2	0.1230%	de	7'650.00	-9.40
6500	Salaire net				13'942.75

Conseil : Lorsque l'employeur n'effectue pas de déduction (code LAA X2), celle-ci peut être calculée par le programme de comptabilité salariale et enregistrée dans la comptabilité financière.

Base assurance contre les accidents non professionnels (base AANP) (Optionnel)

La base AANP peut être créée lorsque l'employeur décide de ne pas prélever une prime AANP sur tous les genres de salaire soumis aux cotisations LAA. Dans la pratique, de tels cas constituent l'exception.

Salaire assurance contre les accidents non professionnels (salaire AANP) (Optionnel)

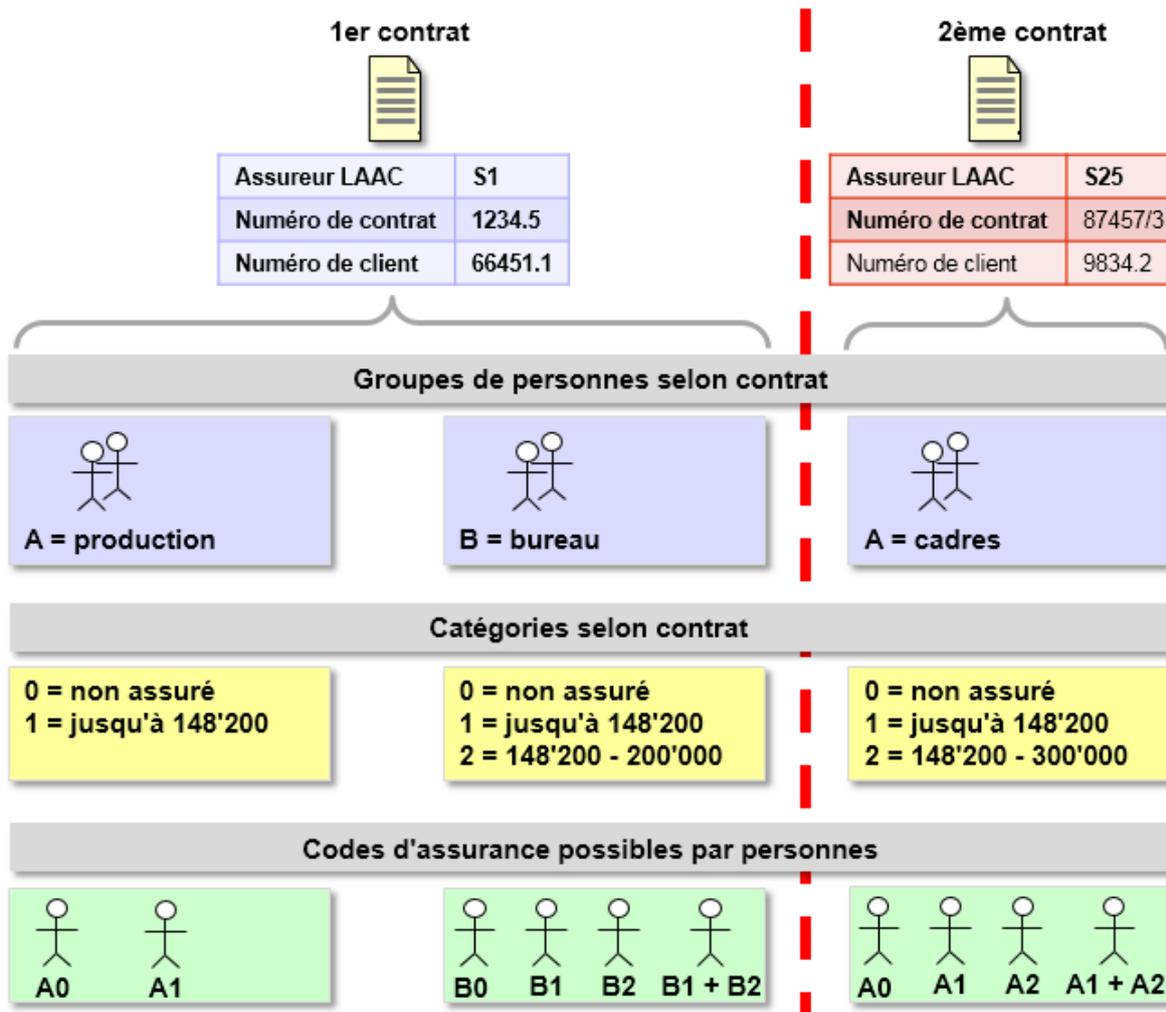
Normalement, la prime AANP est déduite du salaire LAA. Un éventuel passage du code LAA X1 au code LAA X2 durant l'année peut cependant avoir la conséquence suivante : lors de la compensation du salaire maximum, la prime AANP est déduite (ou non) d'une période pendant laquelle l'ancien code LAA était encore en vigueur. Pour éviter ce problème, il est possible de créer un salaire AANP en vigueur uniquement pour la prime AANP.

Cette solution n'est que rarement mise en œuvre. En règle générale, il suffit de mentionner dans le système d'assistance que tout passage du code LAA X1 au code X2 a lieu le 1^{er} janvier.

7.5 Solutions d'assurance LAAC et IJM

Une entreprise peut conclure pour le même domaine, plusieurs contrats auprès de différents assureurs.

- La structure de l'entreprise est résumée dans un groupe de personnes. Si les conditions contractuelles sont valables pour l'ensemble du personnel, un groupe de personnes seulement est formé.
- Chaque assureur peut choisir librement la désignation du groupe de personnes avec 0 – 9 ou A – Z (première position du code d'assurance). Par conséquent, le groupe de personnes A peut (par exemple) exister plusieurs fois
- Les catégories sont définies par les assureurs avec 0 – 9 ou A – Z (deuxième position du code d'assurance). Pour les personnes non assurées, le nombre 0 est prévu par tous les assureurs
- Dans les catégories sont prévues les sommes salariales «De»...«Jusqu'à»....
- L'attribution des codes d'assurance est saisie dans les données personnelles des employés. Deux codes peuvent être attribués par personne en même temps, dans le même groupe. Dans ce cas la catégorie 0 n'est pas possible.
- Les bases d'assurance, les salaires et les cotisations sont déterminés séparément par contrat et code d'assurance



7.6 LAAC

7.6.1 Solutions d'assurance LAAC

Une entreprise peut avoir pour ses employés plusieurs solutions d'assurance LAAC comportant différents groupes de personnes et catégories. Le code LAAC comporte deux positions:

- La première indique le groupe de personnes, qui est représenté par une lettre (A – Z) ou éventuellement un chiffre (0 – 9).
- La deuxième est destinée à la catégorie d'assurance. Elle se compose elle aussi d'une lettre ou d'un nombre. Seul le chiffre 0 est réservé comme valeur standard. Il est utilisé chaque fois qu'une personne qui serait normalement assurée du fait de son appartenance à un groupe de personnes (par exemple production) est exclue en raison du contrat (par exemple auxiliaire), ainsi que pour les personnes percevant un salaire annuel fixe. Le système doit autoriser le fait que le chiffre 0 correspondant à une personne non assurée puisse être écrasé par une autre valeur.
- Il est possible d'attribuer au moins deux codes LAAC à une même personne dans la comptabilité.

En général, une entreprise n'a qu'un seul assureur LAAC. Dans ce cas, toutes les solutions d'assurance peuvent lui être attribuées. Parfois, il existe pour certains groupes de personnes une autre solution d'assurance auprès d'une autre compagnie. Dans ce cas, chaque solution doit pouvoir être attribuée à une compagnie distincte. Il est donc recommandé de définir des bases, salaires, déductions et analyses annuelles pour chaque solution d'assurance.

Exemple de groupe de personnes dans un contrat LAAC

Groupe de personnes A, personnel catégorie 1 (salaire LAA)	
Indemnité journalière	20 % à partir du 15 ^e jour
Décès	1 fois le salaire annuel
Invalidité	1 fois le salaire annuel

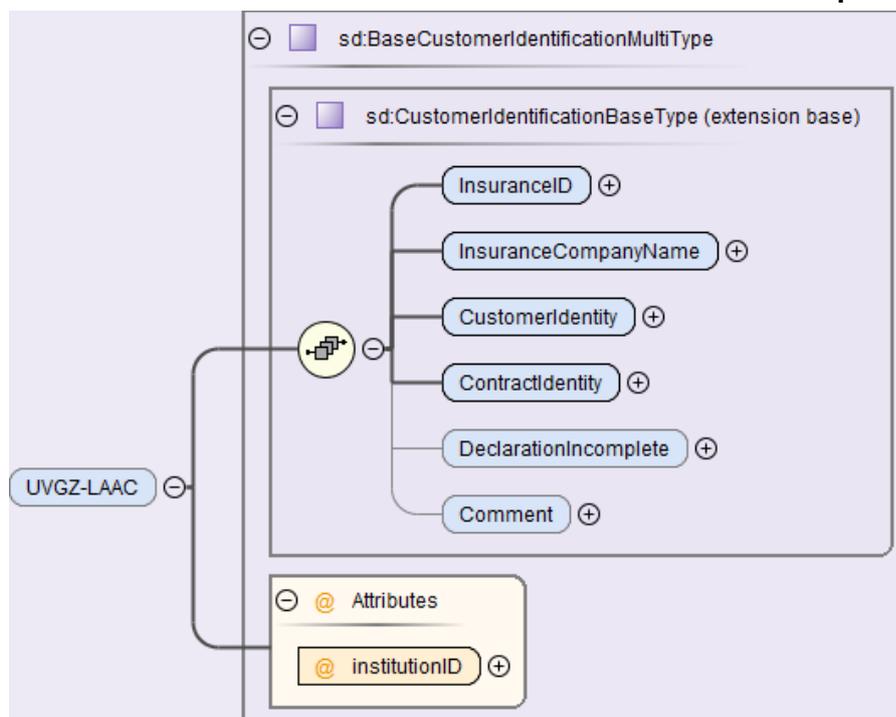
Groupe de personnes A, personnel catégorie 2 (salaire excédentaire)	
Indemnité journalière	100 % à partir du 31 ^e jour au-dessus du salaire max. LAA
Frais de traitement	Division privée
Décès	3 fois le salaire annuel
Invalidité	3 fois le salaire annuel

Il est indiqué de saisir les solutions d'assurance et les taux dans les données de l'entreprise. Cela permet de procéder ensuite à une sélection pour les données personnelles.

Exemple : Solutions d'assurance LAAC dans les données de l'entreprise

Code LAAC	Solution d'assurance	Salaire à partir de	Salaire max. jusqu'à	Cotisations % Hommes	Cotisations % femmes
A0	Personnel, pas d'assurance	0.00	0.00	0.0000	0.0000
A1	Personnel, salaire LAA	0.00	148'200.00	0.7740	0.7740
A2	Personnel, salaire excédentaire	148'200.00	300'000.00	0.5080	0.5080
B0	Direction, pas d'assurance	0.00	0.00	0.0000	0.0000
B1	Direction, salaire LAA	0.00	148'200.00	1.0760	1.0760
B2	Direction, salaire excédentaire	148'200.00	400'000.00	1.5430	1.5430
C0	Rémunération fixe, salaire LAA (pas de déclaration de salaire; le montant fixe est assuré)			0.7880	0.7880
C0	Rémunération fixe, salaire excédentaire (pas de déclaration de salaire; le montant fixe est assuré)			0.5910	0.5910

7.6.2 Informations concernant l'assurance-accidents complémentaire (LAAC)



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
InsuranceID	Numéro d'assureur Ce numéro est fourni par l'assureur accidents et sert à l'identification précise de l'assureur.	sd:IDType	Obligatoire
Insurance CompanyName	Nom de l'assureur LAAC	xs:string	Obligatoire
CustomerIdentity	Numéro de client Le numéro de client est attribué par l'assureur. Il sert à l'identification précise du client (de l'entreprise).	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
ContractIdentity	Numéro de contrat Numéro du contrat avec la compagnie d'assurance	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
DeclarationIncomplete	Déclaration de salaire incomplète Si l'entreprise sélectionne cette option dans le système ERP, ce dernier signale à l'assureur que la déclaration est incomplète. En fonction de l'assureur, les informations manquantes sont ajoutées au moyen d'une complétion soit via une application web, soit via une boîte de dialogue. Si l'option «Incomplète» n'est pas sélectionnée, aucun complément d'information n'est nécessaire et l'assureur peut indiquer directement le résultat. L'assureur se réserve toutefois le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une complétion via une application web ou une boîte de dialogue.	c:EmptyType	Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires LAAC	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

7.6.3 Profil d'assurance LAAC

Afin de faciliter la transcription de la solution d'assurance LAAC dans la comptabilité salariale, chaque compagnie d'assurance participant à la norme suisse en matière de salaire met à disposition de ses clients un profil d'assurance contenant les principales informations. Les compagnies d'assurance participantes sont énumérées ci-dessous :

[Destinataire de données prêt à recevoir](#)

Les profils d'assurances peuvent être commandés directement auprès des assureurs respectifs ou à l'adresse suivante :

[Commander un profil d'assurance](#) - Assureurs (LAA, LAAC, IJM, LPP).

Exemple de profil d'assurance LAAC

Informations concernant votre assurance complémentaire LAA (LAAC) Valable à partir du 1.1.2021

Numéro de contrat 9.578.537	Numéro de client 1.002.130
Nom de l'assureur LAAC Compagnie d'assurance Adresse de l'assureur LAAC Case postale 8085 Zurich	Numéro d'assureur SXX
Nom et adresse du courtier Insurance Consulting Bächlistrasse 4 Case postale 6002 Lucerne	Numéro de courtier Numéro fourni par votre courtier (5 positions)

Liste des groupes de personnes selon votre contrat d'assurance

Groupe de personnes A (code LAAC A)

Autres membres du personnel (sans la direction) assurés à titre obligatoire (AO) en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Groupe de personnes B (code LAAC B)

Membres de la direction assurés à titre obligatoire (AO) en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Groupe de personnes C (code LAAC C)

Les personnes dont le nom est indiqué.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Gain
Modèle	Angélique	féminin	25.9.1961	90 000.00

Description de la solution d'assurance complémentaire LAA dans la comptabilité salariale

Code LAAC	Solution d'assurance	Salaire de	Salair max. jusqu'à	Cotisations % Hommes	Cotisations % Femmes
A0	Personnel, pas d'assurance	0.00	0.00	0,0000	0,0000
A1	Personnel, salaire LAA	0.00	148 200.00	0,7740	0,7740
A2	Personnel, salaire excédentaire	148 200.00	300 000.00	0,5080	0,5080
B0	Direction, pas d'assurance	0.00	0.00	0,0000	0,0000
B1	Direction, salaire LAA	0.00	148 200.00	1,0760	1,0760
B2	Direction, salaire excédentaire	148 200.00	400 000.00	1,5430	1,54300
C0	Gains fixes, salaire LAA (pas de déclaration de salaire; le montant assuré est fixe)			0,7880	0,7880
C0	Gains fixes, salaire excédentaire (pas de déclaration de salaire; le montant assuré est fixe)			0,5910	0,5910

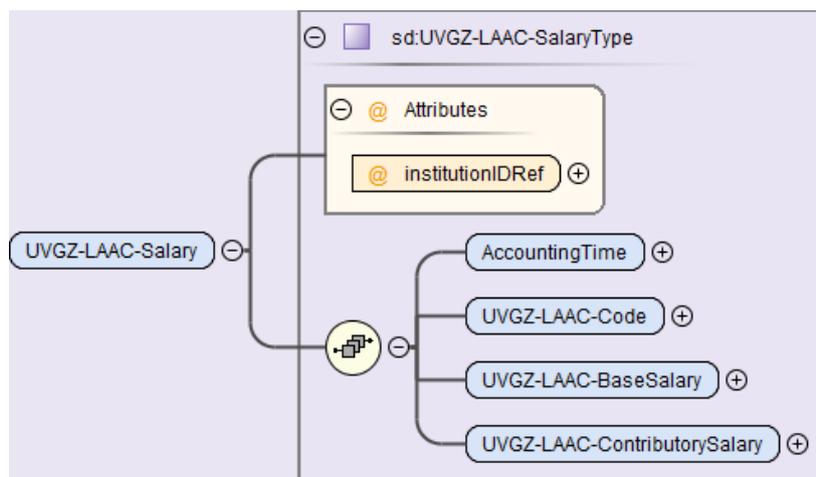
Solution d'assurance complémentaire LAA dans les données personnelles

Dans les données personnelles, un code correspondant à celui figurant dans les données de l'entreprise doit être attribué à chaque membre du personnel. Il est à noter que, selon la solution d'assurance LAAC choisie, deux codes LAAC doivent être attribués à une même personne.

Genres de salaires non assurés

Dans l'assurance complémentaire LAA, les prestations reposent en principe sur les mêmes bases que dans l'assurance LAA. Si certaines rétributions sont exclues dans votre police, veuillez en tenir compte dans la liste des genres de salaire de votre système de comptabilité salariale.

7.6.4 Bases de calcul LAAC



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) LAAC	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
AccountingTime	Période de cotisation La date de fin («jusqu'au») d'une période de cotisation ne doit pas être antérieure à la date de début («du»). Les déclarations ne respectant pas cette règle sont renvoyées par le répartiteur.	sd:TimePeriodType Date de début/de fin	Obligatoire
UVGZ-LAAC-Code	Code-LAAC, solution d'assurance	sd:AssuranceCategoryCodeType	Obligatoire
UVGZ-LAAC-BaseSalary	Base LAAC La base LAAC est la somme de tous les genres de salaire soumis aux cotisations LAAC, sans tenir compte du plafonnement des salaires assurés et du code LAAC (personnes assurées et non assurées ; solutions d'assurance).	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
UVGZ-LAAC-ContributorySalary	Salaires LAAC Le salaire LAAC est le salaire soumis aux cotisations. Il est calculé à partir de la base LAAC pour les personnes assurées en tenant compte des limites maximales fixées pour les salaires assurés selon la solution d'assurance.	sd:SalaryAmountType	Obligatoire

LAAC (jusqu'au salaire maximum LAA)

Ce prélèvement sert à financer les cotisations de l'assurance LAAC couvrant par exemple les prestations d'assurance non couvertes dans la LAA jusqu'au salaire maximum LAA.

GS	Texte	Taux	Quantité	Montant
5000	Salaire brut			15'400.00
5010	Cotisation AVS	5.300% de	15'000.00	-795.00
5020	Cotisation AC	1.10% de	12'350.00	-135.85
5030	Cotisation compl. AC	0.50% de	2'650.00	-13.25
5040	Cotisation AANP	1.6060% de	12'350.00	-198.35
5041	Cotisation LAAC A1	0.7740% de	12'350.00	-95.60
5042	Cotisation LAAC A2	0.5080% de	2'650.00	-13.45
5045	Cotisation IJM A1	1.3090% de	15'000.00	-196.35
5046	Cotisation IJM A2	0.1230% de	7'650.00	-9.40
6500	Salaire net			13'942.75

Cotisation LAAC (salaire excédentaire)

Ce prélèvement sert à financer les cotisations de l'assurance LAAC couvrant la partie surobligatoire (dépassant par exemple le salaire maximum LAA).

GS	Texte	Taux	Quantité	Montant
5000	Salaire brut			15'400.00
5010	Cotisation AVS	5.300% de	15'000.00	-795.00
5020	Cotisation AC	1.10% de	12'350.00	-135.85
5030	Cotisation compl. AC	0.50% de	2'650.00	-13.25
5040	Cotisation AANP	1.6060% de	12'350.00	-198.35
5041	Cotisation LAAC A1	0.7740% de	12'350.00	-95.60
5042	Cotisation LAAC A2	0.5080% de	2'650.00	-13.45
5045	Cotisation IJM A1	1.3090% de	15'000.00	-196.35
5046	Cotisation IJM A2	0.1230% de	7'650.00	-9.40
6500	Salaire net			13'942.75

7.7 IJM

7.7.1 Solutions d'assurance IJM

Une entreprise peut avoir pour ses employés plusieurs solutions d'assurance IJM comportant différents groupes de personnes assurées et catégories. Le code IJM comporte deux positions :

- La première indique le groupe de personnes, qui est représenté par une lettre (A – Z) ou éventuellement un chiffre (0 – 9).
- La deuxième est destinée à la catégorie d'assurance. Elle se compose elle aussi d'une lettre ou d'un nombre. Seul le chiffre 0 est réservé comme valeur standard. Il est utilisé chaque fois qu'une personne qui serait normalement assurée du fait de son appartenance à un groupe de personnes (par exemple production) est exclue en raison du contrat (par exemple auxiliaire), ainsi que pour les personnes percevant un salaire annuel fixe. Le système doit autoriser le fait que le chiffre 0 correspondant à une personne non assurée puisse être écrasé par une autre valeur.
- Il est possible d'attribuer au moins deux codes IJM à une même personne dans la comptabilité salariale.

En général, une entreprise n'a qu'un seul assureur IJM. Dans ce cas, toutes les solutions d'assurance peuvent lui être attribuées. Parfois, il existe pour certains groupes de personnes une autre solution d'assurance auprès d'une autre compagnie. Dans ce cas, chaque solution doit pouvoir être attribuée à une compagnie distincte. Il est donc recommandé de définir des bases, salaires, déductions et analyses annuelles pour chaque solution d'assurance.

Exemple de groupes de personnes dans un contrat IJM

Groupe de personnes A, personnel catégorie 1 (salaire IJM)	
Indemnité journalière	80 % à partir du 31 ^e jour

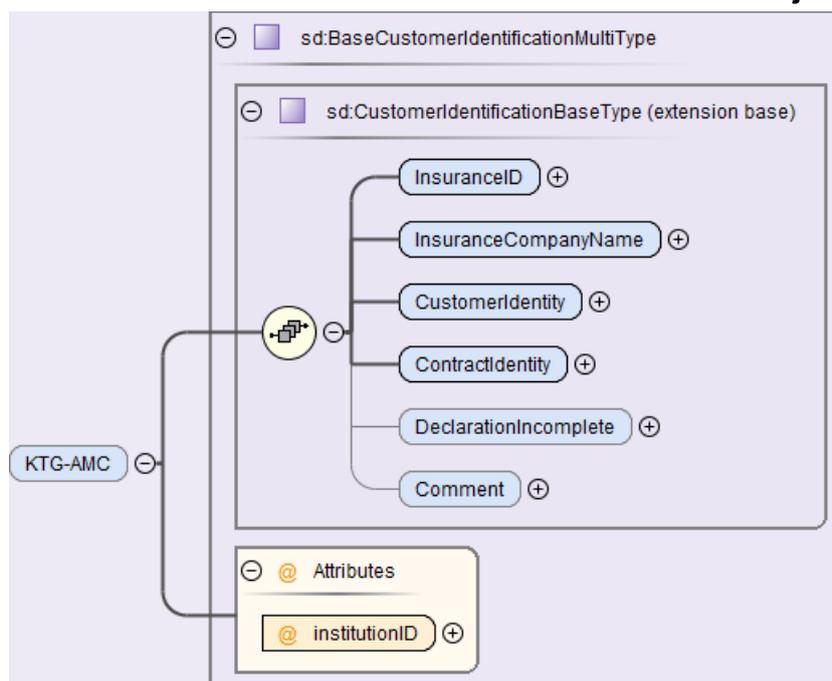
Groupe de personnes A, maternité catégorie 2 (salaire IJM)	
Indemnité journalière	100 % à partir du 31 ^e jour

Il est indiqué de saisir les solutions d'assurance et les taux dans les données de l'entreprise. Cela permet de procéder ensuite à une sélection pour les données personnelles.

Exemple Solutions d'assurance IJM dans les données de l'entreprise

Code IJM	Solution d'assurance	Salaire à partir de	Salaire max. jusqu'à	Cotisations % Hommes	Cotisations % Femmes
A0	Personnel, pas d'assurance	0.00	0.00	0.0000	0.0000
A1	Personnel, salaire IJM	0.00	300'000.00	0.9660	1.3090
A2	Maternité, surobligatoire, Salaire IJM	88'200.00	300'000.00	0.0000	0.1230
B0	Direction, pas d'assurance	0.00	0.00	0.0000	0.0000
B1	Direction, salaire IJM	0.00	400'000.00	1.0430	1.4320
C0	Rémunération fixe, salaire LAA (pas de déclaration de salaire; le montant fixe est assuré)			0.9660	1.3090

7.7.2 Informations concernant l'assurance indemnités journalières maladie (IJM)



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
InsuranceID	Numéro d'assureur Ce numéro est fourni par l'assureur accidents et sert à l'identification précise de l'assureur.	sd:IDType	Obligatoire
Insurance CompanyName	Nom de l'assureur indemnités journalières en cas de maladie	xs:string	Obligatoire
CustomerIdentity	Numéro de client Le numéro de client est attribué par l'assureur accidents. Il sert à l'identification précise du client (de l'entreprise).	sd:NotEmptyStringType	Optionnel
ContractIdentity	Numéro de contrat Numéro du contrat avec la compagnie d'assurance	sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
DeclarationIncomplete	Déclaration de salaire incomplète Si l'entreprise sélectionne cette option dans le système ERP, ce dernier signale à l'assureur que la déclaration est incomplète. En fonction de l'assureur, les informations manquantes sont ajoutées au moyen d'une complétion soit via une application web, soit via une boîte de dialogue. Si l'option « Incomplète » n'est pas sélectionnée, aucun complément d'information n'est nécessaire et l'assureur peut indiquer directement le résultat. L'assureur se réserve toutefois le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une complétion via une application web ou une boîte de dialogue.	c:EmptyType	Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires IJM	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

7.7.3 Profil d'assurance IJM

Afin de faciliter la transcription de la solution d'assurance IJM dans la comptabilité salariale, chaque compagnie d'assurance participant à la norme suisse en matière de salaire met à disposition de ses clients un profil d'assurance contenant les principales informations. Les compagnies d'assurance participantes sont énumérées ci-dessous :

[Destinataire de données prêt à recevoir](#)

Les profils d'assurances peuvent être commandés directement auprès des assureurs respectifs ou à l'adresse suivante :

[Commander un profil d'assurance](#) - Assureurs (LAA, LAAC, IJM, LPP).

Exemple de profil d'assurance IJM

Informations concernant votre assurance indemnités journalières en cas de maladie (IJM) Valable à partir du 1.1.2021

Numéro de contrat 9.578.537	Numéro de client 1.002.130
Nom de l'assureur IJM Compagnie d'assurance Adresse de l'assureur IJM Case postale 8085 Zurich	Numéro d'assureur SXX
Nom et adresse du courtier Insurance Consulting Bächlistrasse 4 Case postale 6002 Lucerne	Numéro de courtier Numéro fourni par votre courtier (5 positions)

Liste des groupes de personnes selon votre contrat d'assurance

Groupe de personnes A (code IJM A)
Autres membres du personnel (sans la direction) assurés à titre obligatoire (AO) en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Groupe de personnes B (code IJM B)
Membres de la direction assurés à titre obligatoire (AO) en vertu de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Groupe de personnes C (code IJM C)
Les personnes dont le nom est indiqué.

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Gain
Modèle	Angélique	féminin	25.9.1961	90 000.00

Description de la solution d'assurance indemnité journalière en cas de maladie dans la comptabilité salariale

Code IJM	Solution d'assurance	Salaire de	Salaire max. jusqu'à	Cotisations %	
				Hommes	Femmes
A0	Personnel, pas d'assurance	0.0000	0.0000	0,0000	0,0000
A1	Personnel, salaire IJM	0.0000	300 000.00	0,9660	1,3090
A2	Assurance maternité surobligatoire, salaire IJM	88 200.00	300 000.00	0,0000	0,1230
B0	Direction, pas d'assurance	0.0000	0.0000	0,0000	0,0000
B1	Direction, salaire IJM	0.0000	400 000	1,0430	1,4320
C0	Gains fixes, salaire IJM (pas de déclaration de salaire; le montant assuré est fixe)			0,9660	1,3090

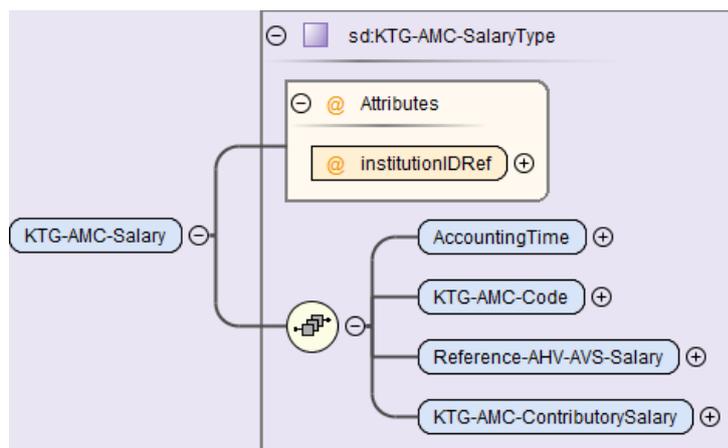
Solution d'assurance indemnités journalières en cas de maladie dans les données de l'entreprise

Dans les données personnelles, un code correspondant à celui figurant dans les données de l'entreprise doit être attribué à chaque membre du personnel. Il est à noter que, selon la solution d'assurance IJM choisie, deux codes IJM doivent être attribués à une même personne.

Genres de salaires non assurés

Dans l'assurance indemnités journalières en cas de maladie, les prestations reposent en principe sur les mêmes bases que dans l'assurance LAA. Si certaines rétributions sont exclues dans votre police, veuillez en tenir compte dans la liste des genres de salaire de votre système de comptabilité salariale.

7.7.4 Bases de calcul IJM



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) IJM	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
AccountingTime	Période de cotisation La date de fin («jusqu'au») d'une période de cotisation ne doit pas être antérieure à la date de début («du»). Les déclarations ne respectant pas cette règle sont renvoyées par le répartiteur	sd:Time-PeriodType Date de début/de fin	Obligatoire
KTG-AMC-Code	Code-IJM, solution d'assurance	sd:AssuranceCategoryCodeType	Obligatoire
Reference-AHV-AVS-Salary	Salaires de référence AVS Cette valeur est calculée comme une valeur de référence basée sur la période de cotisation correspondante	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
KTG-AMC-ContributorySalary	Salaires IJM Le salaire IJM est le salaire soumis aux cotisations. Il est calculé à partir de la base IJM pour les personnes assurées en tenant compte des limites maximales fixées pour les salaires assurés selon la solution d'assurance	sd:SalaryAmountType	Obligatoire

Base IJM

La base IJM est la somme de tous les genres de salaire soumis aux cotisations IJM, sans tenir compte du plafonnement des salaires assurés et du code IJM (personnes assurées et non assurées; solutions d'assurance)

Cotisation IJM

Les cotisations IJM peuvent différer en fonction de la catégorie d'assurance ou du sexe.

GS	Texte	Taux		Quantité	Montant
5000	Salaire brut				15'400.00
5010	Cotisation AVS	5.300%	de	15'000.00	-795.00
5020	Cotisation AC	1.10%	de	12'350.00	-135.85
5030	Cotisation compl. AC	0.50%	de	2'650.00	-13.25
5040	Cotisation AANP	1.6060%	de	12'350.00	-198.35
5041	Cotisation LAAC A1	0.7740%	de	12'350.00	-95.60
5042	Cotisation LAAC A2	0.5080%	de	2'650.00	-13.45
5045	Cotisation IJM A1	1.3090%	de	15'000.00	-196.35
5046	Cotisation IJM A2	0.1230%	de	7'650.00	-9.40
6500	Salaire net				13'942.75

7.8 Calcul annuel LPP

Cette solution permet de déclarer à l'institution de prévoyance en début d'année les salaires annuels probables (base LPP individuelle) à partir de la comptabilité salariale au moyen de la norme ELM. Cette solution détermine le gain assuré LPP (salaire LPP) et les cotisations individuelles des employés (le calcul des cotisations de l'employeur est facultatif). Les cotisations LPP sont téléchargées auprès de l'institution de prévoyance et importées dans la comptabilité salariale.

7.8.1 Obligation de cotiser à la LPP

L'obligation de cotiser à la LPP commence le 1^{er} janvier de l'année durant laquelle la personne atteint l'âge de 18 ans ou lors de son entrée dans l'entreprise. En vertu de la LPP, la personne doit également atteindre un salaire minimum donné. Les salaires inférieurs au salaire annuel minimum (seuil d'accès) ne doivent pas être assurés. Ce salaire annuel minimum est fixé périodiquement par le Conseil fédéral. Il s'établit en 2022 à 21'510 CHF. Certaines solutions de prévoyance professionnelle en font abstraction et prévoient une obligation de cotiser sans salaire annuel minimum.

7.8.2 Solution d'assurance LPP

De nombreuses entreprises assurent d'autres prestations en plus de la prévoyance professionnelle selon la LPP. Elles assurent parfois leur personnel auprès de plusieurs compagnies et doivent de ce fait fournir des déclarations de salaires LPP à différentes institutions de prévoyances.

L'utilisation d'un code pour le traitement de la déclaration de salaires LPP est facultative. L'institution de prévoyance peut y renoncer lorsque les conditions définies dans le règlement de prévoyance sont simples.

Le code comporte une position au minimum et huit au maximum. Il peut être composé de chiffres et de lettres.

- Il est possible de gérer parallèlement au moins deux codes par personne et par entité comptable.
- Le code LPP n'a aucune influence sur le calcul de la base LPP.
- Lorsque des codes LPP sont utilisés, ceux-ci figurent dans le profil d'assurance avec le descriptif abrégé de la solution d'assurance.
- Les personnes non soumises à la LPP en vertu l'OPP2, art. 1 (employeur non soumis à la LPP) ou de la LPP, art. 4 et 5 (expatriés) et celles qui ne sont pas assurées au titre de la LPP du fait d'une masse salariale insuffisante ou de la brève durée des rapports de travail (auxiliaires) figurent sur une liste séparée et n'ont pas de code LPP. Aucune donnée relative à la LPP n'est transmise pour ces personnes.

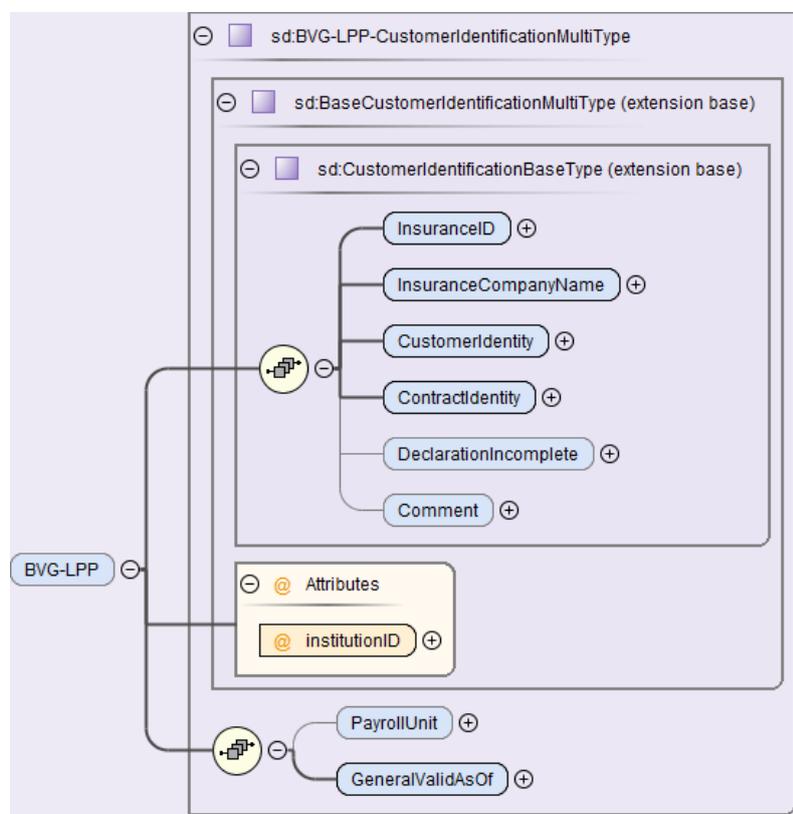
7.8.3 Informations concernant l'institution de prévoyance LPP

Dans la structure des données de la déclaration à l'AVS, le nom de l'institution de prévoyance LPP doit être transmis à la caisse de compensation. Si aucune institution de prévoyance LPP n'est enregistrée dans le système, un motif doit être indiqué à la caisse de compensation. Pour permettre une transmission automatique, celui-ci peut être saisi directement dans le système.

Exemple avec deux institutions de prévoyances et leurs solutions de prévoyance avec codes LPP

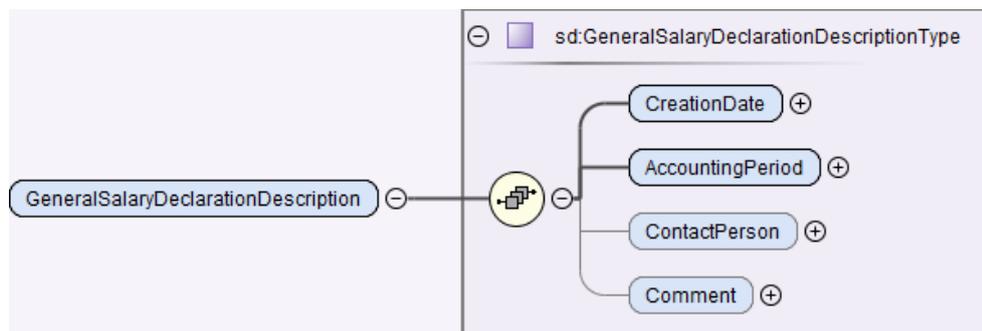
AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Institution de prévoyances LPP						
Assureur	UID	No d'assureur	No de client	Valable du		
Oldsoft	CHE-xxx.xxx.xxx	LXX	603-477.3	01.01.2018		
Life	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5.05-902.4	01.01.2017		
Solutions de pension						
Numéro de contrat	Solution pension	Code LPP	Valable du			
2600.88.1	Filiale Bern, Personal	1101	01.01.2020			
2600.88.1	Filiale Basel, Personal	1111	01.01.2020			

AVS	AC	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP
Institution de prévoyances LPP						
Assureur	UID	No d'assureur	No de client	Valable du		
Oldsoft	CHE-xxx.xxx.xxx	LXX	603-477.3	01.01.2018		
Life	CHE-xxx.xxx.xxx	LYY	5.05-902.4	01.01.2017		
Solutions de pension						
Numéro de contrat	Solution pension	Code LPP	Valable du			
45678.9	Filiale Bern, Kader	11	01.01.2021			
2600.88.1	Filiale Basel, Kader	21	01.01.2021			



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
InsuranceID	Numéro de l'institution de prévoyance Ce numéro est fourni par l'institution de prévoyance LPP et sert à l'identification précise de l'assureur	sd:IDType	Obligatoire
InsuranceCompanyName	Nom de l'institution de prévoyance LPP	xs:string	Obligatoire
CustomerIdentity	Numéro(s) de client Le numéro de client est attribué par l'institution de prévoyance. Il sert à l'identification précise du client (de l'entreprise).	sd:NotEmptyString Typ	Obligatoire
ContractIdentity	Numéro de contrat Numéro du contrat avec l'institution de prévoyance	sd:NotEmptyString Typ	Obligatoire
DeclarationIncomplete	Déclaration de salaire incomplète Si l'entreprise sélectionne cette option dans le système ERP, ce dernier signale à l'institution de prévoyance que la déclaration est incomplète. En fonction de l'institution de prévoyance, les informations manquantes sont ajoutées au moyen d'une complétion soit via une application web, soit via une boîte de dialogue. Si l'option « Incomplète » n'est pas sélectionnée, aucun complément d'information n'est nécessaire et l'institution de prévoyance peut indiquer directement le résultat. L'institution de prévoyance se réserve toutefois le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une complétion via une application web ou une boîte de dialogue.	c:EmptyType	Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires LPP.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
PayrollUnit	Entité comptable Les entités comptables permettent aux entreprises et aux institutions de prévoyances de constituer des « paquets » qui sont transmis indépendamment les uns des autres au moyen de la norme ELM	sd:NotEmptyString Typ	Optionnel
GeneralValidAsOf	Date de validité générale pour toute la déclaration Dans le cas d'une déclaration de salaire, il faut en règle générale indiquer ici le 1.1. de l'année pour laquelle les nouveaux salaires sont déclarés. Après consultation du fonds de pension, les nouveaux salaires peuvent également être déclarés en cours d'année, par exemple au 1.4. Pour les notifications EMA, la date à partir de laquelle les entrées, les modifications et les retraits s'appliquent doit être saisie (par exemple le 1er du mois en cours)	xs:date	Obligatoire

Délimitation "Période de paie" et "Date de début de validité générale" dans la LPP



Dans la description générale d'une déclaration de salaire <DéclarationSalarialeGénéraleDescription>, une période de paie <PériodeComptable> doit être transmise. Si une déclaration de salaire LPP est transmise avec d'autres domaines (par exemple avec l'AVS/FAK), les règles suivantes s'appliquent :

Déclaration de salaires AVS/CAF + LPP	AccountingPeriod	Généralement valable – à partir de la date LPP
15.01.2021	2020	01.01.2021
20.12.2020	2020	01.01.2021

Si les rapports de l'EMA sont transmis avec d'autres domaines (par exemple avec l'AVS/CAF), les règles suivantes s'appliquent :

Déclaration EMA AVS/CAF + LPP	AccountingPeriod	Généralement valable – à partir de la date LPP
04.01.2021	2021	01.01.2021
05.05.2021	2021	01.05.2021

7.8.4 Profil d'assurance LPP

Afin de faciliter la transcription de la solution d'assurance LPP dans la comptabilité salariale, chaque compagnie d'assurance participant à la norme suisse en matière de salaire met à disposition de ses clients un profil d'assurance contenant les principales informations. Les compagnies d'assurance participantes sont énumérées ci-dessous :

[Destinataire de données prêt à recevoir](#)

Les profils d'assurances peuvent être commandés directement auprès des institutions de prévoyances respectifs ou à l'adresse suivante :

[Commander un profil d'assurance](#) - Assureurs (LAA, LAAC, IJM, LPP).

Dans le programme de comptabilité salariale, la déclaration de salaires est préparée et transmise au niveau de l'entité comptable (*PayRollUnit*). La répartition du personnel au sein de cette structure n'est pas connue de l'institution de prévoyance. Essentiel pour un traitement correct des données salariales, le rattachement des données concernant l'effectif est effectué par le biais du profil d'assurance LPP. Un profil d'assurance LPP reproduit une relation client/contrat jusqu'au niveau de l'entité comptable, avec les codes LPP correspondants et les solutions d'assurance attribuées.

**Données relatives à la prévoyance professionnelle (LPP)
Valable à partir du 1.1.2021**

Numéro de contrat 2600.88.1	Cercle de comptabilisation
Nom de l'assureur LPP Oldsoft	Numéro d'assureur LXX
Adresse de l'assureur LPP Case postale 8085 Zurich	
Nom et adresse du courtier Insurance Consulting Bächlistrasse 4 Case postale 6002 Lucerne	N° du courtier N° fourni par votre courtier (5 positions)

Description de la solution de prévoyance prévue par votre contrat

Assurance de base (fondation collective pour la prévoyance professionnelle)

Solution de prévoyance code LPP 1101

Le personnel de la filiale de Berne est assuré au titre de cette solution de prévoyance. Aux termes du règlement, le seuil salarial pour toute admission est déterminé selon les dispositions légales en vigueur. Les personnes dont le salaire annuel devient inférieur au seuil d'entrée sont assurées au salaire coordonné annuel minimum.

Solution de prévoyance code LPP 1111

Le personnel de la filiale de Bâle est assuré au titre de cette solution de prévoyance. Aux termes du règlement, le seuil salarial pour toute admission est déterminé selon les dispositions légales en vigueur. Les personnes dont le salaire annuel n'atteint pas le seuil d'entrée ne sont pas soumises à la LPP. Le taux d'occupation est pris en compte lors du calcul de la déduction de coordination.

Description de la solution de prévoyance dans la comptabilité salariale

Code LPP	Solution de prévoyance
1101	Filiale de Berne, personnel
1111	Filiale de Bâle, personnel

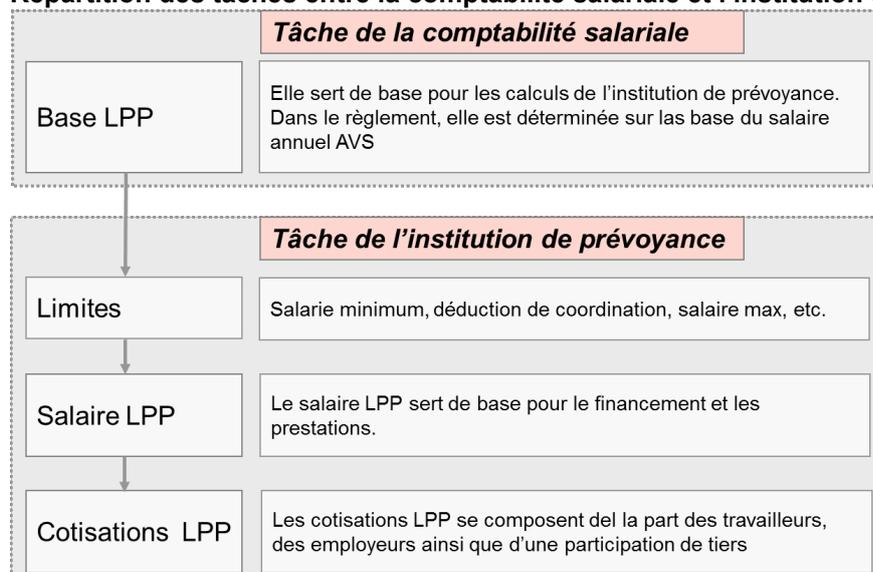
Calcul de la base LPP

Le calcul de la base LPP se fonde systématiquement sur le salaire annuel escompté pour l'année calendaire (année de déclaration). Le même calcul est également valable pour les sorties futures et les départs à la retraite durant l'année courante.

7.8.5 Bases de calcul LPP

Le programme de comptabilité salariale est en mesure de calculer automatiquement une base LPP pour la majeure partie des employés. L'utilisateur peut vérifier les bases calculées par le système de comptabilité et les corriger si nécessaire avant la transmission. Une fois les données LPP transmises, l'institution de prévoyance procède à une comparaison avec son système. L'institution de prévoyance détermine le salaire LPP individuel et les cotisations LPP individuelles à partir des bases LPP individuelles qui lui ont été transmises. Les nouvelles cotisations LPP de chaque employé sont à la disposition de l'utilisateur après quelques jours ouvrables via internet. Les déductions peuvent être ainsi déjà mises à jour pour le traitement du salaire de janvier.

Répartition des tâches entre la comptabilité salariale et l'institution de prévoyance



Définition des cotisations LPP	
Cotisation de l'employé	Cotisation dont la personne assurée s'acquitte par le biais des déductions salariales.
Cotisation de l'employeur	Cotisations à la charge de l'employeur.
Cotisations de tiers	Cotisations qui sont financées en plus (par ex. fonds libres)

7.8.6 Gestion des genres de salaire LPP

La prise en compte rétroactive ou prévisionnelle d'un genre de salaire nécessite une extension de la gestion des genres de salaire.

La base LPP est utilisée pour calculer le salaire annuel assuré futur. Les éléments de salaire probables et/ou passés sont pris en considération à cet effet. Par ailleurs, le calcul prévisionnel nécessite le recours à un facteur. Ce dernier permet par exemple de prendre treize fois en considération un salaire mensuel et une indemnité de résidence douze fois seulement.

Le règlement de prévoyance applicable est déterminant pour savoir quels genres de salaire doivent être assurés au titre de la LPP et lesquels ne doivent pas l'être. La pratique n'étant pas homogène en Suisse, il arrive qu'un genre de salaire soit géré de différentes façons dans une entreprise comptant plusieurs règlements ou institutions de prévoyances (par exemple bonus parfois soumis à cotisation et parfois pas). Le cas échéant, les solutions suivantes sont envisageables :

- la comptabilité salariale permet une gestion des genres de salaire spécifique pour chaque contrat LPP;
- le genre de salaire concerné (par exemple bonus) doit être saisi deux fois dans les données de base, une fois comme étant non soumis aux cotisations LPP et une fois comme y étant soumis.

Exemple de gestion des genres de salaire

Cet exemple montre les critères de soumission pour les déclarations, qui restent indispensables, et d'autre part la prise en compte rétroactive et prévisionnelle avec facteur telle qu'elle est désormais requise pour le calcul de la base LPP.

Il est prévu d'introduire la même fonction pour les calculs prévisionnels de droits à des prestations (APG, LAA, LAAC, IJM). Cette information dévoile un développement possible de Swissdec et ne fait pas partie de la certification.

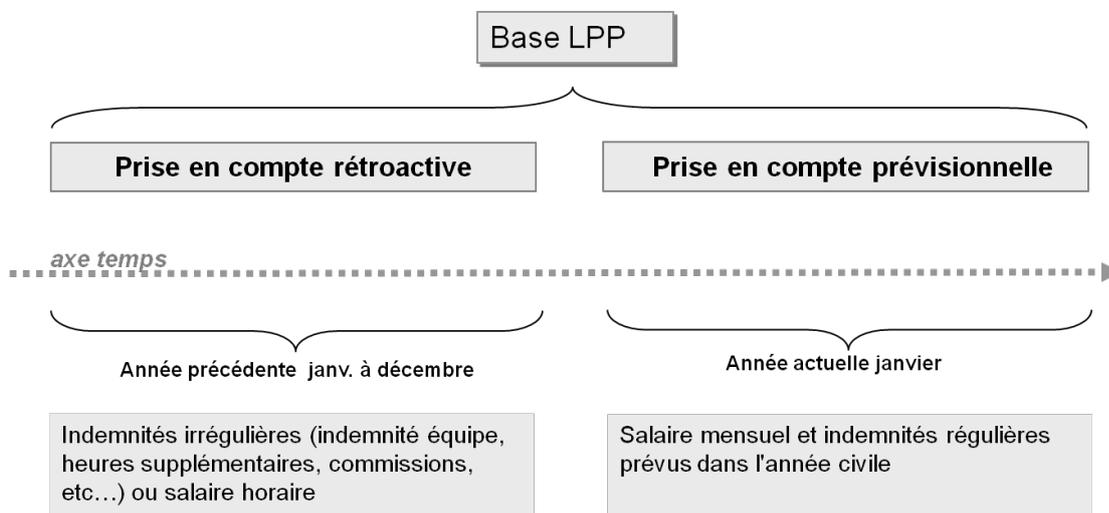
numéro	Texte	+/-	Obligation/Déclaration					Correction rétroactive					Correction probable								
			Salaire brut	AVS/AC	LAA	LAAC	IJM	IS	Certificat de salaire	Statistique mois	APG	LAA	LAAC	IJM	LPP	APG	LAA	LAAC	IJM	LPP	facteur
1000	Salaire mensuel	+	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	13
1005	Salaire horaire	+	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
1033	Indemnité de résidence	+	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	12
1065	Heures supplémentaires	+	1	1	1	1	1	1	1	P	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
1218	Commission	+	1	1	1	1	1	1	1	I	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
3000	Allocation pour enfant	+	1	0	0	0	0	0	1	K	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	12

Fichier personnel
Genres de salaire fixes attribués pour le décompte de salaire mensuel

1000	Salaire mensuel	7'000.00	1	1	1	1	1
1033	Indemnité de résidence	350.00	1	1	1	1	1
3000	Allocation pour enfant	200.00	0	1	0	0	0

7.8.7 Base LPP

La base LPP englobe tous les genres de salaire soumis à la LPP d'une personne pour la durée d'une année civile. Les rémunérations prévisionnelles et/ou passées servent de base de calcul. Les nouveaux salaires mensuels doivent être connus pour pouvoir calculer la base LPP. Pour les personnes qui sont rémunérées à l'heure pour un temps d'activité fixe, il est recouru à la prise en compte prévisionnelle si le salaire horaire est saisi dans le système. Si aucun temps d'activité fixe n'est connu, la prise en compte rétrospective est appliquée.



7.8.7.1 Définition des nouveaux salaires dans le système de comptabilité salariale

Avant de procéder au calcul de la base LPP et à la déclaration des salaires, les nouveaux salaires versés aux employés à partir de janvier ont déjà été saisis dans le système de comptabilité salariale. Il est possible de spécifier pour l'avenir des montants fixes dans les genres de salaire.

GS 1000 Salaire mensuel		15.10 2021
Du	au	CHF
01.01.2021	31.12.2021	7'000.00
01.01.2022		7'500.00

Exemple avec prise en compte prévisionnelle des genres de salaire

Pour la LPP, la prise en compte prévisionnelle constitue le cas normal. Elle s'applique aux personnes qui perçoivent un salaire mensuel. Les genres de salaire soumis à cotisations sont multipliés et totalisés en fonction du facteur appliqué (par exemple 12 ou 13).

N°	GS	Référence	de	au	mois	facteur	an	Base LPP
1000	Salaire mensuel	présumable			5'000.00	13	65'000.00	65'000.00
1033	Indemnité de résidence	présumable			200.00	12	2'400.00	2'400.00
Total Base LPP calculé								67'400.00

Exemple avec prise en compte rétroactive des genres de salaire

Lorsque la personne a été occupée durant toute l'année écoulée, le total annuel est déterminé pour chaque genre de salaire soumis à cotisation. Les valeurs additionnées de tous les genres de salaire soumis à la LPP correspondent à la base LPP de ces genres de salaire.

N°	GS	Référence	de	au	mois	facteur	an	Base LPP
1065	Heures supplémentaires	rétroactif	01.01.	31.12.			4'600.00	4'600.00
1218	Commission	rétroactif	01.01.	31.12.			8'000.00	8'000.00
Total Base LPP calculé								12'600.00

Si la personne n'a pas été occupée durant toute l'année écoulée (par exemple parce qu'elle est entrée dans l'entreprise le 1.7.), les valeurs additionnées de tous les genres de salaires sont converties sur une année entière.

N°	GS	Référence	de	au	mois	facteur	an	Base LPP
1065	Heures supplémentaires	rétroactif	01.07.	31.12.			2'300.00	4'600.00
1218	Commission	rétroactif	01.07.	31.12.			4'000.00	8'000.00
Total Base LPP calculé								12'600.00

7.8.7.2 Plusieurs occupations durant l'année écoulée

Si la personne a eu plusieurs occupations pendant l'année écoulée, le total des genres de salaire doit tout d'abord être additionné avant de procéder à la conversion sur 360 jours.

Période	1	2	3	Total	1 an
Salaire	20'000.00	100.00	10'000.00	30'100.00	36'000.00
Jours	200	1	100	301	360

7.8.7.3 Somme des bases déterminées

Pour les personnes auxquelles la prise en compte prévisionnelle et rétroactive est appliquée, la base LPP est calculée en additionnant les valeurs obtenues. Elle est déterminante pour la déclaration de salaires LPP.

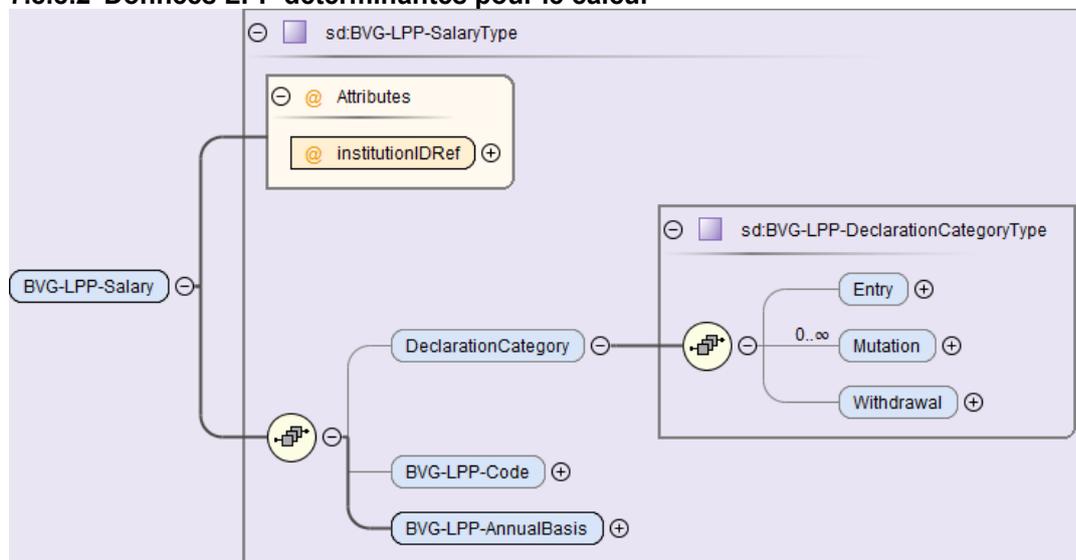
N°	GS	Référence	de	au	mois	facteur	an	Base LPP
1000	Salaire mensuel	présumable			5'000.00	13	65'000.00	65'000.00
1033	Indemnité de résidence	présumable			200.00	12	2'400.00	2'400.00
1065	Heures supplémentaires	rétroactif	01.07.	31.12.			2'300.00	4'600.00
1218	Commission	rétroactif	01.07.	31.12.			4'000.00	8'000.00
Total Base LPP calculé								80'000.00

7.8.8 Déclaration de salaires LPP

7.8.8.1 Date de validité LPP (année de déclaration)

En principe, la date initiale de validité d'une déclaration ou d'un traitement est toujours le 01.01. (salaire total annuel et primes). L'entreprise peut convenir avec l'institution de prévoyance d'une déclaration de salaires en cours d'année. La date initiale de validité effective, par exemple le 01.04., est alors saisie.

7.8.8.2 Données LPP déterminantes pour le calcul



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (institution de prévoyance) LPP	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
DeclarationCategory	Catégorie de déclaration pour la déclaration mensuelle des entrées, des mutations et des sorties. Cet élément ne doit pas être utilisé lors de la déclaration annuelle des salaires LPP pour tous les employés	sd:DeclarationsCategoryGeneralType	Optionnel
BVG-LPP-Code	Code LPP (si convenu)	sd: BVG-LPP-AssuranceCategoryCodeType	Optionnel
BVG-LPP-AnnualBasis	Base LPP annuelle	sd:SalaryAmountType	Obligatoire

7.8.8.3 Liste de calcul LPP

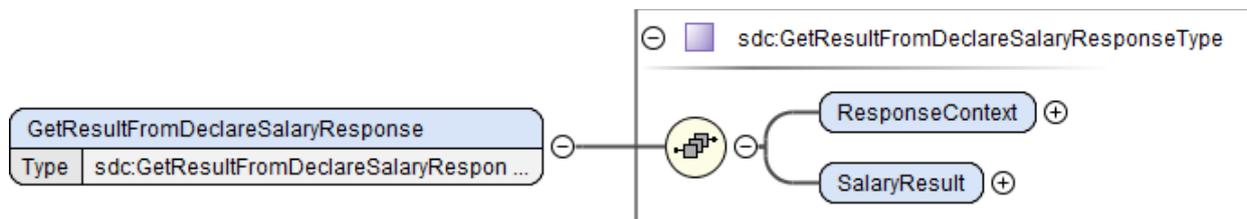
Cette liste permet à l'utilisateur de contrôler la transmission des données. Plus les détails sont nombreux, plus il est facile de reconstituer le calcul de la base LPP individuelle. L'utilisateur a la possibilité de corriger la base LPP calculée par le système avant sa transmission. Une liste séparée est établie pour chaque contrat d'assurance défini. Toutes les personnes annoncées pour une base LPP doivent être répertoriées. Lorsque la date de sortie d'une personne est déjà connue au moment de la déclaration de salaires, une base LPP annuelle est malgré tout calculée et transmise. La base LPP n'est pas calculée pour les personnes ayant quitté l'entreprise ; et les données de ces personnes ne sont pas transmises.

Exemple d'une liste de calcul LPP

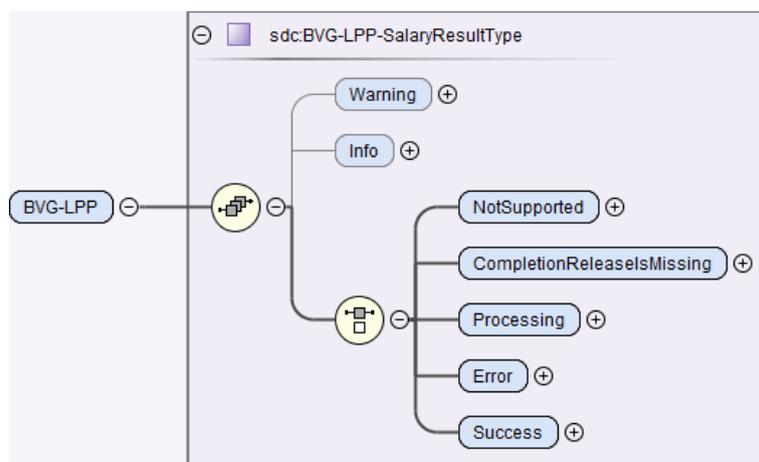
Calcul de LPP à partir 01.01.2022										Date	05.01.2022
										Page	1
Muster AG 6002 Luzern					Assureur		Pensionskasse Oldsoft				
					Numéro de contrat		2600.88.1				
					Groupe comptable		Filiale Berne				
N°	Nom/Prénom	Code LPP	Degré d'occupation	Référence	de	au	mois	facteur	an	Base LPP	
25	Burri Fritz	1101	100%								
1000	Salaire mensuel			présumable			5'000.00	13	65'000.00	65'000.00	
1033	Indemnité de résidence			présumable			200.00	12	2'400.00	2'400.00	
1065	Heures supplémentaires			rétroactif		01.07. - 31.12.			2'300.00	4'600.00	
1218	Commission			rétroactif		01.07. - 31.12.			4'000.00	8'000.00	
Total Base LPP calculé										80'000.00	
Total Base LPP transmis										80'000.00	
36	Bürki Jürg	1101	20%								
1005	Salaire horaire			rétroactif		01.01. - 31.12.			25'621.00	25'621.00	
Total Base LPP calculé										25'621.00	
Total Base LPP transmis										26'000.00	
14	Gurtner Kurt	1101	80%								
1000	Salaire mensuel			présumable			5'500.00	13	71'500.00	71'500.00	
Total Base LPP calculé										71'500.00	
Total Base LPP transmis										85'000.00	

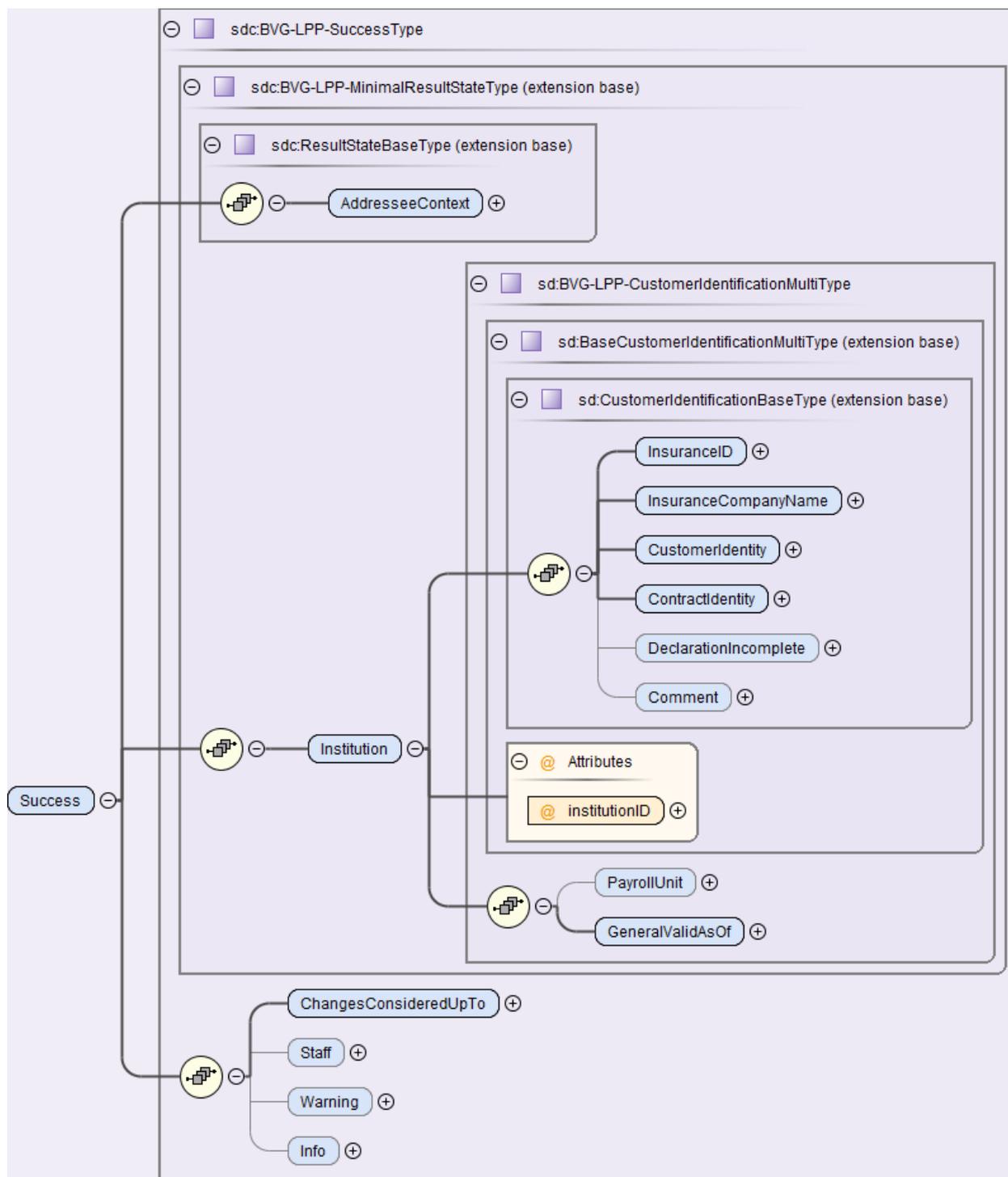
7.8.9 Message de réponse relatif à la déclaration de salaires

La réponse de l'institution de prévoyance LPP s'effectue via une opération distincte.



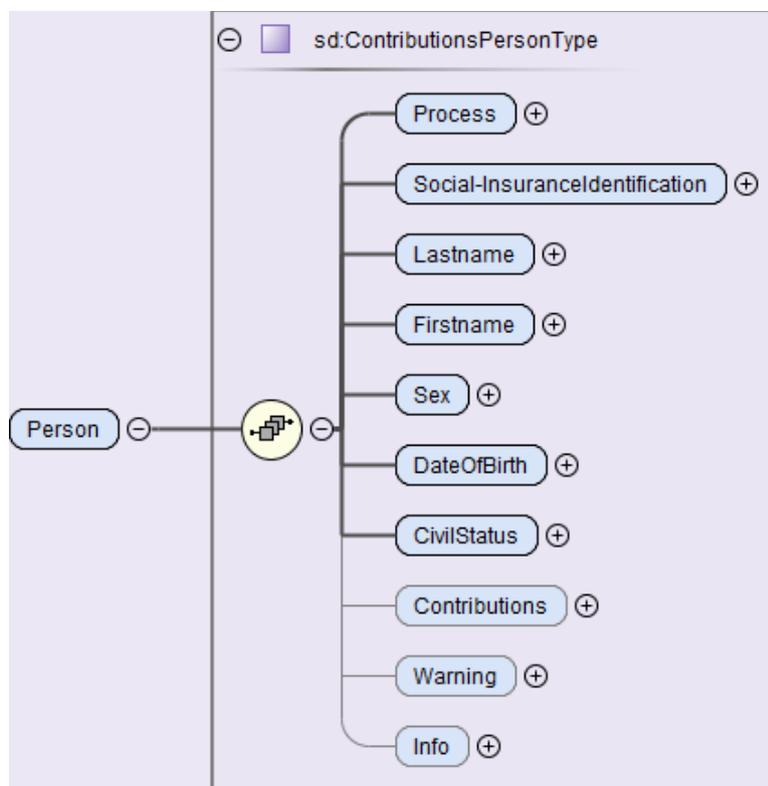
Une fois les personnes identifiées et les salaires LPP calculés, les données de base de l'institution de prévoyance et les nouvelles cotisations annuelles LPP peuvent être téléchargées.



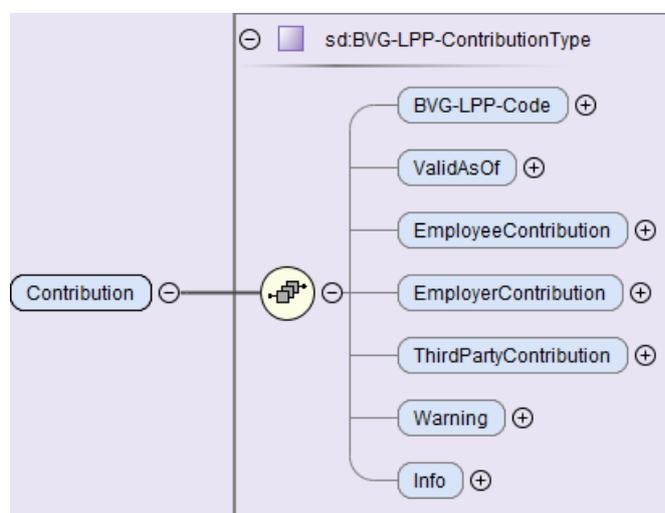


Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
BVG-LPP	Domaine LPP		Obligatoire
Succes	Traitement réussi de la déclaration	sdc: SVG-LPP-SuccessType	Au choix
Institution...	Informations concernant l'institution de prévoyance	sd:SVG-LPP-CustomerIdentificationMultiType	Obligatoire
...InsuranceID	Numéro d'institution Ce numéro est fourni par l'institution de prévoyance et sert à l'identification précise	sd:IDType	Obligatoire

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
...Insurance CompanyName	Nom de l'institution de prévoyance indemnités journalières en cas de maladie	xs:string	Obligatoire
...CustomerIdentity	Numéro de client Le numéro de client est attribué par l'institution de prévoyance. Il sert à l'identification précise du client (de l'entreprise).	sd:NotEmptyString Typ	Obligatoire
...ContractIdentity	Numéro de contrat Numéro du contrat avec l'institution de prévoyance	sd:NotEmptyString Typ	Obligatoire
...PayrollUnit	Entité comptable Les entités comptables permettent aux entreprises et aux institutions de prévoyance de constituer des «paquets» qui sont transmis indépendamment les uns des autres au moyen de la norme ELM.	sd:NotEmptyString Typ	Optionnel
...General ValidAsOf	Date «Valable à partir de» générale pour toute la réponse	xs:date	Obligatoire
Changes ConsideredUpTo	Date jusqu'à laquelle les modifications ont été prises en compte.	xs:date	Obligatoire
Staff...	Informations concernant les personnes mentionnées dans la réponse	sd: ContributionsStaffType	
Warning	Message d'avertissement pour la notification des salaires	sd: NotificationsType	Optionnel
Info	Message d'information pour la notification des salaires	sd: NotificationsType	Optionnel



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Person	Données personnelles	sd:ContributionsPersonType	
Process...	État du processus	sd.BVG-LPP-ProcessType	
...finished	Terminé Le processus pourrait être automatiquement interrompu		Un des 3 éléments d'information est renvoyé
... provisional	Provisoire Le processus pourrait être interrompu automatiquement, mais les valeurs retournées, comme le code LPP ou les cotisations, sont encore provisoires		
...reject	Rejeté Le processus ne peut pas être exécuté (message d'erreur)		
Social-Insurance Identification	Numéro d'assurance sociale de la personne	sd:Social-InsuranceIdentificationType	Obligatoire
...SV-AS-Number	Numéro AS à 13 chiffres, attribué par la Centrale de compensation (CdC)	sd:SV-AS-NumberType	Au choix
...unknown	Indication qu'il s'agit d'un numéro inconnu	sd:EmptyType	
Lastname	Nom de famille de la personne	xs:string	Obligatoire
Firstname	Prénom de la personne	xs:string	Obligatoire
Sex	Sexe de la personne	sd:SexType	Obligatoire
DateOfBirth	Date de naissance de la personne	xs:date	Obligatoire
CivilStatus...	État civil avec «Valable à partir de»	sd:CivilStatusAndDateType	Obligatoire
...Status	État civil	sd:CivilStatusType	Obligatoire
...ValidAsOf	«Valable à partir de»	xs:date	Optionnel
Contributions	Cotisations LPP	sd: BVG-LPP-ContributionsType	Obligatoire
Warning	Messages d'avertissement concernant la personne	sd: NotificationsType	Optionnel
Info	Messages d'information concernant la personne	sd: NotificationsType	Optionnel

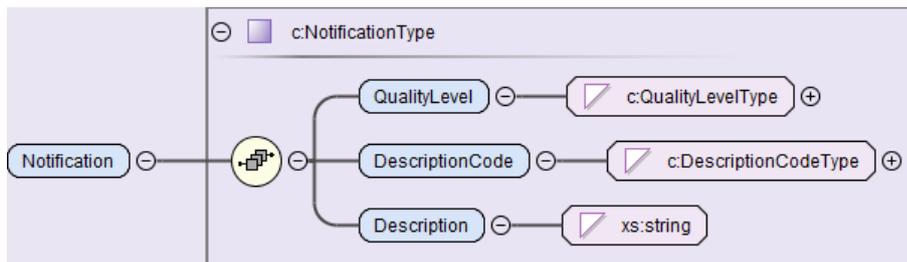


Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Contributions	Données relatives aux cotisations LPP	sd:ContributionsPersonType	Obligatoire
BVG-LPP-Code...	Code LPP renvoyé par l'institution de prévoyance Il s'agit toujours du code en vigueur, lequel est conservé dans le système administratif pour la personne concernée	sd: BVG-LPP-AssuranceCategoryCodeType	Optionnel
ValidAsOf	Date «Valable à partir de» pour les cotisations LPP	xs:date	Optionnel
Employee Contribution	Cotisation de l'employé	sd: SalaryAmountType	Obligatoire
Employer Contribution	Cotisation de l'employeur	sd: SalaryAmountType	Optionnel
ThirdParty Contribution	Cotisations de tiers	sd: SalaryAmountType	Optionnel
Warning	Messages d'avertissement concernant le code LPP ou les cotisations	sd: NotificationsType	Optionnel
Info	Notifications d'information sur le code LPP ou les cotisations	sd: NotificationsType	Optionnel

Importation des cotisations

- Le système ERP vérifie le message de réponse.
- l'utilisateur vérifie les informations générales et les remarques.
- Les cotisations LPP sont attribuées automatiquement pour toutes les personnes en activité dont les données sont concordantes.
- Les données des personnes faisant l'objet d'une remarque sont traitées manuellement.
- Lorsque le message de réponse répertorie des personnes qui ont quitté l'entreprise dans l'intervalle, un message d'erreur doit être émis. La déclaration du départ est effectuée séparément avec la prochaine notification EMA.
- Lorsque des personnes ont été saisies après coup dans la comptabilité salariale et ne figurent donc pas dans le message de réponse, un message d'erreur doit être émis. La déclaration de l'entrée est effectuée séparément.
- Un message d'erreur doit apparaître pour les personnes qui sont entrées dans l'entreprise ou l'ont quittée avant la déclaration.
- Pour les personnes occupant plusieurs emplois chez le même employeur (activité principale et activité secondaire), il est possible d'avoir plusieurs salaires différents dans un même contrat LPP, avec des numéros de sécurité sociale identiques. Plusieurs messages de réponse relatifs aux cotisations LPP sont alors envoyés, mais sans attribution précise. Dans la comptabilité salariale, les cotisations LPP sont attribuées manuellement, car aucun numéro personnel n'est communiqué en retour.

Structure des NotificationsType



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Notification...	Structure d'une notification	sd:NotificationType	Obligatoire
...QualityLevel	Niveau de qualité de la notification	xs:NMTOKEN	Obligatoire
...DescriptionCode	Numéro de notification	xs:nonNegativInteger	Obligatoire
...Description	Description de la notification	xs:string	Obligatoire

Exemple d'informations sur la notification des salaires

Sous <Info>, les informations sur l'ensemble de la déclaration de salaire sont renvoyées à l'entreprise. Toutes les descriptions sont prédéfinies et attribuées à une série de numéros Swissdec réservés, de sorte qu'un traitement automatisé est possible dans le système ERP. Toutefois, il est également possible de créer un retour d'information en texte libre dans des cas particuliers.

```

<sd:SalaryResult>
  <sd:BVG-LPP>
    <sd:Success>
      <sd:AdresseeContext> [12 lines]
      <sd:Institution institutionID="#BVG">
        <sd:InsuranceID>BVG</sd:InsuranceID>
        <sd:InsuranceCompanyName>Pensionskasse Oldsoft</sd:InsuranceCompanyName>
        <sd:CustomerIdentity>2600.88.1</sd:CustomerIdentity>
        <sd:ContractIdentity>2600.88.1</sd:ContractIdentity>
        <sd:PayrollUnit>Filiale Bern</sd:PayrollUnit>
        <sd:GeneralValidAsOf>2022-01-01</sd:GeneralValidAsOf>
      </sd:Institution>
      <sd:ChangesConsideredUpTo>2021-12-31</sd:ChangesConsideredUpTo>
      <sd:Staff>
        <sd:Person> [26 lines]
        <sd:Person> [27 lines]
        <sd:Person> [19 lines]
      </sd:Staff>
      <sd:Info>
        <c:Notification>
          <c:QualityLevel>Comment</c:QualityLevel>
          <c:DescriptionCode>3203</c:DescriptionCode>
          <c:Description>Resultat mit Personen aus einer Lohnmeldung</c:Description>
        </c:Notification>
      </sd:Info>
    </sd:Success>
  </sd:BVG-LPP>
</sd:SalaryResult>
    
```

Exemples de retour d'information au niveau des personnes

Dans la zone <Process>, un statut de processus est renvoyé. Sous <Info> ou <Avertissement> les commentaires correspondants sont renvoyés. Toutes les descriptions sont prédéfinies et attribuées à une série de numéros Swissdec réservés, de sorte qu'un traitement automatisé soit possible dans le système ERP. Toutefois, dans des cas particuliers, il est également possible de créer un retour d'information en texte libre.

Exemple avec le statut "provisoire" et un avertissement

```
<sd:Person>
  <sd:Process>provisional</sd:Process>
  <sd:Social-InsuranceIdentification>
    <c:SV-AS-Number>756.1243.4345.64</c:SV-AS-Number>
  </sd:Social-InsuranceIdentification>
  <sd:Lastname>Burri</sd:Lastname>
  <sd:Firstname>Fritz</sd:Firstname>
  <sd:Sex>M</sd:Sex>
  <sd:DateOfBirth>1967-03-16</sd:DateOfBirth>
  <sd:CivilStatus>
    <c:Status>married</c:Status>
  </sd:CivilStatus>
  <sd:Contributions>
    <sd:Contribution>
      <sd:BVG-LPP-Code>1101</sd:BVG-LPP-Code>
      <sd:EmployeeContribution>8000.00</sd:EmployeeContribution>
      <sd:EmployerContribution>12000.00</sd:EmployerContribution>
      <sd:Warning>
        <c:Notification>
          <c:QualityLevel>Comment</c:QualityLevel>
          <c:DescriptionCode>3106</c:DescriptionCode>
          <c:Description>Etat civil différent</c:Description>
        </c:Notification>
      </sd:Warning>
    </sd:Contribution>
  </sd:Contributions>
</sd:Person>
```

Exemple avec le statut "rejeté" et un avertissement

```
<sd:Person>
  <sd:Process>reject</sd:Process>
  <sd:Social-InsuranceIdentification>
    <c:SV-AS-Number>756.9834.6543.87</c:SV-AS-Number>
  </sd:Social-InsuranceIdentification>
  <sd:Lastname>Bürki</sd:Lastname>
  <sd:Firstname>Jürg</sd:Firstname>
  <sd:Sex>M</sd:Sex>
  <sd:DateOfBirth>1972-03-25</sd:DateOfBirth>
  <sd:CivilStatus>
    <c:Status>married</c:Status>
  </sd:CivilStatus>
  <sd:Contributions>
    <sd:Contribution>
      <sd:Warning>
        <c:Notification>
          <c:QualityLevel>Comment</c:QualityLevel>
          <c:DescriptionCode>3154</c:DescriptionCode>
          <c:Description>
            Ein-/Austritt nicht gemeldet oder Person
            konnte mittels Sozialversicherungsnummer,
            Geschlecht und Geburtstag nicht identifiziert werden
          </c:Description>
        </c:Notification>
      </sd:Warning>
    </sd:Contribution>
  </sd:Contributions>
</sd:Person>
```

Exemple avec le statut "terminé" sans commentaires

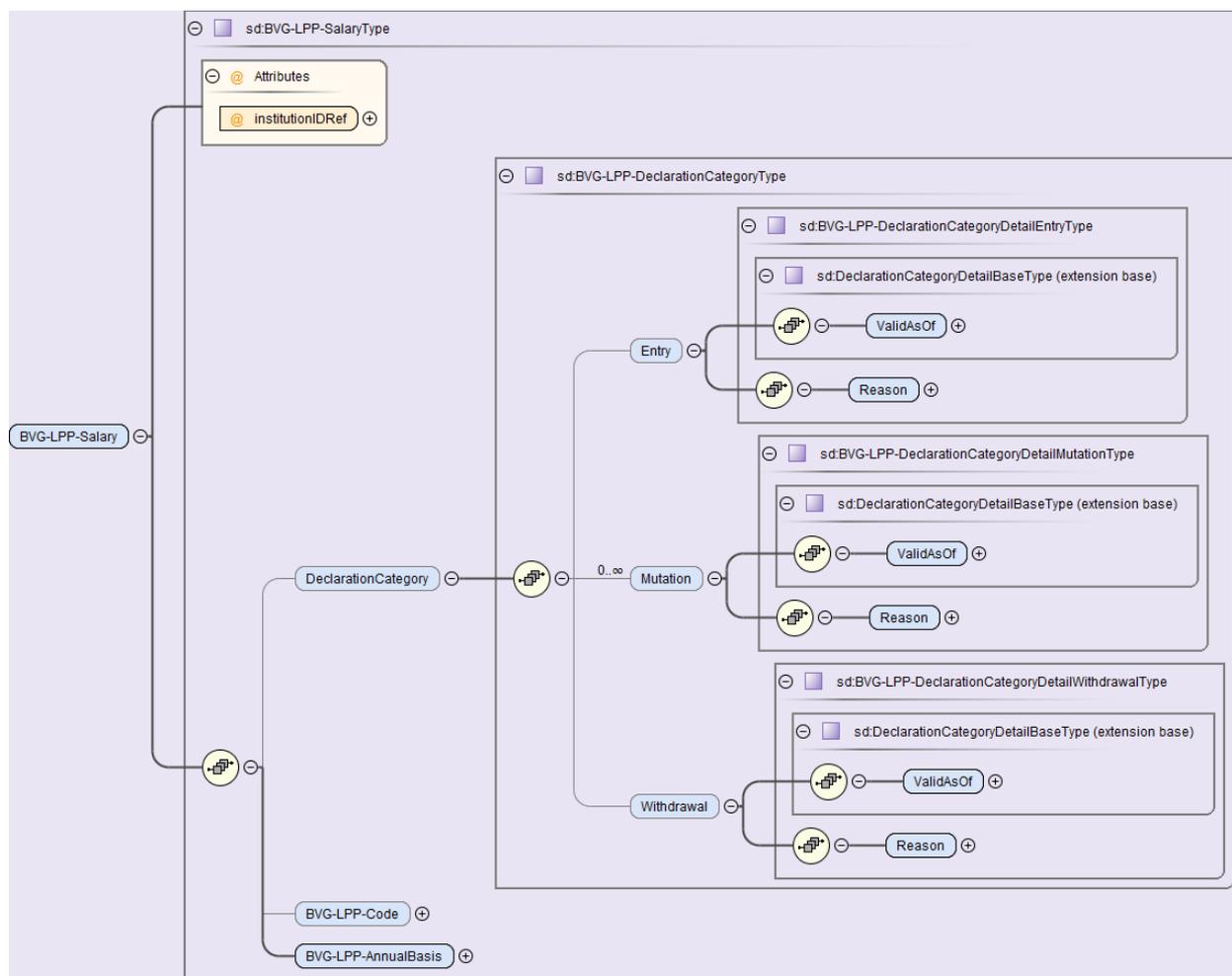
```
<sd:Person>
  <sd:Process>finished</sd:Process>
  <sd:Social-InsuranceIdentification>
    <c:SV-AS-Number>756.9127.9837.12</c:SV-AS-Number>
  </sd:Social-InsuranceIdentification>
  <sd:Lastname>Gurtner</sd:Lastname>
  <sd:Firstname>Kurt</sd:Firstname>
  <sd:Sex>M</sd:Sex>
  <sd:DateOfBirth>1984-07-13</sd:DateOfBirth>
  <sd:CivilStatus>
    <c:Status>single</c:Status>
  </sd:CivilStatus>
  <sd:Contributions>
    <sd:Contribution>
      <sd:BVG-LPP-Code>1101</sd:BVG-LPP-Code>
      <sd:EmployeeContribution>8500.00</sd:EmployeeContribution>
      <sd:EmployerContribution>12750.00</sd:EmployerContribution>
    </sd:Contribution>
  </sd:Contributions>
</sd:Person>
```

Exemple d'affichage du message de réponse dans la comptabilité salariale

Cotisations LPP à partir 01.01.2022							Date	07.01.2022	
							Page	1	
Muster AG 6002 Luzern			Assureur		Pensionskasse Oldsoft				
			Numéro de contrat		2600.88.1				
			Groupe comptable		Filiale Berne				
Résultat avec personnes venant de la déclaration globale									
Statut du processus	Nom/ Prénom	Date de naissance	Numéro d'assurance sociale	M/F	Code LPP	Etat civil	Employé Cotisation/Année	Employeur Cotisation/Ann	Remarques
Provisoire	Burri Fritz	16.03.1967	756.1243.4345.64	M	1101	marié	8'000.00	12'000.00	3106: Etat civil différent
Rejeté	Bürki Jürg	25.03.1972	756.9834.6543.87	M		marié	0.00	0.00	3154: Une annonce après entrée/sortie pas déclarée ou personne n'ayant pu être identifiée au moyen du numéro d'assurance sociale, sexe et date de naissance
Terminé	Gurtner Kurt	13.07.1984	756.9127.9837.12	M	1101	célibataire	8'500.00	12'750.00	

7.8.10 Entrée/Mutation/Sortie (EMA)

Il est également possible de transmettre des messages pour des personnes individuelles à différents moments. Pour ce faire, on réutilise la structure des personnes existante. Cette déclaration individuelle est identifiée via l'attribution à chaque personne d'une catégorie de déclaration avec une date «Valable à partir de»:



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
BVG-LPP-Salary	Salaire LPP	sd:BVG-LPP-SalaryType	Optionnel
DeclarationCategory	Catégorie de déclaration pour la déclaration mensuelle des entrées, des mutations et des sorties. Pour cette déclaration, cet élément doit être utilisé pour toutes les personnes	sd:DeclarationCategoryGeneralType	Optionnel
Entry...	Entrée	DeclarationCategoryDetailEntryType	Optionnel
...ValidAsOf	Valable à partir de	xs:date	Obligatoire lorsque l'élément «Entry» est sélectionné
...Reason	Motifs d'entrée	sd:DeclarationCategoryReasonEntryType <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée dans l'entreprise ▪ Début après une interruption du travail ▪ Autre 	
Mutation...	Mutation	sd:DeclarationCategoryReasonMutationType	Obligatoire lorsque l'élément «Mutation» est sélectionné
...ValidAsOf	Valable à partir de	xs:date	
...Reason	Motifs de mutation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du salaire ▪ Taux d'occupation ▪ Plan de prévoyance, entreprise, catégorie ▪ Adresse de domicile ▪ Autre 	
...Withdrawal	Sortie	DeclarationCategoryDetailWithdrawalType	Optionnel
...ValidAsOf	Valable à partir de	xs:date	Obligatoire lorsque l'élément «Withdrawal» est sélectionné
...Reason	Motifs de sortie	sd:DeclarationCategoryDetailWithdrawalType <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sortie de l'entreprise ▪ Début d'une interruption du travail ▪ Autre 	

7.8.11 Réponse de l'institution de prévoyance LPP

La réponse de l'institution de prévoyance LPP s'effectue avec la même structure de données que pour la réponse suite à une déclaration de salaire. L'unique différence est que seules sont renvoyées les données relatives aux personnes dont l'entrée, la mutation ou la sortie a été transmise.

7.8.12 Déclaration test

Il est également possible d'effectuer une déclaration test. Les données obtenues dans ce cas peuvent être aléatoires et ne correspondent pas au résultat du traitement des données salariales LPP transmises.

7.9 Calcul mensuel (optionnel)

7.9.1 Structure alternative pour les déclarations périodiques LPP (optionnel)

Pour la transmission des déclarations périodiques avec ELM dans le schéma XML, une structure alternative LPP est disponible. La structure de données permet différentes options de message LPP:

- Déclaration mensuelle à l'institution de prévoyance des salaires LPP coordonnés et des cotisations LPP
- Déclaration mensuelle des bases LPP à l'institution de prévoyance. Cela détermine les gains assurés LPP et les cotisations LPP par personne. Les données seront accessibles par voie électronique par l'institution de prévoyance et importées dans la comptabilité salariale avant le traitement de la paie.
- Déclaration des entrées/mutations/sorties
- Déclaration annuelle à l'institution de prévoyance des salaires LPP coordonnés et des cotisations LPP

Cette solution LPP ne fait pas partie de la certification Swissdec. Il est à usage facultatif pour les fabricants de logiciels et les caisses de pension, lesquels sont individuellement conseillés par Swissdec.

7.9.2 Contenu de la déclaration périodique LPP

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
DeclarationCategory...	Catégorie de déclaration	sd: DeclarationCategoryGeneralType	Optionnel
...Entry, ValidAsOf	Entrée avec date de début de validité	xs:Date	Optionnel
...Mutation, ValidAsOf	Mutation avec date de début de validité	xs:Date	Optionnel
.. Withdrawal, ValidAsOf	Sortie avec date de début de validité	xs:Date	Optionnel
AccountingTime	Période de déclaration	sd:TimePeriodeType Date de début/de fin	Obligatoire
BVG-LPP-Code	Code LPP (si convenu)	sd:BVG-LPP-AssuranceCategoryCodeType	Optionnel
BVG-LPP-PeriodBasis	Base LPP	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
BVG-LPP-PeriodContributorySalary;	Salaires LPP	sd:SalaryAmountType	Optionnel
EmployeePeriod Contribution	Cotisation de l'employé	sd:SalaryAmountType	Optionnel
EmployerPeriod Contribution	Cotisation de l'employeur	sd:SalaryAmountType	Optionnel
ThirdPartyPeriod Contribution	Cotisations de tiers	sd:SalaryAmountType	Optionnel

7.10 Salaire brut

Le salaire brut est généralement la somme de tous les genres de salaire évolutifs, rectifications éventuelles comprises ; il est défini de la même façon dans l'ensemble des listes et décomptes.

7.10.1 Extrait des genres de salaire

GS		Comptabilité	Référence	
N°	Texte	Compte	+/-	Salaire brut
1000	Salaire mensuel	5000	+	1
1005	Salaire horaire	5000	+	1
1061	Heures supplémentaires	5002	+	1
1065	Heures supplémentaires	5002	+	1
2060	Déduction RHT/ITP (SM)	5000	-	1
2065	Perte de gain RHT/ITP (SH)	--	+	0
2070	Indemnité de chômage	2990	+	1
2075	Délai de carence RHT/ITP	5000	+	1
3000	Allocation pour enfant	5040	+	1
3010	Allocation formation professionnelle	5040	+	1
5000	Salaire brut			

7.11 Traitement de l'indemnité journalière

7.11.1 Allocation perte de gain APG et indemnité maternité

L'indemnité journalière de l'APG et l'indemnité maternité font partie du salaire déterminant AVS/AC. En revanche, elles ne sont pas soumises aux cotisations LAA.

GS		Comptabilité	Référence			
N°	Texte	Compte	+/-	Salaire brut	AVS/AC	LAA
1000	Salaire mensuel	5000	+	1	1	1
1005	Salaire horaire	5000	+	1	1	1
2000	Indemnité APG	2990	+	1	1	0
2040	Indemnité maternité	2990	+	1	1	0
2050	Correction indemnité de tiers	5008	-	1	1	1

Exemple avec paiement du salaire durant le service militaire

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1000	Salaire mensuel	7'000.00	7'000.00	7'000.00
2000	Indemnité APG	550.00	0,00	550.00
2050	Correction indemnité de tiers	-550.00	-550.00	-550.00
	Résultat	7'000.00	6'450.00	7'000.00

Exemple sans paiement du salaire durant le service militaire (APG)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1005	Salaire horaire	2'250.50	2'250.50	2'250.50
2000	Indemnité APG	550.00	0,00	550.00
	Résultat	2'800.50	2'250.50	2'800.50

7.11.2 Prestations de compensation militaires, ALFA, Parifonds

Les prestations de la caisse de compensation militaire (CCM), de la caisse d'indemnités militaires (CIM), de la caisse de compensation ALFA et du Parifonds font partie du salaire déterminant AVS/AC et LAA.

GS		Comptabilité	Référence			
N°	Texte		Compte	+/-	Salaire brut	AVS/AC
1000	Salaire mensuel	5000	+	1	1	1
1005	Salaire horaire	5000	+	1	1	1
2005	Prestation compensation mil. (CCM)	2990	+	1	1	1
2010	Caisse militaire subsidiaire	2990	+	1	1	1
2015	Parifonds	2990	+	1	1	1
2050	Correction indemnité de tiers	5008	-	1	1	1

Avec paiement du salaire (exemple prestations de compensation militaires)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1000	Salaire mensuel	7'000.00	7'000.00	7'000.00
2005	Caisse de compensation mil. (CCM)	550.00	550.00	550.00
2050	Correction indemnité de tiers	-550.00	-550.00	-550.00
	Résultat	7'000.00	7'000.00	7'000.00

Sans paiement du salaire (exemple prestations de compensation militaires)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1005	Salaire horaire	2'250.50	2'250.50	2'250.50
2005	Caisse de compensation mil. (CCM)	1'560.00	1'560.00	1'560.00
	Résultat	3'810.50	3'810.50	3'810.50

7.11.3 Indemnités journalières assurance militaire et AI

Les indemnités journalières de l'assurance militaire et de l'AI font partie du salaire déterminant AVS/AC. En revanche, elles ne sont pas soumises aux cotisations LAA.

GS		Comptabilité	Référence			
N°	Texte		Compte	+/-	Salaire brut	AVS/AC
1000	Salaire mensuel	5000	+	1	1	1
1005	Salaire horaire	5000	+	1	1	1
2020	Indemnité assurance militaire	2990	+	1	1	0
2025	Indemnité AI	2990	+	1	1	0
2050	Correction indemnité de tiers	5008	-	1	1	1

Avec paiement du salaire (indemnité assurance militaire)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1000	Salaire mensuel	7'000.00	7'000.00	7'000.00
2020	Indemnité assurance militaire	550.00	0,00	550.00
2050	Correction indemnité de tiers	-550.00	-550.00	-550.00
	Résultat	7'000.00	6'450.00	7'000.00

Sans paiement du salaire (indemnité assurance militaire)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1005	Salaire horaire	2'250.50	2'250.50	2'250.50
2020	Indemnité assurance militaire	1'560.00	0,00	1'560.00
	Résultat	3'810.50	2'250.50	3'810.50

7.11.4 Indemnités journalières LAA et maladie

Les indemnités journalières de l'assurance-accidents et de l'assurance-maladie sont exonérées des cotisations AVS/AC et LAA.

GS		Comptabilité	Référence			
N°	Texte		Compte	+/-	Salaire brut	AVS/AC
1000	Salaire mensuel	5000	+	1	1	1
1005	Salaire horaire	5000	+	1	1	1
2030	Indemnité accident	2990	+	1	0	0
2035	Indemnité maladie	2990	+	1	0	0
2050	Correction indemnité de tiers	5008	-	1	1	1

Avec paiement du salaire (indemnité journalière pour accident)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1000	Salaire mensuel	7'000.00	7'000.00	7'000.00
2030	Indemnité accident	550.00	0,00	0,00
2050	Correction indemnité de tiers	-550.00	-550.00	-550.00
	Résultat	7'000.00	6'450.00	6'450.00

Sans paiement du salaire (indemnité journalière pour accident)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1005	Salaire horaire	2'250.50	2'250.50	2'250.50
2030	Indemnité accident	1'560.00	0,00	0,00
	Résultat	3'810.50	2'250.50	2'250.50

7.11.5 Indemnité en cas de chômage partiel, indemnité en cas d'intempéries

En cas de réduction de l'horaire de travail et d'intempéries, le décompte de salaire pour l'AVS/AC et la LAA doit être établi en fonction du temps de travail ordinaire.

GS		Comptabilité	Référence			
N°	Texte		Compte	+/-	Salaire brut	AVS/AC
1000	Salaire mensuel	5000	+	1	1	1
1005	Salaire horaire	5000	+	1	1	1
2060	Déduction RHT/ITP (SM)	5000	-	1	0	0
2065	Perte de gain RHT/ITP (SH)	--	+	0	1	1
2070	Indemnité de chômage	2990	+	1	0	0
2075	Délai de carence RHT/ITP	5000	+	1	0	0

Avec paiement du salaire (salaire mensuel)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1000	Salaire mensuel	7'000.00	7'000.00	7'000.00
2060	Déduction RHT/ITP (SM)	-1'500.00	0,00	0,00
2070	Indemnité chômage	1'050.00	0,00	0,00
2075	Délai de carence	150.00	0,00	0,00
	Résultat	6'700.00	7'000.00	7'000.00

Sans paiement du salaire (salaire horaire)

GS	Texte	Salaire brut	Base LAA	Base AVS
1005	Salaire horaire	4'600.00	4'600.00	4'600.00
2065	Perte de gain RHT/ITP (SH)	0,00	900.00	900.00
2070	Indemnité chômage	600.00	0,00	0,00
2075	Délai de carence	120.00	0,00	0,00
	Résultat	5'320.00	5'500.00	5'500.00

7.12 Salaires maximums assurés

7.12.1 Durée de cotisation

La durée de cotisation est calculée sur la base des exemples suivants :

Les mois civils entiers sont comptés à raison de 30 jours.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
30 jours					

Lorsque la date d'entrée est antérieure au 1^{er} janvier de l'année du décompte, le calcul commence le 1^{er} janvier de l'année du décompte.

Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Entrée		30 jours	30 jours	30 jours	30 jours

Lorsque le départ n'a pas encore eu lieu ou qu'il a lieu après le 31 décembre de l'année du décompte, le calcul se termine le 30 décembre de l'année du décompte.

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
30 jours	30 jours	30 jours			Départ

Si la date d'entrée ou de sortie tombe le 30 d'un mois comptant 31 jours, le calcul est alors effectué en prenant le 30 comme jour de d'entrée/de sortie.

29.10.	30.10.	31.10.	01.11.	02.11.	Durée de cotisation
1 jour	Départ				30 jours

29.10.	30.10.	31.10.	01.11.	02.11.	Durée de cotisation
	Entrée				
	1 jour		1 jour	1 jour	3 jours

Lorsque la date d'entrée ou de sortie tombe un 31, le calcul est effectué en prenant le 30 comme jour d'entrée ou de départ.

29.10.	30.10.	31.10.	01.11.	02.11.	Durée de cotisation
1 jour	1 jour	Départ			30 jours

29.10.	«30.10.»	31.10.	01.11.	02.11.	Durée de cotisation
	1 jour	Entrée	1 jour	1 jour	3 jours

Lorsque la date d'entrée ou de départ tombe un 28 ou un 29 février, le calcul est effectué en prenant le 30 comme jour d'entrée ou de départ.

27.02.	28.02.	29.02.	«30.02.»	01.03.	Durée de cotisation
	Départ				
1 jour	1 jour	1 jour	1 jour		30 jours

27.02.	28.02.	29.02.	«30.02.»	01.03.	Durée de cotisation
		Départ			
1 jour	1 jour	1 jour	1 jour		30 jours

27.02.	28.02.	29.02.	«30.02.»	01.03.	Durée de cotisation
	Entrée				
			1 jour	1 jour	2 jours

27.02.	28.02.	29.02.	«30.02.»	01.03.	Durée de cotisation
		Entrée			
			1 jour	1 jour	2 jours

27.02.	28.02.	29.02.	«30.02.»	01.03.	Durée de cotisation
Entrée					
1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	5 jours

7.12.2 Formules pour le calcul du salaire maximum

Légende

- MD = mois de départ
- ME = mois d'entrée
- JD = jour de départ
- JE = jour d'entrée
- SALI = limite inférieure à partir de laquelle le calcul est effectué
- SALS = limite supérieure jusqu'à laquelle le salaire est pris en compte (salaire maximum par année civile)

Exemple de calcul de salaire maximum LAA

$$((MD - ME) \times 30 + JD - JE + 1) \times (SALS - SALI)$$

360

- Salaire maximum LAA par année civile = 148'200
- Entrée = 01.08.
- Départ = 31.12.

$$((12 - 8) \times 30 + 30 - 1 + 1) \times (148'200 - 0)$$

360

- Salaire maximum LAA au pro rata = 61'750

Exemple de calcul de salaire excédentaire LAAC

$$((MD - ME) \times 30 + JD - JE + 1) \times (SALS - SALI)$$

360

- Salaire maximum LAA par année civile = 148'200
- Salaire excédentaire LAAC jusqu'à = 300'000
- Entrée = 01.08.
- Départ = 31.12.

$$((12 - 8) \times 30 + 30 - 1 + 1) \times (300'000 - 148'200)$$

360

- Salaire excédentaire LAAC au pro rata = 63'250

7.12.3 Calcul des cotisations d'assurance

Les cotisations d'assurance sont déduites du salaire des employés lors de chaque paie. Les allocations périodiques et les variations de salaire doivent être prises en considération lors du calcul du salaire maximum. À cet effet, la base d'assurance cumulée est comparée avec le salaire maximum (SA) cumulé possible. Les valeurs des mois précédents jusqu'au 01.01. ou à la date d'entrée sont déduites du salaire d'assurance cumulé actuel ainsi obtenu. Le montant restant représente le salaire mensuel LAA actuel dont sont déduites les cotisations.

Mention sur les analyses

L'ensemble des bases, salaires et déductions d'assurance doivent figurer sur les analyses, qui ont le caractère d'un journal (récapitulation mensuelle des genres de salaire, comptes salaires personnels avec total de l'entreprise).

Exemple basé sur les valeurs suivantes :

Entrée	01.08.2021	Sortie	
Salaire maximum AC	148'200.00	Cotisation AC	1.10 %
Salaire maximum compl. AC	0,00	Cotisation compl. AC	0.50 %
Salaire maximum LAA	148'200.00	Cotisation AANP	1.6060 %
Salaire maximum LAAC A1	148'200.00	Cotisation LAAC A1	0.7740 %
Salaire maximum IJM A1	200'000.00	Cotisation IJM A1	1.3090 %

GS	Texte	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1000	Salaire mensuel	15'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	55'000.00
1201	Gratification				40'000.00		40'000.00
5000	Salaire brut	15'000.00	10'000.00	10'000.00	50'000.00	10'000.00	95'000.00
5020	Cotisation AC	-135.85	-135.85	-113.30	-158.40	-135.85	-679.25
5030	Cotisation compl. AC	-13.25	11.75	1.50	-178.00	11.75	-166.25
5040	Cotisation AANP	-198.35	-198.35	-165.40	-231.25	-198.35	-991.70
5041	Cotisation LAAC A1	-95.60	-95.60	-79.70	-111.45	-95.60	-477.95
5045	Cotisation IJM A1	-196.35	-130.90	-130.90	-414.50	-218.20	-1'090.85
6500	Salaire net	14'360.60	9'451.05	9'512.20	48'906.40	9'363.75	91'594.00
9020	Base AC	15'000.00	10'000.00	10'000.00	50'000.00	10'000.00	95'000.00
	Cumulé	15'000.00	25'000.00	35'000.00	85'000.00	95'000.00	
	AC- Sal. Max. cum.	12'350.00	24'700.00	37'050.00	49'400.00	61'750.00	
9021	Salaire AC	12'350.00	12'350.00	10'300.00	14'400.00	12'350.00	61'750.00
	Cumulé	12'350.00	24'700.00	35'000.00	49'400.00	61'750.00	
9022	Salaire compl. AC	2'650.00	-2'350.00	-300.00	35'600.00	-2'350.00	33'250.00
	Cumulé	2'650.00	300.00	0.00	35'600.00	33'250.00	
9030	Base LAA	15'000.00	10'000.00	10'000.00	50'000.00	10'000.00	95'000.00
	Cumulé	15'000.00	25'000.00	35'000.00	85'000.00	95'000.00	
	LAA- Sal. Max. cum.	12'350.00	24'700.00	37'050.00	49'400.00	61'750.00	
9031	Salaire LAA	12'350.00	12'350.00	10'300.00	14'400.00	12'350.00	61'750.00
	Cumulé	12'350.00	24'700.00	35'000.00	49'400.00	61'750.00	
9040	Base LAAC	15'000.00	10'000.00	10'000.00	50'000.00	10'000.00	95'000.00
	Cumulé	15'000.00	25'000.00	35'000.00	85'000.00	95'000.00	
	LAAC- Sal. Max. cum.	12'350.00	24'700.00	37'050.00	49'400.00	61'750.00	
9041	Salaire LAAC A1	12'350.00	12'350.00	10'300.00	14'400.00	12'350.00	61'750.00
	Cumulé	12'350.00	24'700.00	35'000.00	49'400.00	61'750.00	
9050	Base IJM	15'000.00	10'000.00	10'000.00	50'000.00	10'000.00	95'000.00
	Cumulé	15'000.00	25'000.00	35'000.00	85'000.00	95'000.00	
	IJM- Sal. Max. cum.	16'666.65	33'333.35	50'000.00	66'666.65	83'333.35	
9051	Salaire IJM A1	15'000.00	10'000.00	10'000.00	31'666.65	16'666.70	83'333.35
	Cumulé	15'000.00	25'000.00	35'000.00	66'666.65	83'333.35	

7.13 Changement de code

7.13.1 Généralités

- La période pour laquelle un code est valable est nommée durée de cotisation.
- En principe, un changement de code au 1.1. d'une année ne pose pas de problème.
- Lorsqu'une personne change de code en cours d'année, le décompte annuel doit indiquer dans une ligne séparée, sous le même numéro personnel, la durée de cotisation pour chaque code.
- Le changement de code d'assurance ne doit pas influencer sur la durée de cotisation calculée pour d'autres domaines (autres assurances, AVS, CAF, certificat de salaire, statistique, etc.).
- Il n'y a pas de compensation entre les salaires maximums correspondant aux différents codes (exception: passage du code LAA X1 à X2 ou vice-versa).
- Aucune compensation entre les salaires maximums n'a lieu lorsque l'assureur change.

7.13.2 Code LAA

Un code LAA est attribué à chaque personne. Il est souvent influencé par un changement d'activité, de taux d'occupation ou de rapports de travail.

Lorsque le code LAA change en cours d'année, la durée de cotisation LAA est répartie sans que le numéro personnel change. Cela peut avoir des répercussions sur le salaire maximum LAA et la cotisation AANP.

Les variantes suivantes sont possibles

De	À	Salaire max. par période	Salaire max. pour la période d'occupation globale
X0	X1/2/3	•	
X1/2/3	X0	•	
X1/2	X3	•	
X3	X1/2	•	
X1	X2		•
X2	X1		•

Il est préférable d'éviter tout changement de code de X1 à X2 ou vice versa en cours d'année. En effet, le salaire maximum est alors compensé sur toute la durée. D'autre part, la prime AANP n'est soustraite que pour le code X1, ce qui peut entraîner des différences entre le salaire maximum et la prime AANP.

Un changement de partie d'entreprise en cours d'année (par ex. passage de la partie d'entreprise A «Montage» à la partie d'entreprise B «Administration») pose les mêmes problèmes. Dans ce cas, le salaire maximum peut être compensé entre les deux parties d'entreprise, comme pour le passage de X1 à X2.

Lorsqu'une personne change à plusieurs reprises de code LAA au cours d'une année (par ex. de A1 à B1, puis de nouveau à A1), il est procédé à la compensation des salaires maximums, ce uniquement à l'intérieur d'un même code (par ex. A1), pour les durées de cotisation concernées.

7.13.3 Codes LAAC et IJM

Les salaires maximums pour chaque durée de cotisation doivent être calculés séparément, que le changement concerne le groupe de personnes (première position du code) ou la catégorie (deuxième position).

Lorsque le code d'assurance d'une personne change à plusieurs reprises au cours d'une année (par ex. de A1 à B1, puis de nouveau à A1), la compensation des salaires maximums à l'intérieur du même code (par ex. A1) sur les durées de cotisation concernées est autorisée, mais pas obligatoire comme c'est le cas avec le code LAA.

7.14 Paiement après le départ

Lorsqu'une personne a quitté l'entreprise, divers éléments peuvent nécessiter l'établissement ultérieur d'un décompte de salaire : indemnités journalières, commissions, bonus, heures supplémentaires, vacances, décompte final pour les personnes payées à l'heure, etc.

Un tel paiement doit pouvoir être saisi et traité aisément dans le programme de comptabilité salariale, sans qu'il soit nécessaire de réenregistrer la personne concernée à l'aide d'une date d'entrée.

Les calculs relatifs au salaire maximum et aux déductions doivent toujours tenir compte de la durée de cotisation effective jusqu'au départ.

7.14.1 Paiements ultérieurs pour l'année en cours

Sortie	31.03.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Paiement ultérieur	Mai					X	
Salaire maximum AC	148'200.00						
Salaire maximum LAA	148'200.00						
Salaire maximum LAAC A1	148'200.00						
Salaire maximum LAAC A2	300'000.00						
Salaire maximum IJM A1	200'000.00						

Paiement positif ultérieur (gratification)

GS	Texte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
1000	Salaire mensuel	10'500.00	10'500.00	10'500.00				31'500.00
1201	Gratification				15'000.00			15'000.00
5000	Salaire brut	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00
9010	Base AVS	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00
9011	Salaire AVS	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00
9020	Base AC	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00
9021	Salaire AC	10'500.00	10'500.00	10'500.00	5'550.00			37'050.00
9022	Salaire compl. AC	0.00	0.00	0.00	9'450.00			9'450.00
9030	Base LAA	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00
9031	Salaire LAA	10'500.00	10'500.00	10'500.00	5'550.00			37'050.00
9040	Base LAAC	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00
9041	Salaire LAAC A1	10'500.00	10'500.00	10'500.00	5'550.00			37'050.00
9042	Salaire LAAC A2	0.00	0.00	0.00	9'450.00			9'450.00
9050	Base IJM	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00
9051	Salaire IJM A1	10'500.00	10'500.00	10'500.00	15'000.00			46'500.00

Imputation «négative» de l'indemnité journalière pour accident

GS	Texte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
1000	Salaire mensuel	13'350.00	13'350.00	13'350.00				40'050.00
2030	Indemnité accident				7'000.00			7'000.00
2050	Correction indemnité de tiers				-7'000.00			-7'000.00
5000	Salaire brut	13'350.00	13'350.00	13'350.00	0.00			40'050.00
9010	Base AVS	13'350.00	13'350.00	13'350.00	-7'000.00			33'050.00
9011	Salaire AVS	13'350.00	13'350.00	13'350.00	-7'000.00			33'050.00
9020	Base AC	13'350.00	13'350.00	13'350.00	-7'000.00			33'050.00
9021	Salaire AC	12'350.00	12'350.00	12'350.00	-4'000.00			33'050.00
9022	Salaire compl. AC	1'000.00	1'000.00	1'000.00	-3'000.00			0.00
9030	Base LAA	13'350.00	13'350.00	13'350.00	-7'000.00			33'050.00
9031	Salaire LAA	12'350.00	12'350.00	12'350.00	-4'000.00			33'050.00
9040	Base LAAC	13'350.00	13'350.00	13'350.00	-7'000.00			33'050.00
9041	Salaire LAAC A1	12'350.00	12'350.00	12'350.00	-4'000.00			33'050.00
9042	Salaire LAAC A2	1'000.00	1'000.00	1'000.00	-3'000.00			0.00
9050	Base IJM	13'350.00	13'350.00	13'350.00	-7'000.00			33'050.00
9051	Salaire IJM A1	13'350.00	13'350.00	13'350.00	-7'000.00			33'050.00

7.14.2 Paiements rétroactifs pour les années précédentes

AVS (y compris les taux de cotisation pour l'AC, l'APG et la LFA)

Dans le cas d'une personne ayant quitté l'entreprise l'année précédente (ou les années précédentes) et ayant un paiement rétroactif dans l'année en cours, la procédure décrite précédemment s'applique. Pour le calcul des salaires maximaux et des montants exonérés de l'AVS, ce sont les valeurs qui étaient déterminantes au moment de la sortie qui s'appliquent (principe de détermination).

Pour l'application des cotisations d'assurance, il convient d'appliquer les taux qui étaient déterminants au moment de la sortie.

CAF

L'obligation de cotiser ou de percevoir des cotisations CAF s'appuie sur l'AVS.

Calcul automatique des salaires maximums assurés et du montant exonéré des cotisations AVS

Afin de permettre à l'utilisateur d'établir un décompte correct, le programme de comptabilité salariale procède, en tenant compte de l'année précédente, au calcul des salaires maximums assurés et du montant exonéré des cotisations AVS, qu'il reprend automatiquement dans le traitement des salaires.

Ces règles s'appliquent également lorsque la comptabilité salariale admet des paiements ultérieurs pour des années plus anciennes.

Mention de la durée de cotisation sur les analyses et dans le document XML

Pour les assurances, la dernière durée de cotisation est affichée avec les codes d'assurance valables.

Pour le certificat de salaire et l'enquête sur la structure des salaires, c'est par contre la durée du dernier engagement qui est indiquée.

Domaine	Sortie 30.11.2021	Paiement ultérie	période de déclaration	Code
AVS	Actif au 30.9.	rentier à partir 1.10.	31.03.2022 01.10.2021 - 30.11.2021	
LAA	Code A1 au 30.6	Code B1 à partir 1.7.	31.03.2022 01.07.2021 - 30.11.2021	B1
IJM	Code 11 au 30.9.	Code 10 à partir 1.10.	31.03.2022 01.10.2021 - 30.11.2021	10
Certificat de salaire	Tout l'occupation		31.03.2022 01.01.2021 - 30.11.2021	
Statistique	Tout l'occupation		31.03.2022 01.01.2021 - 30.11.2021	

Paiements ultérieurs pour l'année précédente

Sortie	30.11.	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Paiement ultérieur	Février						X
Salaire maximum AC	148'200.00						
Salaire maximum LAA	148'200.00						
Salaire maximum LAAC A1	148'200.00						
Salaire maximum LAAC A2	300'000.00						
Salaire maximum IJM A1	200'000.00						

Paiement ultérieur positif

GS	Texte	Novembre	Total	Janvier	Février	Cumulé
1000	Salaire mensuel	11'500.00	126'500.00			126'500.00
1213	Prime de succès				14'000.00	14'000.00
5000	Salaire brut	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00
9010	Base AVS	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00
9011	Salaire AVS	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00
9020	Base AC	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00
9021	Salaire AC	11'500.00	126'500.00		9'350.00	135'850.00
9022	Salaire compl. AC	0.00	0.00		4'650.00	4'650.00
9030	Base LAA	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00
9031	Salaire LAA	11'500.00	126'500.00		9'350.00	135'850.00
9040	Base LAAC	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00
9041	Salaire LAAC A1	11'500.00	126'500.00		9'350.00	135'850.00
9042	Salaire LAAC A2	0.00	0.00		4'650.00	4'650.00
9050	Base IJM	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00
9051	Salaire IJM A1	11'500.00	126'500.00		14'000.00	140'500.00

Imputation «négative» de l'indemnité journalière pour accident

GS	Texte	Novembre	Total	Janvier	Février	Cumulé
1000	Salaire mensuel	12'800.00	140'800.00			140'800.00
2030	Indemnité accident				17'500.00	17'500.00
2050	Correction indemnité de tiers				-17'500.00	-17'500.00
5000	Salaire brut	12'800.00	140'800.00		0.00	140'800.00
9010	Base AVS	12'800.00	140'800.00		-17'500.00	123'300.00
9011	Salaire AVS	12'800.00	140'800.00		-17'500.00	123'300.00
9020	Base AC	12'800.00	140'800.00		-17'500.00	123'300.00
9021	Salaire AC	12'350.00	135'850.00		-12'550.00	123'300.00
9022	Salaire compl. AC	450.00	4'950.00		-4'950.00	0.00
9030	Base LAA	12'800.00	140'800.00		-17'500.00	123'300.00
9031	Salaire LAA	12'350.00	135'850.00		-12'550.00	123'300.00
9040	Base LAAC	12'800.00	140'800.00		-17'500.00	123'300.00
9041	Salaire LAAC A1	12'350.00	135'850.00		-12'550.00	123'300.00
9042	Salaire LAAC A2	450.00	4'950.00		-4'950.00	0.00
9050	Base IJM	12'800.00	140'800.00		-17'500.00	123'300.00
9051	Salaire IJM A1	12'800.00	140'800.00		-17'500.00	123'300.00

7.14.3 Salaires négatifs dans le cadre de la déclaration de salaires AVS

Le décompte d'une prestation d'assurance pour l'exercice précédent et l'année de décompte, en lien avec une sortie, génère dans l'exemple ci-après un salaire AVS négatif.

Période d'occupation de la personne : du 01.09.2020 au 28.02.2021

Salaire mensuel : 10'000

Traitement du salaire par le système ERP

Traitement du salaire 2021		Salaire AVS
Salaire soumis à l'AVS pour janvier et février		20'000.00
Prestations d'assurance versées en février		-25'000.00
Prestations d'assurance pour l'année 2021	-16'000.00	0.00
Prestations d'assurance pour l'année 2020	-9'000.00	0.00
Total du salaire AVS 2021		-5'000.00

En raison de ce cas de figure, un salaire AVS négatif est transmis à la caisse de compensation à la fin de l'année. Une imputation négative sur le compte individuel (CI) de la personne concernée n'est pas possible et une répartition correcte des prestations d'assurance sur les années correspondantes ne peut être effectuée qu'après consultation de l'entreprise.

Imputation correcte sur le CI du point de vue de la caisse de compensation

Imputation CI 2021		Salaire AVS
Salaire pour janvier et février		20'000.00
Prestation d'assurance pour l'année 2021		-16'000.00
Imputation CI 2021		4'000.00

Imputation CI 2020		Salaire AVS
Salaires de septembre à décembre		40'000.00
Prestation d'assurance pour l'année 2020		-9'000.00
Solde imputation CI 2020		31'000.00

Principes du traitement des salaires négatifs dans le système :

- Le contrôle des salaires négatifs s'effectue exclusivement dans le domaine AVS.
- Lors de la préparation des données salariales pour la transmission du domaine AVS, le système contrôle la présence de personnes avec un salaire AVS négatif. Par exemple, <AHV-AVS-Income> affiche un contenu négatif.
Remarque : les revenus hors période ne sont pas soumis à cette règle et ne peuvent pas être répartis.
- Les résultats sont indiqués dans le système via une boîte de dialogue et peuvent être répartis par l'utilisateur sur une ou plusieurs années précédentes et, si nécessaire, sur l'année actuelle.
- Si, au moment de la déclaration, l'utilisateur ne peut pas procéder à une répartition, il a alors la possibilité de le signaler à la caisse de compensation et d'indiquer la date à laquelle il souhaite la déclarer en dehors du cadre du processus ELM.
- La répartition des salaires AVS effectuée est archivée dans le système pour faciliter la compréhension ultérieure (et le contrôle de l'employeur).

Répartition de salaires AVS négatifs dans le système :

Contrôle ELM	AVS	Année de décompte		2021			
Les personnes listées ci-dessous affichent un salaire AVS négatif. Veuillez procéder à une répartition correcte des éléments de salaire négatifs sur les années précédentes (p. ex. les indemnités journalières). Si une répartition n'est pas possible pour le moment, veuillez indiquer d'ici à quelle date elle sera déclarée.							
Numéro d'assuré	Nom	Prénom	Salaire AVS	2021	2020	Contrôle	Déclaration manuelle d'ici au:
756.3426.3448.04	Bosshard	Peter	-5'000.00	4'000.00	-9'000.00	-5'000.00	

Il est important que l'utilisateur soit bien assisté par le système lors de cette étape. Dans cet exemple, il serait utile qu'il voie comment se décompose ce montant négatif de -5'000.00.

Par exemple :

- Prestations d'assurance (indemnités journalières AI) → -25'000.00
- Salaire 2021 : 20'000.00

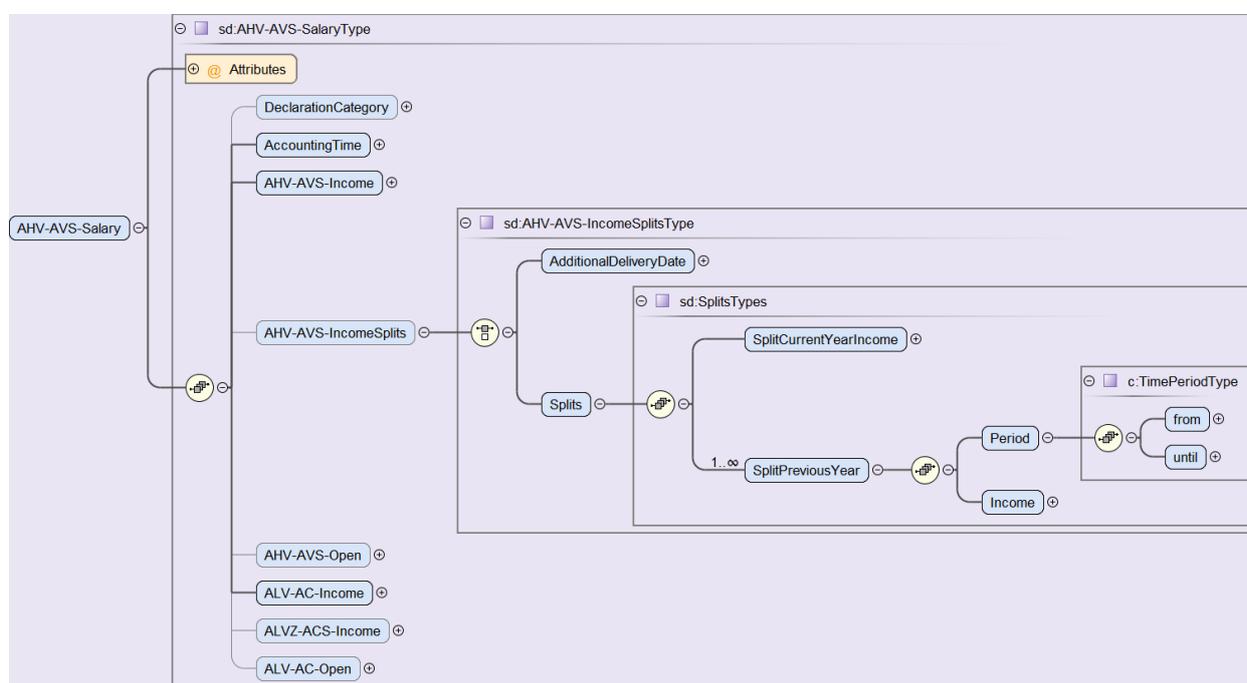
Un lien vers le compte salaire personnel permettrait par exemple à l'utilisateur d'identifier facilement la raison du salaire négatif.

Si une répartition n'est pas possible pour le moment, on peut indiquer dans le système la date à laquelle la répartition manuelle peut être effectuée, p. ex. sur le portail de la caisse de compensation.

Contrôle ELM	AVS	Année de décompte	2021				
Les personnes listées ci-dessous affichent un salaire AVS négatif. Veuillez procéder à une répartition correcte des éléments de salaire négatifs sur les années précédentes (p. ex. les indemnités journalières). Si une répartition n'est pas possible pour le moment, veuillez indiquer d'ici à quelle date elle sera déclarée.							
Numéro d'assuré	Nom	Prénom	Salaire AVS	2021	2020	Contrôle	Déclaration manuelle jusqu'au:
756.3426.3448.04	Bosshard	Peter	-5'000.00				15.01.2022

Règles pour une répartition (splitting) correcte

- Lors de la répartition de l'année en cours, seule une valeur positive peut être déclarée. Si, dans la pratique, un cas comme celui décrit ci-dessus devait cependant survenir, on pourrait, pour contourner ce problème, opter pour une livraison ultérieure des données (AdditionalDeliveryDate).
- La somme de toutes les valeurs «IncomeSplits» doit correspondre à la valeur «AHV-AVS-Income».



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
AHV-AVS-IncomeSplits	Répartition du salaire AVS	sd: AHV-AVS-IncomeSplitsType	Optionnel
AdditionalDeliveryDate	Date de l'annonce manuelle quand une répartition n'est pas possible	xs:date	Obligatoire Au choix
Splits	Une répartition du salaire AVS est possible.	sd:SplitTypes	
SplitCurrentYearIncome	Salaire AVS pour l'année en cours	c:SalaryAmountAbsoluteType	Obligatoire
SplitPreviousYear...	Répartition pour les années précédentes		Obligatoire
...Period	Période de l'année précédente Plusieurs années précédentes peuvent être indiquées	sd:TimePeriodType Date de début/fin	Obligatoire
...Income	Répartition du salaire AVS sur l'année précédente	sd:SalaryAmountType	Obligatoire

Conséquences sur l'attestation de salaire AVS

La répartition d'un salaire négatif sur les différentes années est indiquée par des lignes séparées. L'entrée principale dans l'attestation de salaire reste inchangée en cas de salaire négatif.

Attestation de salaire AVS		2021							
Numéro d'assuré	Date de naissance	Nom et prénom	Période d'occupation: du/au		Salaire AVS	Répart. du salaire AVS	Salaire AC	Salaire compl. AC	M/F
756.3426.3448.04	11.04.1969	Bosshard Peter	01.01.2021	28.02.2021	-5'000.00		-5'000.00	0.00	M
Répartition du salaire AVS			2020	2020		-9'000.00			
Répartition du salaire AVS			2021	2021		4'000.00			
Total					-5'000.00	-5'000.00	-5'000.00	0.00	

7.15 Aspects formels de la gestion des données

7.15.1 Consignation et conservation

Pour la gestion des salaires, il faut au moins créer les documents ci-après:

- Récapitulation mensuelle des genres de salaire
- Compte salaire annuel individuel avec total de l'entreprise
- Décompte annuel LAA avec récapitulation
- Décompte annuel LAAC avec récapitulation
- Décompte IJM avec récapitulation
- Attestation de salaires AVS
- Personnes et salaires non soumis aux cotisations AVS
- Décompte CAF

Les relevés de salaires susmentionnés doivent tous, sans exception, être conservés pendant au moins cinq ans de façon à être accessible à tout moment (par ex. en cas de changement de système). Pour les entreprises qui ont l'obligation de tenir une comptabilité (art. 957 CO), le délai de conservation est de dix ans (art. 958f al. 1 CO valable dès le 01.01.2013).

7.15.2 Comptabilité financière

Les montants figurant dans les relevés de salaires doivent apparaître dans la comptabilité financière et être aisément vérifiables. Le transfert des données de la comptabilité salariale dans la comptabilité financière doit pouvoir être compris (interface).

7.15.3 Données d'entreprise

Les éventuelles mutations apportées dans toutes les données importantes de l'entreprise doivent être imprimées sur papier ou faire l'objet d'un historique électronique afin de pouvoir être reconstituées à tout moment pendant au moins cinq ans.

Les données d'entreprise concernant l'ensemble des collaborateurs peuvent être résumées dans un document.

7.15.4 Données personnelles

Les éventuelles mutations apportées dans toutes les données personnelles importantes de l'entreprise doivent être imprimées sur papier ou faire l'objet d'un historique électronique afin de pouvoir être reconstituées à tout moment pendant au moins cinq ans.

Les données personnelles concernant chaque collaborateur peuvent être résumées dans un document.

7.16 Remarques concernant le traitement (optionnel)

7.16.1 Remarques générales

La mise à disposition d'une aide en ligne guidant l'utilisateur du système de comptabilité salariale lors du traitement mensuel des salaires permet d'assurer une plus grande fiabilité des données.

Cheminement possible du décompte de paie mensuel



Cette solution permet à l'utilisateur d'importer des genres de salaire fixes relatifs aux employés figurant dans le fichier personnel. Les genres de salaire variables sont ensuite enregistrés. Au besoin, il est possible d'établir des décomptes de paie provisoires. Lorsque toutes les données ont été contrôlées, les décomptes de paie définitifs peuvent être établis.

7.16.2 Contrôles de plausibilité

Lors de chaque traitement de salaire, il est indiqué d'effectuer certains contrôles de plausibilité afin de localiser des erreurs ou des informations spécifiques.

Quelques exemples :

- détermination des codes AVS/AC corrects sur la base de la date de naissance (début de l'obligation de verser des cotisations à l'AVS et début de l'âge de la retraite) ;
- message d'erreur lorsque la date d'entrée d'une personne manque lors du traitement du salaire ;
- message spécifique lorsque le traitement de salaire est effectué pour une personne qui a déjà quitté l'entreprise ;
- message spécifique lorsqu'un certain nombre d'heures a été dépassé et que le code LAA X3 (moins de 8 h/semaine) a été attribué à la personne. Étant donné la phase d'observation nécessaire, seul l'utilisateur peut procéder au changement de code

Cheminement possible de l'imputation mensuelle des salaires



Si les salaires sont enregistrés, les données ne devraient, en principe, plus être modifiées rétroactivement. Dans certains cas, cependant, des paiements sont nécessaires dans une période déjà traitée. Dans ce cas, le transfert des données salariales dans la comptabilité financière doit pouvoir être tracé (justificatif).

7.16.3 Traitement de fin d'année

Le traitement de fin d'année peut se faire à différents moments :

- Par la transmission ou l'enregistrement de décomptes annuels obligatoires (attestation de salaires AVS, décompte annuel LAA, etc.)
- Pour chaque destinataire final, une date limite pour le dépôt des déclarations de salaires est fixée. Exemple : pour l'AVS, cette question est régie par l'article 36 al. 2/3 RAVS, soit 30 jours après la fin de l'année civile.
- Au bouclage de la comptabilité financière

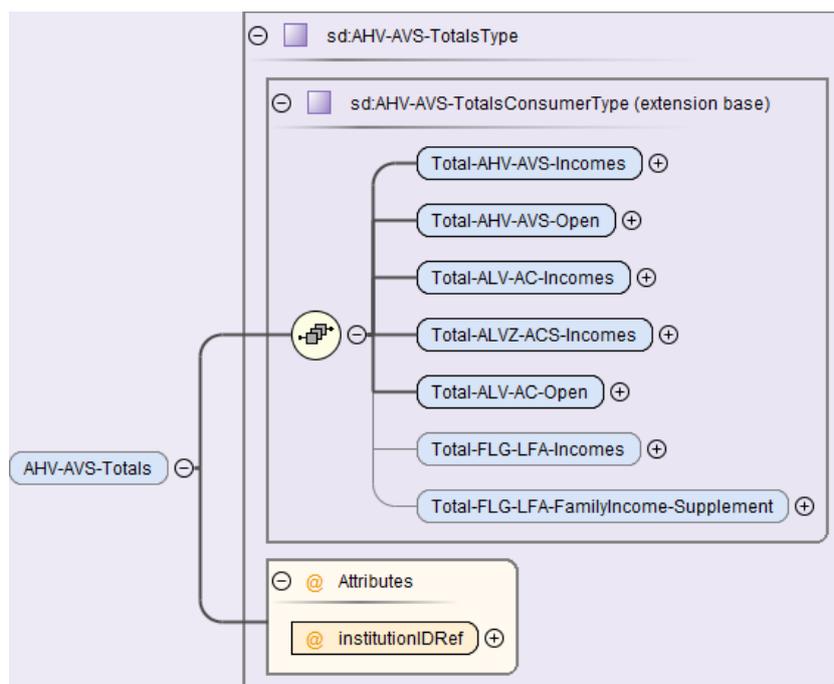
7.17 Listes de déclaration

7.17.1 Attestation de salaires AVS

Le salaire AVS figurant sur l'attestation pour l'AVS est enregistré par les caisses de compensation AVS sur les comptes individuels (CI) des personnes assurées. Il est déterminant pour la perception des cotisations et pour les prestations d'assurance.

Lors de l'utilisation de l'outil de visualisation Viewgen de Swissdec, la structure suivante doit être respectée.

- Les lignes de l'attestation seront séparées par un double interligne.
- Les collaborateurs doivent être répertoriés dans l'ordre alphabétique.
- La date de naissance et le code sexe de chaque personne doivent être mentionnés dans des colonnes séparées.
- Si le numéro d'assurance sociale est connu, celui-ci doit être spécifié.
- Les personnes dont le numéro manque, seront regroupées en début ou en fin de liste, dans l'ordre alphabétique.
- Lorsqu'un assuré a eu plusieurs périodes d'occupation au cours de la même année civile, chacune d'elles doit figurer sur une ligne séparée.
- Il en va de même pour les personnes qui atteignent l'âge de la retraite au cours de l'année. Une nouvelle ligne sera utilisée à partir du début de l'âge de la retraite.
- Les revenus perçus durant la période considérée sont additionnés.
- Les personnes présentant des revenus hors période (par exemple paiements ultérieurs pour un employé ayant quitté l'entreprise l'année précédente) sont répertoriées séparément en fin de liste. Dans ce cas, la dernière durée de cotisation, à laquelle se rapporte le paiement, est indiquée.
- Les revenus des différentes années antérieures sont additionnés.
- Sur la dernière page, il faut prévoir suffisamment de place pour les indications concernant l'assureur LPP et LAA ainsi que pour la date et la signature.
- Les pages doivent être numérotées en continu.



Totales

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Total-AHV-AVS-Incomes	Totaux de la masse salariale pour la transmission de la déclaration AVS	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALV-AC-Incomes		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALVZ-ACS-Incomes		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-FLG-LFA-Incomes	Totaux des salaires LFA	sd:SalaryAmountType	Optionnel
Total-FLG-LFA-FamilyIncome-Supplement	Total des allocations familiales dans l'agriculture	sd:SalaryAmountType	Optionnel
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) Caisse de compensation	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

Exemple d'attestation de salaires AVS

Le total des montants soumis aux cotisations AVS/AC doit être spécifié en fin de liste.

Attestation de salaires AVS 2021							Date	31.01.20	
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern					Caisse compensation	003.000	Page	1/3	
					Numéro d'affilié	100-9976.9			
N° d'assuré	D. naiss.	Nom/Prénom	du	au	Salaire AVS	Salaire AC	Sal.compl.AC	M/F	
	30.06.1975	Herz Monica	01.01.21	31.03.21	35'300.00	35'300.00	0.00	F	
756.3426.3448.04	11.04.1977	Bosshard Peter	01.01.21	31.12.21	325'000.00	148'200.00	176'800.00	M	
756.1931.9954.43	01.01.1955	Estermann Michael	01.01.21	31.12.21	114'200.00	0.00		M	
756.3438.2653.71	17.06.1992	Farine Corinne	01.01.21	28.02.21	23'300.00	23'300.00	0.00	F	
756.3438.2653.71	17.06.1992	Farine Corinne	31.10.21	31.12.21	42'400.00	25'111.65	17'288.35	F	
756.6417.0995.23	05.02.1957	Lusser Pia	01.01.21	28.02.21	4'000.00	4'000.00		F	
756.6444.1627.57	04.10.1988	Nestler Paula	01.01.21	31.12.21	299'000.00	148'200.00	150'800.00	F	
756.6458.7191.14	04.02.1957	Nunez Maria	01.01.21	28.02.21	22'500.00	22'500.00	0.00	F	
756.6458.7191.14	04.02.1957	Nunez Maria	01.03.21	31.12.21	500.00	0.00		F	
Total					866'200.00	406'611.65	344'888.35		

Attestation de salaires AVS 2021, revenus hors période							Date	31.01.20	
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern					Caisse compensation	003.000	Page	2/3	
					Numéro d'affilié	100-9976.9			
N° d'assuré	D. naiss.	Nom/Prénom	du	au	Salaire AVS	Salaire AC	Sal.compl.AC	M/F	
756.3615.1318.33	26.08.1955	Racine Susette	01.01.20	31.12.20	-3'200.00	0.00		F	
756.3630.0728.90	01.11.1990	Rieder Catia	01.01.20	31.10.20	20'000.00	9'000.00	11'000.00	F	
Total					16'800.00	9'000.00	11'000.00		

Récapitulation Attestation de salaires AVS 2021				Date	31.01.20		
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern				Caisse compensation	003.000	Page	3/3
				Numéro d'affilié	100-9976.9		
Récapitulation		Salaire AVS	Salaire AC	Sal.compl.AC			
Revenus durant la période		866'200.00	406'611.65	344'888.35			
Revenus hors la période		16'800.00	9'000.00	11'000.00			
Total général		883'000.00	415'611.65	355'888.35			
Assureur LPP:							
Assureur LAA:							
Date:							
Signature:							

7.17.2 Personnes et salaires non soumis aux cotisations AVS

Les salaires non soumis aux cotisations AVS (jeunes gens, cas particuliers) et les montants exonérés des bénéficiaires de rentes AVS (base AVS moins salaire AC moins éventuel complément de salaire AC) doivent être imprimés sur une liste séparée.

Lors de l'utilisation de l'outil de visualisation Viewgen de Swissdec, la structure suivante doit être respectée.

- Les assurés doivent être répertoriés dans l'ordre alphabétique.
- Si le numéro d'assurance sociale est connu, celui-ci doit être spécifié.
- La date de naissance et le code sexe de chaque personne doivent être mentionnés dans des colonnes séparées.
- Lorsqu'un assuré totalise plusieurs périodes d'occupation au cours de la même année civile, les montants non soumis aux cotisations AVS/AC doivent figurer sur une ligne séparée pour chaque période.
- Lorsqu'une personne atteint l'âge de la retraite au cours de l'année de décompte, une nouvelle ligne est constituée à partir du début de la retraite.
- En cas de paiements ultérieurs pour un employé ayant quitté l'entreprise l'année précédente, la dernière durée de cotisation, à laquelle se rapporte le paiement, doit être indiquée.

Totals

Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Total-AHV-AVS-Open	Totaux de la masse salariale pour la transmission de la déclaration AVS	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-ALV-AC-Open		sd:SalaryAmountType	Obligatoire

Exemple de liste pour personnes et salaires non soumis à l'AVS

Le total des montants non soumis aux cotisations AVS/AC doit être spécifié en fin de liste.

Personnes et salaires non soumis aux cotisations AVS 2021							Date	31.01.20
							Page	1/1
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern			Caisse compensation Numéro d'affilié		003.000 100-9976.9			
N° d'assuré	D. naiss.	Nom/Prénom	du	au	non soumis AVS	non soumis AC	M/F	
756.1925.1163.66	01.01.2004	Combertaldi Renato	01.01.21	31.12.21	18'000.00	18'000.00	M	
756.6328.7099.17	13.07.1975	Egli Anna	01.01.21	31.12.21	2'100.00	2'100.00	F	
756.1931.9954.43	01.01.1955	Estermann Michael	01.01.21	31.12.21	16'800.00	131'000.00	M	
756.6417.0995.23	05.02.1957	Lusser Pia	01.03.21	31.12.21	5'600.00	5'600.00	F	
756.6458.7191.14	04.02.1957	Nunez Maria	01.03.21	31.12.21	14'000.00	14'500.00	F	
756.3615.1318.33	26.08.1955	Racine Susette	01.01.20	31.12.20	-6'800.00	-10'000.00	F	
Total					49'700.00	161'200.00		
Ne pas envoyer; conserver pour révision								

7.17.3 Décompte de caisse de compensation pour allocations familiales (CAF)

Il s'agit en principe d'une liste annuelle. L'impression de cette liste devrait cependant être possible sur une base mensuelle.

Lors de l'utilisation de l'outil de visualisation Viewgen de Swissdec, la structure suivante doit être respectée :

- Les collaborateurs doivent être répertoriés dans l'ordre alphabétique.
- Si le numéro d'assurance sociale est connu, celui-ci doit être spécifié.
- Les personnes dont le numéro manque seront répertoriées avec leur date de naissance.
- La durée de l'allocation commence à la date d'entrée ou le 1.1. de l'année de traitement si le droit est antérieur.
- La durée de l'allocation prend fin à la date de sortie ou le 31.12 de l'année de traitement si le droit continu

- Lorsqu'une entreprise effectue le décompte avec plusieurs caisses de compensation pour allocations familiales, un décompte séparé sera établi pour chaque caisse.
- Lorsque l'activité d'une caisse s'étend à plusieurs cantons, la liste sera subdivisée entre les différents cantons. L'ensemble des totaux sont additionnés en fin de la liste.
- Pour les personnes présentant des revenus hors période (par exemple paiements ultérieurs pour un employé ayant quitté l'entreprise l'année précédente), la dernière durée de cotisation, à laquelle se rapporte le paiement, est indiquée.

Salaire CAF soumis au décompte

Sont déclarés dans cette liste les salaires individuels soumis aux cotisations AVS concernant une CAF cantonale. Lorsqu'une personne change de canton de travail en cours d'année, son salaire doit être réparti au prorata du temps. Les personnes non soumises aux cotisations de la CAF n'y figurent pas.

Allocations familiales payées par employé et enfant

Cette liste doit contenir toutes les allocations par employé et par enfant décomptées ou avancées par la CAF en faveur de l'entreprise, y compris les allocations uniques telles que les allocations de naissance ou d'adoption. Sont exclues de cette liste les allocations complémentaires versées par l'employeur. Lorsqu'une personne change de canton de travail en cours d'année, l'allocation familiale doit être répartie au prorata du temps

Contrôle des allocations familiales versées selon le fichier des genres de salaire

Les allocations familiales versées qui apparaissent sur le décompte CAF permettent le contrôle nécessaire des genres de salaires individuels. Les exemples suivants indiquent comment un tel contrôle pourrait être conçu pour l'affichage des données détaillées ou des données totales.

Légende pour le décompte CAF – données détaillées (selon le fichier des genres de salaire type):

- 0 = aucun droit
- 1 = indemnité périodique (enfant)
- 2 = indemnité unique (enfant)
- 3 = indemnité (personne assurée)

Légende pour le décompte CAF – données totales

- 0 = aucun droit
- 1 = indemnité périodique ou indemnité unique (enfant)

Dans le domaine de l'impôt à la source les données détaillées pour enfant sont demandées.

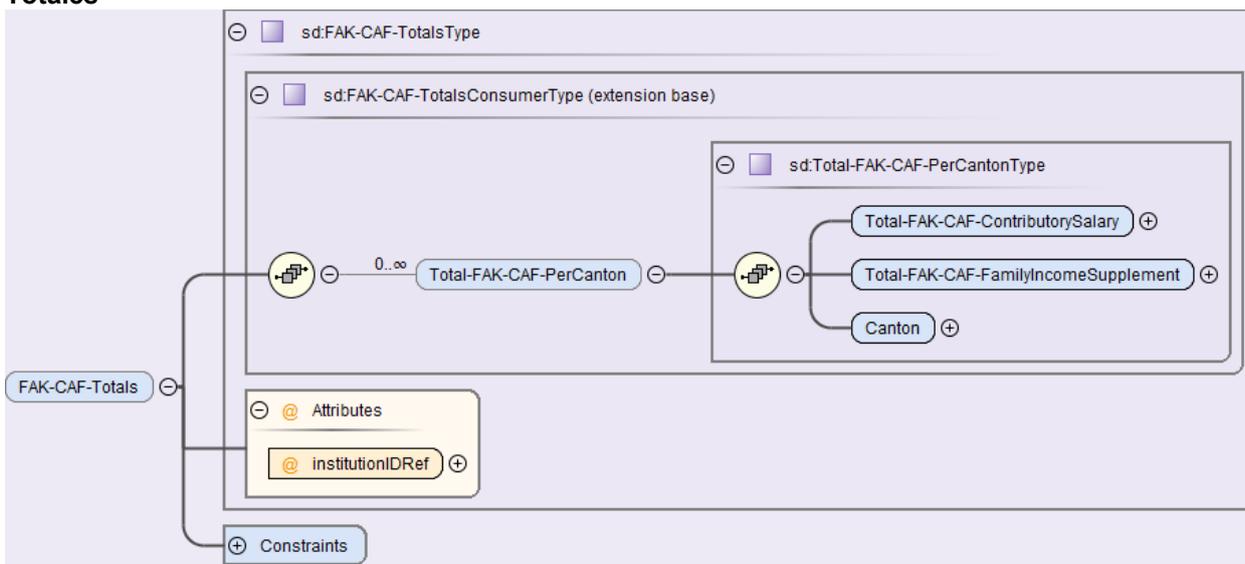
Exemple de décompte CAF avec allocations détaillées par employé et enfant (optionnel)

Le total des montants soumis au décompte CAF et allocations familiales doit être spécifié en fin de liste

Décompte CAF 2021, Canton Lucerne										Date	04.02.20
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern					Caisse comp. allocations familiales		079.004	Page		1/2	
					Numéro d'affilié		2136.9				
N°. d'assuré	D. naiss.	Nom/Prénom	Durée cotis.		Salaire AVS	Allocations enfant	Prénom enfant	Durée bénéf.		Allocations enfants	
			du	au				du	au	uniques	régulier
756.3426.3448.04	11.04.1977	Bosshard Peter	01.01.21	31.12.21	325'000.00	1'200.00	Fabio	01.01.21	31.12.21	1'000.00	2'400.00
							Luca	01.01.21	31.12.21		3'000.00
756.1925.1163.66	01.01.2004	Combataldi Renato	01.01.21	31.12.21	0.00						
756.6328.7099.17	13.07.1975	Egli Anna	01.01.21	31.12.21	0.00						
756.1931.9954.43	01.01.1955	Estermann Michael	01.01.21	31.12.21	114'200.00						
756.3438.2653.71	17.06.1992	Farine Corinne	31.10.21	31.12.21	42'400.00		Claudia	31.10.21	31.12.21		400.00
	30.06.1975	Herz Monica	01.01.21	31.03.21	35'300.00						
756.6417.0995.23	05.02.1957	Lusser Pia	01.01.21	31.12.21	4'000.00						
756.6444.1627.57	04.10.1988	Nestler Paula	01.01.21	31.12.21	299'000.00						
756.6458.7191.14	04.02.1957	Nunez Maria	01.01.21	31.12.21	23'000.00						
Total					842'900.00	1'200.00				1'000.00	5'800.00

FAK-Abrechnung 2021, Kanton Bern								Datum		04.02.20	
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern				Familienausgleichskasse		079.004		Seite		2/2	
				Mitgliedernummer		2136.9					
Versicherten Nr.	Geb.Dat.	Name/Vorname	Beitragsdauer		AHV-Lohn	Zulagen Vorname	Bezugsdauer		Zulagen Kinder		
			von	bis			von	bis	Einmalig	Wiederk.	
756.3438.2653.71	17.06.1992	Farine Corinne	01.01.21	28.02.21	23'300.00	Claudia	01.01.21	28.02.21		460.00	
756.3615.1318.33	26.08.1955	Racine Susette	01.01.20	31.12.20	-3'200.00						
756.3630.0728.90	01.11.1990	Rieder Catia	01.01.20	31.10.20	20'000.00						
Total					40'100.00	0.00			0.00	460.00	

Totales



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Total-FAK-CAF-ContributorySalary	Totaux de la masse salariale pour la transmission de la déclaration CAF	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement	Total des allocations familiales pour la période de déclaration. Il s'agit ici du total global (allocations récurrentes + allocations de naissance + allocations d'adoption)	sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Canton	Canton de travail	sd:CantonAddressType	Obligatoire
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) Caisse de compensation pour allocations familiales	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

Décompte CAF 2021							Date		04.02.20	
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern							Page		1/1	
Récapitulation	CAF	Numéro d'affilié	Salaire AVS	Allocations	Allocations enfants					
					uniques	régulier				
Canton Lucerne	079.004	2136.9	842'900.00	1'200.00	1'000.00	5'800.00				
Canton Berne	079.004	2136.9	40'100.00	0.00	0.00	460.00				
Total général			883'000.00	1'200.00	1'000.00	6'260.00				
Date:										
Signature:										

Exemple de décompte CAF avec total des allocations par employé

Si les données détaillées par employé et enfant ne sont disponibles, elles peuvent être énumérées par employé.

Toutefois, il convient de noter que dans le domaine de l'impôt à la source les données détaillées des enfants sont obligatoires.

Décompte CAF 2021, Canton Lucerne					Date	31.01.20
					Page	1/2
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern		Caisse comp. allocations familiales Numéro d'affilié		079.004 2136.9		
N° d'assuré	Nom/Prénom	du	au	Salaire AVS	Allocations familiales	
756.3426.3448.04	Bosshard Peter	01.01.21	31.12.21	325'000.00	7'600.00	
756.1925.1163.66	Combertaldi Renato	01.01.21	31.12.21	0.00		
756.6328.7099.17	Egli Anna	01.01.21	31.12.21	0.00		
756.1931.9954.43	Estermann Michael	01.01.21	31.12.21	114'200.00		
756.3438.2653.71	Farine Corinne	31.10.21	31.12.21	42'400.00	400.00	
30.06.75	Herz Monica	01.01.21	31.03.21	35'300.00		
756.6417.0995.23	Lusser Pia	01.01.21	31.12.21	4'000.00		
756.6444.1627.57	Nestler Paula	01.01.21	31.12.21	299'000.00		
756.6458.7191.14	Nunez Maria	01.01.21	31.12.21	23'000.00		
Total				842'900.00	8'000.00	

Décompte CAF 2021, Canton Berne					Date	31.01.20
					Page	2/2
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern		Caisse comp. allocations familiales Numéro d'affilié		079.004 2136.9		
N° d'assuré	Nom/Prénom	du	au	Salaire AVS	Allocations familiales	
756.3438.2653.71	Farine Corinne	01.01.21	28.02.21	23'300.00	460.00	
756.3615.1318.33	Racine Susette	01.01.20	31.12.20	-3'200.00		
756.3630.0728.90	Rieder Catia	01.01.20	31.10.20	20'000.00		
Total				40'100.00	460.00	

Le total des montants soumis au décompte CAF et alloc. familiales doit être spécifié en fin de liste.

Décompte CAF 2021					Date	31.01.20
					Page	1/1
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern						
Récapitulation	CAF	Numéro d'affilié	Salaire AVS	Allocations familiales		
Canton Lucerne	079.004	2136.9	842'900.00	8'000.00		
Canton Berne	079.004	2136.9	40'100.00	460.00		
Total général			883'000.00	8'460.00		
Date:						
Signature:						

Adressage XML à une association de Caisse de compensation

Une entreprise qui est affiliée à une seule caisse de compensation, déclare la CAF pour tous les cantons à la même institution. Dans ce cas, les données ne doivent pas être enregistrées et transmises par canton.

Exemple d'une entreprise avec des employés dans les cantons de BE et LU :

Adressage seulement d'une CAF dans <Job> pour la distribution des données

```
<ct:Job>
  <ct:Addressees>
    <ct:FAK-CAF institutionIDRef="#079">
      <ct:ProcessByDistributor>true</ct:ProcessByDistributor>
    </ct:FAK-CAF>
  </ct:Addressees>
</ct:Job>
```

Traitement avec une seule institution CAF

```
<sd:FAK-CAF institutionID="#079">
  <sd:FAK-CAF-BranchNumber>079.004</sd:FAK-CAF-BranchNumber>
  <sd:FAK-CAF-CustomerNumber>2136.9</sd:FAK-CAF-CustomerNumber>
</sd:FAK-CAF>
```

Le total des salaires des deux cantons sont répertoriés sous la même institution

```
<sd:FAK-CAF-Totals institutionIDRef="#079">
  <sd:Total-FAK-CAF-PerCanton>
    <sd:Total-FAK-CAF-ContributorySalary>40100.00</sd:Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
    <sd:Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>460.00</sd:Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
    <sd:Canton>BE</sd:Canton>
  </sd:Total-FAK-CAF-PerCanton>
  <sd:Total-FAK-CAF-PerCanton>
    <sd:Total-FAK-CAF-ContributorySalary>842900.00</sd:Total-FAK-CAF-ContributorySalary>
    <sd:Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>8000.00</sd:Total-FAK-CAF-FamilyIncomeSupplement>
    <sd:Canton>LU</sd:Canton>
  </sd:Total-FAK-CAF-PerCanton>
</sd:FAK-CAF-Totals>
```

7.17.4 Décompte LAA avec récapitulation

Un fois l'année civile écoulée, le client communique à l'assureur-accidents tous les salaires soumis à cotisations.

Lors de l'utilisation de l'outil de visualisation Viewgen de Swissdec, la structure suivante doit être respectée :

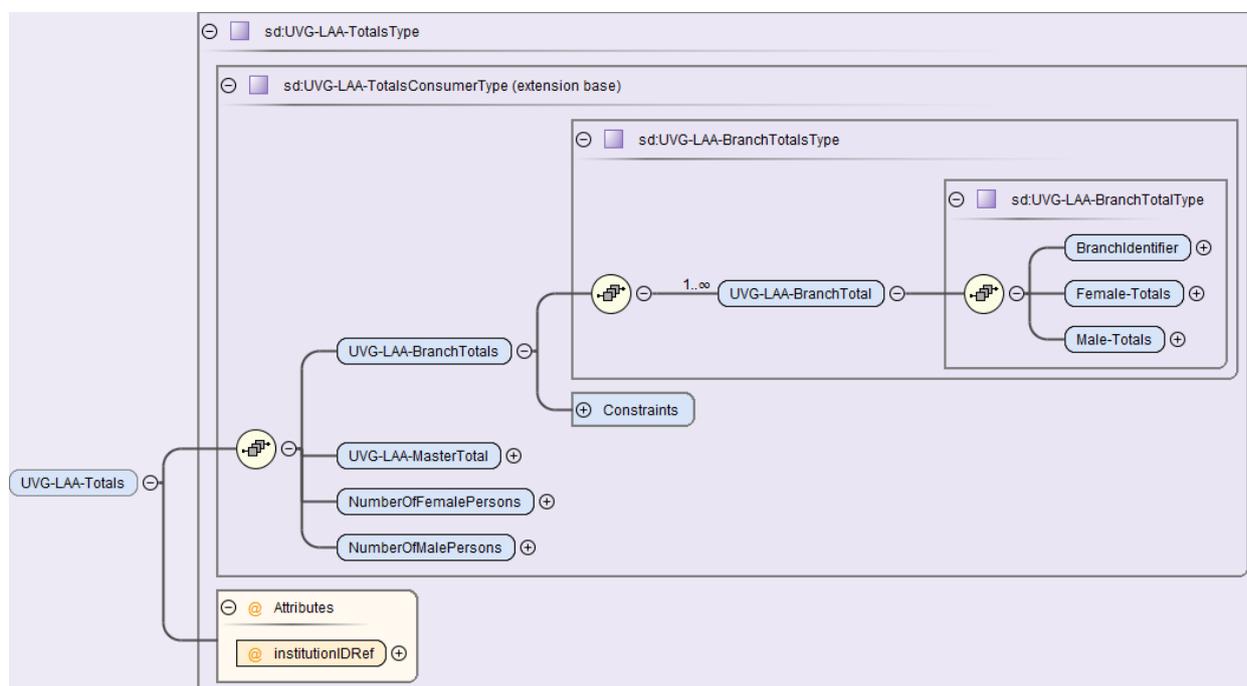
- Les collaborateurs doivent être répertoriés dans l'ordre alphabétique.
- Le numéro personnel et le code sexe de chaque personne doivent être mentionnés dans des colonnes séparées.
- Le salaire brut et la base LAA seront également imprimés pour les personnes non assurées (code LAA X0). En revanche, aucun montant ne doit figurer dans la colonne relative au salaire LAA.
- Lorsqu'un assuré totalise plusieurs périodes d'occupation durant une seule et même année civile, chacune de ces périodes doit figurer sur une ligne séparée.
- Il en va de même pour les personnes dont le code LAA a été modifié en cours d'année. Il faut utiliser une nouvelle ligne à partir du changement de code LAA.
- Pour les personnes présentant des revenus hors période (par exemple paiements ultérieurs pour un employé ayant quitté l'entreprise l'année précédente), la durée de cotisation à laquelle se rapporte le paiement est indiquée.

Exemple de décompte LAA

Décompte LAA 2021							Date	04.02.20	
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern			Assureur Numéro de contrat Numéro de client		Suva 01 1501-12577.2		Page	1/2	
N° pers.	Nom/Prénom	du	au	Salaire brut	Base LAA	Salaire LAA	M/F	Code LAA	
1	Bosshard Peter	01.01.21	31.12.21	332'600.00	325'000.00	0.00	M	A0	
6	Combertaldi Renato	01.01.21	28.02.21	3'000.00	3'000.00	0.00	M	B0	
6	Combertaldi Renato	01.03.21	31.12.21	15'000.00	15'000.00	15'000.00	M	B1	
7	Egli Anna	01.01.21	31.12.21	2'100.00	2'100.00	2'100.00	F	A2	
8	Estermann Michael	01.01.21	31.12.21	131'000.00	131'000.00	131'000.00	M	A1	
9	Farine Corinne	01.01.21	28.02.21	23'760.00	23'300.00	23'300.00	F	A2	
9	Farine Corinne	31.10.21	31.12.21	42'800.00	42'400.00	25'111.65	F	A1	
11	Herz Monica	01.01.21	31.03.21	35'115.00	35'300.00	35'300.00	F	B1	
15	Lusser Pia	01.01.21	31.12.21	9'600.00	9'600.00	9'600.00	F	A3	
17	Nestler Paula	01.01.21	31.12.21	300'265.00	297'800.00	148'200.00	F	A1	
18	Nunez Maria	01.01.21	31.12.21	36'820.00	37'000.00	37'000.00	F	A1	
28	Racine Susette	01.01.20	31.12.20	0.00	-10'000.00	-10'000.00	F	A1	
23	Rieder Catia	01.01.20	31.10.20	20'000.00	20'000.00	9'000.00	F	A1	
Total				952'060.00	931'500.00	425'611.65			

Récapitulation du décompte LAA

La récapitulation figure en dernière page, après le décompte LAA, ou visualisée en tant que document séparé. Lorsqu'elle est visualisée séparément dans le programme de comptabilité salariale, il doit être clair pour l'utilisateur que la récapitulation doit obligatoirement figurer dans le décompte LAA.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
UVG-LAA-BranchTotal...	Totaux de la masse salariale pour la transmission de la déclaration LAA Par ailleurs, l'effectif des personnes assurées : hommes et femmes au 30.9. doit être spécifié		Obligatoire
...BranchIdentifier		sd:BranchIdentifier- Type	Obligatoire
Female-Totals...			Obligatoire
...NBU-BU-ANP-AP-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
...BU-AP-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
Male-Totals...			Obligatoire
...NBU-BU-ANP-AP-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
...BU-AP-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
UVG-LAA-MasterTotal			Obligatoire
NumberOfFemalePersons		xs:nonNegativeInteger	Obligatoire
NumberOfMalePersons	xs:nonNegativeInteger	Obligatoire	
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) LAA	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

Exemple de récapitulation

Récapitulation du décompte LAA 2021			Date	04.02.20
			Page	2/2
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern	Assureur	Suva		
	Numéro de contrat	01		
	Numéro de client	1501-12577.2		
Récapitulation	Hommes	Femmes	Total	
Code LAA	A1 + A2	131'000.00	234'711.65	365'711.65
	A3	0.00	9'600.00	9'600.00
	Total	131'000.00	244'311.65	375'311.65
Code LAA	B1 + B2	15'000.00	35'300.00	50'300.00
	B3	0.00	0.00	0.00
	Total	15'000.00	35'300.00	50'300.00
Total général		146'000.00	279'611.65	425'611.65
Nombre de personnes assurées, situation au 30.09.		2	4	6

7.17.5 Décompte LAAC avec récapitulation

Lorsqu'il existe un contrat LAAC, le client communique à l'assurance tous les salaires soumis à cotisations.

Lors de l'utilisation de l'outil de visualisation Viewgen de Swissdec, la structure suivante doit être respectée :

- Les collaborateurs doivent être répertoriés dans l'ordre alphabétique.
- Le numéro personnel, la date de naissance et le code sexe de chaque personne doivent être mentionnés dans des colonnes séparées.
- Le salaire brut et la base LAAC seront également imprimés pour les personnes non assurées (code LAAC X0). En revanche, aucun montant ne doit figurer dans la colonne relative au salaire LAAC.
- Lorsqu'un assuré totalise plusieurs périodes d'occupation durant une seule et même année civile, chacune de ces périodes doit figurer sur une ligne séparée.
- Il en va de même pour les personnes dont le code LAAC a été modifié en cours d'année. Il faut utiliser une nouvelle ligne à partir du changement de code.
- Pour les personnes présentant des revenus hors période (par exemple paiements ultérieurs pour un employé ayant quitté l'entreprise l'année précédente), la durée de cotisation à laquelle se rapporte le paiement est indiquée.

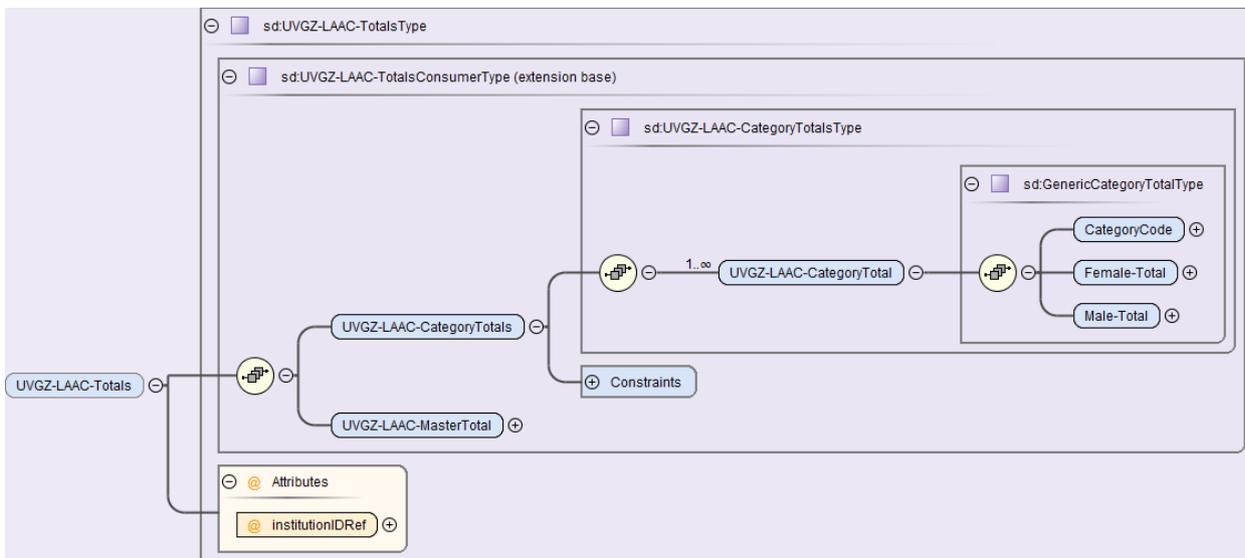
Exemple de décompte LAAC

L'exemple montre le groupe de personnes A, qui englobe des personnes des catégories 1 (jusqu'au maximum LAA) et 2 (salaire excédentaire). Nestler Paula est assurée dans les deux catégories. Les personnes affichant le code A0 ne sont pas assurées LAAC (par ex. Bosshard Peter).

Décompte LAAC 2021, Groupe de personnes A							Date	04.02.20
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern		Assureur		Backwork-Versicherungen		Page	1/2	
		Numéro de contrat		4566-4				
		Numéro de client		7651-873.1				
N° pers.	D. naiss.	Nom/Prénom	du	au	Base LAAC	Salaire LAAC	M/F	Code LAAC
1	11.04.1977	Bosshard Peter	01.01.21	31.12.21	325'000.00	0.00	M	A0
6	01.01.2004	Combertaldi Renato	01.01.21	28.02.21	3'000.00	0.00	M	A0
6	01.01.2004	Combertaldi Renato	01.03.21	31.12.21	15'000.00	15'000.00	M	A1
7	13.07.1975	Egli Anna	01.01.21	31.12.21	2'100.00	2'100.00	F	A1
8	01.01.1955	Estermann Michael	01.01.21	31.12.21	131'000.00	131'000.00	M	A1
9	17.06.1992	Farine Corinne	01.01.21	28.02.21	23'300.00	2'300.00	F	A2
9	17.06.1992	Farine Corinne	31.10.21	31.12.21	42'400.00	17'288.35	F	A2
11	30.06.1975	Herz Monica	01.01.21	31.03.21	35'300.00	35'300.00	F	A1
15	05.02.1957	Lusser Pia	01.01.21	31.12.21	9'600.00	0.00	F	A0
17	04.10.1988	Nestler Paula	01.01.21	31.12.21	297'800.00	148'200.00	F	A1
17	04.10.1988	Nestler Paula	01.01.21	31.12.21		149'600.00	F	A2
18	04.02.1957	Nunez Maria	01.01.21	31.12.21	37'000.00	37'000.00	F	A1
28	26.08.1955	Racine Susette	01.01.20	31.12.20	-10'000.00	-10'000.00	F	A1
23	01.11.1990	Rieder Catia	01.01.20	31.10.20	20'000.00	9'000.00	F	A1
Total					931'500.00	536'788.35		

Récapitulation du décompte LAAC

La récapitulation figure en dernière page, après le décompte LAAC, ou est affichée en tant que document séparé.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
UVGZ-LAAC-CategoryTotal...	Taux de la masse salariale pour la transmission de la déclaration LAAC		Obligatoire
...CategoryCode		sd:AssuranceCategoryCodeType	Obligatoire
...Female-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
...Male-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
UVGZ-LAAC-MasterTotal		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) LAAC	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

Exemple de récapitulation

Récapitulation du décompte LAAC 2021, Groupe de personnes A			Date	04.02.20
			Page	2/2
Muster AG	Assureur	Backwork-Versicherungen		
Bahnhofstrasse 1	Numéro de contrat	4566-4		
6002 Luzern	Numéro de client	7651-873.1		
Récapitulation	Hommes	Femmes	Total	
Code LAAC A1	146'000.00	221'600.00	367'600.00	
Code LAAC A2	0.00	169'188.35	169'188.35	
Total général	146'000.00	390'788.35	536'788.35	

7.17.6 Décompte IJM avec récapitulation

Lorsqu'il existe un contrat IJM, le client communique à l'assurance tous les salaires soumis à cotisations.

Lors de l'utilisation de l'outil de visualisation Viewgen de Swissdec, la structure suivante doit être respectée :

- Les collaborateurs doivent être répertoriés dans l'ordre alphabétique.
- La base AVS sera également imprimée pour les personnes non assurées (code IJM X0). En revanche, aucun montant ne doit figurer dans la colonne relative au salaire IJM.
- Le numéro de personnel, la date de naissance et le code de sexe doivent figurer dans des colonnes séparées pour chaque personne.
- Lorsqu'un assuré totalise plusieurs périodes d'occupation durant une seule et même année civile, chacune de ces périodes doit figurer sur une ligne séparée.
- Il en va de même pour les personnes dont le code IJM a été muté en cours d'année. Il faut utiliser une nouvelle ligne à partir du changement de code IJM.
- Pour les personnes présentant des revenus hors période (par exemple paiements ultérieurs pour un employé ayant quitté l'entreprise l'année précédente), la durée de cotisation à laquelle se rapporte le paiement est indiquée.

Exemple de décompte IJM

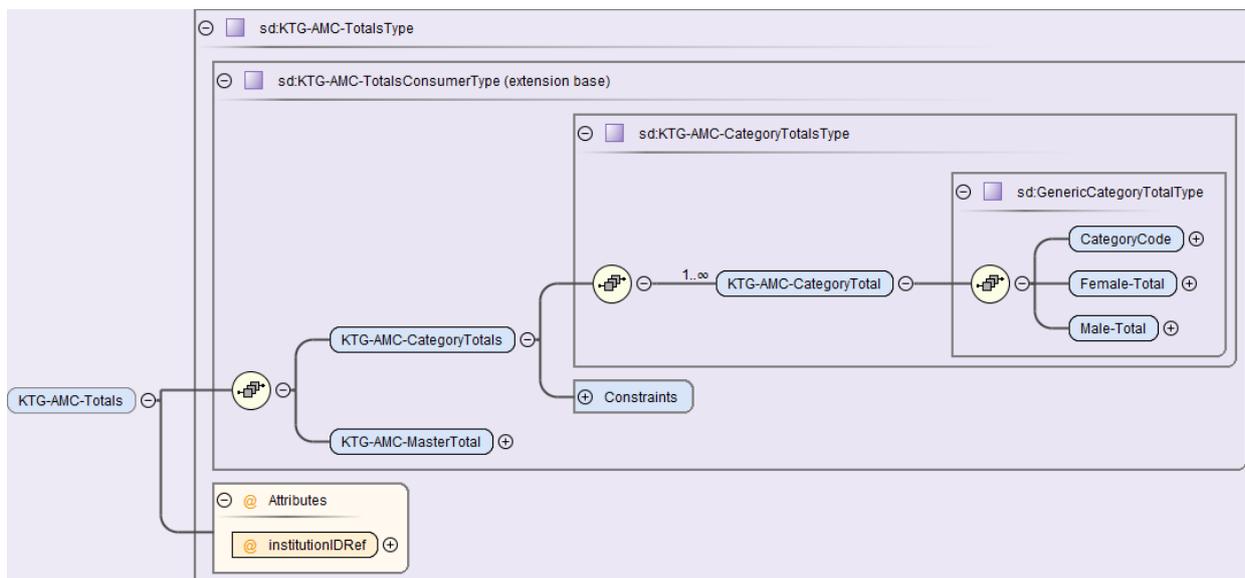
L'exemple montre une solution d'assurance avec les groupes de personnes A et B. Un décompte séparé avec récapitulation est établi pour chaque groupe.

Décompte IJM 2021, Groupe de personnes A								Date	17.02.20
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern		Assureur		Backwork-Versicherungen		Page		3/4	
		Numéro de contrat		4567-4					
		Numéro de client		7651-873.1					
N° pers.	D. naiss.	Nom/Prénom	du	au	Base AVS	Salaire IJM	M/F	Code-IJM	
6	01.01.2004	Combertaldi Renato	01.01.21	31.12.21	18'000.00	0.00	M	A0	
7	13.07.1975	Egli Anna	01.01.21	31.12.21	2'100.00	0.00	F	A0	
9	17.06.1992	Farine Corinne	01.01.21	28.02.21	23'300.00	23'300.00	F	A1	
9	17.06.1992	Farine Corinne	31.10.21	31.12.21	42'400.00	42'400.00	F	A1	
11	30.06.1975	Herz Monica	01.01.21	31.03.21	35'300.00	35'300.00	F	A1	
15	05.02.1957	Lusser Pia	01.01.21	31.12.21	9'600.00	0.00	F	A0	
18	04.02.1957	Nunez Maria	01.03.21	31.12.21	14'500.00	14'500.00	F	A1	
28	26.08.1955	Racine Susette	01.01.20	31.12.20	-10'000.00	-10'000.00	F	A1	
23	01.11.1990	Rieder Catia	01.01.20	31.10.20	20'000.00	20'000.00	F	A1	
Total					155'200.00	125'500.00			

Décompte IJM 2021, Groupe de personnes B								Date	17.02.20
Muster AG Bahnhofstrasse 1 6002 Luzern		Assureur		Backwork-Versicherungen		Page		1/4	
		Numéro de contrat		4567-4					
		Numéro de client		7651-873.1					
N° pers.	D. naiss.	Nom/Prénom	du	au	Base AVS	Salaire IJM	M/F	Code-IJM	
1	11.04.1977	Bosshard Peter	01.01.21	31.12.21	325'000.00	325'000.00	M	B1	
8	01.01.1955	Estermann Michael	01.01.21	31.12.21	131'000.00	131'000.00	M	B1	
17	04.10.1988	Nestler Paula	01.01.21	31.12.21	299'000.00	299'000.00	F	B1	
18	04.02.1957	Nunez Maria	01.01.21	28.02.21	22'500.00	22'500.00	F	B1	
Total					777'500.00	777'500.00			

KTG-Abrechnung Rekapitulation

Die Rekapitulation folgt entweder als letzte Seite der KTG-Abrechnung oder sie wird als separates Dokument aufgerufen.



Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
KTG-AMC-Category-Total...	Totaux de la masse salariale pour la transmission de la déclaration IJM		Obligatoire
...CategoryCode		sd:AssuranceCategoryCodeType	Obligatoire
...Female-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
...Male-Total		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
KTG-AMC-MasterTotal		sd:SalaryAmountType	Obligatoire
institutionIDRef	Il fait référence à l'institution (assureur) IJM	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

Exemple de récapitulation du décompte IJM

Récapitulation du décompte IJM 2021, Groupe de personnes A				Date	17.02.20
				Page	4/4
Muster AG	Assureur	Backwork-Versicherungen			
Bahnhofstrasse 1	Numéro de contrat	4567-4			
6002 Luzern	Numéro de client	7651-873.1			
Récapitulation	Hommes	Femmes	Total		
Code-IJM A1	0.00	125'500.00	125'500.00		
Total général	0.00	125'500.00	125'500.00		

Récapitulation du décompte IJM 2021, Groupe de personnes B				Date	17.02.20
				Page	2/4
Muster AG	Assureur	Backwork-Versicherungen			
Bahnhofstrasse 1	Numéro de contrat	4567-4			
6002 Luzern	Numéro de client	7651-873.1			
Récapitulation	Hommes	Femmes	Total		
Code-IJM B1	456'000.00	321'500.00	777'500.00		
Total général	456'000.00	321'500.00	777'500.00		

8. Certificat de salaire et attestation de rente

8.1 Introduction

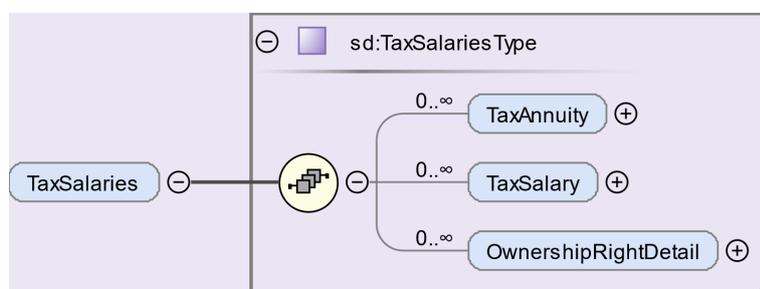
Ce volet présente les exigences liées au certificat de salaire et à l'attestation de rente. Le contenu a été approuvé par la Conférence suisse des impôts, qui représente les autorités fiscales suisses. Pour le certificat de salaire, le « Guide d'établissement du certificat de salaire et de l'attestation de rentes » (Guide CS) est déterminant, ainsi que la « Foire aux questions concernant le certificat de salaire » (FAQ CS).

[AFC - Certificat de salaire et attestation de rentes](#)

La description ci-après s'oriente d'après cette directive. Elle traite tout d'abord les lettres, puis les chiffres. Les chiffres marginaux (cm) du Guide CS sont indiqués à côté des titres des thèmes correspondants.

8.1.1 Genres d'attestations

Le formulaire peut être utilisé soit comme certificat de salaire, soit comme attestation de rente. En outre, une attestation séparée pour les participations de collaborateur est prévue comme feuille annexe au certificat de salaire.



Nom de champ	Lettre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
TaxSalary	A Certificat de salaire pour les prestations sur la base d'un rapport de travail (salaire pour activité lucrative principale ou accessoire) ainsi que les bénéficiaires d'un membre du conseil d'administration	Lorsqu'une personne remplit plusieurs fois les conditions de la colonne « Lettre / Description », il y a lieu d'établir des attestations séparées.	Obligatoire A, PC ou B
OwnershipRightDetails	PC Détail participation de collaborateur Comme feuille annexe au certificat de salaire, respectivement au décompte IS pour les bénéficiaires de prestations appréciables en argent issues de participations de collaborateur		
TaxAnnuity	B Attestation de rente pour les prestations d'une institution de prévoyance sur la base d'un droit à la rente		

8.1.2 Possibilités de remise

Le certificat de salaire et l'attestation de rente sont remis aux cantons connaissant une obligation légale de déclaration de salaire. Pour les personnes qui sont encore activement disponible dans le système ERP mais n'ont pas reçu de paie durant l'année fiscale, il n'est pas délivré ni transmis de certificat de salaire.

Pour la remise il existe deux possibilités, l'une électronique et l'autre par voie postale.

Transmission électronique

La structure des attestations est représentée dans un schéma XML. Il existe ainsi la possibilité d'envoyer les données électroniquement via l'employeur aux administrations cantonales des impôts (interface XML). Lors de la transmission électronique, toutes les valeurs doivent être arrondies commercialement et être transmises avec une précision de deux chiffres après la virgule. Voir également la définition au chapitre 4.1.1. A partir du document d'instance XML, il est en outre possible de transformer (XSL) un formulaire de certificat de salaire rempli avec un code-barres 2-D et de l'imprimer. Pour les cantons sans obligation légale de déclarer les salaires, le détail concernant les participations de collaborateur est envoyé à l'ACI compétente le mois du décompte IS.

Formulaire de certificat de salaire

Le certificat de salaire doit impérativement être imprimé lorsque l'interface XML n'est pas utilisée. La mise en page peut être créée par la comptabilité salariale sur la base du modèle figurant dans le Guide CS. Le certificat de salaire établi en interne par l'entreprise s'écartant généralement du modèle, l'administration fiscale est pratiquement dans l'impossibilité de le saisir à bon marché par numérisation. En conséquence, le code-barres 2-D est obligatoire. Dans Viewgen, les certificats de salaire sont arrondis de manière commerciale, comme pour la transmission électronique. Si le Viewgen n'est pas utilisé, le concepteur ERP est libre de décider si les valeurs sont sur le formulaire soit arrondi au chiffre d'achat ou à l'entier.

Lorsque le volume des données est important, le formulaire ne suffit pas pour toutes les informations nécessaires. Dans ce cas, une feuille annexe est établie pour les données restantes. Les exigences minimales suivantes doivent être respectées:

- mention de l'existence d'une feuille annexe;
- les chiffres A - H et I et le code-barres doivent être analogues à ceux du certificat de salaire;
- le chiffre auquel les informations se rapportent doit apparaître clairement.

Est également possible la désignation «feuille supplémentaire» dans le titre du document.

8.1.3 Numéro d'identification

Aux fins d'identification (DocID), chaque certificat de salaire, chaque attestation de rente et chaque attestation concernant des données détaillées de participations de collaborateur se voit attribuer un identifiant universel unique (UUID). Celui-ci est généré par l'ERP au moyen d'un générateur de chiffres aléatoires.

[Plus d'informations sur l'UUID](#)

8.1.4 Corrections

Les corrections de certificats de salaire (y c. feuilles annexes pour participations de collaborateur) ainsi que les attestations de rentes peuvent être nécessaires lorsque l'entreprise ou l'employé constate une erreur. Il existe de telles erreurs à corriger lorsqu'un fait non attesté dans le certificat de salaire ne correspond pas à la situation réelle le 31.12 de l'année correspondante (par ex. remarques manquantes ou erronées au chiffre 15, fausse attribution de genres de salaire aux chiffres du certificat de salaire). En revanche, aucune correction ne peut être effectuée lorsqu'après coup le décompte de salaire est corrigé (par ex. paiement ultérieur d'allocations pour enfants ou autres, augmentation rétroactive du salaire). De tels paiements ultérieurs sont intégrés dans le certificat de salaire de l'année en cours (principe de réalisation).

Pour les corrections de certificats de salaire incorrects, il existe les possibilités suivantes :

- Annonce de remplacement : si dans le traitement des salaires de l'année concernée une erreur a été constatée concernant tous les employés ou pour le moins une grande partie d'entre eux, tous les certificats de salaire peuvent être remplacés au moyen d'une annonce de remplacement.
- Rectification : si une erreur a été constatée dans le certificat de salaire d'un employé, ceci peut être corrigé au moyen d'une annonce individuelle (rectification), avec indication de l'identifiant initial (DocID) et de la date initiale (CreationDate) dans les remarques standards.

A Lohnausweis – Certificat de salaire – Certificato di salario
B Rentenbescheinigung – Attestation de rentes – Attestazione delle rendite

C AHV-Nr. – No AVS – N. AVS Geburtsdatum – Date de naissance – Data di nascita **F** Unentgeltliche Beförderung zwischen Wohn- und Arbeitsort
 Transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail
 Trasporto gratuito dal domicilio al luogo di lavoro

D Jahr – Année – Anno **E** von – du – dal bis – au – al **G** Kantinenverpflegung/Lunch-Checks
 Repas à la cantine/chèques-repas
 Pasti alla mensa/buoni pasto

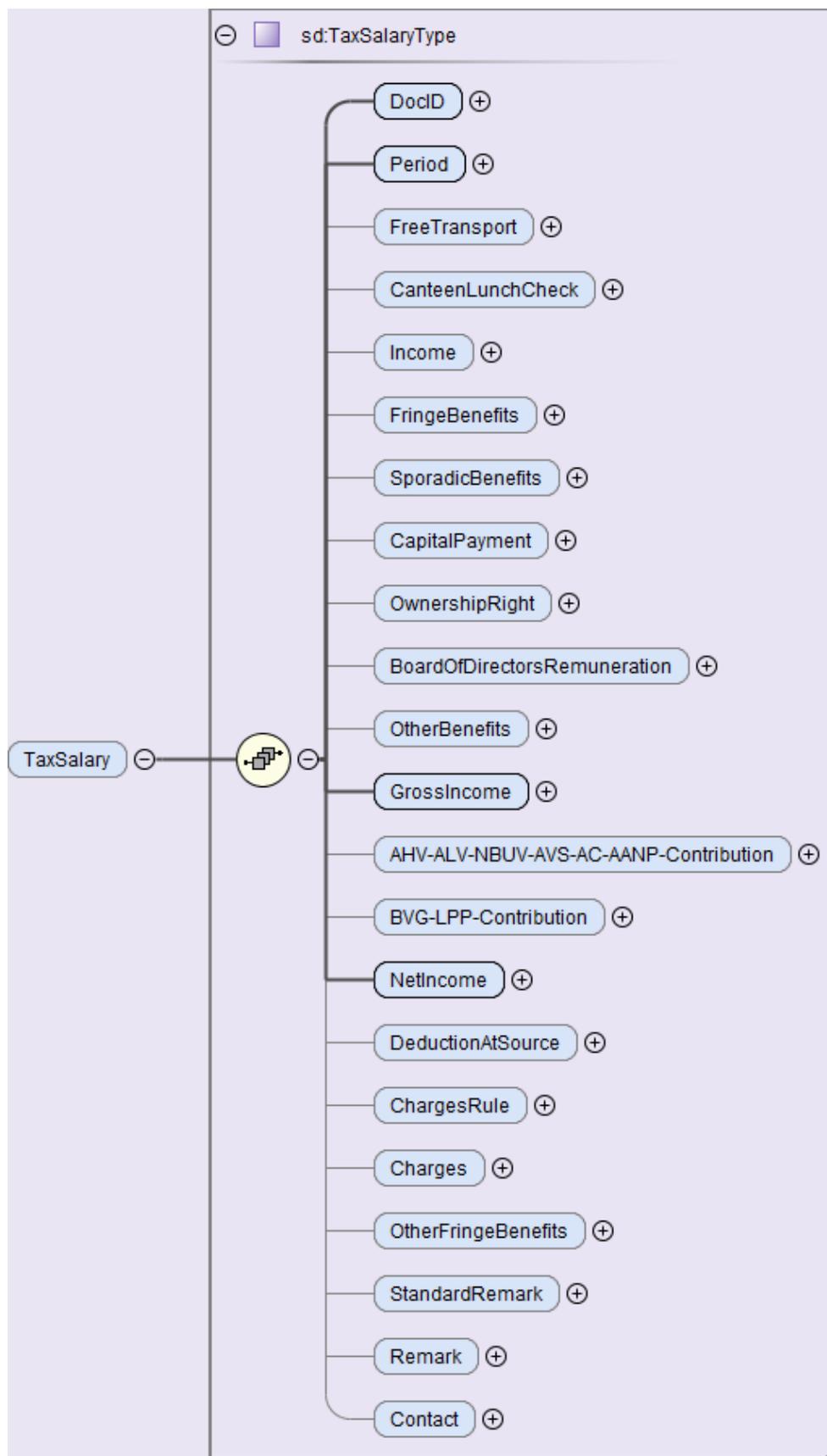
H

Bitte die Wegleitung beachten
 Observer s.v.p. la directive
 Osservare p.f. istruzioni

		Nur ganze Frankenbeträge Que des montants entiers Unicamente importi interi	
1. Lohn / Salaire / Salario	soweit nicht unter Ziffer 2-7 aufzuführen / qui ne concerne pas les chiffres 2 à 7 ci-dessous / se non da indicare sotto cifre da 2 a 7 più sotto	/Rente /Rente /Rendita	
2. Gehaltsnebenleistungen / Prestations salariales accessoires / Prestazioni accessorie al salario	2.1 Verpflegung, Unterkunft – Pension, logement – Vitto, alloggio	+	
	2.2 Privatanteil Geschäftsfahrzeug – Part privée voiture de service – Quota privata automobile di servizio	+	
	2.3 Andere – Autres – Altre Art – Genre – Genere	+	
3. Unregelmässige Leistungen – Prestations non périodiques – Prestazioni aperiodiche	Art – Genre – Genere	+	
4. Kapitaleleistungen – Prestations en capital – Prestazioni in capitale	Art – Genre – Genere	+	
5. Beteiligungsrechte gemäss Beiblatt – Droits de participation selon annexe – Diritti di partecipazione secondo allegato		+	
6. Verwaltungsratsentschädigungen – Indemnités des membres de l'administration – Indennità dei membri di consigli d'amministrazione		+	
7. Andere Leistungen – Autres prestations – Altre prestazioni	Art – Genre – Genere	+	
8. Bruttolohn total / Rente – Salaire brut total / Rente – Salario lordo totale / Rendita		=	0
9. Beiträge AHV/IV/EO/ALV/NBUV – Cotisations AVS/AI/APG/AC/AANP – Contributi AVS/AI/IPG/AD/AINP		-	
10. Berufliche Vorsorge / Prévoyance professionnelle / Previdenza professionale	2. Säule / 2 ^e pilier / 2 ^o pilastro	10.1 Ordentliche Beiträge – Cotisations ordinaires – Contributi ordinari	-
		10.2 Beiträge für den Einkauf – Cotisations pour le rachat – Contributi per il riscatto	-
11. Nettolohn/Rente – Salaire net/Rente – Salario netto/Rendita		➔	0
In die Steuererklärung übertragen – A reporter sur la déclaration d'impôt – Da riportare nella dichiarazione d'imposta			
12. Quellensteuerabzug – Retenue de l'impôt à la source – Ritenuta d'imposta alla fonte			
13. Spesenvergütungen – Allocations pour frais – Indennità per spese	Nicht im Bruttolohn (gemäss Ziffer 8) enthalten – Non comprises dans le salaire brut (au chiffre 8) – Non comprese nel salario lordo (sotto cifra 8)		
13.1 Effektive Spesen / Frais effectifs / Spese effettive	13.1.1 Reise, Verpflegung, Übernachtung – Voyage, repas, nuitées – Viaggio, vitto, alloggio		
	13.1.2 Übrige – Autres – Altre Art – Genre – Genere		
13.2 Pauschalspesen / Frais forfaitaires / Spese forfettarie	13.2.1 Repräsentation – Représentation – Rappresentanza		
	13.2.2 Auto – Voiture – Automobile		
	13.2.3 Übrige – Autres – Altre Art – Genre – Genere		
13.3 Beiträge an die Weiterbildung – Contributions au perfectionnement – Contributi per il perfezionamento			
14. Weitere Gehaltsnebenleistungen / Autres prestations salariales accessoires / Altre prestazioni accessorie al salario	Art / Genre / Genere		
15. Bemerkungen / Observations / Osservazioni			

I Ort und Datum – Lieu et date – Luogo e data Die Richtigkeit und Vollständigkeit bestätigt
 inkl. genauer Anschrift und Telefonnummer des Arbeitgebers
 Certifié exact et complet
 y.c. adresse et numéro de téléphone exacts de l'employeur
 Certificato esatto e completo
 compresi indirizzo e numero di telefono esatti del datore di lavoro

8.2 Certificat de salaire



8.2.1 Lettres A – I (cm 4 – 12)

Nom de champ	Lettre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
TaxSalary	A Certificat de salaire Pour les prestations sur la base d'un rapport de travail (salaire pour activité lucrative principale ou accessoire) ainsi que les bénéficiaires d'un membre du conseil d'administration	Lorsqu'une personne remplit plusieurs fois les conditions de la colonne « Lettre / Description », il y a lieu d'établir des attestations séparées.	Obligatoire A, B ou PC
SV-AS-Number	C Champ gauche numéro AVS à treize chiffres (numéro d'assurance sociale)	756.30475009.62 sd: SV-AS-Number-Type	Obligatoire Numéro AVS ou «inconnu»
DateOfBirth	C Champ droite date de naissance	2000-10-20 xs:date	Obligatoire
AccountingPeriod	D Année civile	xs:gYear	Obligatoire
<i>Period</i>	E Période d'occupation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas normal : dates exactes d'entrée/sortie (1 certificat de salaire). S'applique également lors de paiements ultérieurs en cas de sortie l'année précédente et de réengagement l'année en cours. ▪ Plusieurs périodes d'occupation (2+ certificats de salaire, remarque chiffre 15 obligatoire) ▪ Temporaire. Début du premier / fin du dernier engagement <p>La date de fin (à) d'une période d'occupation ne doit pas précéder la date de début (de). Les messages qui enfreignent cette règle sont rejetés par le distributeur.</p>	En cas de changement interne et d'activités multiples, l'entreprise est libre de délivrer un ou plusieurs certificats de salaire (voir chiffre 15). sd:TimePeriodType	Obligatoire
	Paiements ultérieurs en cas de sortie d'une année précédente : champ D = année en cours, champ E = période d'occupation année de sortie	xs:gYear sd:TimePeriodType	
FreeTransport	F Transport gratuit entre domicile et lieu de travail <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le travailleur n'encourt pas de frais pour les trajets du travail = impératif ▪ Les frais de ces trajets sont remboursés au travailleur = chiffre 2.3 et champ F pas coché. 	sd:EmptyType	Optionnel ; Saisie dans le champ F ou chiffre 2.3 obligatoire lorsqu'une condition de la description est remplie.
Canteen-LunchCheck	G Repas de la cantine / Lunch-Checks <ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de prendre des repas meilleur marché à midi ou le soir ▪ Indemnité de frais pour le principal repas à l'extérieur plus de la moitié des jours de travail 	sd:EmptyType	Optionnel ; Obligatoire lorsqu'une condition de la description est remplie

Nom de champ	Lettre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel	
Address	H Nom et adresse du travailleur	sd:AddressType	Obligatoire	
CreationDate	I Lieu et date, employeur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adresse exacte ▪ Personne de contact ▪ Adresse électronique ▪ Numéro de téléphone 	xs:dateTime	Obligatoire	
HR-RC-Name			Obligatoire	
ComplementaryLine			Optionnel	
Firstname			Optionnel	
Lastname			Optionnel	
Street			Optionnel	
Postbox			Optionnel	
ZIP-Code			sd:ZIP-CodeType	Obligatoire
City			xs:string	Obligatoire
ContactPerson/Name			sd: ContactType	Optionnel
EmailAddress			Personne de contact individuelle pour chaque employé	Optionnel
ContactPerson/PhoneNumber			xs:string	Obligatoire
MobilePhoneNumber			Optionnel	
DocID	Identifiant unique du certificat de salaire délivré	c:IDType	Obligatoire	

8.2.2 Chiffres 1 – 14 (cm 13 – 62)

Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Income	1. Salaire Toutes les prestations de l'employeur au travailleur ou de tiers qui ne sont pas mentionnés sous chiffres 2 – 7	Montant total de tous les genres de salaire appropriés c:SalaryAmountType	Optionnel
FringeBenefits...	2. Prestations salariales accessoires qui peuvent être évaluées par l'employeur		
...FoodLodging	2.1 Pension et logement: montant revenant au travailleur pour les repas et le logement (chambre) gratuits (en principe sans les parts prises en charge par le travailleur)	Montant total de tous les genres de salaire appropriés Les principes sont décrits dans la notice N 2 de l'AFC. c:SalaryAmountType	Optionnel
...CompanyCar	2.2 Part privée voiture de service: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur de l'avantage dont bénéficie le travailleur lorsqu'il peut utiliser sa voiture de service (carnet de route) ▪ Si l'employé ne règle que les frais de carburant pour ses trajets privés importants le weekend / en vacances, le montant à déclarer par mois représente 0,9 % du prix d'achat du véhicule (hors TVA), respectivement lorsque celui-ci est inférieur à CHF 16'667.00 au moins CHF 150.00 par mois. ▪ Si le travailleur prend une part considérable des coûts à sa charge, 	Montant total de tous les genres de salaire appropriés De plus, le champ F est coché dans tous les cas. c:SalaryAmountType	Optionnel

Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	aucun montant ne doit être déclaré (mais impérativement remarque au chiffre 15). <ul style="list-style-type: none"> Si l'utilisation privée est considérablement restreinte, il n'y a pas de montant à déclarer. 		
...Other	2.3 Autres prestations salariales accessoires: <ul style="list-style-type: none"> autre prestation salariale accessoire évaluable (valeur marchande / courante) versée par l'employeur; frais forfaitaires expatriés; en cas de pluralité de prestations, pour chaque prestation salariale accessoire la désignation et la valeur sont mentionnées dans la ligne, dans le champ uniquement la somme totale. 	Montant total de tous les genres de salaire appropriés sd:SortSumType	Optionnel
SporadicBenefits	3. Prestations non périodiques (à mentionner séparément seulement si le rapport de travail dure moins d'un an): <ul style="list-style-type: none"> Mentionner le type de prestation dans la ligne et le montant dans le champ. En cas de pluralité de prestations, la désignation et la valeur sont mentionnées dans la ligne, dans le champ uniquement la somme totale. 	Montant total de tous les genres de salaire appropriés sd:SortSumType	Optionnel
CapitalPayment	4. Prestations en capital: nature, respectivement motif de la prestation en capital, qui sera éventuellement imposée à un taux réduit.	Montant total de tous les genres de salaire appropriés sd:SortSumType	Optionnel
OwnershipRight	5. Revenu imposable de l'activité lucrative du travailleur issu des participations de collaborateur (actions et/ou options, etc.)	sd:OwnershipRightDetailsType	Optionnel
BoardOfDirectorsRemuneration	6. Indemnités des membres du conseil d'administration: indemnités versées aux membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du comité directeur	Montant total de tous les genres de salaire appropriés c:SalaryAmountType	Optionnel
OtherBenefits	7. Autres prestations: nature et valeur marchande d'une prestation fondée sur le rapport de travail et non mentionnée dans l'un des chiffres 1-6 (notamment parts de travailleur prises en charge par l'employeur)	Montant total de tous les genres de salaire appropriés Au chiffre 10 on déduit à nouveau les genres de salaire suivants: «1972: part LPP travailleur pris en charge par l'employeur» «1973: part travailleur rachat LPP pris en charge par l'employeur» sd:SortSumType	Optionnel

Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GrossIncome	8. Salaire brut: total des revenus selon chiffres 1-7	c:SalaryAmountType	Obligatoire
AHV-ALV- NBUV-AVS-AC- AANP-Contribu- tion	9. Cotisations AVS/AI/APG/AC/AANP: montant des parts d'employé déduites au travailleur pour AVS/AI/APG/AC/AANP	Montant total de tous les genres de salaire appropriés Les déductions sont inscrites sans signe négatif, en cas de crédits de cotisations ce signe est exigé (vaut également pour le document d'instance XML). c:SalaryAmountType	Obligatoire
BVG-LPP-Con- tribution...	10. Prévoyance professionnelle (2 ^e pilier)	Montant total de tous les genres de salaire appropriés Les déductions sont inscrites sans signe négatif (s'applique également au document d'instance XML). c:SalaryAmountType	Obligatoire
...Regular	10.1 Cotisations ordinaires: cotisations ordinaires déduites du salaire du travailleur selon la loi, les statuts ou le règlement		
...Purchase	10.2 Cotisations pour le rachat: <ul style="list-style-type: none"> ▪ cotisations aux institutions de prévoyance déduites du salaire du travailleur permettant d'améliorer la couverture de prévoyance; ▪ cotisations de travailleur prises en charge par l'employeur mentionnées au chiffre 7. 	Montant total de tous les genres de salaire appropriés Les déductions sont inscrites sans signe négatif (s'applique également au document d'instance XML). c:SalaryAmountType	Optionnel
NetIncome	11. Salaire net: différence salaire brut – déductions selon chiffres 9 et 10	c:SalaryAmountType	Obligatoire
Deduction AtSource	12. Déduction de l'impôt à la source: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant total des impôts à la source déduits ▪ Si l'employeur paie des impôts à la source, le montant est indiqué au chiffre 7 (voir en outre chiffre 15). 	c:SalaryAmountType Les déductions sont inscrites sans signe négatif, en cas de crédits d'impôts à la source ce signe est exigé (vaut également pour le document d'instance XML)	Optionnel
Charges...	13. Allocations pour frais: indemnités versées par l'employeur pour les dépenses encourues par le travailleur dans le cadre de son activité professionnelle (non contenues dans le salaire brut)	Montant total de tous les genres de salaire appropriés	Optionnel

Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Effective...	13.1 Frais effectifs: <ul style="list-style-type: none"> allocations pour frais payées sur la base de justificatifs ou sous forme de forfaits individuels; pas d'obligation de déclaration lorsque les prescriptions du Guide CS sont observées (impérativement cocher petit champ vers le chiffre 13.1.1) ou lorsqu'il existe un règlement de frais approuvé (impérativement remarques, voir chiffre 15). 		Optionnel
...TravelFoodAccommodation	13.1.1 Déplacement, repas, hébergement	c:SalaryAmountType	Optionnel, obligatoire lorsque condition remplie
...Other	13.1.2 Autres: <ul style="list-style-type: none"> type et montant d'autres frais effectifs; en cas de frais d'expatriés, lorsqu'il existe un <i>ruling</i> (mais remarque impérative, voir chiffre 15). 	sd:SortSumOptionalType	Optionnel, obligatoire lorsque condition remplie
LumpSum...	13.2 Frais forfaitaires: montant des allocations forfaitaires pour frais (y compris en présence d'un règlement de frais approuvé, voir chiffre 15)	sd:LumpSumType	Optionnel
...Representation	13.2.1 Représentation: montant forfaitaire pour frais minimes et frais de représentation	c:SalaryAmountType	Optionnel
...Car	13.2.2 Voiture: montant forfaitaire pour l'utilisation de son véhicule privé à des fins professionnelles	c:SalaryAmountType	Optionnel
...Other	13.2.3 Autres: nature et somme des autres frais forfaitaires (en cas de pluralité de prestations, inscrire pour chaque type la description et la valeur dans la ligne et la somme totale dans le champ)	sd:SortSumType	Optionnel
Education	13.3 Prestations de formation continue: <ul style="list-style-type: none"> Tous les remboursements effectifs de l'employeur pour la formation continue et le perfectionnement professionnel (y compris ceux destinés à la reconversion professionnelle) d'un travailleur Les paiements effectués directement à des tiers ne doivent pas être déclarés, à moins que la facture ne soit établie au nom du travailleur. 	c:SalaryAmountType	Optionnel
OtherFringeBenefits	14. Autres prestations salariales accessoires que l'employeur ne peut évaluer lui-même (sans indication du montant)	Saisir les prestations accessoires individuelles dans les données personnelles xs:string	Optionnel

Compensation net/brut

Pour les genres de salaire répertoriés ci-dessous, nous partons du principe que la compensation net/brut pour les parts AVS/AC de l'employé non déduites a été effectuée par itération, conformément au module complémentaire des directives de la version 3.0. Lorsqu'il est calculé au moyen de formules, le montant de compensation est indiqué au chiffre 7 puis déduit au chiffre 9.

Chiffre 7: Genres de salaire types pour les cotisations de travailleur prises en charge par l'employeur	
1971	Part travailleur IJM pris en charge par l'employeur
1972	Part travailleur LPP pris en charge par l'employeur
1973	Part travailleur rachat LPP pris en charge par l'employeur
1974	Part travailleur caisse-maladie pr. en ch. par l'employeur
1975	Part travailleur AANP pris en charge par l'employeur
1976	Part travailleur LAAC pris en charge par l'employeur
1977	Pilier 3b payé par l'employeur
1978	Pilier 3a payé par l'employeur
1979	Impôts à la source payés par l'employeur
4900	Compensation net/brut

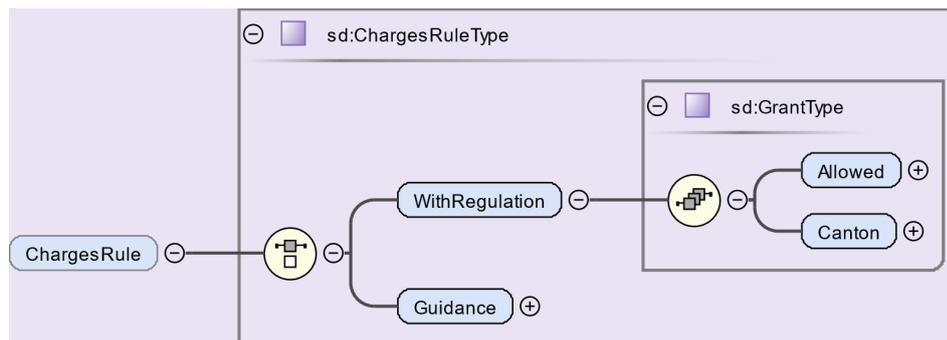
8.2.3 Chiffre 15 (cm 63 – 71)

Lorsque des réglementations (règlements de frais, *expatriate rulings*, observation de cm 52, valeur vénale des participations de collaborateur, etc.) s'appliquent à l'ensemble du personnel, le texte correspondant peut être saisi vers les données de l'entreprise. Si les réglementations ne s'appliquent pas à l'ensemble du personnel, le texte correspondant est saisi individuellement vers les données personnelles.

8.2.3.1 Règlement de frais et *expatriate ruling*

S'il existe un règlement de frais approuvé ou si les conditions du cm 52 sont observées, il est renoncé au chiffre 13.1.1 au montant des frais. Si les conditions du cm 52 sont respectées, il y a lieu de cocher le chiffre 13.1.1.

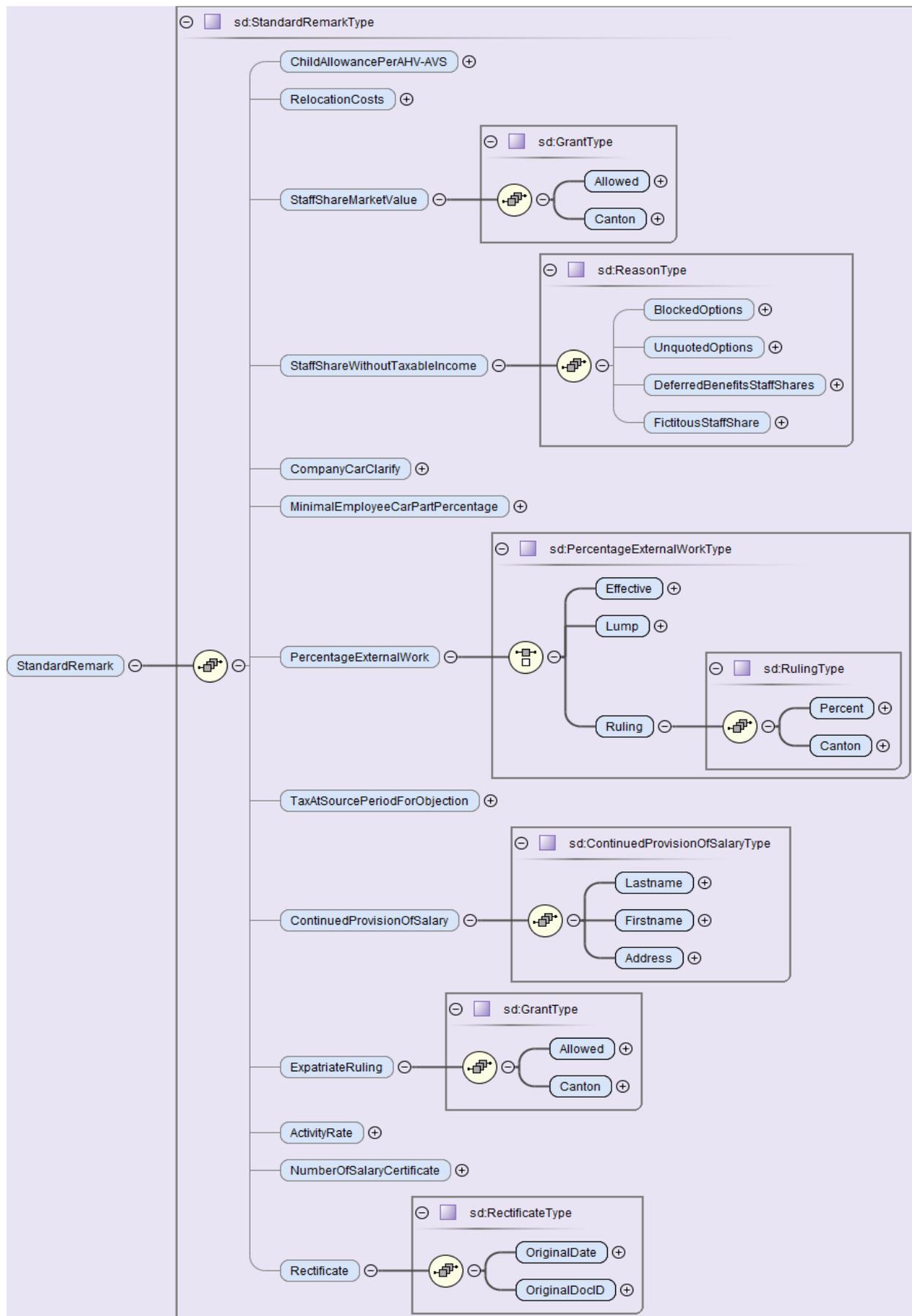
Réglementation des frais / <i>expatriate ruling</i>	Chiffre 13.1.1	Chiffre 13.1.2	Chiffre 15
Règlement de frais approuvé			Texte
Chiffre marginal 52 observé	X		
Pas de règlement de frais approuvé (Chiffre marginal 52 non observé)	Montant		
<i>Expatriate ruling</i> approuvé			Texte
Pas d' <i>expatriate ruling</i> approuvé		Texte + Montant	



Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
ChargesRule...	15. Règlement de frais	Choix entre règlement de frais approuvé ou cm 52	Optionnel
WithRegulation...	Règlement de frais approuvé (ne pas cocher chiffre 13.1.1)	«Règlement de frais approuvé par le canton X le ...»	Choix
...Allowed	Date d'approbation	xs:date	Obligatoire
...Canton	Canton ayant approuvé le règlement de frais	sd: CantonAddressType	Obligatoire
Guidance	Conditions du cm 52 du Guide CS observées (cocher chiffre 13.1.1)	sd:EmptyType	Choix

8.2.3.2 Remarques standards

Conformément au Guide CS, une remarque au chiffre 15 du certificat de salaire est exigée dans différents cas. Dans la mesure où elles sont prescrites, elles sont représentées comme remarques standards.



Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
StandardRemark...	15. Remarques standards		Optionnel
ChildAllowance-PerAHV-AVS	Allocations pour enfants versées directement par la caisse de compensation: remarque au chiffre 15 lorsque les allocations pour enfants sont versées au travailleur directement par la caisse de compensation.	«Allocations pour enfants absentes du CS. Paiement par la caisse de compensation» C:SalaryAmountType	Optionnel
RelocationCosts	Frais de déménagement: frais de déménagement professionnel acquittés par l'employeur	«Frais de déménagement de CHF ... payés» c:SalaryAmountType	Optionnel
StaffShareMarket Value...	Valeur vénale de la participation de collaborateur approuvée par les autorités fiscales.	«Valeur vénale approuvée par le canton X le ...»	Optionnel
...Allowed	Date d'approbation	xs:date	Obligatoire
...Canton	Canton ayant approuvé la valeur vénale	sd:CantonAddressType	Obligatoire
StaffShareWithoutTaxableIncome...	Participations de collaborateur ne générant pas encore de revenu imposable. Les motifs doivent être indiqués (plusieurs possibles).	«Participations de collaborateur ne générant pas encore de revenu imposable» sd:ReasonType	Optionnel, Choix
...blockedOptions	Options de collaborateur bloquées	c:EmptyType	Optionnel
...unquotedOptions	Options de collaborateur non cotées en bourse	c:EmptyType	Optionnel
...deferredBenefits StaffShares	Expectatives sur actions de collaborateur	c:EmptyType	Optionnel
...fictitiousStaffShare	Participations improprement dites	c:EmptyType	Optionnel
CompanyCarClarify	Part privée voiture de service: si le travailleur prend une part considérable des coûts à sa charge, il ne faut pas procéder à une compensation dans le champ 2.2, mais insérer une remarque au chiffre 15.	«Examiner part privée voiture de service dans la procédure de taxation» sd:EmptyType	Optionnel
MinimalEmployeeCarPart	Part minimale du travailleur à la part privée de la voiture de service: remarque au chiffre 15 lorsque le travailleur paie au moins 0,9% du prix d'achat pour l'utilisation privée de la voiture de service (par prélèvement sur le salaire)	«Part privée payée par le travailleur» sd:EmptyType	Optionnel
PercentageExternalWork...	Part de service externe si l'employé possède un véhicule et travaille en externe à plein temps ou à temps partiel Depuis le 1.1.2022, cette indication n'est plus requise.	sd:PercentageExternalWork Type	Optionnel Obligatoire, Choix

...Effective	Jours effectifs de service externe en pourcentage du total de 220 jours de travail Depuis le 1.1.2022, cette indication n'est plus requise.	«Part de service externe de XX % effectif» c:PercentType	
...Lump	Jours de service externe forfaitaires selon la liste des fonctions et catégories de métiers de l'AFC. Depuis le 1.1.2022, cette indication n'est plus requise.	«Part de service externe de XX % déterminée de manière forfaitaire selon la liste des fonctions et catégories de métiers» c:PercentType	
...Ruling	Préavis séparé avec l'administration fiscale du canton du siège relative à la part du service externe à déterminer. Depuis le 1.1.2022, cette indication n'est plus requise.	«Part de service externe de XX % déterminée de manière forfaitaire selon le préavis séparé avec l'administration cantonale des impôts YY» c:PercentType sd:CantonAddressType	
TaxAtSource PeriodForObjection	Justificatif de décompte pour personnes imposées à la source: pour les travailleurs imposés à la source, il faut prévoir une remarque au chiffre 15.	«Les personnes imposées à la source peuvent exiger par demande écrite et motivée jusqu'au 31 mars XXXX auprès de l'administration cantonale des impôts compétente une décision sur l'existence et l'étendue de l'assujettissement à l'impôt à la source ou une taxation ordinaire ultérieure, respectivement un nouveau calcul de l'impôt à la source. Sans demande respectant la forme et le délai, le prélèvement de l'impôt à la source est définitif». sd:EmptyType	Optionnel
ContinuedProvision Of Salary...	Droit au salaire après décès: Si le versement du salaire est maintenu en faveur des descendants en cas de décès, le montant du droit au salaire après décès est observé au chiffre 4, et le bénéficiaire au chiffre 15.	«Droit au salaire après décès à nom, prénom et adresse du bénéficiaire» sd:ContinuedProvisionOfSalaryType	Optionnel
...Lastname	Nom du bénéficiaire	c:NotEmptyStringType	Obligatoire
...Firstname	Prénom du bénéficiaire	c:NotEmptyStringType	Obligatoire
...Address	Adresse du bénéficiaire	sd:AdressType	Obligatoire
ExpatriateRuling...	<i>Expatriate ruling</i> approuvé	«Expatriate ruling approuvé par le canton X le ...»	Optionnel
...Allowed	Date d'approbation	xs:date	Obligatoire
...Canton	Canton ayant approuvé l' <i>expat ruling</i>	sd:CantonAddressType	Obligatoire
ActivityRate	Le taux d'occupation en cas d'emploi à temps partiel doit être observé dans le chiffre 15.	Par ex. «poste à 50 %» sd:ActivityRateType	Optionnel

NumberOfTax-Salaries	Quantité totale de certificats de salaire par employé: si à titre exceptionnel plusieurs certificats de salaire sont délivrés à un employé la même année civile, cela est observé au chiffre 15.	«Un de ... certificats de salaire» xs:integer	Optionnel
Rectificate...	Rectification d'un certificat de salaire incorrect	sd:RectificateType	Optional
...OriginalDate	Date du certificat de salaire incorrect (CreationDate)	xs.date	Obligatoire

Frais de repas	Champ G	Chiffre 1	Chiffre 15
Lunch checks jusqu'à CHF 180 par mois	X		
Lunch checks plus de CHF 180 par mois	X	Montant plus de CHF 180	
Plus de 50 % au service externe avec indemnité de frais	X		

Participations de collaborateur	Chiffre 15	Chiffre 5
Imposable, valeur vénale approuvée	Texte	Montant
Imposable, non approuvée		Montant
Pas encore imposable	Texte et motifs	

Voiture de service	Champ F	Chiffre 2.2	Chiffre 15
Le travailleur peut utiliser la voiture de service sans limite et gratuitement.	X	Montant pour utilisation privée (0,9 % du prix d'achat ou effectif selon carnet de route)	
Le travailleur paie au moins 70 centimes par kilomètre pour les trajets du travail		Montant pour utilisation privée (0,9 % du prix d'achat ou effectif selon carnet de route)	
Le travailleur prend des coûts considérables à sa charge pour l'assurance, l'essence et les réparations de l'utilisation privée	X		Remarque «Examiner part privée voiture de service dans la procédure de taxation»
L'utilisation privée est considérablement restreinte ou la voiture de service ne peut être utilisée que pour les trajets du travail.	X		
Le travailleur paie au moins 0,9 % du prix d'achat pour l'utilisation privée.	X		Remarque «Part privée payée par le travailleur»

Activités multiples	Un certificat de salaire	Plusieurs certificats de salaire
E: Période d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> De: début du premier contrat, respectivement 1.1. A: fin du dernier contrat, respectivement 31.12. 	De: début de chaque contrat A: fin de chaque contrat
F: Transports gratuits	<ul style="list-style-type: none"> Conditions selon cm 9 Guide CS remplies pour tous les contrats dans l'ensemble = cocher Conditions selon cm 9 Guide CS remplies seulement pour certains contrats ou pas du tout = ne pas cocher 	Les conditions selon cm 9 Guide CS doivent être remplies par contrat.

Activités multiples	Un certificat de salaire	Plusieurs certificats de salaire
G: Repas à la cantine	<ul style="list-style-type: none"> Conditions selon cm 10 Guide CS remplies pour tous les contrats dans l'ensemble = cocher Conditions selon cm 10 Guide CS remplies seulement pour certains contrats ou pas du tout = ne pas cocher 	Les conditions selon cm 10 Guide CS doivent être remplies par contrat.
Chiffre 1-14	Total des montants et textes de tous les contrats	Montant et textes par contrat
13.1: Frais effectifs	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions selon cm 52 Guide CS sont remplies pour tous les contrats = cocher Les conditions selon cm 52 Guide CS sont remplies seulement pour certains contrats ou pas du tout = montant 	Les conditions selon cm 52 Guide CS doivent être remplies par contrat.
15: Remarques	Mentionner aussitôt que les conditions pour un contrat sont remplies (montants selon total de tous les contrats)	Mentionner remarques et montants par contrat
15: Taux d'occupation (TO)	Si TO total de tous les contrats < 100 %, mentionner TO total de tous les contrats.	Mentionner TO par contrat
15: Voiture de service	Pour chaque contrat, une remarque pour la part en pourcentage du service externe est mentionnée.	Mentionner la part en pourcentage du service externe par contrat.
15: Plusieurs certificats de salaire	Pas de remarque	Mentionner «Un de <i>nombre de certificats de salaire</i> ».

8.2.3.3 Autres remarques

D'autres remarques devant ou pouvant être présentées selon le Guide d'établissement du certificat de salaire (CS) ou les «Questions et réponses concernant le certificat de salaire» ainsi que la circulaire IS au chiffre 15 du certificat de salaire sont à saisir comme texte libre.

Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Remark	15. Champ de texte libre pour les remarques exigées selon le Guide CS ou la FAQ CS: (par ex. «Impôts à la source payés par l'employeur») Cas particulier – Indemnité en cas de RHT: Les indemnités RHT sont indiquées avec ELM au chiffre 1 et nécessitent la remarque suivante : "Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail incluse dans le chiffre 1". Cette remarque sera intégrée comme remarque standard dans la prochaine version de ELM.	xs:string	Optionnel

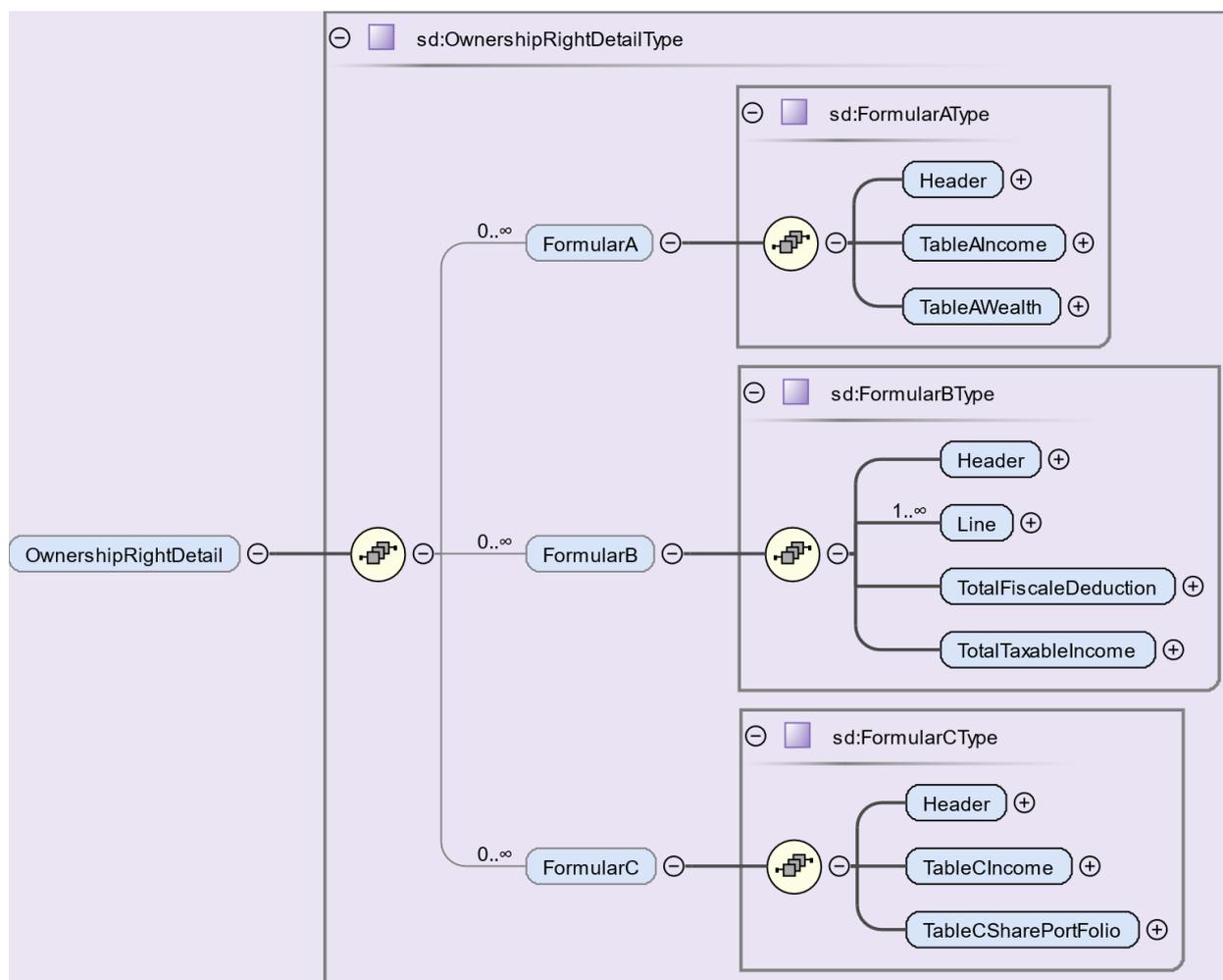
8.2.3.4 Coordonnées

Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Contact	Il existe la possibilité de communiquer des coordonnées pour chaque certificat de salaire.	sd:ContactType	Optionnel

8.3 Attestation détail participation de collaborateur

En cas de participations de collaborateur, toutes les données détaillées sont mentionnées sur une feuille annexe au certificat de salaire. Le format des données du schéma XML permet la communication électronique des données détaillées. Un formulaire séparé avec les attributs y afférents doit être employé pour chaque type de participation de collaborateur. Une ligne doit être remplie par plan de participations de collaborateur. Si d'autres pages sont nécessaires en raison du nombre de lignes, les titres de colonne doivent être répétés sur chaque page. Les formulaires présentés ici remplissent les exigences minimales légales.

Les questions concernant l'utilisation de cette structure de données sont adressées directement aux autorités fiscales compétentes. Swissdec n'offre pas de soutien technique à cet effet.



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
OwnershipRightDetails	Participations de collaborateur: les données détaillées concernant les participations de collaborateur sont représentées dans trois formulaires (A, B et C).	sd:OwnershipRightDetails Type	Optionnel
FormularA	Pour les actions de collaborateurs et les options de collaborateur cotées en bourse et librement négociables (imposables lors de l'octroi)	sd:FormularAType	Optionnel
FormularB	En cas de suppression anticipée du délai de blocage ou en cas de restitution d'actions de collaborateur	sd:FormularBType	Optionnel

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
FormularC	Pour les autres options de collaborateur, les expectatives sur actions de collaborateurs, les participations impropres de collaborateurs (imposable en cas de réalisation) ou autres	sd:FormularC- Type	Optionnel
Header formu- laires A, B et C...	Indications générales concernant les formu- laires A, B et C	sd:HeaderCom- monType	Obligatoire
DocID	Identifiant unique de l'attestation délivrée con- cernant les données détaillées des participa- tions de collaborateur	c:IDType	Obligatoire
Rectificate...	Rectification d'une attestation incorrecte détail participation de collaborateur	sd:Rectificate- Type	Optionnel
...OriginalDate	Date de l'attestation incorrecte détail participa- tion de collaborateur (CreationDate)	xs.date	Obligatoire
...OriginalDocID	DocID de l'attestation incorrecte détail partici- pation de collaborateur	c:IDType	Obligatoire

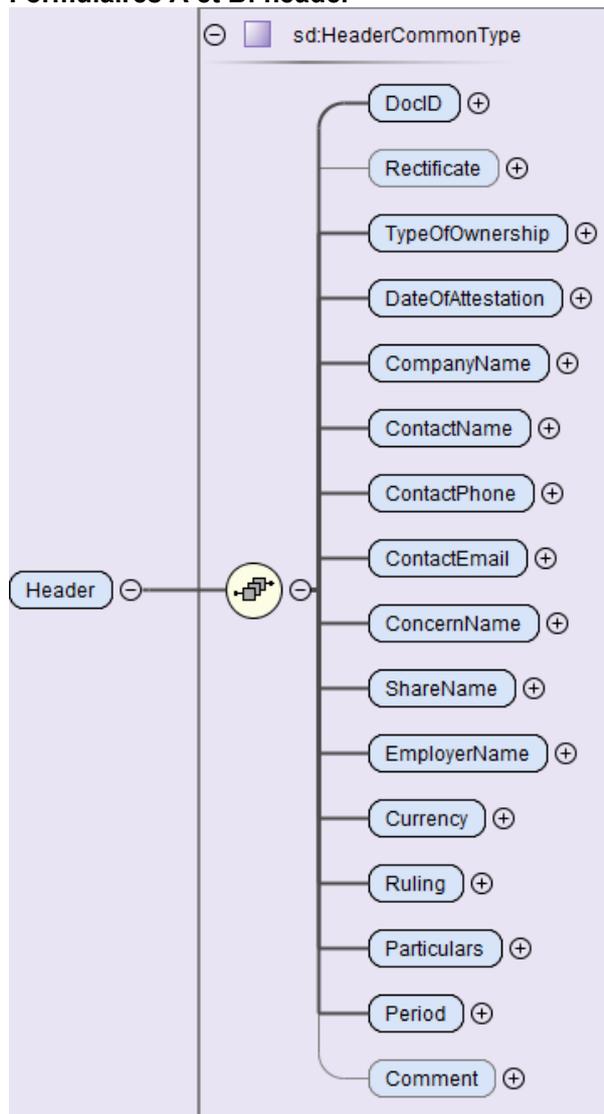
L'ERP doit pouvoir énumérer les types de participations de collaborateur suivants:

- actions de collaborateur imposables au moment de l'octroi;
- options de collaborateur cotées et librement négociables;
- actions débloquées de manière anticipée;
- actions restituées;
- autres options de collaborateur, imposables lors de l'exercice;
- expectatives sur actions de collaborateur;
- participations improprement dites (espèces);
- autres.

Les types de participations de collaborateur doivent être interprétés et transmis conformément à ce tableau:

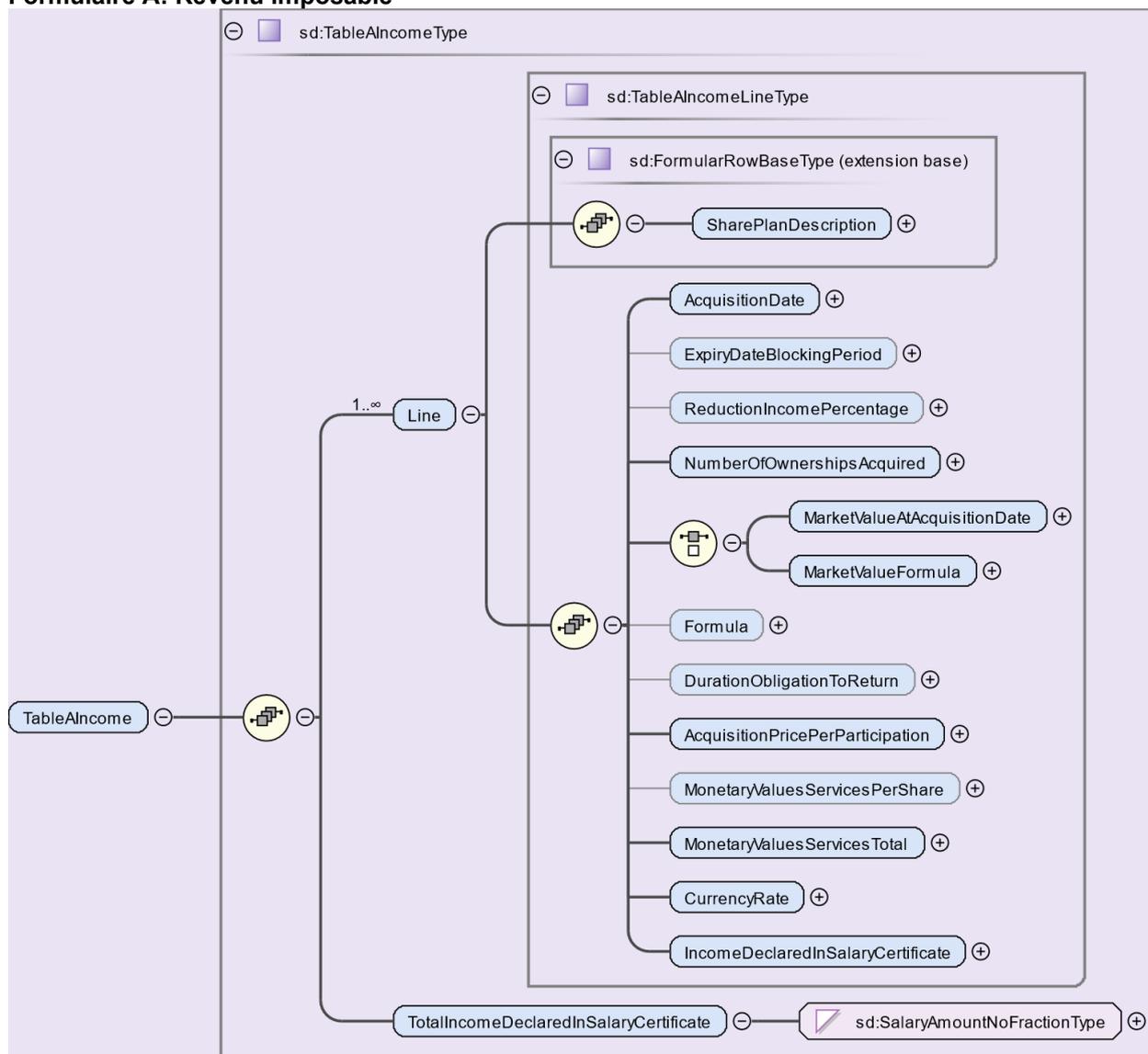
Forme	typeOfOwnershipType	Interprétation	Signification
A	staffShares	staffShares	Actions de collaborateur imposables au moment de l'octroi
A	publiclyTradedOptions	publiclyTradedOptions	Options de collaborateur cotées et librement négociables
B	staffShares	sharesReleasedEarly	Actions débloquées de manière anticipée
B	publiclyTradedOptions	returnedShares	Actions restituées
C	otherOptions	otherOptions	Autres options de collaborateur, imposables lors de l'exercice
C	deferredBenefitsStaffShares	deferredBenefitsStaffShares	Expectatives sur actions de collaborateur
C	fictitiousStaffShare	fictitiousStaffShare	Participations improprement dites (espèces)
C	staffShares	others	Autres

Formulaires A et B: header



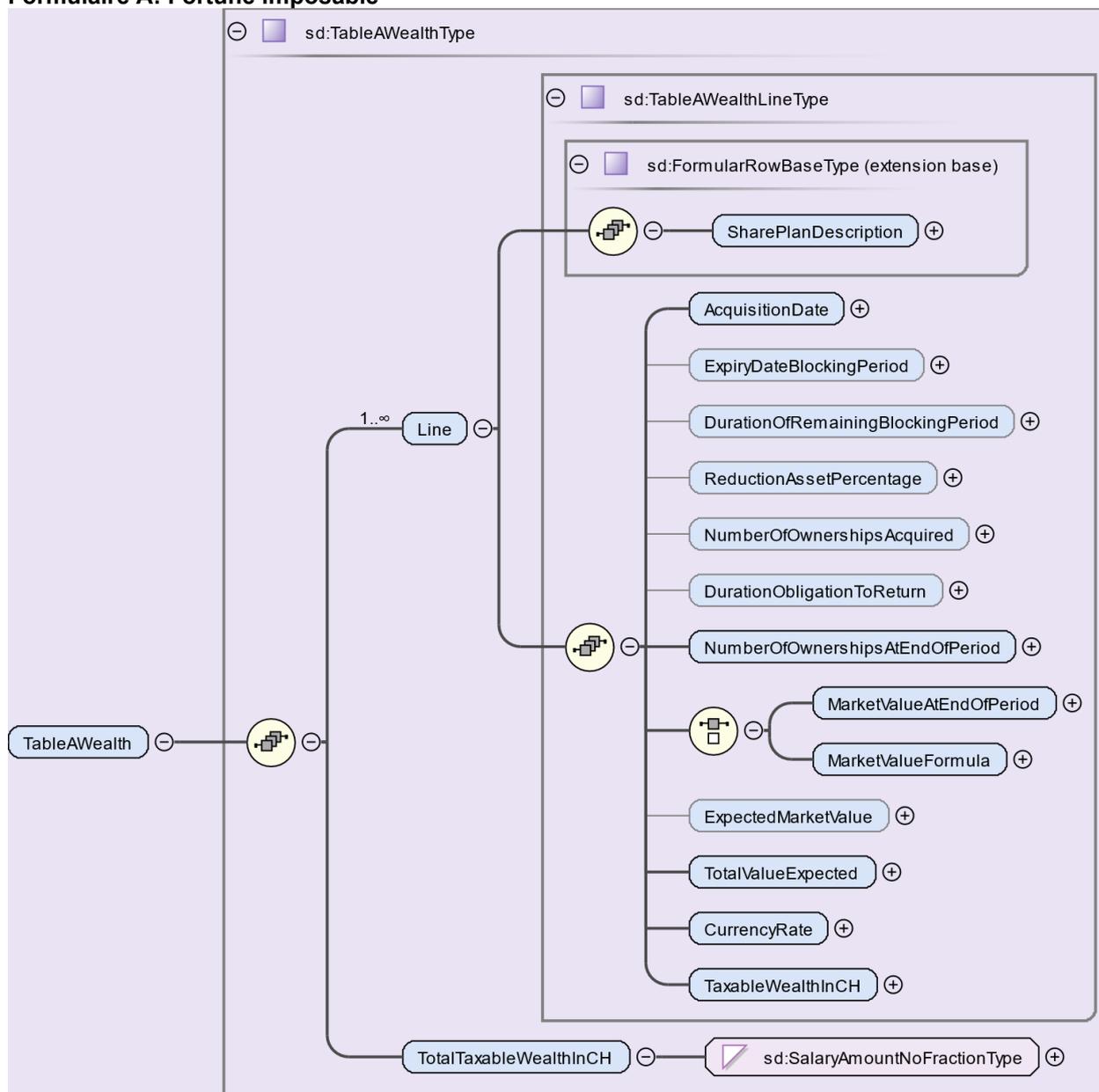
N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	Header formulaires A et B	Indications générales concernant les formulaires A et B	sd:HeaderCommonType	Obligatoire
1	TypeOfOwnership	Attestation de participations de collaborateur, type de participation	sd:TypeOfOwnershipType	Obligatoire
2	DateOfAttestation	Date d'établissement de l'attestation	Date xs:date	Obligatoire
3	Company-Name	Nom de la société	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
4	ContactName	Personne de contact (Nom Prénom)	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
5	ContactPhone	No de téléphone	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
6	ContactEmail	Adresse courriel	sd:EmailAddressType	Optionnel
7	ConcernName	Nom du groupe	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Optionnel
8	ShareName	Nom de la participation et code boursier	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Optionnel
9	Employer-Name	Nom de l'employeur (ou ex-employeur)	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
10	Currency	Monnaie de la participation	Norme ISO 3 chiffres sd:CurrencyType	Obligatoire
11 -12	Ruling ...Allowed ...Canton	Ruling, date Ruling, canton	xs:date sd:CantonAddressType	Optionnel Le cas échéant, les deux champs doivent être remplis.
13 -18	Particulars	Bénéficiaire des participations	sd:ParticularsORDTType	Obligatoire
13	...SocialInsuranceldentification	Numéro d'assurance sociale	c:Social-InsuranceldentificationType	Obligatoire Numéro d'assurance sociale ou unknown
14	...DateOfBirth	date de naissance	xs:date	Optionnel
15	...Lastname ...Firstname	Nom prénom	xs:string	Obligatoire
16 -18	Address	Adresse: rue, code postal lieu, pays	c:AddressType	Obligatoire
19 -20	Period	Période fiscale, du/au	sd:TimePeriodType Date du/au	Obligatoire
30	Comment	Observations	sd:NotificationsType	Optionnel

Formulaire A: Revenu imposable



N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	TableIncome	Informations concernant le revenu pour le formulaire A	sd:TableIncomType	Obligatoire
	Line	Ligne avec les informations concernant le revenu	sd:TableIncomeLineType	Obligatoire
1	SharePlan Description	Déscription du plan de participations	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
2	Acquisition- Date	Date d'acquisition des participations	Date xs:date	Obligatoire
3	ExpiryDate BlockingPeriod	Date d'échéance du délai de blocage	Date xs:date	Optionnel
4	Reduction Income Percentage	Abattement pour délai de blocage (%)	X.XXXX sd:FourDecimal PlacesType	Optionnel
5	NumberOf Ownerships Acquired	Nombre de participations acquises	Chiffre xs:integer	Obligatoire
6	MarketValueAt Acquisition- Date	Valeur vénale de la participation à la date de l'acquisition (XXXHeaderCommon 10)	Montant (2 décimales) c:SalaryAmountType	Obligatoire, Choix
	MarketValue Formula	Valeur de formule de l'action non cotée au moment de l'acquisition (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	
7	Formula	Formule de calcul pour l'évaluation de l'action	Texte libre xs:string	Optionnel
8	DurationObligationToReturn	Durée de l'éventuelle obligation de restitution (en années)	X.XXXX sd:FourDecimal PlacesType	Optionnel
9	Acquisition PricePer Participation	Prix d'acquisition par participation (XXXHeaderCommon 10)	Montant (2 décimales) sd:SalaryAmountType	Obligatoire
10	MonetaryValuesServicesPerShare	Prestation appréciable en argent par participation (XXXHeaderCommon 10)	Montant (2 décimales) sd:SalaryAmountType	Optionnel
11	MonetaryValuesServicesTotal	Prestation appréciable en argent totale (XXXHeaderCommon 10)	Montant (2 décimales) sd:SalaryAmountType	Obligatoire
12	CurrencyRate	Cours de change	X.XXXX sd:FourDecimal PlacesType	Obligatoire
13	Income DeclaredInSalary Certificate	Revenu déclaré dans le certificat de salaire (CHF)	Montant sd:SalaryAmount NoFractionType	Obligatoire
T1	TotalIncome DeclaredInSalary Certificate	Total revenu déclaré dans le certificat de salaire), déclaré au chiffre 5 du CS (CHF)	Montant sd:SalaryAmount NoFractionType	Obligatoire

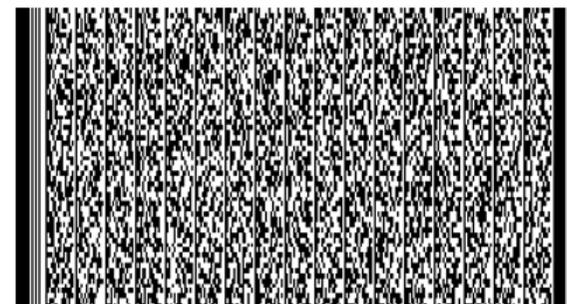
Formulaire A: Fortune imposable



N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	TableAWealth	Informations concernant la fortune pour le formulaire A	sd:TableAWealthType	Optionnel
	Line	Ligne avec les informations concernant la fortune	sd:TableAWealthLineType	Obligatoire
1	SharePlanDescription	Description du plan de participations	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
2	AcquisitionDate	Date d'acquisition des participations	Date xs:date	Obligatoire
3	ExpiryDateBlockingPeriod	Date d'échéance du délai de blocage	Date xs:date	Optionnel
4	DurationOfRemainingBlockingPeriod	Durée du délai de blocage restant (en années)	X.XXXX sd:FourDecimalPlacesType	Optionnel
5	ReductionAssetPercentage	Abattement pour le temps restant jusqu'à la fin du délai de blocage (%)	X.XXXX sd:FourDecimalPlacesType	Optionnel
6	NumberOfOwnershipsAcquired	Nombre de participations acquises	Chiffre xs:integer	Optionnel
7	DurationObligationToReturn	Durée de l'éventuelle obligation de restitution (en années)	X.XXXX sd:FourDecimalPlacesType	Optionnel
8	NumberOfOwnershipsAtEndOfPeriod	Nombre de participations détenues à la fin de la période	Chiffre xs:integer	Obligatoire
9	MarketValueAtEndOfPeriod	Valeur vénale de la participation à la fin de la période (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	Obligatoire, Choix
	MarketValueFormula	Valeur de formule de l'action non cotée à la fin de la période (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	
10	DiscountedMarketValue	Valeur vénale escomptée par participation (XXXHeaderCommon 10)	Montant C:SalaryAmountType	Optionnel
11	TotalValueExpected	Valeur totale escomptée (XXXHeaderCommon 10)	Montant C:SalaryAmountType	Obligatoire
12	CurrencyRate	Cours de change	X.XXXX sd:FourDecimalPlacesType	Obligatoire
13	TaxableWealthInCH	Fortune imposable en Suisse (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNoFractionType	Obligatoire
T2	TotalTaxableWealthInCH	Total fortune imposable en Suisse	Montant sd:SalaryAmountNoFractionType	Obligatoire

Formulaire A Revenu imposable

** Fanion de livraison test **



ELM-CS | Annexe au certificat de salaire | Participations de collaborateur

www.swissdec.ch

Attestation de participations de collaborateur	Type de participations (Form_A) 1 Date d'établissement de l'attestation 2	Actions de collaborateur 20.01.2018										
Complété par	Nom de la société 3 Personne de contact (Nom Prénom) 4 No de téléphone 5 Adresse courriel 6	Payroll SA Bellino Rose 026 366 22 22 rbellino@payroll.ch										
Provenance des participations	Nom du groupe 7 Nom de la participation (code boursier) 8 Nom de l'employeur (ou ex-employeur) 9 Monnaie de la participation 10	LUNIS GROUP Lunis (LNS) Lunis Suisse SA EUR										
Ruling	Date 11 Canton 12	30.01.2014 VD										
			Bénéficiaire des participations	No AVS 13 Date de naissance 14 Nom Prénom 15 Rue 16 Code postal Lieu 17 Pays 18	000.000.0000.00 10.12.1965 Berger Marc Ch. du Collège 12 1200 Genève Suisse		Période fiscale	Du 19 Au 20	01.01.2017 31.12.2017			
			Observations 30									

Revenu imposable

Tab A Income

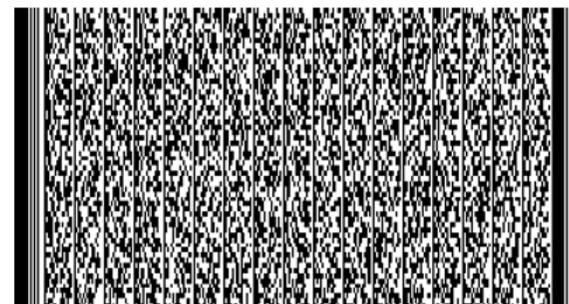
Description du plan de participations	Date d'acquisition des participations	Date d'échéance du délai de blocage	Abattement pour délai de blocage (%)	Nombre de participations acquises	Valeur vénale ou formule de la participation à la date de l'acquisition (EUR)	Nom ou abréviation de la formule d'évaluation appliquée	Durée de l'éventuelle obligation de restitution (en années)	Prix d'acquisition par participation (EUR)	Prestation appréciable en argent par participation (EUR)	Prestation appréciable en argent totale (EUR)	Cours de change	Revenu déclaré dans le certificat de salaire (CHF)
Plan 2017	01.07.2017	01.07.2020	16.0381	3'000	120.00			0.00	100.75	302'250	1.0937	330'571

Revenu imposable durant la période fiscale, déclaré au chiffre 5 du certificat de salaire (CHF) **330'571**

T1

Formulaire A Fortune imposable

** Fanion de livraison test **



ELM- CS | Annexe à l'attestation de participations de collaborateur | Fortune imposable

www.swissdec.ch

Annexe à l'attestation de participations de collaborateur	Type de participations (Form_A) 1 Date d'établissement de l'attestation 2	Actions de collaborateur 20.01.2018											
Complété par	Nom de la société 3 Personne de contact (Nom Prénom) 4 No de téléphone 5 Adresse courriel 6	Payroll SA Bellino Rose 026 366 22 22 rbellino@payroll.ch											
Provenance des participations	Nom du groupe 7 Nom de la participation (code boursier) 8 Nom de l'employeur (ou ex-employeur) 9 Monnaie de la participation 10	LUNIS GROUP Lunis (LNS) Lunis Suisse SA EUR											
Ruling	Date 11 Canton 12	30.01.2014 VD											
			Bénéficiaire des participations	No AVS 13 13 Date de naissance 14 Nom Prénom 15 Rue 16 Code postal Lieu 17 Pays 18	000.000.0000.00 10.12.1965 Berger Marc Ch. du Collège 12 1200 Genève Suisse		Période fiscale Du 19 01.01.2017 Au 20 31.12.2017						
			Observations 30										

Fortune imposable

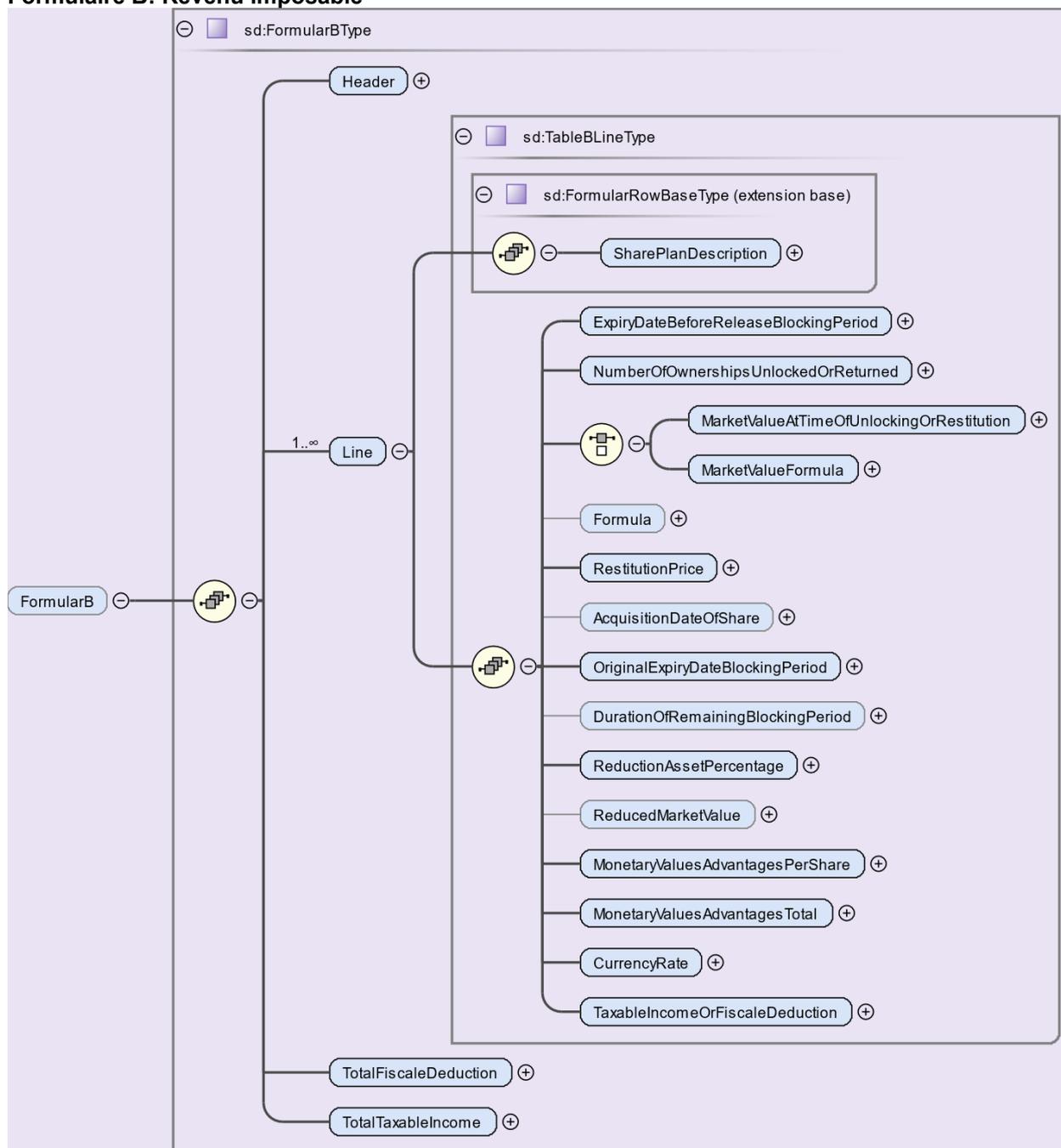
Tab_A_Wealth

Description du plan de participations	Date d'acquisition des participations	Date d'échéance du délai de blocage	Durée du délai de blocage restant (en années)	Abattement pour le temps restant jusqu'à la fin du délai de blocage (%)	Nombre de participations acquises	Durée de l'éventuelle obligation de restitution (en années)	Nombre de participations détenues à la fin de la période	Valeur vénale ou formule de la participation à la fin de la période (EUR)	Valeur vénale escomptée par participation (EUR)	Valeur totale escomptée (EUR)	Cours de change	Fortune imposable en Suisse (CHF)
Plan 2017	01.07.2017	01.07.2020	2.5014	13.5630	3'000		3'000	130.00	112.37	337'110	1.1646	392'598
1	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14

Fortune imposable à la fin de la période fiscale à déclarer dans l'état des titres de la déclaration d'impôt (CHF) **392'598**

T2

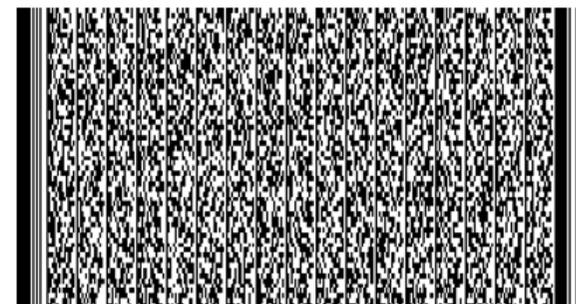
Formulaire B: Revenu imposable



N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	Line	Ligne avec les informations concernant le revenu formulaire B	sd:TableBLineType	Obligatoire
1	Share PlanDescription	Description du plan de participations	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
2	ExpiryDate BeforeRelease BlockingPeriod	Date du déblo­cage anticipé / de la restitution	Date xs:date	Obligatoire
3	NumberOf Ownerships UnlockedOr Returned	Nombre d'actions déb­lo­quées / restituées	Chiffre xs:integer	Obligatoire
4	MarketValue AtTimeOf Unlocking OrRestitution	Valeur vénale de l'action lors du déb­lo­cage / de la restitution (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	Obligatoire, Choix
	MarketValue Formula	Valeur de formule de l'action non cotée au moment de l'ac­qui­si­tion (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	
5	Formula	Nom ou sigle des formules de calcul utilisées	Texte libre xs:string	Optionnel
6	Restitution Price	Prix de restitution (XXXHeaderCommon 10)	Montant C:SalaryAmountType	Obligatoire
7	Acquisition DateOfShare	Date d'ac­qui­si­tion de l'action	Date xs:date	Optionnel
8	Original ExpiryDate BlockingPeriod	Date originelle l'échéance du dé­lai de blocage	Date xs:date	Obligatoire
9	DurationOf Remaining BlockingPeriod	Durée du dé­lai de blocage res­tant (en années)	X.XXXX sd:FourDecimalPlacesType	Optionnel
10	Reduction Asset Percentage	Abattement pour le temps res­tant jusqu'à la fin du dé­lai de blocage (%)	X.XXX % sd:ThreeDecimalPlacesType	Obligatoire
11	Reduced MarketValue	Valeur vénale réduite selon la durée du dé­lai de blocage res­tant (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	Optionnel
12	MonetaryValue Advantages PerShare	Avantage appréciable en argent par action (XXXHeaderCommon 10)	Montant C:SalaryAmountType	Obligatoire
13	MonetaryValue Advantages Total	Avantage appréciable en argent total (XXXHeaderCommon 10)	Montant C:SalaryAmountType	Obligatoire
14	CurrencyRate	Cours de change	X.XXXX sd:FourDecimalPlacesType	Obligatoire
15	TaxableIncome OrFiscale Deduction	Déduction fiscale (déduction des frais d'ac­qui­si­tion) ou revenu im­posable (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNoFrac­tionType	Obligatoire
T3	TotalFiscale Deduction	Déduction fiscale (déduction des frais d'ac­qui­si­tion) ou Revenu im­posable (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNoFrac­tionType	Obligatoire
T4	TotalTaxable Income	Déduction fiscale (déduction des frais d'ac­qui­si­tion) ou Revenu im­posable (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNoFrac­tionType	Obligatoire

Formulaire B Revenu imposable

** Fanion de livraison test **



ELM-CS | Annexe au certificat de salaire | Participations de collaborateur

www.swissdec.ch

Attestation de participations de collaborateur	Type de participations (Form_B) 1 Date d'établissement de l'attestation 2	Actions débloquées de manière anticipée 20.01.2018		
Complété par	Nom de la société 3 Personne de contact (Nom Prénom) 4 No de téléphone 5 Adresse courriel 6	Payroll SA Bellino Rose 026 366 22 22 rbellino@payroll.ch	Bénéficiaire des participations	No AVS 13 Date de naissance 14 Nom Prénom 15 Rue 16 Code postal Lieu 17 Pays 18
Provenance des participations	Nom du groupe 7 Nom de la participation (code boursier) 8 Nom de l'employeur (ou ex-employeur) 9 Monnaie de la participation 10	Star Bank Group Star Bank (SBK) Star Bank Suisse SA CHF	Observations 30	000.000.0000.00 10.12.1965 Berger Marc Ch. Des Ecoles 20 1200 Genève Suisse
Ruling	Date 11 Canton 12	30.01.2010 VD		Période fiscale Du 19 01.01.2017 Au 20 31.12.2017

Revenu imposable ou frais d'acquisition du revenu

B T2

Description du plan de participations	Date du déblocage anticipé / de la restitution	Nombre d'actions débloquées / restituées	Valeur vénale ou formule de l'action lors du déblocage / de la restitution (CHF)	Nom ou abréviation de la formule d'évaluation appliquée	Prix de restitution (CHF)	Date d'acquisition de l'action	Date originale de l'échéance du délai de blocage	Durée du délai de blocage restant (en années)	Abattement pour le temps restant jusqu'à la fin du délai de blocage (%)	Valeur vénale réduite selon la durée du délai de blocage restant (CHF)	Avantage appréciable en argent par action (CHF)	Avantage appréciable en argent total (CHF)	Cours de change	Déduction fiscale ou revenu imposable (CHF)
Plan 2011	30.09.2017	100	1'500.00		0.00	15.03.2012	15.03.2022	4.4575	22.874	1'156.89	343.11	34'311.00	1.0000	34'311
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

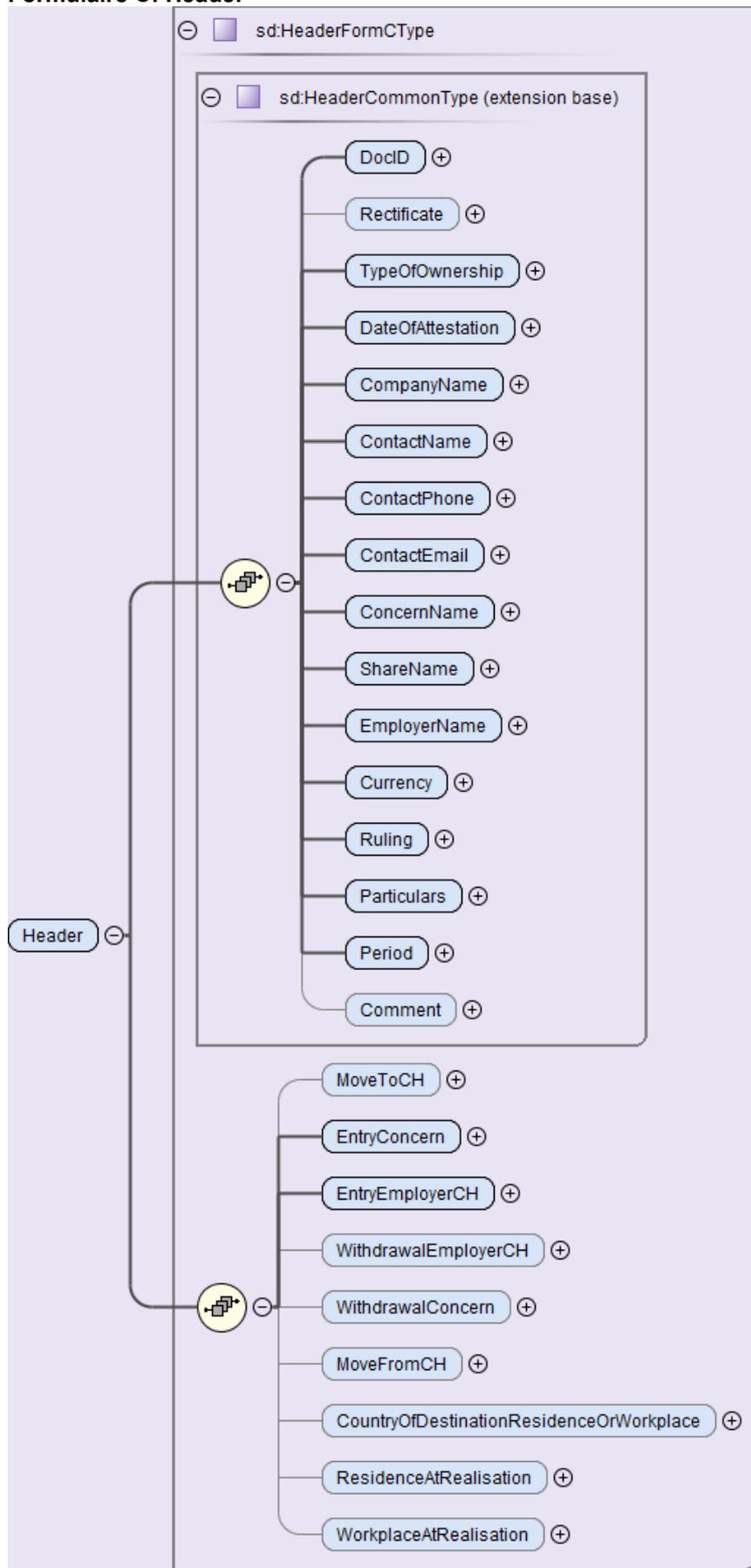
Déduction fiscale, déclarée au chiffre 15 du certificat de salaire (CHF)

T3

Revenu imposable, déclaré au chiffre 5 du certificat de salaire (CHF)

T4

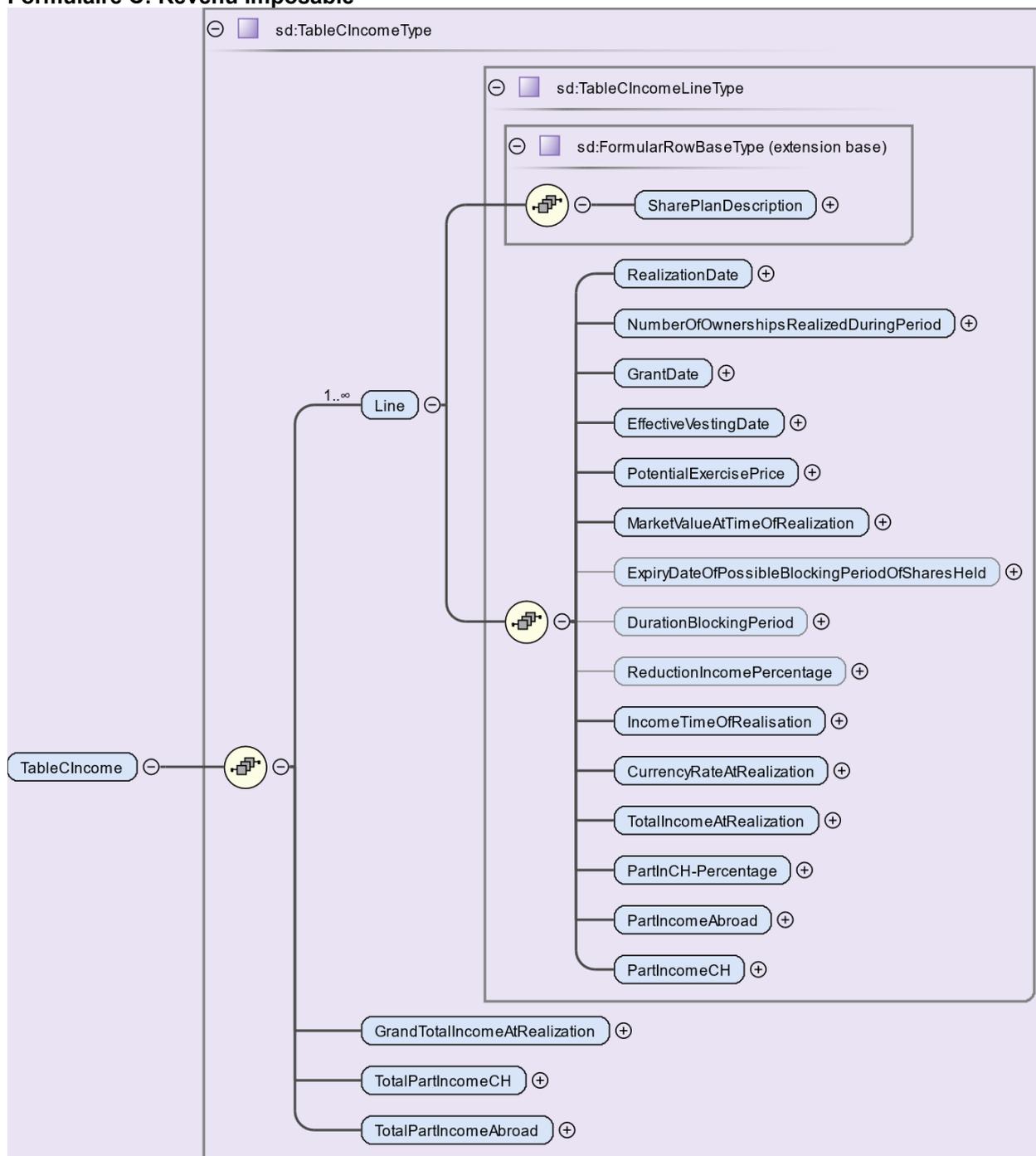
Formulaire C: Header



N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	Header Formular C	Informations générales pour le formulaire C	sd:HeaderCommonType sd:HeaderFormCType	Obligatoire
1	TypeOfOwnership	Type de participation de colla- borateur	sd:TypeOfOwnershipType	Obligatoire
2	DateOf Attestation	Date d'établissement de l'attes- tation	Date xs:date	Obligatoire
3	CompanyName	Nom de la société	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
4	ContactName	Personne de contact (Nom Pré- nom)	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
5	ContactPhone	No de téléphone	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
6	ContactEmail	Adresse courriel	sd:EmailAddressType	Optionnel
7	ConcernName	Nom du groupe	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Optionnel
8	ShareName	Nom de la participation et code boursier	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Optionnel
9	EmployerName	Nom de l'employeur (ou ex-em- ployeur)	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
10	Currency	Provenance des participations, monnaie de la participation	Norme ISO 3 chiffres sd:CurrencyType	Obligatoire
11 -12	Ruling ...Allowed ...Canton	Ruling, date Ruling, canton	xs:date sd: CantonAddressType	Optionnel Le cas échéant, les deux champs doivent être remplis.
13 -18	Particulars	Bénéficiaire des participations	sd:ParticularsORDTType	Obligatoire
13	...Social Insurance Identification	Numéro d'assurance sociale	c:Social-InsuranceIdentifi- cationType	Obligatoire Numéro d'as- surance so- ciale ou in- connu
14	...DateOfBirth	date de naissance	xs:date	Optionnel
15	...Lastname ...Firstname	Nom prénom	xs:string	Obligatoire
16- 18	Address	Adresse: rue, code postal lieu, pays	c:AddressType	Obligatoire
19 -20	<i>Period</i>	Période fiscale, du/au	Date du/au sd:TimePeriodType	Obligatoire
30	Comment	Observations	sd:NotificationsType	Optionnel
21	MoveToCH	Date d'arrivée en Suisse (rés- dence)	Date xs:date	Optionnel
22	EntryConcern	Date de début d'activité lucra- tive (pour le groupe)	Date xs:date	Obligatoire
23	Entry EmployerCH	Date de début d'activité lucra- tive pour la société en Suisse	Date xs:date	Obligatoire
24	Withdrawal EmployerCH	Date de fin d'activité lucrative pour la société en Suisse	Date xs:date	Optionnel
25	Withdrawal Concern	Date de fin d'activité lucrative (pour le groupe)	Date xs:date	Optionnel

N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
26	MoveFromCH	Activités et résidences, date de départ de Suisse du collaborateur (résidence)	Date xs:date	Optionnel
27	ContryOf Destination ResidenceOr- Workplace	Activités et résidences, destination (pays de résidence ou de travail)	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Optionnel
28	ResidenceAt Realisation	Pays de domicile au moment de la réalisation du revenu	sd:Location2Type	Optionnel
29	WorkplaceAt Realisation	Pays du lieu de travail au moment de la réalisation du revenu	sd:Location3Type	Optionnel

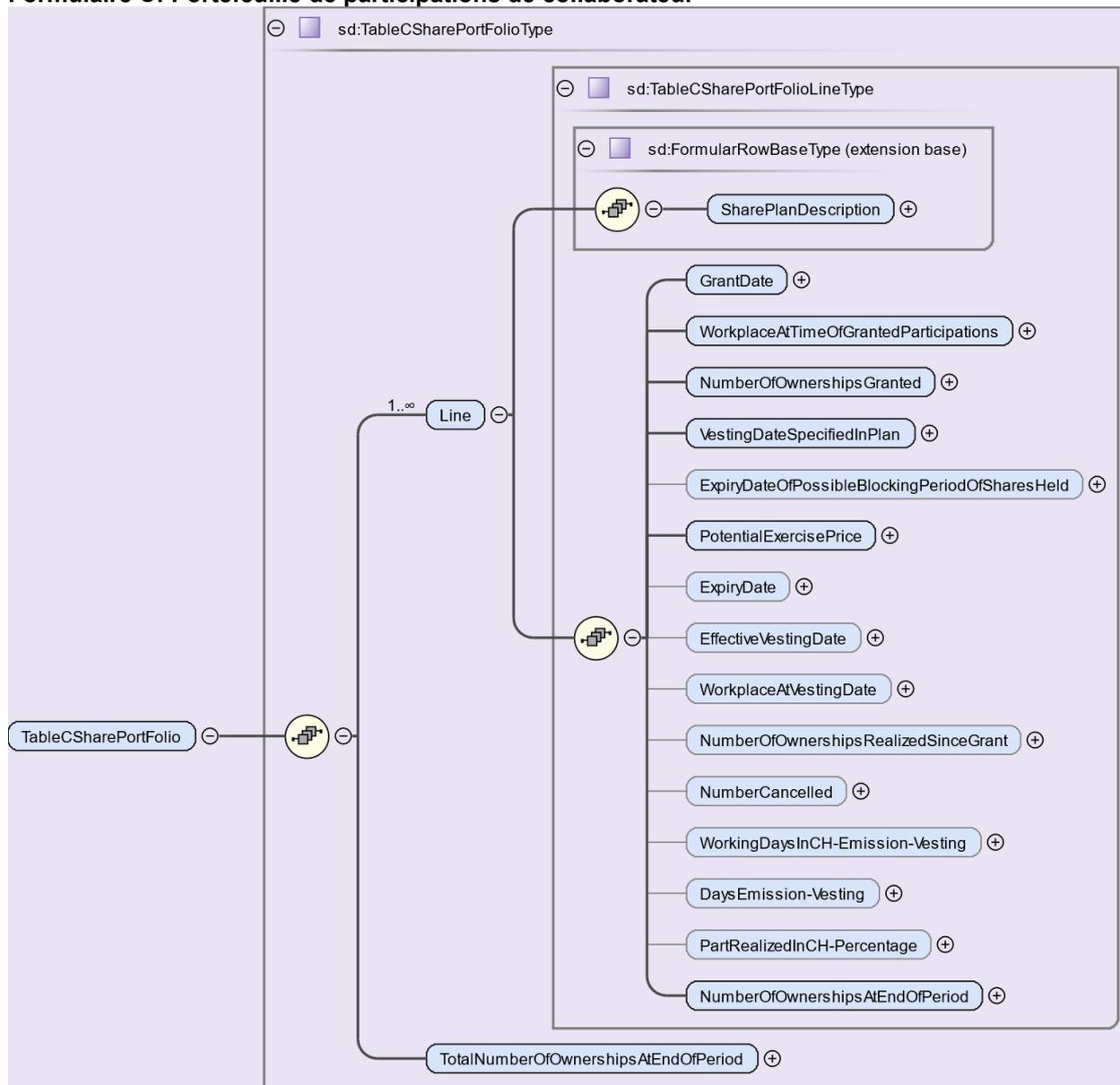
Formulaire C: Revenu imposable



N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	TableCIncome	Informations concernant le revenu Formulaire C	sd:TableCIncomType	Obligatoire
	Line	Ligne avec les informations concer- nant le revenu	sd:TableCIncomeLine- Type	Obligatoire
1	SharePlan Description	Description du plan de participa- tions	Texte libre sd:NotEmptyS- tringType	Obligatoire
2	RealizationDate	Date de réalisation du revenu	Date xs:date	Obligatoire

N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
3	NumberOfOwn ershipsRealized DuringPeriod	Nombre de participations réalisées durant la période	Chiffre xs:integer	Obligatoire
4	GrantDate	Date d'octroi des participations	Date xs:date	Obligatoire
5	VestingDate	Date de vesting des participations	Date xs:date	Obligatoire
6	Potential ExercisePrice	Eventuel prix d'exercice (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	Obligatoire
7	MarketValueAt TimeOf Realization	Valeur vénale de l'action lors de la réalisation (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	Obligatoire choix
	MarketValue Formula	Valeur de formule d'une action non cotée reçue au moment de la réali- sation (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	
8	ExpiryDateOf PossibleBlock- ingPeriodOf SharesHeld	Date d'échéance de l'éventuel délai de blocage des actions détenues	Date xs:date	Optionnel
9	Duration BlockingPeriod	Durée du délai de blocage (en an- nées)	X.XXXX % sd:FourDecimal PlacesType	Optionnel
10	Reduction Income Percentage	Abattement pour délai de blocage (%)	X.XXXX % sd:FourDecimal- PlacesType	Optionnel
11	IncomeTime OfRealisation	Revenu total lors de la réalisation (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	Obligatoire
12	CurrencyRate AtRealization	Cours de change lors de la réalisa- tion	X.XXXX % sd:FourDecimal- PlacesType	Obligatoire
13	TotalIncome AtRealisation	Revenu total lors de la réalisation (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNo- FractionType	Obligatoire
14	PartInCH- Percentage	PRORATA (voir calcul dans le 1er tableau, %)	X.XXXX % sd:FourDecimal PlacesType	Obligatoire
15	PartIncomeCH	Revenu imposable en Suisse (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNo- FractionType	Obligatoire
16	PartIncome Abroad	Revenu imposable à l'étranger (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNo- FractionType	Obligatoire
T5	GrandTotal IncomeAt Realisation	Revenu imposable lors de la réali- sation (CHF)	Montant sd:SalaryAmountNo- FractionType	Obligatoire
T6	TotalPart IncomeCH	Revenu imposable en Suisse	Montant sd:SalaryAmountNo- FractionType	Obligatoire
T7	TotalPart IncomeAbroad	Revenu imposable à l'étranger	Montant sd:SalaryAmountNo- FractionType	Obligatoire

Formulaire C: Portefeuille de participations de collaborateur



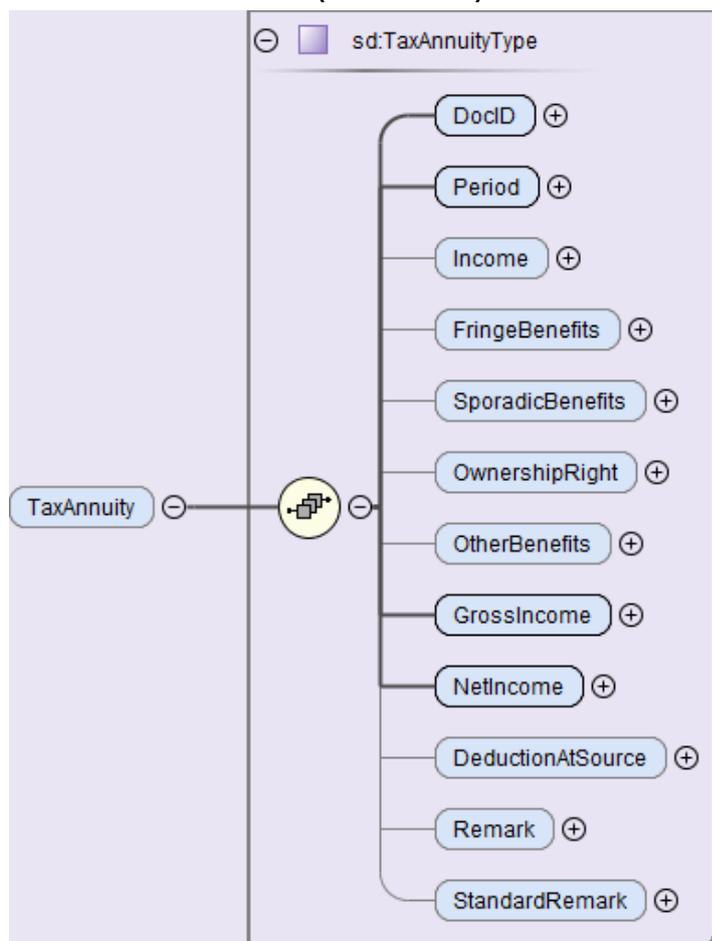
N°	Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obliga- toire/ Optionnel
	TableCOwnership RightPortFolio	Informations concernant le porte- feuille dans le tableau C	sd: TabableCShare- PortFolio	Optionnel
	Line	Ligne avec les informations con- cernant le portefeuille	sd:TableCShare PortFolioLineType	Obligatoire
1	SharePlan Description	Description du plan de participa- tions	Texte libre sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
2	GrantDate	Date d'octroi des participations	Date xs:date	Obligatoire
3	WorkplaceAt TimeOfGranted Participations	Pays de travail à la date d'octroi des participations	Texte libre xs:string	Obligatoire
4	NumberOf OwnershipsGranted	Nombre de participations oc- troyées	Chiffre xs:integer	Obligatoire
5	VestingDate SpecifiedInPlan	Date de vesting prévue dans le plan (pour info)	Date xs:date	Obligatoire
6	ExpiryDateOf PossibleBlocking PeriodOfShares Held	Date d'échéance de l'éventuel dé- lai de blocage des actions	Date xs:date	Optionnel
7	PotentialExerci- sePrice	Eventuel prix d'exercice (XXXHeaderCommon 10)	Montant c:SalaryAmountType	Obligatoire
8	ExpiryDate	Date d'échéance	Date xs:date	Optionnel
9	VestingDate	Date de vesting des participations	Date xs:date	Optionnel
10	WorkplaceAt VestingDate	Pays de travail à la date de ves- ting	sd:Location2Type	Optionnel
11	NumberOfOwner shipsRealized SinceGrant	Nombre de participations réali- sées depuis l'octroi	Chiffre xs:integer	Optionnel
12	Number Cancelled	Nombre de participations annu- lées depuis l'octroi	Chiffre xs:integer	Optionnel
13	WorkingDaysInCH EmissionVesting	Jours travaillés en Suisse entre l'octroi et le vesting	Chiffre xs:integer	Optionnel
14	DaysEmission Vesting	Total des jours entre l'octroi et le vesting	Chiffre xs:integer	Optionnel
15	PartRealized InCHPercentage	PRORATA (en cas de réalisation, %)	X.XXXX % sd:FourDecimal PlacesType	Optionnel
16	TotalNumberOf OwnershipsAt EndOfPeriod	Nombre de participations déte- nues à la fin de la période	Chiffre xs:integer	Obligatoire
T8	NumberO- fOwnerships AtEndOfPeriod	Nombre de participations déte- nues à la fin de la période	Chiffre xs:integer	Obligatoire

8.4 Attestation de rente

8.4.1 Lettres A – I (cm 4 – 12)

Nom de champ	Lettre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel	
TaxAnnuity	B Attestation de rente: pour les prestations sur la base d'un droit à la rente			
SV-AS-Number	C Champ gauche: date de naissance	20.10.2000 xs:date	Numéro AVS impératif lorsque date de naissance inconnue	
	C Champ droit: numéro AVS à treize chiffres (numéro d'assurance sociale)	756.3047.5009.62 sd: SV-AS-Number-Type		
AccountingPeriod	D: Année civile	xs:gYear	Obligatoire	
Period	E: Période du droit	sd:TimePeriodType	Obligatoire	
	Paiements ultérieurs en cas de droit à une rente l'année précédente: champ D = année en cours, champ E = période du droit année précédente	xs:gYear sd:TimePeriodType		
Address	H: Nom et adresse du bénéficiaire de la rente	sd:AddressType	Obligatoire	
CreationDate	I: Lieu et date, institution <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adresse exacte ▪ Personne de contact ▪ Adresse électronique ▪ Numéro de téléphone 	xs:dateTime	Obligatoire	
HR-RC-Name		xs:string	Obligatoire	
ComplementaryLine			Optionnel	
Firstname			Optionnel	
Lastname			Optionnel	
Street			Optionnel	
Postbox			Optionnel	
ZIP-Code			sd:ZIP-CodeType	Obligatoire
City			xs:string	Obligatoire
DocID		Identifiant unique de l'attestation de rente délivrée	c:IDType	Obligatoire

8.4.2 Chiffres 1 – 14 (cm 13 – 62)



Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Income	1. Rente	c:SalaryAmountType	Optionnel
FringeBenefits...	2. Prestations salariales accessoires qui peuvent être évaluées		
...Other	2.3 Autres prestations salariales accessoires: pour les prestations salariales accessoires que l'ancien employeur délègue à l'institution	sd:SortSumType	Optionnel
SporadicBenefits	3. Prestations irrégulières: allocations uniques, rente complémentaire en cas de décès, etc.	sd:SortSumType	Optionnel
OwnershipRightDetails	5. Droits de participation: lorsque des avantages appréciables en argent issus de participations de collaborateur sont réalisés après avoir atteint l'âge de la retraite (par ex. clause de vesting) et que l'ancien employeur délègue à l'institution l'obligation d'attestation en raison des données de base concernant le personnel.	sd:OwnershipRightDetailsType	Optionnel
OtherBenefits	7. Autres prestations	sd:SortSumType	Optionnel
GrossIncome	8. Rente brute: total des revenus selon chiffres 1-7	c:SalaryAmountType	Obligatoire
NetIncome	11. Rente nette	c:SalaryAmountType	Obligatoire

Nom de champ	Chiffre/Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Deductio- nAtSource	12. Déduction de l'impôt à la source: mon- tant total des impôts à la source déduits	c:SalaryAmountType	Optionnel
Remark	15. Champ de texte libre pour remarques	xs:string	Optionnel
StandardRe- mark...	15. Remarques standards	Sd:StandardRemar- kAnnuityType	Optionnel
Rectificate...	Rectification d'une attestation de rente in- correcte	sd:RectificateType	Optionnel
...OriginalDate	Date de l'attestation de rente incorrecte (CreationDate)	xs.date	Obligatoire
...OriginalDocID	DocID de l'attestation de rente incorrecte	c:IDType	Obligatoire

8.5 Message de réponse du canton pour le certificat de salaire, l'attestation de rente et la participation aux bénéfices des employés

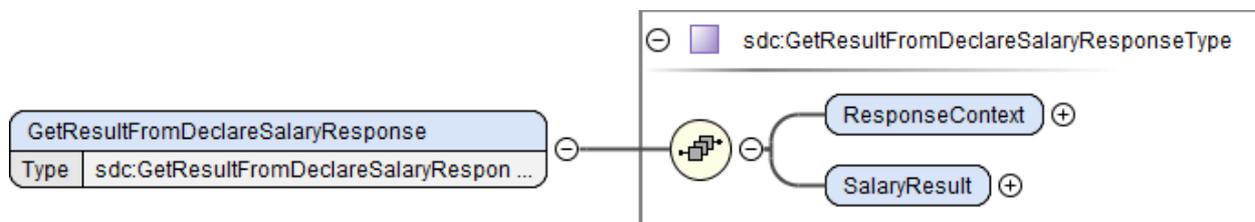
La réponse du canton pour les certificats de salaire, les attestations de rente et les participations de collaborateur s'effectue via une opération distincte.

Important:

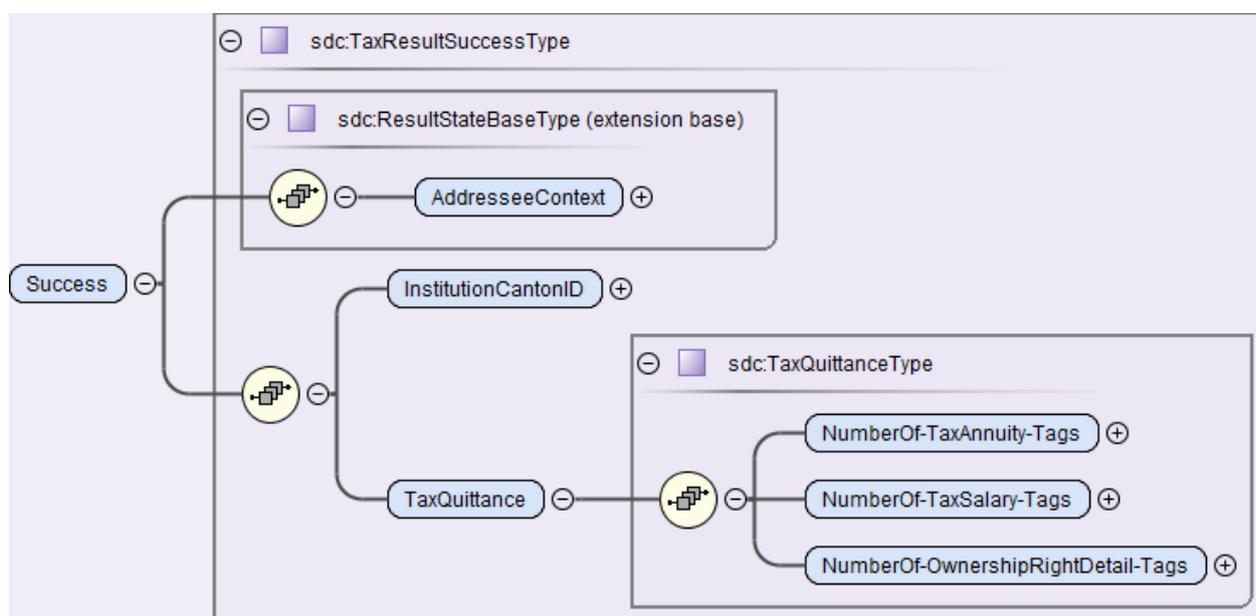
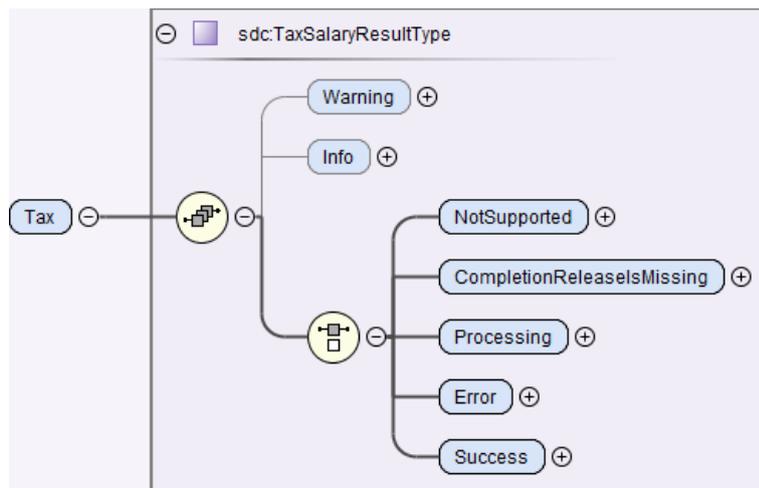
Afin d'appeler l'opération «GetResult», il faut toujours s'adresser au canton concerné. Cette information n'est toutefois pas contenue de manière structurée dans la réponse, seulement dans la notification du distributeur. L'attribut «Canton» sur l'élément «Tax» est toujours configuré sur «EX».

Exemple de «Description» d'une notification:

Certificats de salaire pour des personnes domiciliées à l'étranger envoyés au canton de VD.



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GetResultFrom DeclareSala- ryResponse	Opération pour la réponse	sdc:GetResultFrom- DeclareSalary ResponseType	Optionnel
RequestContext	Informations relatives à la réponse	sdc:Response ContextType	Obligatoire
SalaryResult	Résultat pour une déclaration des travail- leurs frontaliers	sdc:DeclareMonth TotalSala- ryResultType	Obligatoire



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Tax	Domaines certificat de salaire, attestation de rente et participation de collaborateur	sdcTaxSalaryResultType	Obligatoire
Succes	Traitement réussi de la déclaration	sdc:TaxResultSuccessType	Au choix
InstitutionCantonID	Désignation du canton	c:CantonAddressType	Obligatoire
TaxQuittance...	Quittance pour la déclaration des certificats de salaire, des attestations de rente et des participations de collaborateur	c:TaxQuittanceType	Obligatoire
...NumberOf-TaxAnnuity-Tags	Nombre d'attestations de rentes notifiées	xs:unsignedint	Obligatoire
...NumberOf-TaxSalary-Tags	Nombre des certificats de salaire déclarés	xs:unsignedint	Obligatoire
...NumberOf-OwnershipRightDetail-Tags	Nombre de participations de collaborateur notifiées	xs:unsignedint	Obligatoire

9. Impôt à la source

9.1 Introduction

Cette norme décrit le décompte IS en Suisse. Les 26 cantons soutiennent cette norme et peuvent recevoir les données par voie électronique.

La norme décrit les décomptes harmonisés de l'impôt à la source (décompte IS) ainsi que les données à transmettre dans le décompte IS et appartenant aux employés, conseils d'administration et destinataires de prestations appréciables en argent provenant des participations de collaborateur.

Ne fait pas partie de cette norme le décompte IS pour les personnes ayant leur domicile à l'étranger et qui sont soumises à l'impôt à la source en Suisse en raison d'une intervention publique en tant qu'artiste, sportif ou conférencier (ASC). Les ASC ne peuvent être enregistrés dans le système ERP comme salariés et transmis à un barème IS ordinaire, car pour eux, s'appliquent des barèmes IS particuliers qui ne sont pas prévus dans la norme.

Le nouveau processus prévoit que le débiteur de la prestation imposable (DPI) transmet simultanément le décompte IS réel ainsi que les entrées/mutations/départs (EMD) à l'ACI en une seule opération. Le DPI peut ensuite se procurer le résultat du décompte IS auprès de l'ACI. Celui-ci contiendra la confirmation des décomptes corrects d'une part, et les corrections de l'ACI d'autre part.

Les prescriptions pour le volet Impôt à la source se basent sur la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) ainsi que sur la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Les règles pour le calcul des impôts à la source sont décrites dans la circulaire n° 45 de l'Administration fédérale des contributions (AFC) sur l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative des travailleurs. Si le décompte de l'impôt à la source est effectué via ELM-IS, c'est-à-dire à travers une comptabilité salariale certifiée Swissdec, les présentes directives sont déterminantes pour le calcul de l'impôt à la source. Cela étant, dans des situations spécifiques de données et/ou de cas, le calcul de l'impôt à la source peut s'écarter de façon insignifiante de la circulaire n° 45 de l'AFC. Ces écarts ont été expressément approuvés par les autorités fiscales cantonales et l'AFC.

9.2 Données supplémentaires de l'entreprise

9.2.1 Numéro DPI

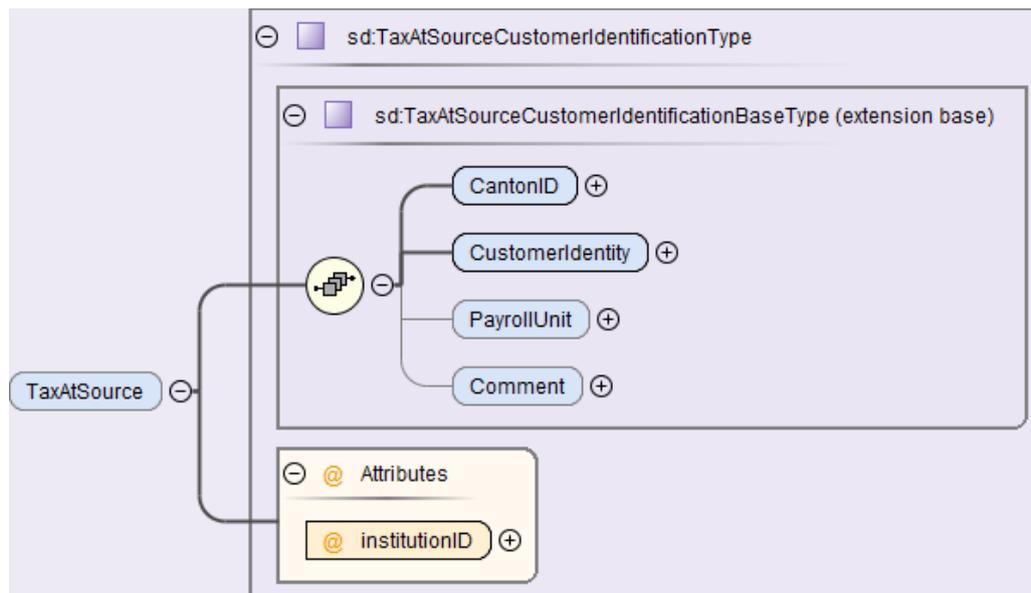
Pour l'identification d'un DPI, on utilise l'IDE-OFS ainsi que l'identifiant déterminant pour les cantons (numéro DPI). En cas de nouvelle déclaration, il faut demander le numéro DPI à l'ACI avant toute transmission.

Si l'entreprise souhaite établir plusieurs décomptes IS séparés (par ex. pour différentes filiales), il existe les possibilités suivantes :

- l'ACI donne pour chaque décompte IS un numéro DPI séparé, ou...
- il existe un numéro DPI global et l'ACI définit avec l'entreprise des numéros de société séparés pour les différents décomptes.

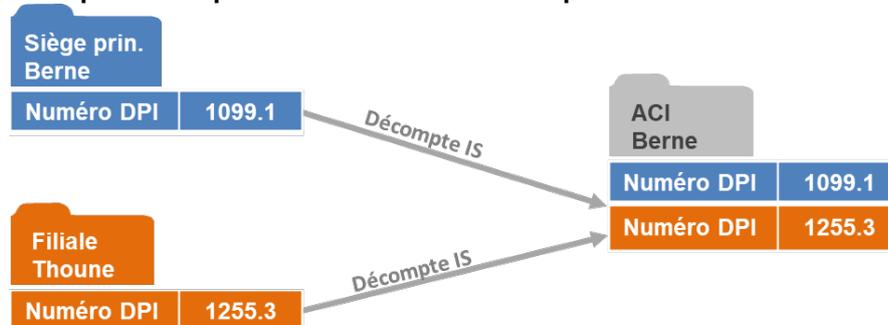
Si l'entreprise emploie des personnes imposées à la source (PIS) qui perçoivent d'une part un salaire normal et d'autre part des honoraires de membre de CA ou des prestations appréciables en argent, ces prestations sont transmises à travers des sociétés différentes.

Dans ces cas, la PIS est saisie plusieurs fois dans le système et attribuée par catégorie («TaxAtSource-Category») à la société correspondante.

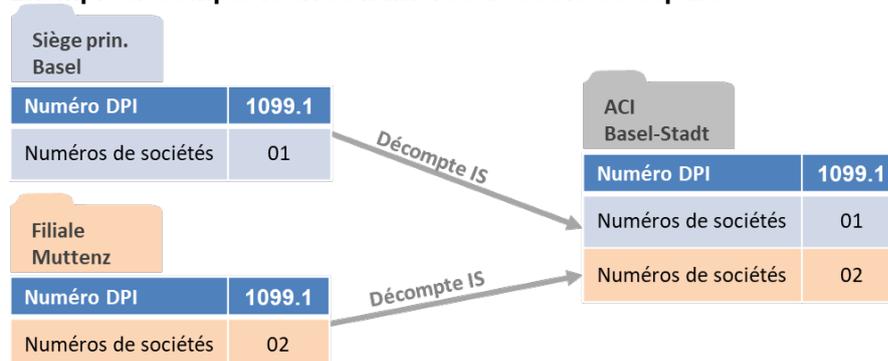


Nom de champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
CantonID	Désignation du canton	Canton sd:CantonAddressType	Obligatoire
CustomerIdentity	Numéro DPI	Chaîne de caractères sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
PayrollUnit	Numéro de société	Chaîne de caractères sd:NotEmptyStringType	Optionnel
institutionID	Au moyen d'un ID, il est renvoyé aux salaires IS.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire

Exemple décompte IS avec numéros DPI séparés



Exemple décompte IS avec numéros de sociétés séparés



9.2.2 Radiation d'un DPI

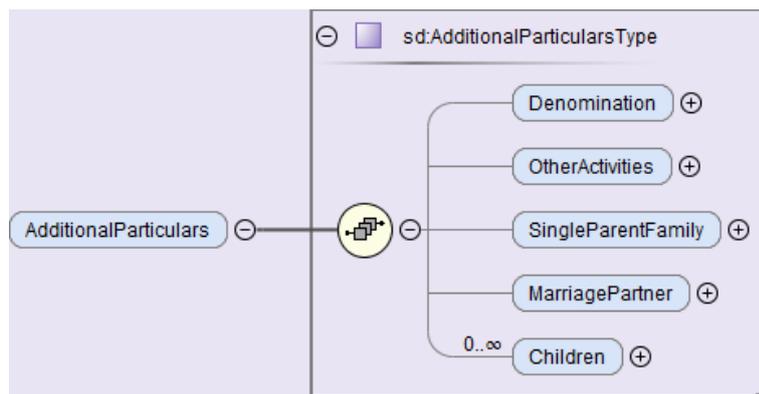
La radiation d'un DPI ne fonctionne pas à travers le canal électronique, mais est transmise séparément à l'ACI.

Les motifs de radiation sont:

- cessation d'activité, fusion, faillite, etc.;
- cession de l'entreprise (changement de propriétaire);

9.3 Données personnelles supplémentaires

Le salaire IS requiert encore des PIS les informations complémentaires ci-dessous.



9.3.1 Confession

En fonction des législations cantonales, la confession de la personne doit être indiquée à l'ACI lors de la première déclaration d'une PIS. Cette information est nécessaire afin de permettre la répartition de l'impôt à la source des personnes assujetties à l'impôt ecclésiastique à l'Eglise correspondante.

Tous les cantons n'offrent pas de base légale permettant à l'ACI d'obtenir des renseignements sur la confession d'une personne. Ceux auxquels les informations concernant la confession peuvent être transmises sont définis dans le distributeur.

Les cantons de GE, NE, VD et VS n'ont plus de codes tarifaires avec «Y», car ils ne perçoivent pas l'impôt ecclésiastique à travers le prélèvement de l'impôt à la source.

Les systèmes ERP ne peuvent pas transmettre de codes tarifaires avec «Y» pour les personnes imposées à la source domiciliées dans les cantons de GE, NE, VD, VS et TI. Une différenciation selon le domicile est donc nécessaire, et ce notamment lorsqu'une église nationale est saisie dans le système ERP.

Il doit être possible de sélectionner et d'indiquer l'une des possibilités suivantes:

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
romanCatholic	Eglise catholique romaine	sd:Denomination-Type	Optionnel
christianCatholic	Eglise catholique chrétienne		
reformedEvangelical	Eglise évangélique réformée		
jewishCommunity	Communauté israélite		
otherOrNone	Autre ou Aucune		

9.3.2 Autres activités lucratives / Revenus acquis en compensation

Afin qu'un calcul IS correct (cf. chiffre 9.6.4, Salaire IS DT périodique) puisse être effectué, il faut indiquer dans le système si la personne poursuit une activité lucrative ou si elle a des revenus acquis en compensation (indemnités journalières, rentes d'invalidité partielle, etc.). Si la PIS a une autre activité lucrative ou si elle perçoit des revenus acquis en compensation, les informations suivantes sont nécessaires:

Impôt à la source

- Si le taux d'occupation total de tou(te)s les autres activités lucratives et revenus acquis en compensation est connu, le pourcentage correspondant est saisi dans le système. En cas de revenus acquis en compensation, le degré d'incapacité de gain ou d'invalidité est pris en considération.
- Si le revenu brut total (salaire IS) de tou(te)s les autres activités lucratives et revenus acquis en compensation est divulgué par la PIS, il est converti en pourcentage sur la base du taux d'occupation et du salaire IS:

Employeur/Assurance	TA	Salaire IS DT périodique	Conversion
A	50 %	5'000	
B	?	1'500	$? = 50 \div 5'000 \times 1'500$
Total	65 %	6'500	$50 \div 5'000 \times 6'500$

- Si ni le taux d'occupation total ni le revenu brut total n'est connu, mais que la PIS dispose d'un taux d'occupation, aucune donnée supplémentaire n'est saisie dans le système. Pour le calcul du salaire IS DT, le salaire IS est converti à 100 % (valeur par défaut) sur la base du taux d'occupation. Dans le décompte IS, seul le taux d'occupation est transmis.

Employeur/Assurance	Taux d'occupation	Salaire IS DT périodique	Conversion
A	30 %	2'500	
B	?	?	
Total	100%	8'333	$2'500 \div 30 \times 100$

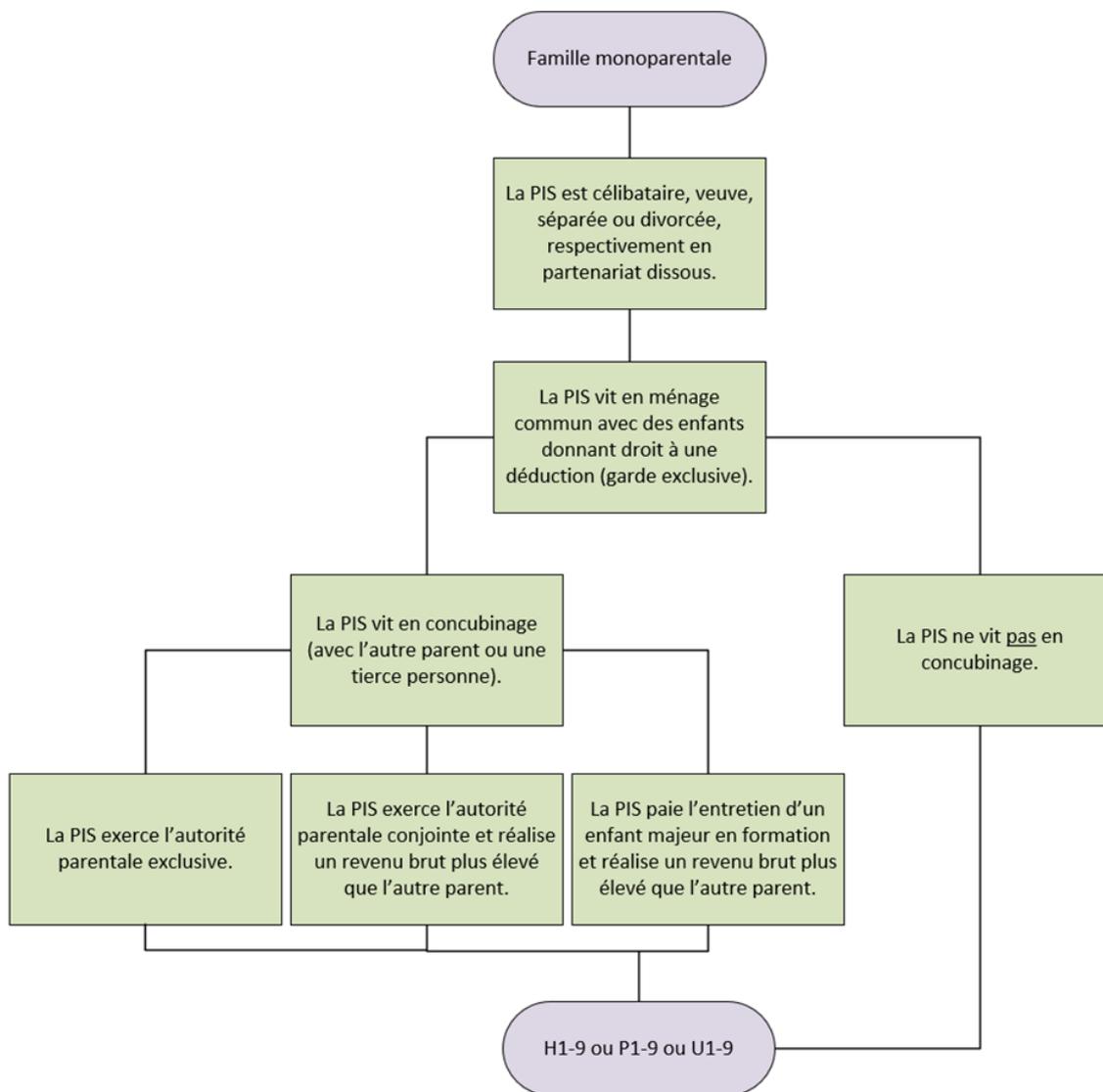
- Si ni le taux d'occupation total ni le revenu brut total ne sont connus, il n'est pas possible de déterminer un taux d'occupation pour la PIS. Seul l'élément «OtherActivities» est saisi dans le système. La valeur médiane s'applique pour déterminer le taux.
- En cas de changement du taux d'occupation en cours de mois, le taux d'occupation au moment du paiement du salaire est valable pour le calcul de l'impôt à la source et la transmission.

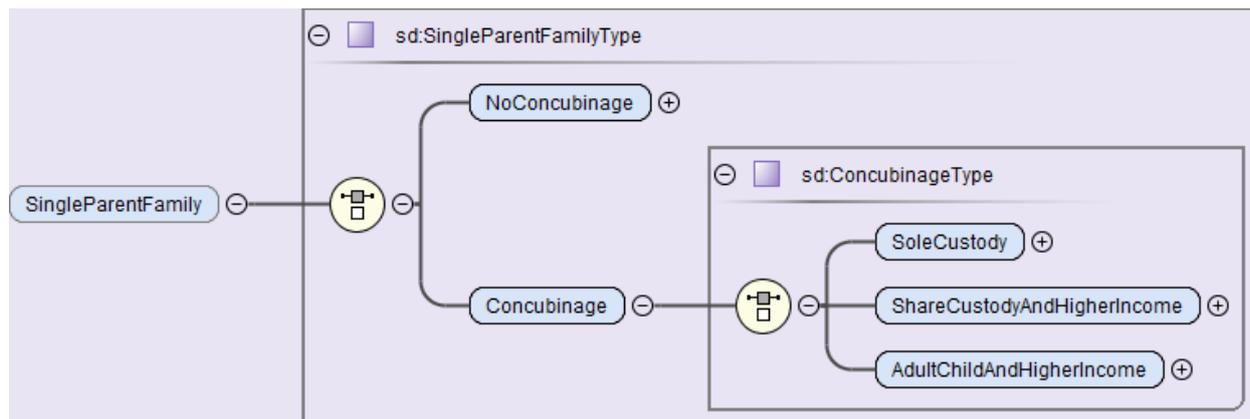
Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
OtherActivities	Autre employeur ou revenus acquis en compensation	sd:OtherActivitiesType	Optionnel
TotalActivityRate	Taux d'occupation total chez tous <u>les autres</u> employeurs	c:PercentType	Optionnel

9.3.3 Famille monoparentale

Les codes de barèmes IS H, P (pour frontaliers allemands) et U (pour frontaliers italiens) s'appliquent aux personnes seules vivant en ménage commun avec des enfants ou des personnes ayant un droit à l'entretien dont elles subviennent à l'entretien de façon substantielle (familles monoparentales). Si une entreprise souhaite appliquer pour une PIS le code de barème IS H, P ou U, l'élément <SingleParentFamily> doit être impérativement transmis avec les informations correspondantes. L'entreprise confirme ainsi vis-à-vis de l'ACI les conditions devant être remplies pour l'application des codes de barème IS H, P et U. Si l'entreprise ne peut pas confirmer l'une des conditions requises, le code barème IS A ou L (pour frontaliers allemands) ou R (pour frontaliers italiens) s'appliquera. La circulaire n° 30 de l'AFC sur l'imposition des couples et des familles en vertu de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct décrit en détail les situations dans lesquelles l'un des codes barème IS est valable pour les familles monoparentales; il est possible d'en discuter au cas par cas avec l'ACI.

En raison des différentes pratiques cantonales, les corrections des codes de barème IS par l'ACI demeurent réservées. En fonction du canton, il peut donc en résulter l'application du code de barème A, L ou R malgré la transmission de l'élément <SingleParentFamily>.

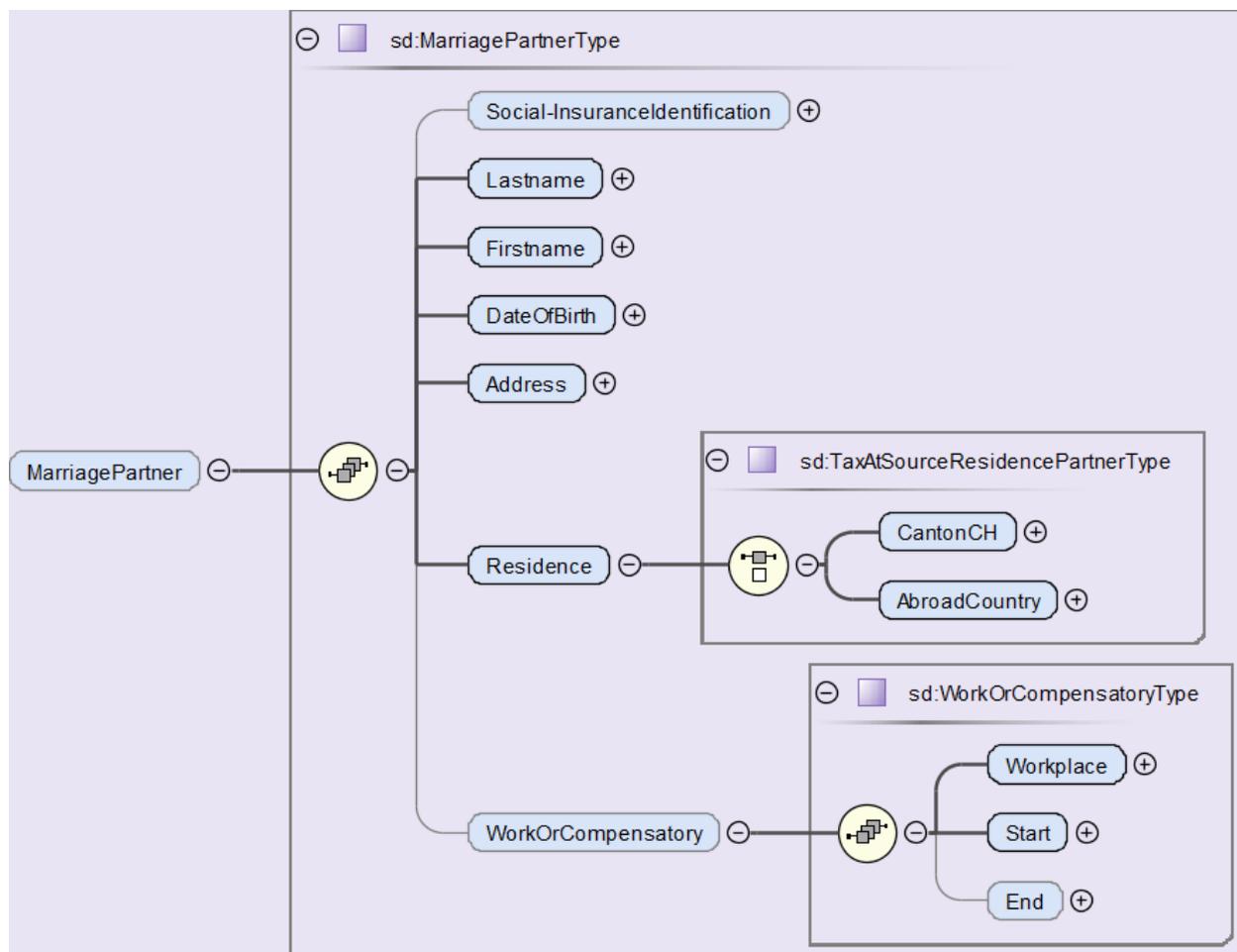




Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
SingleParentFamily...	Famille monoparentale l'élément est transmis impérativement lorsque pour une PIS le code barème IS H, P ou U a été saisi. L'entreprise confirme ainsi que la PIS vit en ménage commun avec des enfants donnant droit à une déduction (garde exclusive).	sd:SingleParentFamilyType	Optionnel, obligatoire si code de barème IS H, P ou U
NoConcupinage	Pas de concubinage la PIS ne vit pas en ménage commun avec un concubin.		Obligatoire, choix
Concupinage...	Concupinage la PIS vit en ménage commun avec des enfants donnant droit à une déduction et son concubin.		
...SoleCustody	Autorité parentale exclusive la PIS exerce l'autorité parentale sur les enfants vivant sous le même toit.	c:EmptyType	Obligatoire, choix
...ShareCustody AndHigherIncome	Autorité parentale commune et revenu brut plus élevé la PIS a l'autorité parentale commune sur les enfants vivant sous le même toit et réalise un revenu brut plus élevé que l'autre parent.	c:EmptyType	
...AdultChild AndHigherIncome	Enfant majeur et revenu brut supérieur la PIS vit en ménage commun avec un enfant majeur et réalise un revenu brut plus élevé que l'autre parent.	c:EmptyType	

9.3.4 Informations concernant le partenaire

Pour la détermination du barème, les informations ci-dessous doivent être saisies dans le système si l'état civil du PIS est marié ou en partenariat enregistré.



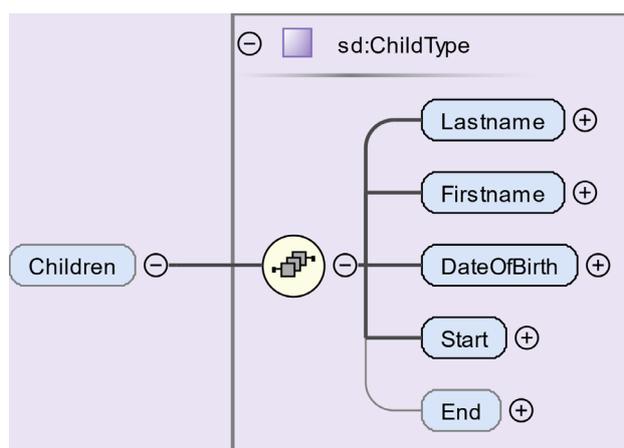
Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
MarriagePartner	Données concernant le partenaire	sd:MarriagePartnerType	Optionnel
Social-Insurancel-identification	Numéro d'assurance sociale	sd:SV-AS-NumberType"	Optionnel
Lastname	Nom de famille	xs:string Chaîne de caractères	Obligatoire
Firstname	Prénoms	xs:string Chaîne de caractères	Obligatoire
DateOfBirth	Date de naissance	sd:dateType	Obligatoire
Address	Adresse (soit celle de la PIS, soit une adresse séparée du partenaire)	sd:AddressType	Obligatoire
Residence...	Domicile	sd:TaxAtSourceResidence-Type	Obligatoire
...CantonCH	Canton de domicile CH	sd:CantonAddressType	Obligatoire, choix
...AbroadCountry	Code pays ISO étranger	sd:CountryISOType	

Si le conjoint ou le partenaire enregistré de la PIS réalise des revenus d'activités lucratives ou des revenus acquis en compensation, il faut en outre saisir les informations ci-dessous dans le système. Cela n'est pas nécessaire lorsque le revenu de l'activité lucrative du conjoint, respectivement du partenariat enregistré, est imposé selon la procédure de décompte simplifiée conformément à la loi fédérale sur le travail au noir (LTN).

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
WorkOrCompensa- tory...	Revenu de l'activité in/dépendante ou revenus acquis en compensation		Optionnel
...Workplace	Lieu de travail	sd:CantonAndEXTtype	Obligatoire
...Start	Début de l'activité lucrative, respectivement du droit aux revenus acquis en compensation (ou date d'entrée de la PIS)	xs:date	Obligatoire
...End	Fin de l'activité lucrative, respectivement du droit aux revenus acquis en compensation	xs:date	Optionnel

9.3.5 Informations concernant les enfants

Pour la détermination du barème, les informations ci-dessous doivent être saisies dans le système si la PIS a des enfants mineurs, ou majeurs ou se trouvant en formation initiale.



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Children	Enfants mineurs, ou majeurs en formation initiale	sd:ChildType	Optionnel
Lastname	Nom de famille	xs:string	Obligatoire
Firstname	Prénom	xs:string	Obligatoire
DateOfBirth	Date de naissance	xs:date	Obligatoire
Start	Début du droit à la déduction pour enfant	xs:date	Obligatoire
End	Fin du droit à la déduction pour enfant	xs:date	Optionnel

Exemples de validité pour le droit à déduction:

Date de naissance	Valable à partir du
15.04.2021	01.05.2021
01.04.2021	01.05.2021
30.04.2021	01.05.2021

9.4 Détermination du canton IS + commune IS

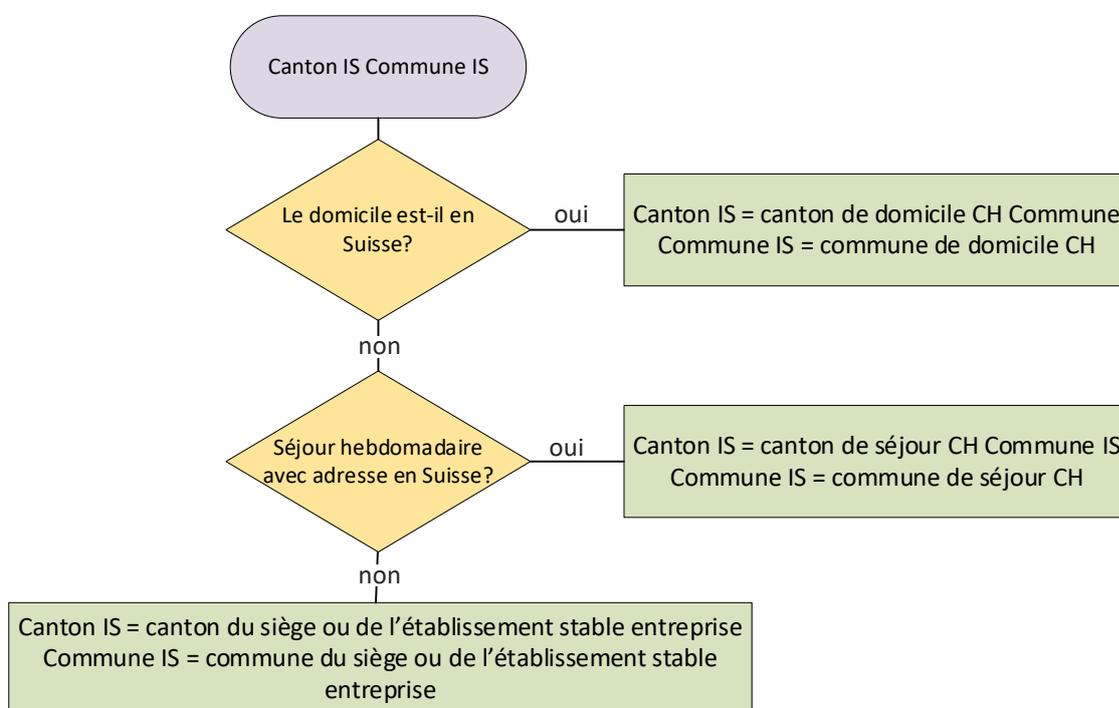
9.4.1 Principe

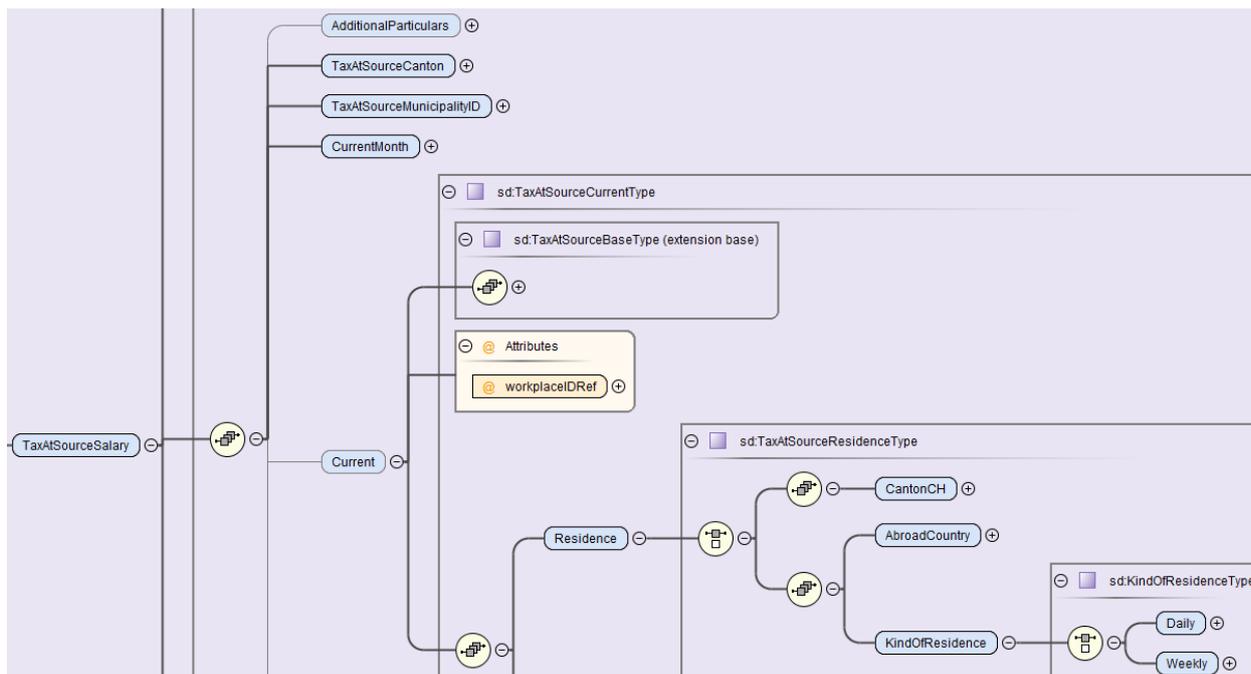
L'affectation au canton IS ayant-droit dépend du lien entre la PIS et la Suisse. Si la PIS est domiciliée en Suisse et y est donc imposable de manière illimitée, l'impôt à la source est dû au domicile suisse. En cas d'assujettissement limité (domicile à l'étranger), l'impôt à la source est en règle générale dû au domicile occupé durant la semaine ou au siège de l'entreprise. Si l'entreprise exploite d'autres établissements stables dans un autre canton ou une autre commune et tient à cet effet sa propre comptabilité (salariale), le canton, respectivement la commune de cet établissement stable est déterminante.

La commune est déterminée par une instance officielle et enregistrée pour une durée d'un an. Ceci afin de permettre l'utilisation automatique du numéro de commune en vigueur pour l'année concernée en cas de fusions de communes.

Conversion de NPA en numéro OFS de la commune :

[Liste officielle \(Cadastre\)](#)





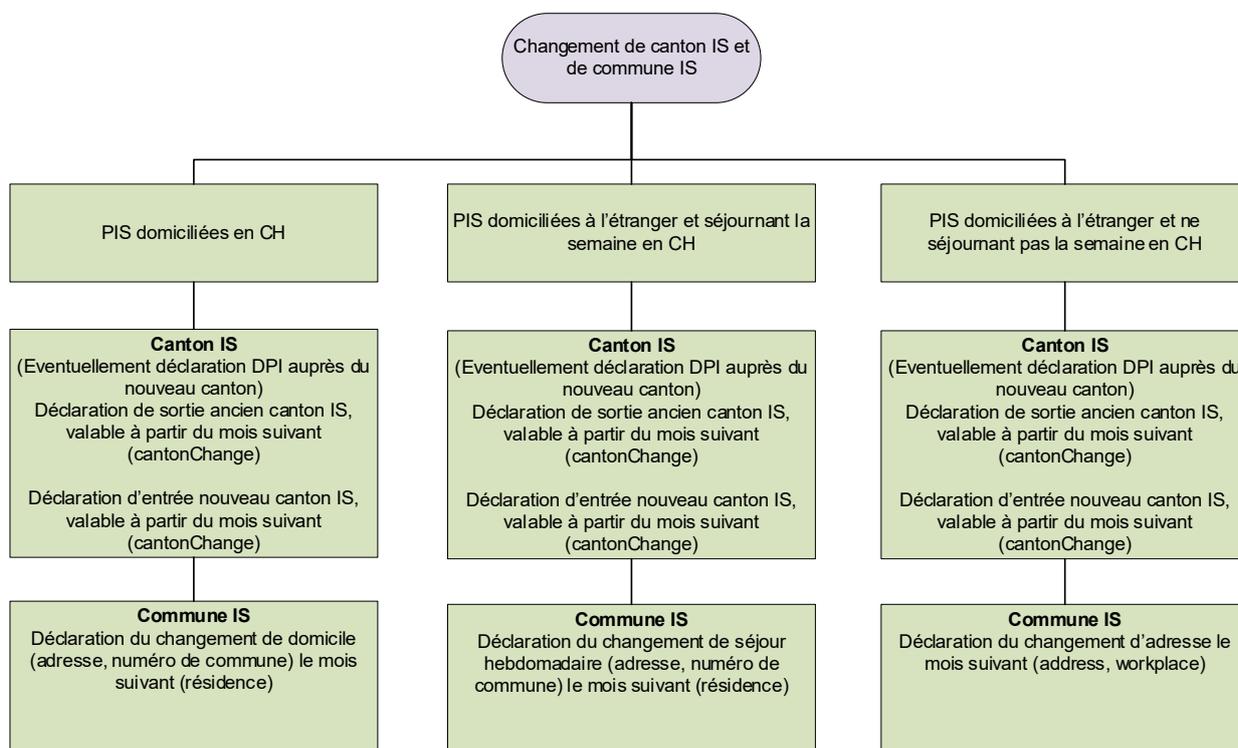
Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
TaxAtSourceCanton	Initiales du canton IS	sd:CantonAddressType	Obligatoire
TaxAtSource-MunicipalityID	Numéro OFS de la commune IS	sd:MunicipalityIDType	Obligatoire
Current/Residence...	Domicile	sd:TaxAtSourceResidenceType	Obligatoire
...CantonCH	Canton de domicile CH: pour les PIS domiciliées en Suisse, le canton de domicile (ResidenceCanton) et la commune de domicile (MunicipalityID) sont déterminants.	sd:CantonAddressType	Obligatoire
...AbroadCountry...	Code pays ISO étranger à deux chiffres: pour les PIS domiciliées à l'étranger	sd:CountryISOType	Obligatoire
...KindOfResidence...	Genre de séjour		Obligatoire
...Daily	Sans séjour hebdomadaire: pour les PIS ne disposant ni d'un domicile ni d'un lieu de séjour en Suisse, le siège ou l'établissement stable de l'entreprise est déterminant (Workplace/AddressExtended/CantonCH/MunicipalityID). Cela s'applique aussi notamment aux catégories prédéfinies (honoraires membres du CA, participations de collaborateur exportées et accord spécial avec la France).	sd:EmptyType	Obligatoire
...Weekly	Avec séjour hebdomadaire: pour les PIS ne disposant pas d'un domicile mais d'un lieu de séjour hebdomadaire en Suisse, le canton et la commune de séjour hebdomadaire (selon l'adresse du séjour hebdomadaire) sont déterminants.	sd:AddressType	Obligatoire

9.4.2 Changement de canton IS et de commune IS

Un changement de canton de domicile ou de séjour hebdomadaire n'est pertinent pour le décompte IS qu'à partir du mois suivant. Si la PIS change de canton de domicile ou de séjour hebdomadaire, il y a lieu de transmettre avec le dernier décompte IS à l'ancien canton de domicile ou de séjour hebdomadaire une déclaration de sortie avec le motif «changement de canton» et la date «valable-à-partir-de». Simultanément il faut transmettre au nouveau canton de domicile ou de séjour hebdomadaire une entrée avec le motif «changement de canton» et la date «valable-à-partir-de». Si le DPI établit un premier décompte pour des PIS avec le nouveau canton de domicile ou de séjour hebdomadaire, il doit au préalable s'annoncer à l'ACI et demander un numéro DPI.

Si le changement porte uniquement sur la commune de domicile ou de séjour hebdomadaire mais la personne imposée à la source demeure dans le même canton, le changement de domicile ou de séjour hebdomadaire est transmis le mois suivant dans le décompte IS (sans déclaration de sortie).

Un changement de canton ou de commune IS peut être effectué pour les personnes imposées à la source domiciliées à l'étranger et sans séjour hebdomadaire en Suisse lorsque l'entreprise change le canton ou la commune du siège, respectivement de l'établissement stable. Dans ce cas également, le DPI doit au préalable s'annoncer à l'ACI du nouveau canton du siège ou de l'établissement stable, et demander un numéro DPI lorsque des PIS font l'objet d'un premier décompte dans ce canton IS.



Exemples pour le changement de canton

Date de départ	Date d'enregistrement nouveau canton	Valable à partir du
14.04.2021	15.04.2021	01.05.2021
31.03.2021	01.04.2021	01.04.2021
29.04.2021	30.04.2021	01.05.2021
01.04.2021	02.04.2021	01.05.2021

En cas de changement de canton, la distinction entre la date de départ dans l'ancien canton et la date d'enregistrement dans le nouveau canton est déterminante. Le changement de canton est toujours effectif à partir du mois **suivant la date de départ**. La date d'enregistrement effective auprès du nouveau canton ne joue aucun rôle à cet égard.

Exemple de changement de canton dans le modèle mensuel (cf. annexe 1 exemple M46)

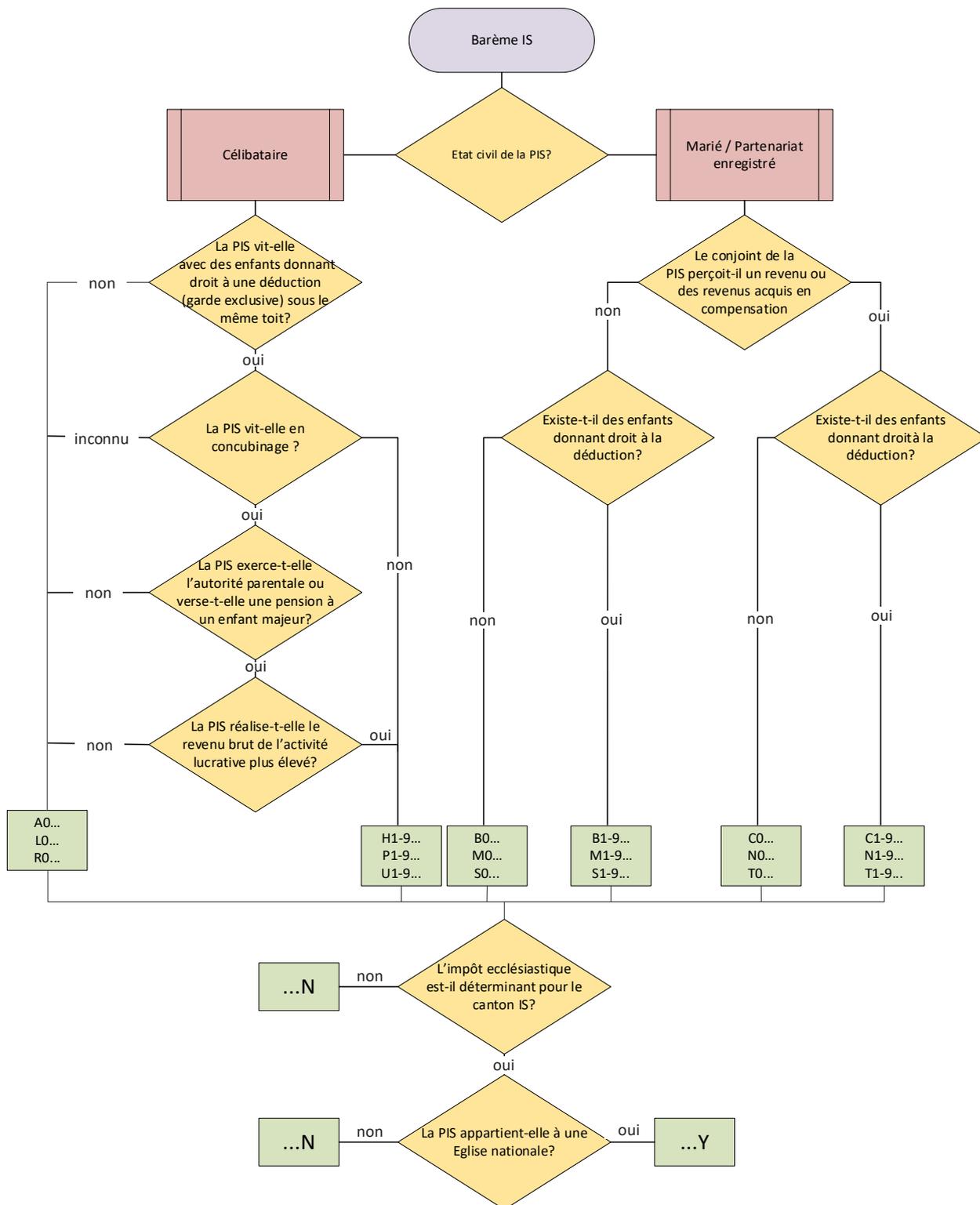
Occupation	01.01. - 31.12.						
TO	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Etat civil	single	single	single	single	single	single	single
Désignation	jan	fév	mar	avr	mai	jun	jul
Code tarif IS	AON	AON	AON	AON	AON	AON	AON
Canton	AG	AG	AG	AG	AG		
EMA-Withdrawal					canton Change 30.04.2021		
					BE	BE	BE
EMA-Entrée					canton Change 01.05.2021		
Jours AS	30	30	30	30	30	30	30
Jours AS cumulé	30	60	90	120	150	180	210
Jours IS	30	30	30	30	30	30	30
Salaire mensuel	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Brut	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Taux IS AON	9.50%	9.50%	9.50%	9.50%	11.50%	11.50%	11.50%
Montant IS AON	475.00	475.00	475.00	475.00	690.00	690.00	690.00
Paielement	4'525.00	4'525.00	4'525.00	4'525.00	5'310.00	5'310.00	5'310.00
Salaire IS AON	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Salaire IS DT périodique	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Salaire IS DT	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00

Exemple de changement de canton dans le modèle annuel (cf. annexe 1 exemple Y46)

Occupation	01.01. - 31.12.						
TO	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Etat civil	single	single	single	single	single	single	single
Désignation	jan	fév	mar	avr	mai	jun	jul
Code tarif IS	AON	AON	AON	AON	AON	AON	AON
Canton	TI	TI	TI	TI	TI		
EMA-Withdrawal					canton Change 30.04.2021		
					VD	VD	VD
EMA-Entrée					canton Change 01.05.2021		
Jours AS	30	30	30	30	30	30	30
Jours AS cumul.	30	60	90	120	30	60	90
Jours IS	360	360	360	360	360	360	360
salaire mensuel	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Brut	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Taux IS AON	9.50%	9.50%	9.50%	9.50%	11.50%	11.50%	11.50%
Montant IS AON	475.00	475.00	475.00	475.00	690.00	690.00	690.00
Montant IS AON cumul.	475.00	950.00	1'425.00	1'900.00	690.00	1'380.00	2'070.00
Montant IS total	475.00	475.00	475.00	475.00	690.00	690.00	690.00
Paielement	4'525.00	4'525.00	4'525.00	4'525.00	5'310.00	5'310.00	5'310.00
Salaire IS AON	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Salaire IS AON cumul.	5'000.00	10'000.00	15'000.00	20'000.00	6'000.00	12'000.00	18'000.00
Salaire IS DT périodique	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Salaire IS DT périodique c	5'000.00	10'000.00	15'000.00	20'000.00	6'000.00	12'000.00	18'000.00
Salaire IS DT année	60'000.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00	72'000.00	72'000.00	72'000.00
Salaire IS DT	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00

9.5 Le code barème IS

Les codes IS harmonisé est composé de trois caractères et ont une longueur fixe, ce qui simplifie leur utilisation et leur validation. Dans le cadre de la procédure de communication ELM, le DPI fait la première proposition de code barème IS à appliquer au moyen du diagramme ci-après et des données personnelles saisies dans le système ERP. C'est toutefois l'ACI qui reste compétente pour décider du barème. Les ACI peuvent donc transmettre les corrections nécessaires au DPI au moyen de retours vérifiés.



9.5.1 Codes barème IS ordinaires

Pour les PIS au bénéfice d'un contrat d'engagement, les codes barème IS ci-après s'appliquent. Pour les PIS domiciliées en Suisse, les codes barème IS A, B, C et H s'appliquent. Pour les PIS domiciliées à l'étranger, il y a lieu de vérifier s'il s'agit de frontaliers au sens de la convention de double imposition (CDI) applicable que la Suisse a conclue avec l'Etat de domicile correspondant. En fonction de l'Etat de domicile, des codes barème IS spéciaux s'appliquent, ou aucun IS ne doit être perçu en Suisse. Pour la question de savoir si une PIS remplit les critères pour la qualification de frontalier, la catégorie de séjour n'est pas décisive (le livret de frontalier G n'est qu'un indice). La qualification ne dépend pas non plus de la détermination du canton et de la commune IS. Cette question technique ne peut être clarifiée qu'en consultant la CDI correspondante.



Domicile CH	Domicile étranger						
	Pays	DE	FR	IT	FL	AT	Autres
A, B, C, H	Frontalier	L, M, N, P	SFN (A, B, C, H)	F ou R, S, T, U (A, B, C, H)	pas d'IS	A, B, C, H	-
	Non-frontalier	A, B, C, H					

Les barèmes de l'impôt à la source figurent sous : [AFC - Barèmes cantonaux](#)

En cas d'adaptations, l'AFC informe via un communiqué. Le lien suivant permet de s'abonner aux nouveautés : [Bulletin](#)

9.5.1.1 Code Barème IS (1er caractère du barème IS)

Le code barème se définit par un caractère. Le chiffre 4 de la circulaire IS définit quel code barème s'applique, et à quelles conditions.

Les codes barème IS A, B, C et H s'appliquent dans les situations suivantes:

- PIS domiciliées en CH;
- PIS domiciliées à l'étranger ne revêtant pas la qualité de travailleurs frontaliers;
- PIS domiciliées en FR qui, si elles revêtent la qualité de frontalier, n'ont en revanche pas BL, BS, SO, VD, VS, NE, JU ou BE comme canton IS (accord spécial);
- PIS domiciliées en AT et ce, qu'elles revêtent la qualité de travailleur frontalier ou non.

Code barème et description	Champ concerné
A S'applique aux personnes seules (célibataires, séparées, divorcées ou veuves) ne vivant pas en ménage commun avec des mineurs, ou des majeurs se trouvant en formation initiale.	1. Etat civil
	2. Enfants
	3. Famille monoparentale
B S'applique aux personnes mariées (ou vivant en partenariat enregistré) dont le partenaire n'exerce pas d'activité lucrative.	1. Etat civil
	2. Partenaire
C S'applique aux personnes mariées (ou vivant en partenariat enregistré) dont le partenaire exerce une activité lucrative.	1. Etat civil
	2. Partenaire
H S'applique aux personnes seules (célibataires, séparées, divorcées ou veuves) vivant en ménage commun avec des mineurs, ou des majeurs se trouvant en formation initiale (famille monoparentale).	1. Etat civil
	2. Enfants
	3. Famille monoparentale

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle CDI avec l'Italie, le code F ne sera plus valable et ne pourra plus être utilisé à partir du 1^{er} janvier 2024.

Code barème et description		Champ concerné
F	Jusqu'au 31.12.2023 : S'applique aux frontaliers conformément à la CDI avec l'Italie domiciliés dans une commune frontalière italienne et dont le partenaire exerce une activité lucrative hors de Suisse. La liste des communes frontalières est publiée sous iFonte -> «Imposte alla fonte Applicativo iFonte».	1. Etat civil
		2. Partenaire
		3. Lieu de travail partenaire

Les codes barème IS L, M, N et P s'appliquent aux PIS domiciliées en DE et remplissant les critères de la qualité de travailleur frontalier.

Code barème et description		Champ concerné
L	S'applique aux personnes seules (célibataires, séparées, divorcées ou veuves) ne vivant pas en ménage commun avec des mineurs, ou des majeurs se trouvant en formation initiale.	1. Etat civil
		2. Enfants
		3. Famille monoparentale
M	S'applique aux personnes mariées (ou vivant en partenariat enregistré) dont le partenaire n'exerce pas d'activité lucrative.	1. Etat civil
		2. Partenaire
N	S'applique aux personnes mariées (ou vivant en partenariat enregistré) dont le partenaire exerce une activité lucrative.	1. Etat civil
		2. Partenaire
P	S'applique aux personnes seules (célibataires, séparées, divorcées ou veuves) vivant en ménage commun avec des mineurs, ou des majeurs se trouvant en formation initiale (famille monoparentale).	1. Etat civil
		2. Enfants
		3. Famille monoparentale

Disclaimer : La définition suivante se réfère à l'accord sur les travailleurs frontaliers avec l'Italie et se limite aux informations nécessaires pour l'établissement des directives. D'autres informations approfondies et une vue d'ensemble des adaptations sont décrites dans les FAQ-7.1 et FAQ-7.2

Les codes barème IS R, S, T et U s'appliquent à partir du 1. Janvier 2024 aux PIS domiciliées en Italie et remplissant les critères de la qualité de travailleur frontalier.

Code barème et description		Champ concerné
R	S'applique aux personnes seules (célibataires, séparées, divorcées ou veuves) ne vivant pas en ménage commun avec des mineurs, ou des majeurs se trouvant en formation initiale.	1. Etat civil
		2. Enfants
		3. Famille monoparentale
S	S'applique aux personnes mariées (ou vivant en partenariat enregistré) dont le partenaire n'exerce pas d'activité lucrative.	1. Etat civil
		2. Partenaire
T	S'applique aux personnes mariées (ou vivant en partenariat enregistré) dont le partenaire exerce une activité lucrative.	1. Etat civil
		2. Partenaire
U	S'applique aux personnes seules (célibataires, séparées, divorcées ou veuves) vivant en ménage commun avec des mineurs, ou des majeurs se trouvant en formation initiale (famille monoparentale).	1. Etat civil
		2. Enfants
		3. Famille monoparentale

9.5.1.2 Déduction pour enfant (2e caractère du code barème IS)

La déduction pour enfant est décrite au moyen d'un caractère (valeurs possibles [0 à 9]). Celui-ci décrit le nombre de déductions pour enfants incluses dans le code barème IS correspondant. Le chiffre 4.7 de la circulaire IS stipule les conditions auxquelles des déductions pour enfants sont accordées.

Valeur	Champ concerné	Règle de plausibilisation
0-9	1. Enfants	La PIS a des enfants mineurs, ou majeurs se trouvant en formation initiale
	2. Date de naissance	Calcul automatique dans le système avec date de naissance
	3. Barème	Le code barème doit être B, C, F ou H, respectivement pour certains cantons aussi M, N ou P. Pour les codes barème A, B, C et H ainsi que L, M, N et P, les déductions pour enfants supplémentaires pour les personnes versant des pensions alimentaires peuvent être accordées exclusivement sur ordre de l'ACI.

9.5.1.3 Impôt ecclésiastique (3e caractère du code barème IS)

L'impôt ecclésiastique est indiqué avec un caractère qui peut être «Y» (yes) ou «N» (no). Le droit cantonal indique si la PIS est assujettie ou non à l'impôt ecclésiastique. Si dans un canton l'impôt ecclésiastique est sans importance, le caractère est toujours «N».

Valeur	Champ concerné	Règle de plausibilisation
Y	Confession	Appartient à une Eglise nationale reconnue dans le canton IS
N	Confession	«Autre/aucune» ou sans importance

Exemples code barème IS

Barème	DE	IE	Description
L	0	Y	Frontalier Allemagne seul avec 0 déduction pour enfant (DE) et impôt ecclésiastique (IE)
M	2	Y	Frontalier Allemagne marié, un seul revenu, avec 2 déductions pour enfant et impôts ecclésiastiques
B	0	N	Un seul revenu, marié avec 0 déduction pour enfant sans impôt ecclésiastique
C	1	Y	Deux revenus, marié avec 1 déduction pour enfant et impôt ecclésiastique

9.5.1.4 Code barème IS spécialement approuvé par l'ACI

Dans des circonstances particulières, l'ACI peut valider un code barème IS spécifique (par ex. une déduction pour enfant supplémentaire en faveur de personnes versant une pension alimentaire). Dans un tel cas, le code barème IS spécifique approuvé est indiqué dans le décompte IS, afin que l'ACI puisse vérifier que les accords spéciaux ont bien été respectés.

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ optionnel
Current...	Décompte IS	sd:TaxAtSourceCurrentType	Optionnel
...GrantTaxAtSourceCode	Code barème IS spécialement approuvé par l'ACI	c:EmptyType	Optionnel

9.5.2 Catégories prédéfinies

Pour les personnes auxquelles aucun code barème IS n'est attribué du fait de leur qualité de PIS, il est possible de sélectionner l'une des catégories ci-dessous:

- Pour les PIS domiciliées à l'étranger percevant des honoraires de membre du conseil d'administration d'une personne morale ayant son siège en CH, en lieu et place du barème IS la catégorie prédéfinie HEN ou HEY (avec ou sans impôt ecclésiastique) est attribuée. Les prestations sont imposées à un taux linéaire conformément au barème IS.
- Pour les PIS domiciliées à l'étranger qui après la fin du rapport de travail en Suisse et après le déménagement à l'étranger réalisent un avantage appréciable en argent issu de participations de collaborateur, en lieu et place du code barème IS la catégorie prédéfinie MEN ou MEY (avec ou sans impôt ecclésiastique) est attribuée. Les prestations sont imposées à un taux linéaire conformément au barème IS.
- Accord spécial avec la France : les cantons BL, BS, SO, VD, VS, NE, JU et BE ont conclu un accord spécial pour les PIS domiciliées en France. En lieu et place d'un code barème IS, la catégorie prédéfinie SFN est attribuée aux PIS tombant sous cet accord spécial. Pendant le traitement des salaires, il n'y a aucune retenue IS. Lors du décompte IS mensuel au canton, seul le salaire IS est déclaré.
- Non soumis à l'impôt à la source : il peut arriver qu'une correction doive être transmise parce que dans des décomptes IS antérieurs, par erreur, des impôts à la source ont été déduits, ou aucun impôt à la source n'a été déduit. Pour la période («old» ou «new») durant laquelle la personne n'était pas assujettie à l'impôt à la source, en lieu et place du code barème IS la catégorie spéciale NON ou NOY (avec ou sans impôt ecclésiastique) peut être saisie.

Il est possible qu'un code barème IS (salaire normal) plus une catégorie prédéfinie (pour les honoraires de membre du CA) doivent être attribués. Dans ce cas, pour un traitement de salaire effectif ainsi que pour la transmission, il est nécessaire de procéder à une répartition. Le plus simple est d'enregistrer la personne deux fois avec des numéros personnels distincts et d'établir un décompte des prestations à travers des sociétés séparées.

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ optionnel
CategoryPreDefined...	Catégories prédéfinies	c:CategoryPreDefinedType	Obligatoire, choix
...HEN, HEY	Honoraires de membres du CA aux PIS domiciliés à l'étranger		Choix
...MEN, MEY	Prestations issues de participations de collaborateur en faveur de PIS domiciliées à l'étranger		
...SFN	Accord spécial avec la France pour les cantons BL, BS, SO, VD, VS, NE, JU, BE		
...NON, NOY	Non soumis à l'impôt à la source: Le décompte a été fait pour la personne par erreur avec (Y) ou sans impôt ecclésiastique (N) et sera maintenant corrigé par l'entreprise		
CategoryOpen	Catégorie ouverte dynamique à l'aide de texte libre ou de numéros	c:IDType	Obligatoire, choix

9.6 Calcul montant IS

9.6.1 Principes

Les modèles de calcul des impôts à la source sont décrits au chiffre 6 circulaire IS pour le modèle mensuel et au chiffre 7 circulaire IS pour le modèle annuel. Pour les programmes de salaires certifiés Swissdec, les réglementations ci-après s'appliquent au calcul de l'IS.

- Tous les éléments du salaire assujettis à l'impôt à la source versés le mois correspondant à la PIS sont en règle générale additionnés et soumis intégralement à l'impôt à la source. Le salaire IS DT correspond normalement au salaire IS. Dans les spécialités ci-après, le salaire IS DT doit être calculé différemment.
- En cas de changement du taux d'occupation en cours de mois, le taux d'occupation au moment du paiement du salaire est valable pour le calcul de l'impôt à la source et la transmission.
- Pour le modèle mensuel, le montant IS résulte normalement de la multiplication du salaire IS par le taux IS conformément au barème IS cantonal calculé sur la base du salaire IS DT et du barème IS.
- Pour le modèle annuel, le montant IS est toujours calculé avec le taux IS correspondant au revenu annuel déterminant pour le taux (année salaire IS DT). L'année salaire IS DT est calculée en annualisant tous les éléments de salaire périodique de l'année en cours puis en additionnant tous les éléments de salaire apériodique de l'année en cours (sans annualisation). Le montant obtenu doit être divisé par douze afin d'obtenir le salaire IS DT déterminant pour la fixation du taux IS conformément au barème IS applicable. Le montant de l'IS dû mensuellement résulte de la multiplication du salaire IS de l'année en cours (salaire IS cumulé) avec le barème IS et la déduction subséquente du montant IS payé les mois précédents (montant IS cumulé). Ce calcul permet chaque mois une compensation du montant IS des mois précédents. Le montant IS des mois précédents n'est recalculé que si le barème IS et le revenu annuel déterminant pour le taux changent dans le courant de l'année (cf. chiffre 9.6.2).

Principes	Modèle mensuel	Modèle annuel
Période fiscale	Mois	Année civile
Salaire IS	Revenu mensuel brut	Revenu mensuel brut
Salaire IS DT	Revenu mensuel brut déterminant	Revenu brut annuel divisé par 12
Compensation annuelle	interdite	obligatoire

Pour le calcul du montant IS, les genres de salaire techniques ci-après doivent être inscrits dans le système ERP. Ce calcul couvre également les cas avec des entrées et des sorties dans le courant du mois. Pour les cas spéciaux avec des entrées et des sorties dans le courant du mois, on applique les mêmes règles qu'aux assurances sociales.

Genre de salaire technique	Description modèle mensuel	Description modèle annuel
Jours AS	Nombre de jours d'assurance sociale dans le mois courant	
Jours AS cumulé	Nombre de jours d'assurance sociale de l'année en cours (01.01 ou entrée)	
Jours IS	Nombre de jours d'impôt à la source dans le mois courant (total par mois toujours 30 jours)	Nombre de jours d'impôt à la source dans l'année courante (total par année toujours 360 jours)
Base 13 ^e salaire cumulé.	Total des salaires mensuels depuis le dernier paiement du 13 ^e salaire de l'année en cours (01.01. ou entrée) La valeur du mois en cours divisé par 12 donne la part du 13 ^e salaire.	
Taux IS	Le pourcentage calculé sur la base du salaire IS DT et du barème IS applicable conformément au barème IS cantonal.	
Montant IS	Salaire IS multiplié par le taux IS	Salaire IS cumulé multiplié par le taux IS moins le montant IS cumulé du mois précédent
Montant IS cumulé	Total de tous les montants IS réguliers de l'année en cours (01.01 ou entrée)	
Montant IS total	Total de tous les montants IS réguliers du mois courant	

Genre de salaire technique	Description modèle mensuel	Description modèle annuel
Salaire IS	Total de tous les genres de salaire assujettis à l'impôt à la source, pas de prise en compte des mois précédents	
Salaire IS cumulé	Total de tous les genres de salaire assujettis à l'impôt à la source de l'année en cours (01.01 ou entrée)	
Salaire IS total	Total de tous les salaires IS réguliers du mois courant	
Salaire IS DT périodique	Total de tous les genres de salaire réguliers du mois en cours. Si plusieurs occupations existantes: résultat divisé par TO et multiplié par total TO.	
Salaire IS DT périodique cumulé	Total salaire IS DT périodique du mois en cours (déterminant uniquement pour paiements de salaires en cours de mois, cf. chiffre 9.6.4).	Total salaire IS DT périodique de l'année en cours (depuis 01.01 ou entrée)
Salaire IS DT apériodique	Total de toutes les prestations apériodiques du mois en cours. Les règles concernant la détermination des prestations apériodiques correspondent au chiffre 3 du certificat de salaire (cf. cm 27 Guide certificat de salaire).	
Salaire IS DT apériodique cumulé	Total salaire IS DT apériodique du mois en cours (déterminant uniquement pour paiements de salaires en cours de mois, cf. chiffre 9.6.4).	Total salaire IS DT apériodique de l'année en cours (depuis 01.01 ou entrée)
Année salaire IS DT	Sans importance	Diviser salaire IS DT périodique cumulé par jours AS cumulé, multiplier par 360 jours et additionner salaire IS DT apériodique cumulé
Salaire IS DT	Diviser salaire IS DT périodique par jours AS, multiplier par 30 jours (jours IS) et additionner salaire IS DT apériodique.	Diviser l'année salaire IS DT par 12.

9.6.1.1 Réputés périodiques / apériodiques

Pour la distinction, il faut en principe se baser sur le guide d'établissement du certificat de salaire ou de l'attestation de rente (formulaire 11). D'après celui-ci, sont réputées apériodiques les prestations versées irrégulièrement à la personne. On peut partir des principes suivants :

- Les prestations qui doivent figurer sous les chiffres 1, 2 ou 7 du certificat de salaire sont généralement réputées périodiques.
- Les prestations qui doivent figurer sous les chiffres 3, 4 ou 5 du certificat de salaire sont généralement réputées apériodique.
- Les prestations qui doivent figurer sous le chiffre 6 du certificat de salaire sont réputées, selon leur caractère, comme apériodiques ou périodiques.

En cas de doute, une prestation doit être constatée comme périodique. En cas d'incertitude, il est possible de consulter l'administration cantonale des impôts (ACI) compétente.

9.6.1.2 Description plus détaillée du 13^e salaire dans le modèle mensuel et annuel

Modèle mensuel

Le 13^e salaire est considéré comme prestation périodique et doit être estimé en cas d'entrée ou de sortie en cours de mois ainsi que d'autres activités lucratives / revenus de remplacement avec les autres éléments de salaire périodiques du mois concerné. Cette estimation peut dans certains cas entraîner des écarts dans le salaire déterminant pour le taux entre le calcul selon Swissdec et le calcul selon la circulaire 45 de l'AFC.

Exemple 1 : Sortie le 15 mars avec le paiement annuel du 13^e salaire, salaire mensuel = CHF 6'000.00

Désignation	CHF	Calcul (CHF)
Part salaire mensuel	3'000.00	6'000/30*15
Part 13 ^e salaire	1'250.00	6'000/360*75
Salaire brut	4'250.00	
Salaire QST	4'250.00	
Salaire DT IS	8'500.00	4'250/15*30

Exemple 2: Sortie le 1^{er} novembre avec paiement du 13^e salaire, salaire mensuel = CHF 6'000.00

Désignation	CHF	Calcul (CHF)
Part salaire mensuel	200.00	6'000/30
Part 13 ^e salaire	5'016.65	6'000/360*301
Salaire brut	5'216.65	
Salaire QST	5'216.65	
Salaire DT IS	156'499.50	5'216.65/1*30

Si l'estimation aboutit à un taux d'imposition excessif, la personne imposée à la source peut faire corriger le revenu déterminant le taux et demander jusqu'au 31.3 de l'année suivante un nouveau calcul de l'impôt à la source ou une taxation ordinaire ultérieure auprès de l'autorité cantonale des impôts compétente.

Modèle annuel

Dans le modèle annuel, le 13^e salaire doit impérativement être pris en considération au moment du paiement (principe de réalisation). Toute dérogation à cette manière de procéder, comme une ventilation artificielle du 13^e salaire sur l'année ou une prise en compte décalée dans le temps de celui-ci, ne sont pas autorisés. La circulaire n° 45 de l'AFC confirme explicitement cette procédure au chapitre 7.1.

9.6.1.3 Description plus détaillée des allocations familiales

Les allocations familiales sont des prestations périodiques. Cela signifie qu'elles doivent être extrapolées en cas d'entrée ou de sortie en cours de mois ainsi qu'en cas d'exercice de plusieurs activités professionnelles. Dans la pratique, les allocations familiales ne sont versées que d'un seul employeur et dans leur intégralité, même en cas d'entrée ou de sortie en cours de mois. Dans ces cas, l'extrapolation conduit à un taux d'imposition trop élevé. En cas de paiement d'une allocation familiale différentielle (versement d'un complément), l'extrapolation est toutefois correcte.

Si l'extrapolation conduit à un taux d'imposition trop élevé, la personne soumise à l'impôt à la source peut faire corriger le salaire déterminant et demander jusqu'au 31 mars de l'année suivante un nouveau calcul de l'impôt à la source ou une taxation ordinaire ultérieure auprès de l'autorité fiscale cantonale compétente.

9.6.1.4 Description plus détaillée de la part privée du véhicule d'entreprise

La part privée pour l'utilisation privée d'une voiture de service (en général 0.9% du prix d'achat hors TVA, au minimum 150 CHF ; voir le guide d'établissement du certificat de salaire points 21-25) est une prestation périodique. Cela signifie que cette prestation doit être extrapolée en cas d'entrée ou de sortie en cours de mois ainsi qu'en cas de plusieurs activités professionnelles. Voir aussi la description des allocations familiales au chapitre 9.6.1.3.

La personne soumise à l'impôt à la source peut faire corriger le taux d'imposition excessif et demander jusqu'au 31 mars de l'année suivante un nouveau calcul de l'impôt à la source ou une taxation ordinaire ultérieure auprès de l'autorité fiscale cantonale compétente.

Exemple modèle mensuel (cf. annexe 1 exemple M1)

Occupation	01.01. - 31.12.		
TO	100%	100%	100%
Etat civil	single	single	single
Désignation	jan	fèv	mar
Code barème IS	A0N	A0N	A0N
Canton	BE	BE	BE
Jours AS	30	30	30
Jours AS cumulé	30	60	90
Jours IS	30	30	30
Base 13e salaire mensuel cumul.	3'000.00	6'000.00	9'000.00
Salaire mensuel	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Commission			5'000.00
13e salaire			
Brut	3'000.00	3'000.00	8'000.00
Taux IS A0N	4.00%	4.00%	14.50%
Montant IS A0N	120.00	120.00	1'160.00
Paiement	2'880.00	2'880.00	6'840.00
Salaire IS A0N	3'000.00	3'000.00	8'000.00
Salaire IS DT périodique	3'000.00	3'000.00	8'000.00
Salaire IS DT	3'000.00	3'000.00	8'000.00

Exemple avec entrée et sortie dans le modèle mensuel (cf. annexe 1 exemple M16)

Entrée	16.01.	21.02.		
Sortie		10.02.	18.03.	
TO	100%	100%	100%	
Etat civil	single	single	single	
Désignation	jan	fév	mar	Total
Code barème IS	A0N	A0N	A0N	
Canton	BE	BE	BE	
Jours AS	15	20	18	53.00
Jours IS	30	30	30	90.00
Salaire mensuel	5'000.00	6'000.00	3'000.00	14'000.00
Bonus			2'000.00	2'000.00
				0.00
Brut	5'000.00	6'000.00	5'000.00	16'000.00
Taux IS A0N	16.90%	15.80%	13.20%	
Montant IS A0N	845.00	948.00	660.00	2'453.00
Païement	4'155.00	5'052.00	4'340.00	13'547.00
Salaire IS A0N	5'000.00	6'000.00	5'000.00	16'000.00
Salaire IS Total	5'000.00	6'000.00	5'000.00	16'000.00
Salaire IS DT périodique	5'000.00	6'000.00	3'000.00	14'000.00
Salaire IS DT apériodique			2'000.00	2'000.00
Salaire IS DT	10'000.00	9'000.00	7'000.00	

Exemple modèle annuel (cf. annexe 1 exemple Y1)

Occupation	01.01. - 31.12.		
TO	100%	100%	100%
Etat civil	single	single	single
Désignation	jan	fév	mar
Code barème IS	A0N	A0N	A0N
Canton	TI	TI	TI
Jours AS	30	30	30
Jours AS cumul.	30	60	90
Jours IS	360	360	360
Base 13e salaire mensuel cumul.	3'000.00	6'000.00	9'000.00
Salaire mensuel	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Commission			5'000.00
13. Monatslohn			
Brut	3'000.00	3'000.00	8'000.00
Taux IS A0N	4.00%	4.00%	8.80%
Montant IS A0N	120.00	120.00	992.00
Montant IS A0N cumul.	120.00	240.00	1'232.00
Montant IS Total	120.00	120.00	992.00
Païement	2'880.00	2'880.00	7'008.00
Salaire IS A0N	3'000.00	3'000.00	8'000.00
Salaire IS A0N cumul.	3'000.00	6'000.00	14'000.00
Salaire IS DT périodique	3'000.00	3'000.00	8'000.00
Salaire IS DT périodique cumul.	3'000.00	6'000.00	14'000.00
Salaire IS DT année	36'000.00	36'000.00	56'000.00
Salaire IS DT	3'000.00	3'000.00	4'666.67

Exemple avec entrée et sortie dans le modèle annuel (cf. annexe 1 exemple Y16)

Entrée	16.01.	21.02.		
Sortie		10.02.	18.03.	
TO	100%	100%	100%	
Etat civil	single	single	single	
Désignation	jan	fév	mar	Total
Code barème IS	A0N	A0N	A0N	
Canton	TI	TI	TI	
Jours AS	15	20	18	53.00
Jours AS cumul.	15	35	53	
Jours IS	360	360	360	
Salaire mensuel	5'000.00	6'000.00	3'000.00	14'000.00
Bonus			2'000.00	2'000.00
Brut	5'000.00	6'000.00	5'000.00	16'000.00
Taux IS A0N	16.90%	16.30%	14.60%	
Montant IS A0N	845.00	948.00	543.00	2'336.00
Montant IS A0N cumul.	845.00	1'793.00	2'336.00	
Montant IS Total	845.00	948.00	543.00	2'336.00
Paiement	4'155.00	5'052.00	4'457.00	13'664.00
Salaire IS A0N	5'000.00	6'000.00	5'000.00	16'000.00
Salaire IS A0N cumul.	5'000.00	11'000.00	16'000.00	
Salaire IS Total	5'000.00	6'000.00	5'000.00	16'000.00
Salaire IS DT périodique	5'000.00	6'000.00	3'000.00	14'000.00
Salaire IS DT périodique cumul.	5'000.00	11'000.00	14'000.00	
Salaire IS DT apériodique			2'000.00	2'000.00
Salaire IS DT apériodique cumul.		0.00	2'000.00	
Salaire IS DT année	120'000.00	113'142.86	97'094.34	
Salaire IS DT	10'000.00	9'428.57	8'091.19	

9.6.2 Modification du barème IS au cours de l'année

Les mutations des données personnelles de la PIS entraînant une adaptation du barème IS sont prises en compte à partir du mois suivant.

Dans le modèle mensuel, en cas de modification du barème IS, le nouveau barème pour le calcul est utilisé et transmis dans le décompte IS du mois suivant. Pour les mois précédents, il n'y a pas de compensation à calculer (cf. annexe 1 exemple M24). S'il est procédé à une modification rétroactive du barème IS, il y a lieu d'établir des annonces de correction pour les mois concernés (cf. chiffre 9.9.1).

Dans le modèle annuel, en cas de modification du barème IS et du revenu annuel déterminant, une compensation doit être calculée pour tous les barèmes valables jusqu'à la sortie de la PIS ou jusqu'à la fin de l'année (cf. annexe 1 exemple Y24). A cet effet, les genres de salaire technique ci-après sont requis dans le système ERP.

Genre de salaire technique	Description modèle annuel
Taux IS	Le pourcentage calculé pour chaque barème IS sur la base du salaire IS DT
Compensation IS	Salaire IS cumulé du barème IS correspondant des mois précédents multiplié par le taux IS obtenu pour les barèmes IS des mois précédents avec le salaire IS DT calculé actuellement moins le montant IS cumulé du mois précédent du code barème correspondant
Montant IS cumulé	Total de tous les montants IS de l'année en cours (01.01 ou entrée) pour chaque code barème des mois précédents
Montant IS total	Montant IS total du mois courant (somme de compensation IS et montant IS)
Salaire IS cumulé	Total de tous les genres de salaire assujettis à l'impôt à la source de l'année en cours (01.01 ou entrée) pour chaque code barème des mois précédents

Genre de salaire technique	Description modèle annuel
Salaire IS total	Total de tous les salaires IS réguliers du mois courant (pour compensation annuelle)
Salaire IS DT	Avec le salaire IS DT calculé actuellement, le taux IS est obtenu pour chaque code barème IS des mois précédents selon le barème cantonal IS.

9.6.3 Cas particulier de salaire IS

Pour le calcul correct du salaire IS, les genres de salaire techniques supplémentaires suivants doivent être introduits dans le système ERP (cf. annexe 1 exemples M31 et M32 et annexe 1 exemples Y31 et Y32):

Genre de salaire technique	Description modèle mensuel	Description modèle annuel
Jours de travail effectifs	Total jours de travail par mois (valeur par défaut 20 jours). Lors de l'entrée ou de la sortie, la valeur par défaut est réduite à raison du rapport entre les jours AS le mois d'entrée et de sortie et les jours IS par mois (30 jours). Formule : Jours de travail par mois (Default = 20) ÷ Jours IS (30 Jours) x Jours AS	
Jours de travail effectifs cumul.	Nombre de jours de travail effectués de l'année en cours (01.01 ou entrée)	
Jours de travail CH	Les jours de travail fournis en Suisse le mois courant (la valeur par défaut est de 20 jours. Une valeur divergente doit être saisie manuellement dans le système ERP par mois).	
Jours de travail CH cumul.	Nombre de jours de travail effectués de l'année en cours en Suisse (01.01 ou entrée)	
Salaire IS 13 ^e salaire mensuel jours CH	La part du 13 ^e salaire mensuel versé pendant l'année en cours pour les jours travaillés en Suisse. Calcul pour le mois en cours: «13 ^e salaire mensuel cumul.» ÷ jours ouvrés effectifs cumul. x jours ouvrés CH cumul. – «salaire IS 13 ^e salaire mensuel jours CH cumul.» du mois précédent. <i>Voir annexe 1 exemple M/A 19.1</i>	
Salaire IS 13 ^e salaire mensuel jours CH cumul.	Total des parts du 13 ^e salaire mensuel versé pendant l'année en cours pour les jours travaillés en Suisse («salaire IS 13 ^e salaire mensuel jours CH» + «salaire IS 13 ^e salaire mensuel jours CH cumul.» du mois précédent. <i>Voir annexe 1 exemple M/A 19.1</i>	
Salaire IS	Somme due: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Total de tous les genres de salaire payés pour le mois en cours divisés par les jours de travail effectifs du mois en cours et multipliés par les jours de travail CH du mois en cours. ▪ Total de tous les genres de salaire payés pour l'année en cours (par ex. 13^e salaire) divisés par les jours de travail effectifs cumul. de l'année en cours et multipliés par les jours de travail CH cumul. de l'année en cours. ▪ Total de tous les genres de salaire payés pour l'année précédente (par ex. bonus) divisés par les jours de travail effectifs cumul. de l'année précédente et multipliés par les jours de travail CH cumul. de l'année précédente. 	

9.6.3.1 Décompte des jours de travail accomplis à l'étranger

Le chiffre 3.2.2 de la circulaire IS définit quelles prestations sont assujetties à l'impôt à la source. Dans certains cas, il est possible que seule une partie du salaire IS soit assujettie à l'impôt à la source en Suisse. Pour la détermination du salaire IS DT, ce dernier doit toujours inclure le salaire IS avant toute réduction.

Domicile du travailleur	Salaire IS	Salaire IS DT
CH	100 %	100 %
Etranger	Seulement jours de travail en CH	100 %

L'élimination des jours de travail accomplis à l'étranger vient du droit international (des conventions contre les doubles impositions). D'après celui-ci, la règle est que toutes les prestations doivent être éliminées selon les jours de travail de la période de gain. La seule exception concerne les frontaliers allemands, pour lesquels aucun jour de travail accompli à l'étranger ne peut être décompté. La période pour laquelle une prestation est payée est donc toujours décisive. La règle est simple :

- Pour les prestations périodiques, les jours de travail du mois en cours sont déterminants (excepté le 13^e salaire, traité à cet égard comme prestation apériodique);
- Pour les prestations apériodiques (y c. 13^e salaire), les jours de travail de l'année actuelle sont déterminants ;
- Pour les prestations payées pour une période antérieure, il faut exceptionnellement tenir compte des jours de travail de l'année précédente (proposition : créer un type de salaire séparé « Bonus année précédente »).

Lors de l'élimination de jours de travaux accomplis à l'étranger, il faut toujours compter avec des jours de travail entiers. Le nombre de jours de travail effectifs est calculé au moyen d'une formule (cf. exemples de calcul Y31 et M31 dans l'annexe 1 des directives Swissdec). La valeur de base est de 20 jours de travail par mois, ce qui correspond à la circulaire n° 45 de l'AFC. Dans le cas d'un emploi à temps partiel, cette valeur de base doit être adaptée en fonction du degré d'emploi, chaque jour travaillé comptant comme un jour de travail. Les demi-journées de travail ne sont pas autorisées. Un jour est considéré comme un jour de travail accompli à l'étranger si l'activité professionnelle a été exercée principalement à l'étranger. En cas de doute, le jour doit être compté comme un jour de travail suisse. Si, dans un cas particulier, l'administration fiscale étrangère ne reconnaît pas un jour comme un jour de travail suisse, la personne assujettie à l'impôt à la source a la possibilité de demander une correction à l'administration fiscale cantonale compétente dans les 90 jours suivant la prise de connaissance de la double imposition. Dans un cas particulier, la PIS peut être renvoyée directement à l'administration fiscale cantonale.

Les jours de travail CH et les jours de travail effectifs doivent être gérés dans le système ERP pour toutes les personnes afin qu'ils puissent être pris en compte pour le calcul IS en cas de déménagement en Suisse ou à l'étranger. En cas d'activité sans jours à l'étranger, les valeurs par défaut sont remplies dans ces cas (formule pour les jours de travail CH et les jours de travail effectifs : $20 / 30 * \text{jours AS}$). Ces valeurs sont nécessaires pour une délimitation correcte lors de l'élimination des jours de travail à l'étranger pour les prestations apériodiques (y compris le 13^e salaire). Pour les prestations apériodiques, ce sont toujours les jours de travail cumulés CH / effectifs de toute l'année qui sont pris en compte.

Exemple d'une PIS qui travaille exclusivement en Suisse. Cela correspond à la valeur par défaut du nombre de jours CH (20) dans le système du DPI :

Jours de travail CH	Total jours de travail	Salaire IS	Salaire IS DT
20	20	6'000	6'000

Exemple d'une PIS qui travaille sept jours par mois en Suisse. Dans ce cas, la valeur par défaut est inscrite manuellement dans le système du DPI :

Jours de travail CH	Total jours de travail	Salaire IS	Salaire IS DT
7	20	2'100	6'000

Exemple d'une PIS qui commence à travailler dans l'entreprise le 16 mars, réalise un salaire IS de CHF 3000 et travaille cinq jours en Suisse en mars :

Etapes de calcul		Conversion	Salaire IS	Salaire IS DT
1.	Salaire IS DT	Salaire IS ÷ 15 x 30	3'000	6'000
2.	Salaire IS	Salaire IS ÷ (20 ÷ 30 x 15) x 5	1'500	6'000

Exemples supplémentaires :

Exemple 1 : Personne assujettie à l'impôt à la source avec un taux d'occupation de 100%, 3.5 jours de travail accomplis à l'étranger ont été déclarés à l'employeur dans le mois. La demi-journée est due au fait que la personne assujettie à l'impôt à la source a travaillé un jour pour moitié à l'étranger et pour moitié en Suisse.

Dans ce cas, le nombre de jours de travail en suisse est de 17 (20 jours de travail effectifs - 3 jours de travail accomplis à l'étranger après avoir arrondi selon les explications ci-dessus).

Exemple 2 : Personne assujettie à l'impôt à la source avec un taux d'emploi de 60% et un travail quotidien, 5 jours de travail accomplis à l'étranger ont été déclarés à l'employeur dans le mois.

Dans ce cas, la valeur de base est de 20 jours de travail, puisque la personne assujettie à l'impôt à la source travaille 60% de chaque jour. Le nombre de jours de travail en suisse est alors de 15 (20 jours de travail effectifs - 5 jours de travail accomplis à l'étranger).

Exemple 3 : Personne assujettie à l'impôt à la source avec un taux d'occupation de 60% et travaillant 3 jours par semaine, 5 jours de travail accomplis à l'étranger ont été déclarés à l'employeur dans le mois.

Dans ce cas, la valeur de base est de 12 jours de travail (3 jours par semaine ou 12 jours par mois). Le nombre de jours de travail en suisse est alors de 7 (12 jours de travail effectifs - 5 jours de travail accomplis à l'étranger).

Exemple 4 : Personne assujettie à l'impôt à la source avec un taux d'occupation de 50% et travaillant 2.5 jours par semaine, 2.5 jours de travail accomplis à l'étranger ont été déclarés à l'employeur dans le mois. La demi-journée est due au fait que la personne assujettie à l'impôt à la source a travaillé à l'étranger un jour selon sa charge de travail de 50%.

Les personnes qui ont une charge de travail de 50% sur 2.5 jours par semaine travaillent en fait 3 jours par semaine (la demi-journée est aussi un jour de travail). Les jours de travail effectifs sont donc de 3 jours par semaine ou de 12 jours par mois.

Le nombre de jours de travail suisses est alors de 9 (12 jours de travail effectifs - 3 jours de travail accomplis à l'étranger). Contrairement à l'exemple 1, le nombre de jours de travail accomplis à l'étranger est ici arrondi au chiffre supérieur, puisque l'activité professionnelle du jour en question a été exercée exclusivement à l'étranger.

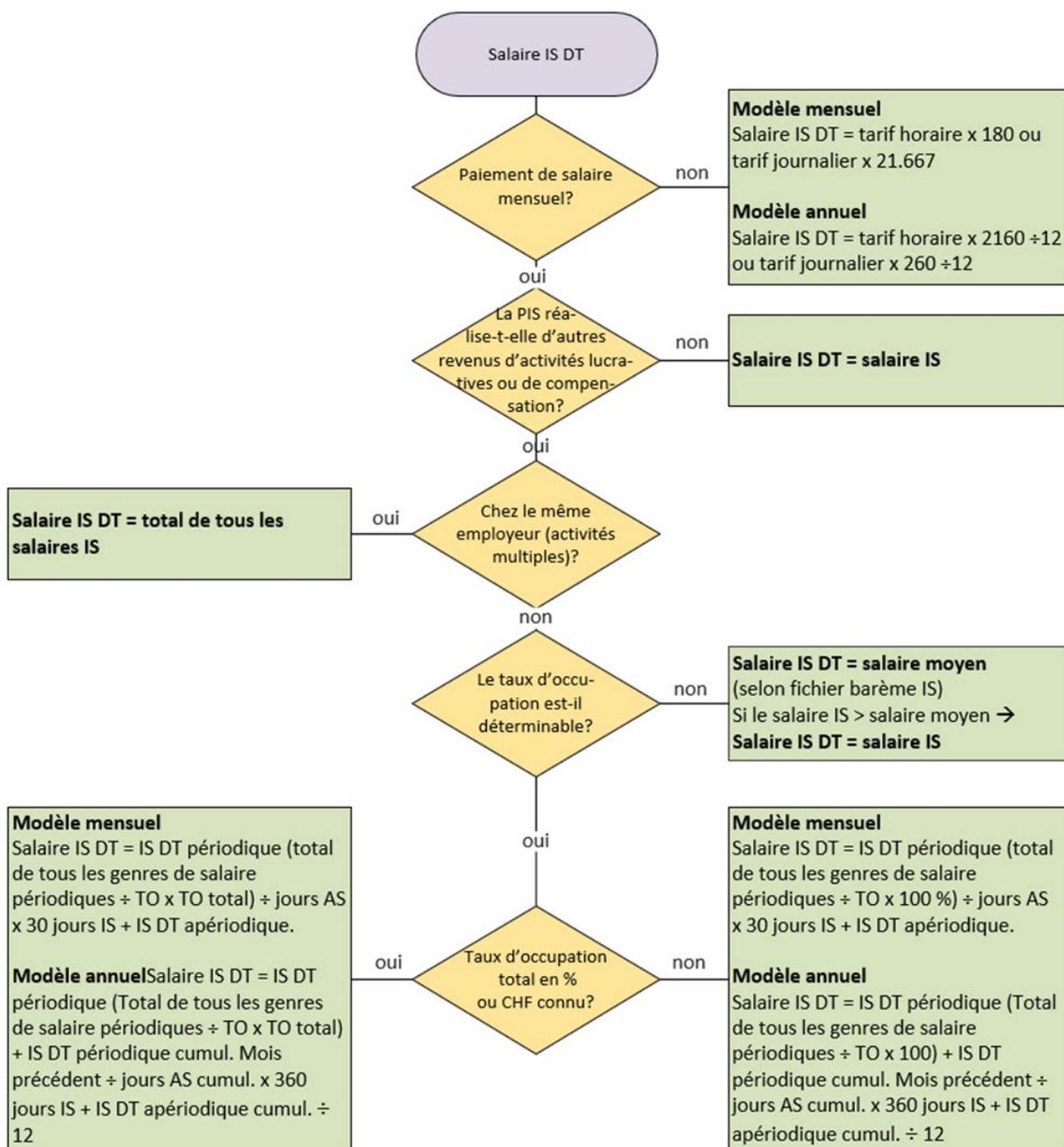
Quelles valeurs sont transmises en cas d'élimination de jours de travail accomplis à l'étranger ?

Dans le décompte de l'impôt à la source (<Current>), le tarif appliqué (code tarifaire IS, <TaxAtSourceCategory>), le salaire imposé à la source (salaire IS, <TaxableEarning>), le salaire déterminant le taux (salaire IS DT, <AscertainedTaxableEarning>) et le montant de l'impôt à la source (montant IS, <TaxAtSource>) sont transmis. En outre, les éléments de salaire apériodiques contenus dans le salaire IS (apériodique IS DT, <SporadicBenefits>) doivent être remplis comme champ optionnel.

L'élimination de jours de travail accomplis à l'étranger est effectuée sur le salaire IS. Par conséquent, il faut transmettre un salaire IS réduit, alors que le salaire IS DT et l'apériodique IS DT demeurent entiers. Il est ainsi garanti que les ACI comprennent le calcul du salaire IS DT et peuvent calculer les prestations périodiques contenues dans le salaire IS avant la réduction.

9.6.4 Cas particulier de salaire IS DT

Si une PIS exerce une seule activité lucrative, le salaire IS DT correspond au salaire IS (exception entrée/sortie en cours de mois). Si une PIS a d'autres revenus provenant d'une activité lucrative ou perçoit des revenus acquis en compensation, le salaire IS DT est calculé comme suit (cf. annexe 1 exemples M6 à M11 et annexe 1 exemples Y6 à Y11) :



Autres activités lucratives / Revenus acquis en compensation	Estimation	Exemple
Aucun	Salaire IS DT = salaire IS (pas d'estimation)	
Auprès du même employeur (activités multiples)	Salaire IS DT = total des salaires IS de tous les contrats de travail	Contrat 1: CHF 1'500, TO 15 % Contrat 2: CHF 1'500, TO 15 % Contrat 3: CHF 2'000, TO 20% Total = CHF 5'000, TO 50 % Salaire IS DT = CHF 5'000
Pour les autres entreprises, taux d'occupation non déterminable	Salaire IS DT = salaire moyen (selon barème IS) <i>Règle: Si paiement de salaire mensuel + autre activité lucrative + activité irrégulière: Salaire IS DT = salaire moyen (selon fichier barème IS)</i>	DPI 1: CHF 2'500, TO ?? DPI 2: CHF ??, TO ?? Salaire IS DT = CHF 5'675 à partir de l'année 2022

Si une PIS réalise encore d'autres revenus provenant d'une activité lucrative ou si elle perçoit des revenus acquis en compensation et le taux d'occupation est déterminable, le genre de salaire technique IS DT périodique est converti comme ci-dessous.

Autres activités lucratives / revenus acquis en compensation	Estimation	
Auprès d'une autre entreprise ou revenu de remplacement de l'assurance (en cas de revenu de remplacement, le degré d'incapacité de travail ou d'invalidité est déterminant)	IS DT périodique = total de tous les genres de salaires périodiques ÷ BG x BG total (si connu en % ou CHF)	<i>Exemple avec % connu :</i> SSL 1: CHF 5'000, BG 50% SSL 2: CHF ??, BG 20% <i>Salaire IS DT = CHF 5'000 ÷ 50 x 70 = CHF 7'000</i>
		<i>Exemple avec CHF connu :</i> SSL 1: CHF 5'000, BG 50% SSL 2: CHF 1'500, BG ?? <i>Salaire IS DT = CHF 5'000 ÷ 50 x 65 = CHF 6'500</i>
	IS DT périodique = Total de tous les genres de salaires périodiques ÷ BG x 100% (si le BG total n'est pas connu)	SSL 1: CHF 5'000, BG 50% SSL 2: CHF ??, BG ?? <i>Salaire IS DT = CHF 5'000 ÷ 50 x 100 = CHF 10'000</i>

Cette estimation est effectuée également en présence de PIS au salaire horaire ou journalier, lorsque le salaire est payé **par mois**. Pour la détermination du taux d'occupation, il faut dans ce cas utiliser les heures de travail normales au sein de l'entreprise.

Pour qu'un calcul correct du salaire IS DT soit possible, le système ERP doit mentionner comment les paiements de salaires sont effectués,

Période de paiement	
	Tous les jours
	1x fois par semaine
	2x par semaine
	1x par mois
	Moins de 1x par mois

Si le paiement du salaire à une PIS au salaire horaire ou journalier n'est **pas mensuel**, la détermination du salaire IS DT se fonde sur l'estimation suivante (cf. annexe 1 exemple M12 et annexe 1 exemple Y12):

Paiement de salaire non mensuel	Modèle mensuel	Modèle annuel
Salaire horaire actuel convenu	Conversion en 180 heures	Conversion en 2'160 heures
<i>Exemple : Salaire horaire CHF 25.08</i>	<i>Salaire IS DT : CHF 25.08 x 180 = CHF 4'514.40</i>	<i>Salaire IS DT : CHF 25.08 x 2160 = CHF 54'172.80 ÷ 12</i>
Salaire journalier actuel convenu	Conversion en 21,667 jours	Conversion en 260 jours
<i>Exemple : Salaire journalier CHF 200.-</i>	<i>Salaire IS DT : CHF 200 x 21,667 = CHF 4'333.40</i>	<i>Salaire IS DT : CHF 200 x 260 = CHF 52'000 ÷ 12</i>

Est réputé salaire horaire le taux horaire plus les indemnités supplémentaires versées sur une base horaire ou journalière (par ex. indemnités de vacances et de jours fériés et 13^e salaire)

Exemple

Désignation		CHF
Taux horaire		20.00
Indemnité de vacances 6 semaines	13.04%	2.61
Indemnité de jour férié	4.00%	0.80
13 ^e de base	8.33%	1.95
Salaire horaire		25.36

Pour le calcul correct du salaire IS DT en cas de paiement de salaire non mensuel, les genres de salaire techniques supplémentaires suivants doivent être introduits dans le système ERP :

Genre de salaire technique	Description modèle mensuel	Description modèle annuel
Taux horaire	Salaire convenu par heure de travail effectuée selon contrat de travail.	
Nombre d'heures	Nombre d'heures travaillées	
Nombre d'heures cumul.	Nombre d'heures travaillées cumulées	
Nombre d'heures perdues	Nombre d'heures perdues pour cause de maladie, d'accident, d'APG, etc.	
Taux horaire moyen	IS DT périodique cumul. du mois en cours divisé par le nombre d'heures cumul. du mois en cours. Si le nombre d'heures travaillées est égal à zéro dans la semaine en cours, le taux horaire moyen est pris en charge.	IS DT périodique cumul. de l'année en cours divisé par le nombre d'heures cumul. de l'année en cours.
	Si aucune valeur cumulée n'est disponible dans le mois/l'année en cours, le taux horaire enregistré dans le système peut être utilisé.	
Heures IS	Facteur de conversion pour déterminer le salaire IS DT (conversion en 180 heures).	Facteur de conversion pour déterminer le salaire IS DT (conversion en 2'160 heures).
Revenus acquis en compensation	Revenus acquis en compensation (par ex. indemnités journalières IJM et LAA) versés via l'employeur. Ces types de salaire ne sont pas intégrés dans les types de salaire IS DT périodique ou apériodique et n'ont ainsi aucune influence sur le calcul du salaire IS DT.	
Année salaire IS DT	Sans importance	Taux horaire moyen multiplié par les heures IS (2'160 heures) et salaire IS DT apériodique cumul. de l'année en cours. Si dans une période salariale seuls les revenus acquis en compensation sont payés et si aucune heure n'a été travaillée, le dernier taux horaire moyen sera multiplié par les heures IS et ajouté au salaire IS DT apériodique cumul. de l'année en cours pour déterminer l'année salaire IS DT.
Salaire IS DT	Taux horaire moyen multiplié par les heures IS (180 heures) et salaire IS DT apériodique cumul. du mois en cours. Si dans une période salariale seuls les revenus acquis en compensation sont payés et si aucune heure n'a été travaillée, le dernier taux horaire moyen sera multiplié par les heures IS et ajouté au salaire IS DT apériodique cumul. du mois en cours pour déterminer le salaire IS DT.	Année salaire IS DT divisé par 12.

Application de la valeur médiane en cas d'autres revenus d'activité ou de remplacement

La valeur médiane des revenus salariaux effectifs s'applique uniquement lorsque la personne imposée à la source réalise d'autres revenus de l'activité lucrative ou de remplacement et qu'aucun taux d'occupation ne peut être déterminé. Si le salaire imposé à la source (salaire IS) est inférieur à la valeur médiane, le salaire déterminant le taux (salaire DT IS) est assimilé à la valeur médiane. Le salaire médian correspond déjà à un taux d'occupation de 100 %, raison pour laquelle il ne doit pas être ajouté au salaire IS.

Si aucun taux d'occupation ne peut être déterminé et le salaire IS est supérieur au salaire médian, le salaire DT IS est assimilé au salaire IS.

La valeur médiane est fixée chaque année individuellement par chaque canton. Elle est publiée dans les tarifs cantonaux d'imposition à la source (code MED).

Détermination du salaire déterminant le taux pour une personne rémunérée à l'heure, lorsqu'il y a une perte de gain suite à un accident et que la personne perçoit encore d'autres revenus d'activité lucrative ou de remplacement

Exemple : La personne n'a travaillé que trois heures en janvier. Pour le reste du mois, elle était incapable de travailler en raison d'un accident. Le salaire est versé mensuellement. Le taux d'occupation de l'autre activité lucrative est 60 %.

Afin que le salaire déterminant le taux (salaire DT IS) puisse être calculé correctement, les heures perdues (maladie, accident, APG, etc.) doivent aussi être prises en compte (voir tableau ci-après). Celles-ci sont par exemple saisies avec le type de salaire « Nombre heures perdues ». Dans l'exemple décrit ci-dessus, il y a 32 heures perdues. La prestation de tiers effectivement payée (indemnité journalière accident) est prise en compte comme type de salaire périodique.

Désignation	Valeur	Calcul
Taux horaire	30.00	
Durée mensuelle du travail EM 1	182.00	
Nombre d'heures	3.00	
Nombre d'heures perdues	32.00	
TO EM 1	19.23%	$35/182*100$
TO autres EM	60.00%	
TO total	79.23%	$19.23\% + 60.00\%$
État civil	married	
Calcul du salaire janvier		
Barème IS	B0N	
Canton	TI	
Salaire horaire	90.00	
Indemnité journalière accident	768.00	
Brut	858.00	$90.00 + 768.00$
Taux IS B0N	3.00%	
Montant IS B0N	25.74	$858.00*3.00\%$
Paiement	832.26	
Salaire IS B0N	858.00	
DT IS périodique	3'535.07	$858.00/19.23*79.23$
Année salaire DT IS	42'420.80	$(858/19.23*79.23)/30*360$
Salaire DT IS	3'535.07	

9.6.5 Prestation à la fin d'activité

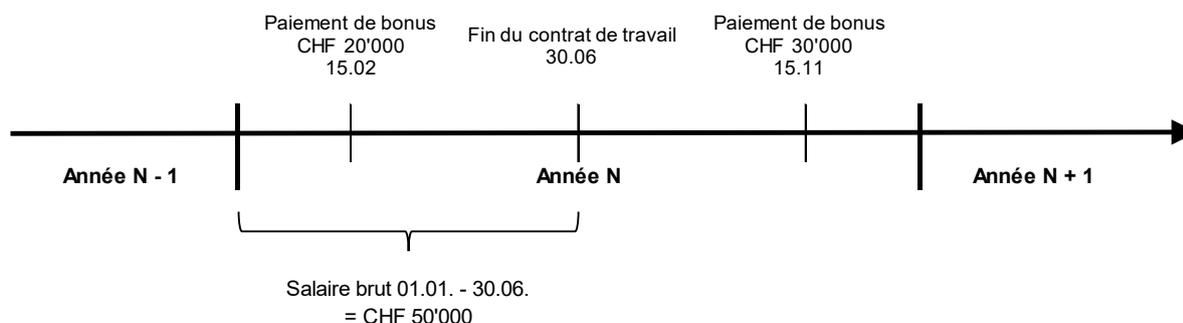
En cas de prestations en relation avec la sortie d'une PIS, il y a lieu de distinguer pour le calcul de l'IS si le droit à une prestation prend naissance dès la sortie ou seulement à un moment ultérieur, après la sortie (cf. annexe 1 exemples M33 à M38 et annexe 1 exemples Y33 à Y38) :

- Droit à la prestation à la sortie (par ex. avoir d'heures supplémentaires, avoir de vacances non utilisées, 13^e salaire etc.) : pour le calcul, la situation le mois, respectivement l'année de la sortie est déterminante. Pour le calcul du salaire IS DT, les prestations allouées ultérieurement sont traitées comme si elles avaient été payées le mois de sortie. Ces prestations sont saisies dans le système ERP le mois de paiement avec une correction pour le mois de sortie.
Cas particulier de 13^e salaire : Si le 13^e salaire n'est versé qu'au prorata en raison d'une entrée ou d'une sortie, il est considéré pour le calcul du salaire déterminant le taux comme prestation périodique et estimé à 30 respectivement 360 jours. Cette procédure s'applique aussi en cas de paiement ultérieur après le mois de sortie.
- Droit à la prestation après la sortie (par ex. paiements de bonus ou indemnités de départ décidés ultérieurement par la direction, créances salariales réclamées ultérieurement, etc.) : pour le calcul, la situation le mois de paiement est déterminante. Pour le calcul du salaire IS DT, les prestations du mois, respectivement de l'année de sortie sont additionnées à celles du mois de paiement. Ces prestations sont saisies dans le système ERP le mois de paiement avec un «paiement ultérieur». Puisqu'il est possible que l'entreprise ne connaisse pas les revenus globaux de la personne sortie à la date d'échéance de la prestation, les prestations périodiques du mois de sortie (modèle mensuel) ou de l'année de sortie (modèle annuel) – en cas de sortie en cours de mois ou d'année arrondis à 30 ou 360 jours – doivent également être ajoutées au paiement ultérieur pour le calcul du salaire IS DT.

Informations complémentaires concernant le modèle annuel :

- Le modèle annuel utilise uniquement le salaire IS et le taux IS calculés pour le mois de paiement. Les montants IS cumulés des mois précédents ne sont pas pris en compte.
- Dans le modèle annuel, ce sont toujours les prestations apériodiques cumulées de l'année de paiement qui sont prises en compte pour le calcul du taux en cas de paiement ultérieur. Voir les exemples suivants :

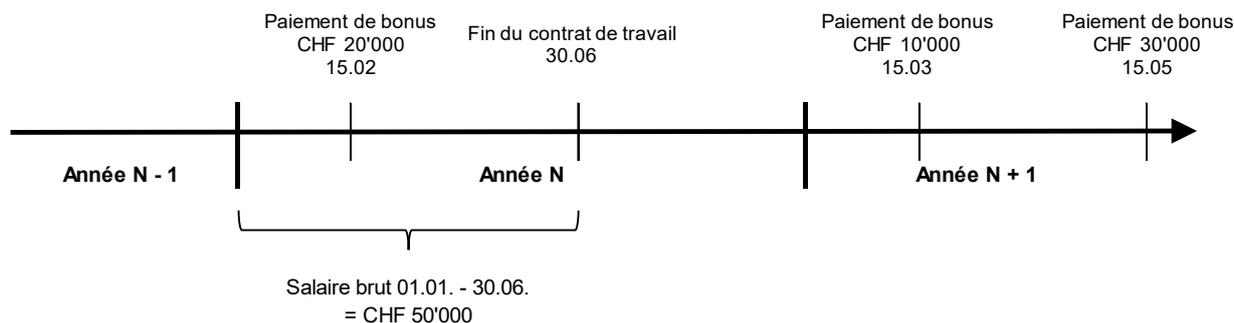
Exemple bonus en novembre (année N)



Calcul du salaire IS DT:

CHF 100'000 (50'000/180*360) + CHF 20'000 + CHF 30'000 = CHF 150'000

Exemple bonus en mars et mai (année N+1)



Calcul du salaire IS DT:

CHF 100'000 (50'000/180*360) + CHF 10'000 + CHF 30'000 = CHF 140'000

Si, après la sortie, des prestations payables d'une part avec la sortie et d'autre part après, sont versées, la correction (old/new) pour la prestation payable avec la sortie doit être calculée dans le traitement des salaires dans un premier temps. Dans une deuxième étape, s'effectue le calcul de la prestation payable après la sortie, et ce sur la base des valeurs corrigées en premier temps.

Deuxième étape du modèle mensuel :

Prestation périodique Mois de sortie + prestation périodique Première correction + prestation apériodique Mois de versement

Deuxième étape du modèle annuel :

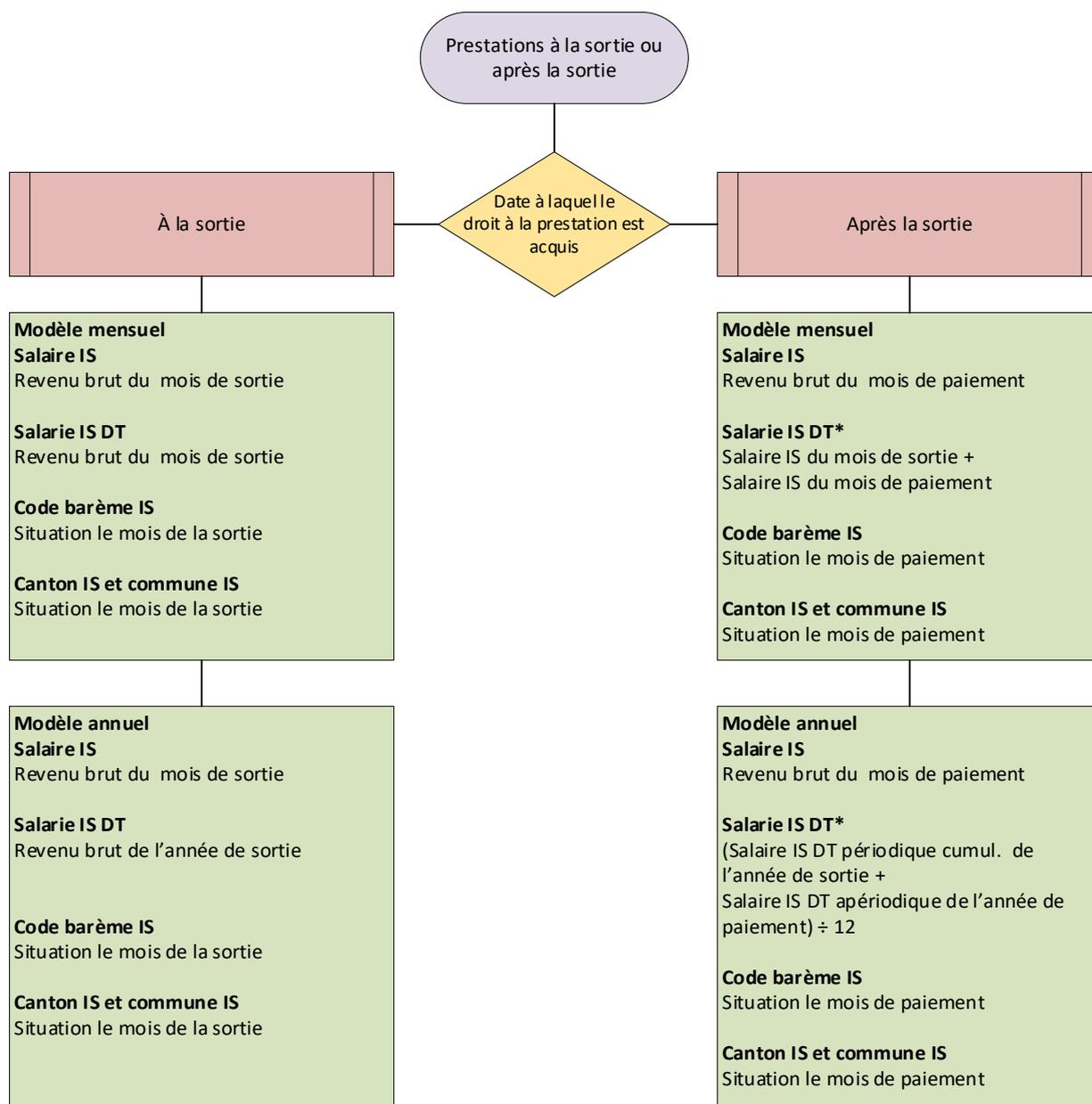
Prestation périodique Année de sortie + prestation périodique Première correction + prestation apériodique Année de versement

Cette mise en œuvre étant complexe sur un plan technique et d'éventuelles modifications n'étant pas encore prises en compte dans les données personnelles (par ex. le changement de canton ou de l'état civil), les prestations peuvent aussi être traitées en deux mois successifs (1^e mois pour les prestations payables au mois de sortie, 2^e mois pour les prestations payables après le mois de sortie).

Calcul de l'impôt à la source en cas de paiement ultérieur après la sortie et le changement simultané de canton

Un changement de canton est en principe traité comme une sortie dans l'ancien canton et une entrée dans le nouveau. Dans le modèle annuel, cela signifie que les bases salariales cumulées commencent à zéro après un changement de canton. S'il y a eu un changement de canton entre la sortie et le paiement ultérieur, les deux variantes sont acceptées :

- Pour le calcul du salaire IS DT, le paiement ultérieur est calculé séparément, comme une sortie dans l'ancien canton et une entrée dans le nouveau. Les prestations périodiques du mois / de l'année de sortie ne sont pas compensées (cf. exemples de calcul Y33.1 et M33.1 de l'annexe 1).
- Pour le calcul du salaire IS DT, le paiement ultérieur est ajouté aux prestations périodiques du mois de sortie. Dans le modèle annuel, les prestations apériodiques cumulées de l'année de versement sont additionnées pour déterminer le salaire IS DT (cf. exemples de calcul Y33, Y38, Y38.1, M33, M38 et M38.1 de l'annexe 1).



* Si la personne n'a pas travaillé l'année précédente toute l'année (modèle annuel) ou tout le mois de sortie (modèle mensuel), il faut procéder à un décompte du salaire IS DT périodique cumulé sur 360 jours (modèle annuel) ou du salaire IS DT périodique sur 30 jours (modèle mensuel).

9.6.6 Paiements décalés (par ex. en cas de salaire horaire, indemnité de chômage partiel)

Exemple

L'employé X rémunéré à l'heure perçoit le mois de paiement février le salaire afférent aux heures fournies en janvier. Il a également fait du chômage partiel et reçoit dès lors une indemnité de chômage partiel en février pour ses heures perdues de janvier.

En outre, le collaborateur a oublié de saisir ses heures de travail pour décembre, de sorte que celles-ci sont également payées le mois de paiement février.

Pour les personnes rémunérées à l'heure, le droit au salaire ne devient définitif que lorsque les heures de travail fournies sont rapportées par l'employé. L'impôt à la source doit donc toujours être décompté au cours du mois de paiement, quel que soit le mois où les heures de travail ont été effectivement fournies. Avec le chômage partiel, le salaire horaire perdu est indemnisé pour une période déterminée. Même si le paiement du salaire horaire ou de l'indemnité de chômage partiel est décalé, il ne s'agit pas d'un paiement ultérieur au sens du droit fiscal. Dans l'exemple ci-dessus, toutes les rubriques sont donc considérées comme des prestations périodiques qui, conformément au principe de réalisation, doivent être prises en compte dans le calcul de l'impôt à la source au cours du mois de paiement. La raison du paiement décalé est que le montant du droit n'était pas encore connu le jour du paiement (généralement le 25 du mois).

Il en va de même pour les autres indemnités du salaire horaire perdu comme les indemnités journalières en cas d'accident et de maladie. Dans la pratique, le traitement des indemnités journalières dans le système ERP est décalé. Cela signifie qu'une indemnité journalière par exemple pour le mois d'avril est traitée dans le décompte de salaire du mois de mai, parce que le décompte d'indemnités journalières n'existait qu'à partir de ce moment-là.

Pour les paiements décalés, il n'est pas permis de faire des corrections ((<Old>/<New>) des mois précédents. Il y a exception en cas de sortie de l'entreprise, car avec la sortie toutes les prétentions salariales pour les heures de travail pas encore rapportées ou les indemnités pour salaire horaire perdu deviennent exigibles (voir annexe 1, exemples M14.1 et Y14.1).

En revanche, il y a lieu de considérer les paiements ultérieurs « réels » pour le calcul de l'impôt à la source au cours du mois de paiement comme des prestations apériodiques. Sont réputées paiements arriérés « réels » les prétentions de salaire ou d'indemnités pour des périodes antérieures sur lesquelles un employé n'acquiert qu'ultérieurement une prétention juridique (par ex. en vertu d'une clarification de prétention ou d'un litige juridique).

9.6.7 Plusieurs périodes d'emploi la même année

Dans le modèle mensuel, plusieurs périodes d'emploi n'influent sur le calcul de l'impôt à la source qu'en cas d'entrée ou de sortie au cours d'un mois.

Dans le modèle annuel, il est procédé à une compensation sur plusieurs périodes d'emploi lorsque la personne était imposée à la source toute l'année dans le même canton IS. Si le travailleur rentre dans l'imposition à la source la même année, les valeurs cumulées de la période précédente sont intégrées dans le calcul. Les exemples de calcul Y1_V2, Y7_V2, Y14_V2, Y27_2 de l'annexe 1 représentent le calcul de l'impôt à la source dans le modèle annuel pour plusieurs périodes d'emploi.

Dans le modèle annuel, il n'y a pas de compensation à faire lorsque le canton a changé en cours d'année. Dans ce cas, les exemples de calcul YM43, YM44 et Y46 de l'annexe 1 s'appliquent.

9.6.8 Changement de canton multiple la même année (dans le modèle annuel)

Un changement du canton ayant droit (canton IS) est traité comme une entrée/sortie. Il en va de même pour le cas spécial où le canton IS change plusieurs fois la même année, et il y a éventuellement un déménagement hors d'un canton suivi d'une rentrée dans le même canton la même année (par ex. VD-BE-VD). Dans ce cas spécial, il n'y a pas de compensation entre les deux périodes dans le même canton (avant départ et après retour).

9.6.9 Allocations familiales dans le calcul de l'impôt à la source (cas particulier GE)

Dans tous les cantons sauf GE, il y a deux variantes pour l'imposition des allocations familiales. L'imposition à la source diffère selon que les allocations familiales sont versées par l'employeur ou la caisse d'allocations familiales (CAF). Dans le canton de GE, les allocations familiales sont toujours versées par la CAF, mais imposées à la source par l'employeur (cas particulier). Les deux variantes ainsi que le cas particulier du canton de GE sont décrites dans le Tableau ci-dessous.

Type de salaire	Part du salaire IS	Part du Salaire DT IS	À inscrire au chiffre 1 du certificat de salaire	Observation certificat de salaire chiffre 15
Variante 1 : Allocations familiales versées par la CAF à l'employeur puis par celui-ci à l'employé. L'employeur déduit lui-même l'IS.				
Salaire mensuel	Oui	Oui	Oui	Aucune
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	
Variante 2 : Allocations familiales versées par la CAF directement à l'employé. La CAF déduit lui-même l'IS.				
Salaire mensuel	Oui	Oui	Oui	Observation par défaut <ChildAllowance-PerAHV-AVS> si l'employeur est informé que la CAF déduit l'IS
Allocations familiales	Non	Non	Non	
Cas particulier GE : Allocations familiales versées par la CAF directement à l'employé. L'employeur déduit toutefois l'IS.				
Salaire mensuel	Oui	Oui	Oui	Observation par défaut <ChildAllowanceAllocations PerAHV-AVS>
Allocations familiales	Oui	Oui	Non	

9.7 Catégorie de déclaration (EMA)

Le système ERP compare automatiquement les données de base du dernier décompte IS avec celles du mois courant. Lorsqu'il existe des différences entre ces valeurs, le système signale une EMA avec les catégories et motifs prescrits dans le schéma XML.

En principe, il est seulement indiqué qu'une mutation a eu lieu chez la PIS, mais le détail du champ modifié n'est pas transmis. Etant donné que les données du mois précédent (données de base) existent auprès de l'ACI, celle-ci peut procéder à une comparaison automatique et ainsi constater les modifications.

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
DeclarationCategory	Catégorie de déclaration: entrées, mutations et sorties établies par une comparaison automatique des données de base de la PSI	sd:DeclarationCategory-Type	Optionnel
Entry...	Entrée: avec le décompte de l'impôt à la source du mois d'entrée, une date «valable-à-partir-de» et un motif d'entrée sont transmis pour cette PIS.	sd:DeclarationCategory-DetailEntryType	Optionnel
...ValidAsOf	«Valable-à-partir-de»	xs:date	Obligatoire lorsque l'élément Entry est sélectionné
...Reason	Motifs d'entrée: en cas de changement de canton, le changement de l'adresse de domicile (<i>residence</i>) doit être déclaré. En cas de changement au sein de la même entreprise dans une autre société, une entrée est transmise avec le motif «others».	sd:DeclarationCategory-ReasonEntryType <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée entreprise ▪ Changement de canton ▪ Autres (par ex. séparation ou divorce de citoyen CH ou titulaire d'un permis d'établissement) 	
Mutation...	Mutation: les mutations de la PIS entraînant une adaptation du code barème IS ne sont prises en compte qu'à partir du mois suivant. Avec le décompte de l'IS du mois suivant, une date «valable-à-partir-de» et un motif de mutation sont transmis pour cette personne.	sd:DeclarationCategory-DetailMutationType	Optionnel
...ValidAsOf	«Valable-à-partir-de»	xs:date	

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
...Reason	<p>Motifs de mutation: en cas de changement de canton, le changement de l'adresse de domicile (<i>residence</i>) doit être déclaré. En cas de changement au sein de la même entreprise dans une autre société, une sortie est transmise avec le motif «others». Le motif de mutation "changement revenus partenaire CH/EX" est transmis lorsque</p> <ol style="list-style-type: none"> la PIS habite dans une commune frontalière italienne (selon liste exhaustive) et travaille en Suisse; le partenaire exerce une activité lucrative; et le lieu de travail du partenaire change de CH dans un autre pays ou vice versa. 	<p>sd:DeclarationCategory-ReasonMutationType</p> <ul style="list-style-type: none"> Etat civil Travail du partenaire Changement revenus partenaire CH/EX Adresse de domicile Déduction pour enfant Impôt ecclésiastique (Changement de xxY à xxN ou inversement) Autres 	Obligatoire lorsque l'élément Mutation est sélectionné
Withdrawal...	<p>Sortie: avec le décompte de l'impôt à la source du mois de sortie, une date «valable-à-partir-de» et un motif (sortie) sont transmis pour cette personne. Avec la déclaration de sortie, le dernier salaire IS et le montant IS sont affichés. Ensuite, il n'est plus transmis de valeurs mensuelles actuelles. Si la déclaration de sortie a lieu seulement le mois suivant, le salaire IS et le montant IS sont affichés et transmis avec CHF 0.00. La correction d'un mois précédent est également possible après une sortie.</p>	sd:DeclarationCategoryDetailWithdrawalType	Optionnel
...ValidAsOf	«Valable-à-partir-de»	xs:date	Obligatoire
...Reason	<p>Motifs de sortie: en cas de changement de canton, le changement de l'adresse de domicile (<i>residence</i>) doit être déclaré.</p>	<p>sd:DeclarationCategory-ReasonWithdrawalType</p> <ul style="list-style-type: none"> Sortie entreprise Naturalisation Permis d'établissement C Changement de canton Autres (par ex. mariage avec citoyen CH ou titulaire d'un permis d'établissement) 	Obligatoire lorsque l'élément Withdrawal est sélectionné

Exemple pour la création d'une déclaration EMA au moyen d'une comparaison des données de base

Andrey René

Mutationsbereich	Message 2021-03	Données actuelles 2021-04	Déclaration EMA 2021-04
Assujetti IS	Oui	Oui	
Canton IS	LU		Sortie canton LU <cantonChange> 31.03.2021
Canton IS		BE	Entrée canton BE <cantonChange> 01.04.2021
Commune IS	1061	351	
Entrée	01.01.2020	01.01.2020	
Sortie			
Barème IS	B0Y	B0Y	
Etat civil	marié	marié	
- valable à partir de	15.12.2002	15.12.2002	
Catégorie de permis de séjour	B	B	
Nationalité	FR	FR	
Impôt ecclésiastique	Oui	Oui	
Taux d'occupation	100%	100%	
Autre activités	Non	Non	
Adresse domiciliaire CH NPA/Lieu	6003 Lucerne	3007 Berne	Mutation <residence> 01.04.2021
Adresse domiciliaire No. commune	1061	351	
Travail du conjoint	Non	Non	
Enfants	Non	Non	

Exemple pour la date «valable à-partir-de» en cas de mutation:

Mariage	Valable à partir du
15.07.2021	01.08.2021
01.07.2021	01.08.2021
30.07.2021	01.08.2021

Particularités de la déclaration EMA en relation avec les entrées et les sorties

L'entreprise de personnel Y SA prête le travailleur B à différentes entreprises (= locataires de services). Le mois de mai 2022, B a travaillé dans deux entreprises différentes. Dans l'entreprise M du 1^{er} mai 2022 au 12 mai 2022 et dans l'entreprise P du 15 mai 2022 au 25 mai 2022. L'entreprise de location de services (= employeur) déclare à l'administration cantonale des impôts l'entrée au 1^{er} mai 2022 et la sortie au 25 mai 2022.

Ci-après, d'autres variantes de cas sur la manière de déclarer les entrées et sorties dans un décompte de l'impôt à la source (en l'espèce pour le mois de septembre 2021):

1. Prêt de personnel régulier à partir du 13.09.2021: entrée mais pas encore de sortie dans le décompte de septembre
2. Prêt de personnel unique du 13.09.2021 au 17.09.2021: entrée et sortie dans le décompte de septembre
3. Prêt de personnel unique du 22.08.2021 au 17.09.2021: pas d'entrée, mais sortie dans le décompte de septembre
4. Prêt de personnel unique du 22.08.2021 au 14.10.2021: ni entrée ni sortie dans le décompte de septembre
5. Prêt de personnel régulier fréquent à une ou plusieurs entreprises de location de services à partir du 04.09.2021: entrée mais pas encore de sortie dans le décompte de septembre
6. Prêt de personnel fréquent à une ou plusieurs entreprises de location de services du 13.08.2021 au 26.09.2021: pas d'entrée, mais sortie dans le décompte de septembre
7. Prêt de personnel fréquent à une ou plusieurs entreprises de location de services du 13.08.2021 au 10.10.2021: ni entrée ni sortie dans le décompte de septembre
8. Prêt de personnel fréquent à une ou plusieurs entreprises de location de services du 03.09.2021 au 29.09.2021: entrée et sortie dans le décompte de septembre

Cas	Août 2021	Sep 21		Oct. 2021	<Work>		<EMA> IS	
	Entrée	Entrée	Sortie	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
1		13.09.2021			13.09.2021		13.09.2021	
2		13.09.2021	17.09.2021		13.09.2021	17.09.2021	13.09.2021	17.09.2021
3	22.08.2021		17.09.2021		22.08.2021	17.09.2021		17.09.2021
4	22.08.2021			14.10.2021	22.08.2021			
5		04.09.2021	13.09.2021				04.09.2021	
		22.09.2021			22.09.2021			
6	13.08.2021		13.09.2021		13.08.2021	26.09.2021		26.09.2021
		22.09.2021	26.09.2021					
7	13.08.2021		13.09.2021		13.08.2021			
		10.09.2021	24.09.2021					
		29.09.2021		10.10.2021				
8		03.09.2021	08.09.2021		03.09.2021	29.09.2021	03.09.2021	29.09.2021
		10.09.2021	24.09.2021					
		25.09.2021	29.09.2021					

9.8 Décompte IS mensuel

Le décompte IS du DPI à l'ACI est effectué mensuellement au moyen du processus de déclaration ELM. Le décompte IS mensuel contient les valeurs mensuelles en vigueur pour l'IS. Les entrées et sorties ainsi que les modifications des données de base PIS sont désignées comme mutations dans la déclaration (EMA). Les différentes données (nom, état civil, etc.) sont transmises sans historique. Chaque mutation reçoit une date «valable-à-partir-de» et un motif (champ de sélection) afin que l'ACI puisse procéder à un traitement automatisé.

Le décompte IS est toujours transmis pour le mois courant. La transmission d'un décompte IS pour un mois à venir est défendue.

Si le décompte IS comprend une PIS pour laquelle il n'y a pas de salaire IS ou pas de montant IS et il n'y a pas non plus eu de sortie de l'entreprise (par ex. congé non payé, rapport de travail irrégulier, salaire IS trop bas, etc.), les données suivantes doivent être transmises dans l'élément «Current»:

Modèle mensuel

- Salaire IS = 0.00
- Montant IS = 0.00
- Salaire IS DT = 0.00.

Modèle annuel

Si aucun travail n'a été effectué pendant un mois, ce mois doit être pris en compte pour recalculer le salaire déterminant le taux, qui est alors inférieur au dernier salaire déterminant le taux. Il y a donc inévitablement une correction du montant IS, avec un montant négatif pour le mois non travaillé. Voir l'exemple suivant, dans lequel la personne soumise à l'impôt à la source ne perçoit pas de salaire en février d'une année donnée (hypothèse: pas d'autre employeur):

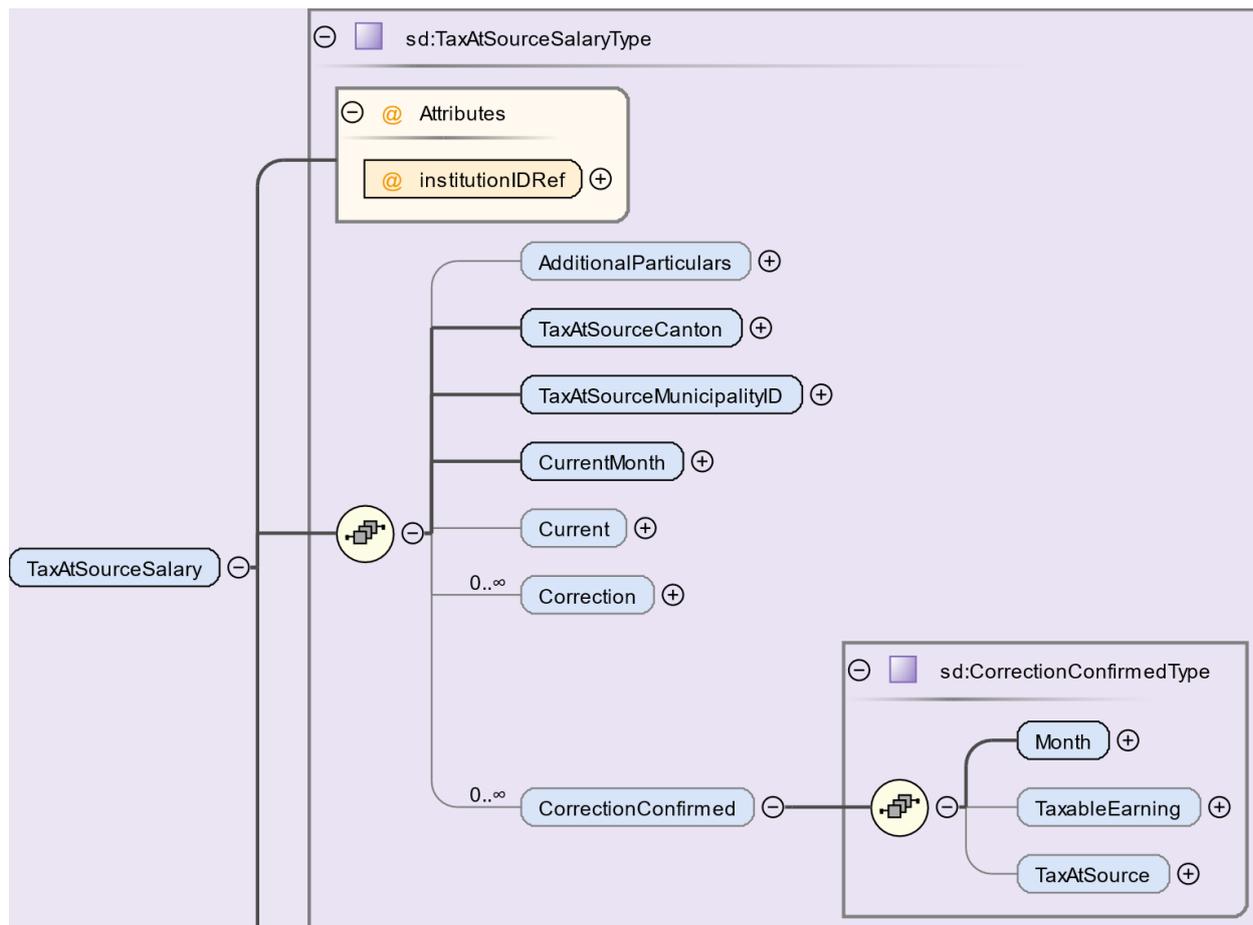
Décompte IS pour janvier

- Salaire IS = CHF 3'000
- Montant IS = Salaire IS cumulé (identique au salaire IS dans ce cas) multiplié par le taux IS
- Année salaire IS DT = CHF 36'000 ($3'000/30 \cdot 360$)

Décompte IS pour février

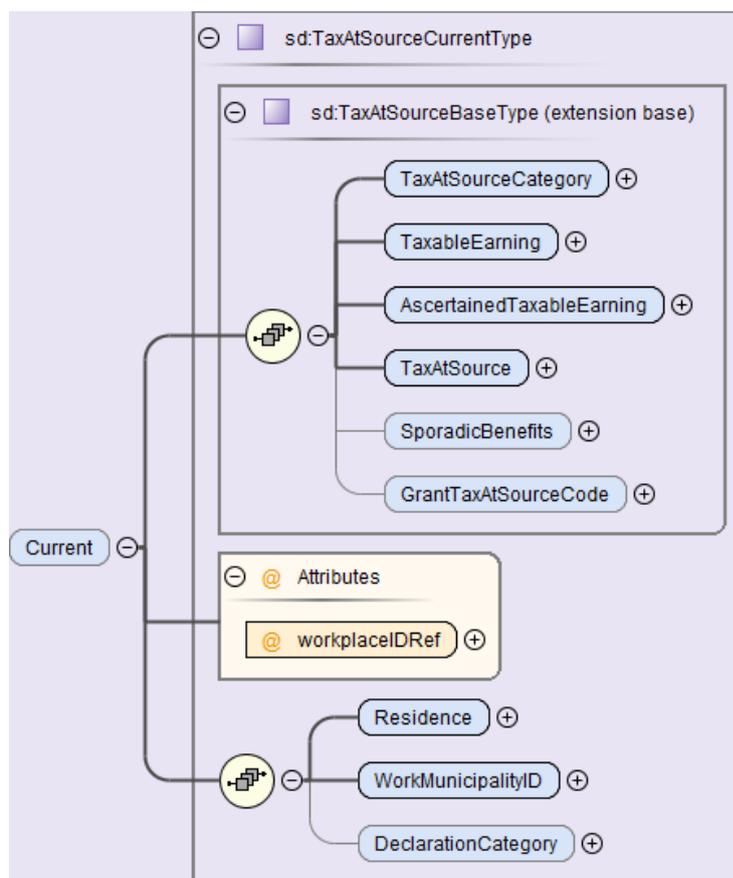
- Salaire IS = CHF 0.00
- Montant IS = Salaire IS cumulé (CHF 3'000) multiplié par le taux IS moins le montant IS cumulé du mois précédent
- Année salaire IS DT = CHF 18'000 ($3'000/60 \cdot 360$)

L'exemple de calcul Y12 de l'annexe 1 montre la situation d'une personne qui travaille dans le domaine de la location de personnel et qui, par intermittence, ne touche pas de salaire.

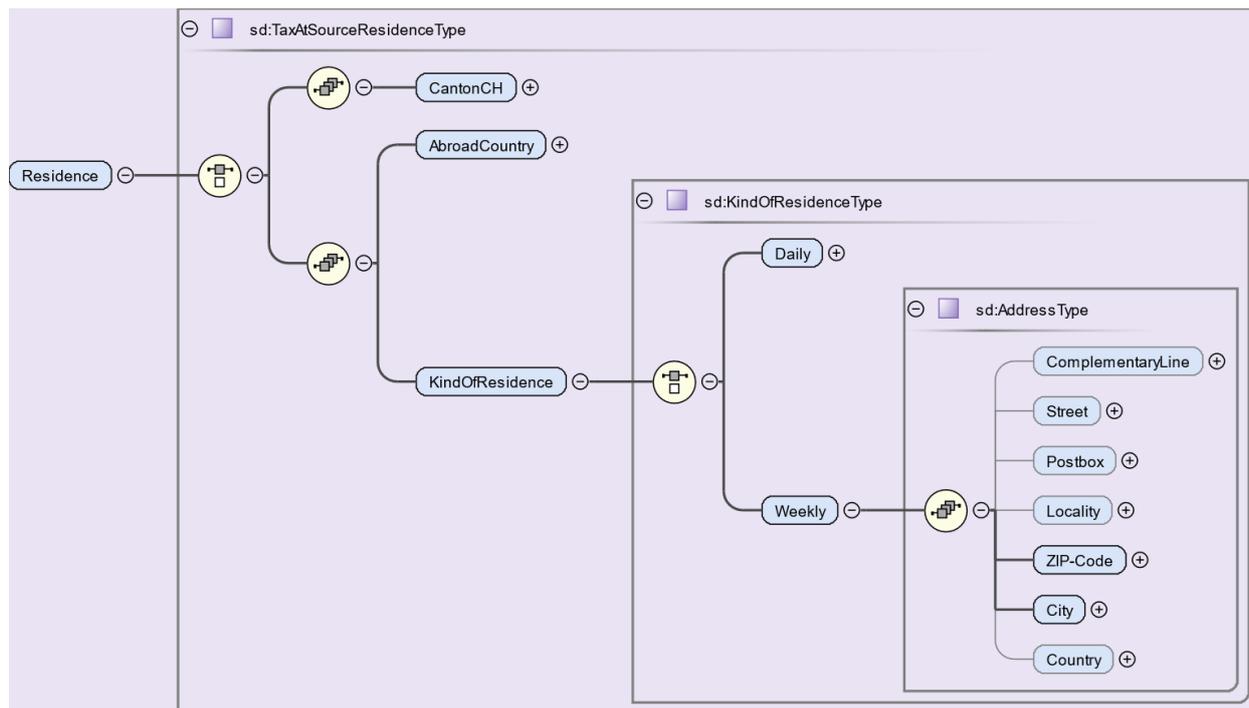


Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionIDRef	Au moyen d'une référence, il est renvoyé au canton destinataire.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
AdditionalParticulars	Données personnelles supplémentaires (cf. chiffre 9.3)	sd:AdditionalParticularsType	Optionnel
TaxAtSourceCanton	Canton IS (cf. chiffre 9.4)	sd:CantonAddressType	Obligatoire
TaxAtSourceMunicipalityID	Commune IS (cf. chiffre 9.4)	sd:MunicipalityIDType	Obligatoire
CurrentMonth	Mois de décompte actuel: Année et mois du décompte IS	xs:gYearMonth	Obligatoire
En cours	Valeurs mensuelles actuelles d'une PIS	sd:TaxAtSourceCurrentType	Optionnel
Correction	Corrections DPI pour mois précédents	sd:TaxAtSourceCorrectionType	Optionnel
CorrectionConfirmed...	Confirmation de corrections de l'ACI qui ont été traitées dans le système ERP	sd:TaxAtSourceCorrectionConfirmedType	Optionnel
...Month	Mois pour lequel la correction est confirmée	xs:gYearMonth	Obligatoire
...TaxableEarning	Salaire IS qui a été corrigé	c:SalaryAmountType	Optionnel
...TaxAtSource	Salaire IS qui a été corrigé	c:SalaryAmountType	Optionnel

Valeurs mensuelles actuelles



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
TaxAtSourceCategory...	Catégories IS	c:TaxAtSource CategoryType	Obligatoire, l'une des trois categories doit être sé- lectionnée.
...TaxAtSourceCode	Barème IS	c:TaxAtSourceCodeType	
...CategoryPreDefined	Catégories prédéfinies	c:CategoryPreDefi- nedType	
...CategoryOpen	Catégorie ouverte	c:IDType	
TaxableEarning	Salaire IS	c:SalaryAmountType	Obligatoire
AscertainedTaxableE- arning	Salaire IS DT	c:SalaryAmountType	Obligatoire
TaxAtSource	Montant IS: les déductions sont inscrites sans signe, en cas de bonifica- tions d'IS le signe négatif (-) est exigé (vaut également pour le document d'instance XML).	c:SalaryAmountType	Obligatoire
SporadicBenefits	Prestations apériodiques	c:SalaryAmountType	Optionnel
GrantTaxAtSourceCode	Code barème IS spécialement approuvé par l'ACI	c:EmptyType	Optionnel
WorkplaceIDRef	Au moyen d'une référence, il est renvoyé au lieu de travail actuel de la PIS. Les lieux de travail sont saisis dans les don- nées de l'entreprise.	sd:WorkPlaceIDType	Obligatoire



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Residence...	Domicile:	sd:TaxAtSourceResidence- Type	Obligatoire
...CantonCH	Canton de domicile CH	sd:CantonAddressType	Obligatoire
...AbroadCountry	Code pays ISO étranger	sd:CountryISOType	Obligatoire
...KindOfResi- dence...	Genre de séjour		Obligatoire
...Daily	Sans séjour hebdomadaire	sd:EmptyType	Obligatoire
...Weekly	Avec séjour hebdomadaire	sd:AddressType	Obligatoire
WorkMunicipalityID	Numéro de commune pour le lieu de travail	sd:WorkMunicipalityIDType	Obligatoire
DeclarationCate- gory	Catégorie de déclaration (cf. chiffre 9.7)	sd:DeclarationCatego- ryType	Optionnel

9.9 Corrections

Il peut être nécessaire de corriger un décompte IS lorsque soit le DPI, soit l'ACI constate une erreur. Selon la situation, les différentes procédures ci-après sont possibles.

9.9.1 Corrections par le DPI

Si le DPI constate des erreurs dans un décompte IS déjà transmis, il corrige l'erreur dans le logiciel de comptabilité salariale et envoie les corrections à l'ACI avec le décompte IS du mois suivant. On utilise la procédure d'annulation pour les corrections. Autrement dit, les détails du décompte IS initialement transmis sont comptabilisés comme valeurs négatives et les détails corrects du décompte IS comme valeurs positives dans le logiciel de comptabilité salariale.

- Toutes les corrections sont prises en compte dans le décompte IS mensuel (y c. EMA). De ce fait, il n'y a pas d'annonce spécifique.
- Le DPI transmet le mois suivant les corrections effectuées le mois précédent, en même temps que les données actuelles.
- Les corrections sont présentées une par une pour chaque mois.
- Les corrections multiples pour un même mois et une même personne ne sont pas autorisées.
- Il n'est pas permis de procéder à des corrections pour le mois actuel.
- En cas de correction pour l'année précédente, il convient d'utiliser pour le calcul les fichiers tarifaires IS correspondants de l'année précédente.
- Si l'ACI fournit au DPI les corrections d'un décompte IS sous format papier, celles-ci ne peuvent plus être traitées ni transmises en tant que corrections du DPI. Dans ce cas, une confirmation des corrections exécutées (CorrectionConfirmed) est envoyée à l'ACI.

Exemple de correction dans l'année en cours. Correction en avril pour les mois de février et mars

A0Y	A0Y	A0Y	C0Y	RÉEL
A0Y	C0Y	C0Y	C0Y	THÉORIQUE
2021-01	2021-02	2021-03	2021-04	

Décompte IS

Current 2021-04	●
Correction old/new 2021-02	● ●
Correction old/new 2021-03	● ●

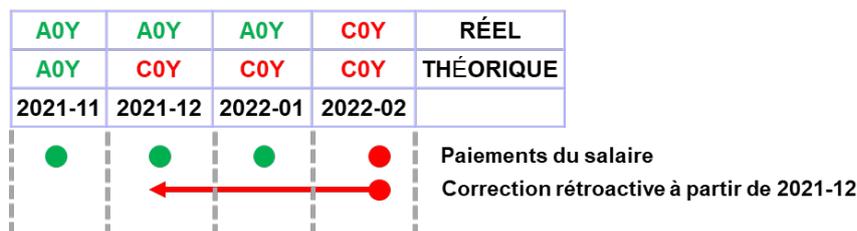
SalaryTotals 2021-04	
TotalMonth 2021-04	●
CorrectionMonth 2021-02	● ●
CorrectionMonth 2021-03	● ●

Décompte de salaire 2021-04

Current 2021-04	●
old/new 2021-02	● ●
Différence	●
old/new 2021-03	● ●
Différence	●
Total 2021-04	●

Certificat de salaire 2021

Exemple d'une correction pour l'année précédente. Correction en février pour les mois de décembre et janvier



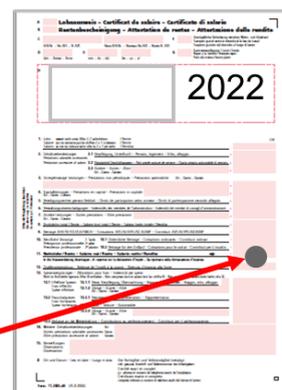
Décompte IS

Current 2022-02	●
Correction old/new 2022-01	● ●
Correction old/new 2021-12	● ●
SalaryTotals 2022-02	
TotalMonth 2022-02	●
CorrectionMonth 2022-01	● ●
CorrectionMonth 2021-12	● ●

Décompte de salaire 2022-02

Muster AG Bahnhofstr. 1 6002 Luzern	Datum 25.04.2021			
Paula Nester Hauptgasse 67 6000 Luzern				
Lohnabrechnung				
LA	Bezeichnung	Menge	Anzahl	Beitrag
	Current 2022-02			●
	old/new 2022-01			● ●
	Différence			●
	old/new 2021-12			● ●
	Différence			●
	Total 2022-02			●

Certificat de salaire 2022



Exemple correction taux d'occupation

Si les mois passés le faux taux d'occupation a été utilisé et communiqué, les décomptes d'impôt à la source concernés doivent être corrigés ultérieurement. Cela se fait avec une correction (procédure d'annulation, <Old>/<New>), l'adaptation du taux d'occupation impliquant possiblement une modification du salaire imposé à la source (salaire IS) ou une modification du salaire déterminant le taux (salaire DT IS), ce qui à son tour change le taux d'imposition (taux IS) et l'impôt à la source effectif (montant IS). La correction ne permet pas de transmettre les valeurs du taux d'occupation lui-même.

Il n'y a pas besoin d'une DeclarationCategory supplémentaire dans <New> (EMA).

Exemple correction jours à l'étranger

La procédure est analogue au traitement d'un faux taux d'occupation, voir exemple ci-dessus, et repose sur une correction (procédure d'annulation, <Old>/<New>). Une adaptation du nombre de jours à l'étranger déploie des effets sur le salaire imposé à la source (salaire IS) et l'impôt à la source effectif (montant IS).

Il n'y a pas besoin d'une DeclarationCategory supplémentaire dans <New> (EMA).

Étant donné qu'une correction du nombre de jours à l'étranger est laborieuse surtout dans le modèle annuel, il existe alternativement la possibilité d'y renoncer en cours d'année et d'exiger à la fin de l'année une correction de l'administration cantonale des impôts.

9.9.1.1 Scénarios de rectification / Moment de correction

Les corrections par le DPI ne sont possibles que jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les corrections pour les années précédentes qui ont été autorisées par l'ACI demeurent réservées.

Il est conseillé d'intégrer dans ERP un message invitant à prendre contact avec l'administration fiscale cantonale compétente en cas de tentative d'annonce de rectification après le délai susmentionné.

Une correction ne peut être apportée par le DPI uniquement dans les cas suivants (cf. annexe 1 exemples M40 et M41 et aussi annexe 1 exemples Y40 et Y41):

- Il y a eu un changement dans la situation personnelle d'une PIS, qui est saisi dans le système ERP et entraîne une adaptation rétroactive du code barème IS.
- Un décompte IS a été transmis pour une PIS dans le canton IS alors qu'elle n'y était pas assujettie à l'impôt à la source (par ex. sortie de l'entreprise, déménagement, naturalisation, permis d'établissement C, mariage avec citoyen CH ou personne titulaire d'un permis C).
- Il n'a pas été transmis de décompte IS, ceci quand bien même une PIS aurait dû être assujettie à l'impôt à la source dans le canton IS (par ex. entrée dans l'entreprise, déménagement, perte de la citoyenneté CH ou du permis C, séparation ou divorce d'une personne avec citoyenneté CH ou permis C).
- Par erreur, une partie du salaire n'a pas été incluse dans le salaire IS, ce qui a entraîné un calcul erroné du montant IS. Il en va de même lorsqu'une révision auprès du DPI aboutit à un recouvrement ou un remboursement qui est répercuté sur la PIS ou remboursé à celle-ci au moyen d'une correction du décompte de salaire actuel.
- Prestations après sortie, lorsque le droit à la prestation est né avec la sortie (par ex. avoir d'heures supplémentaires, avoirs de vacances, etc.).

En revanche, aucune correction ne peut être effectuée par le DPI lorsqu'après coup le salaire brut déterminant est corrigé (par ex. paiement ultérieur d'allocations pour enfants ou autres, augmentation rétroactive du salaire). De tels paiements ultérieurs sont intégrés dans le salaire IS du décompte IS actuel (principe de réalisation, cf. annexe 1 exemple M39 et annexe 1 exemple Y39). Il n'y a pas non plus de raison de corriger lorsque la PIS n'est pas d'accord avec la déduction de l'impôt à la source et exige la prise en compte par le DPI d'un code barème dérogeant au code barème prédéfini ou de déductions supplémentaires. Dans ce cas, la PIS doit déposer une demande dans ce sens auprès de l'ACI compétente jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

9.9.1.2 Cas particulier «Éléments de salaire/paiements négatifs saisis rétroactivement»

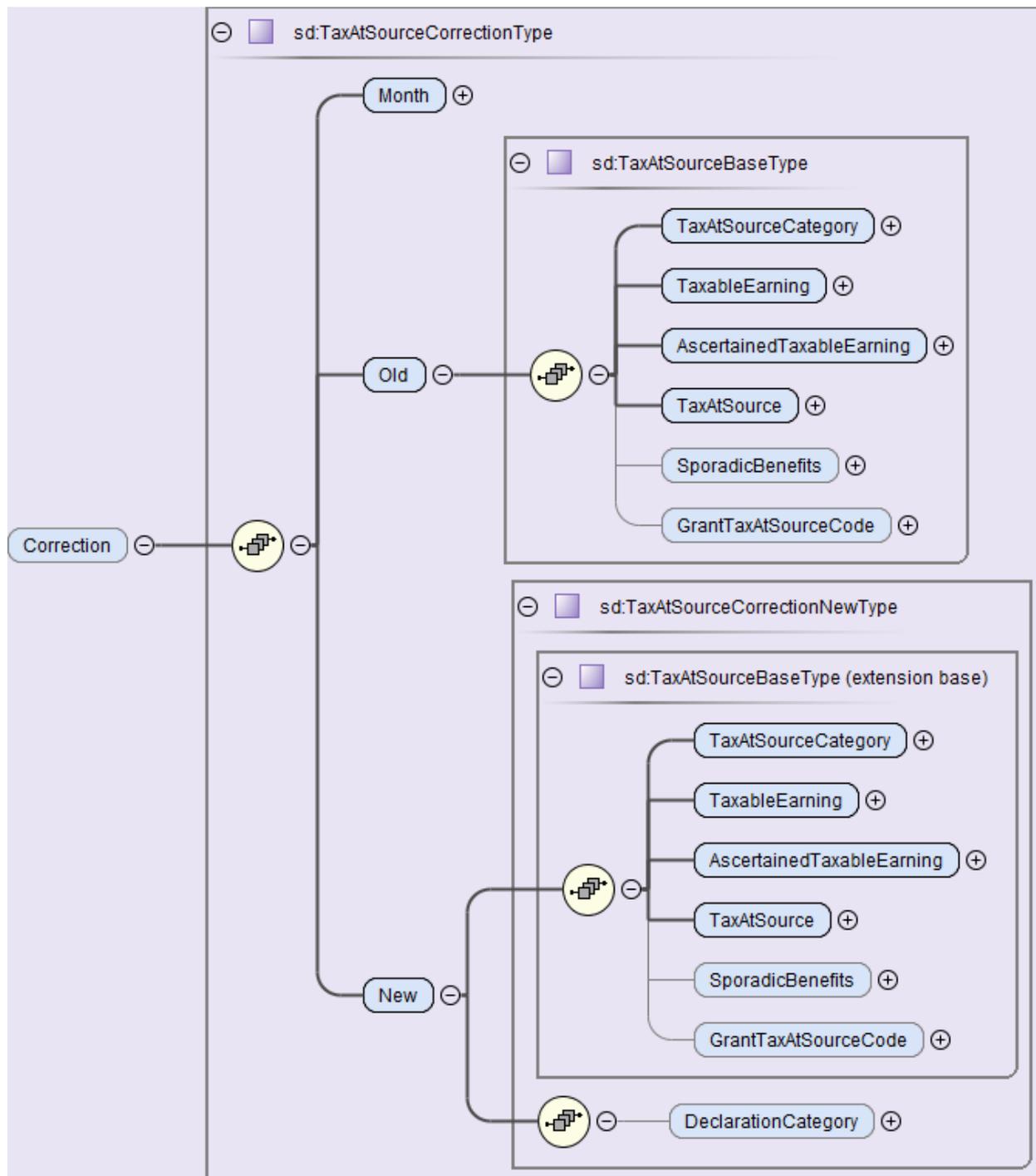
Il peut arriver que l'employeur verse à la personne soumise à l'impôt à la source des prestations et des allocations en trop qui ne lui sont pas dues. Ces prestations doivent être déduites ultérieurement de la fiche de salaire actuelle en tant qu'éléments de salaire négatifs. Pour le traitement de ces corrections, il faut suivre le principe de réalisation. Il s'agit donc d'un ajustement ultérieur du salaire brut, qui est décompté le mois du versement (ou du remboursement). Il n'est notamment pas permis de procéder à des corrections avec <Old>/<New>, car celles-ci contreviennent au principe de réalisation.

Dans de rares cas, il peut arriver que la déduction soit si élevée qu'il en résulte un salaire négatif soumis à l'impôt à la source, un salaire négatif déterminant le taux et en conséquence un montant de l'impôt à la source négatif. Dans de tels cas, les valeurs négatives doivent être transmises avec le signe moins dans le décompte actuel de l'impôt à la source (<Current>). Pour déterminer le tarif de l'impôt à la source, on utilise le montant absolu du salaire déterminant le taux. Il est recommandé de prendre contact avec l'autorité fiscale cantonale compétente avant la transmission.

A noter que pour les cantons annuels, les montants consolidés (cumulés) sur l'année de salaire et d'impôt doivent toujours être positifs ou nuls. Si, exceptionnellement, ce n'est pas le cas, l'employeur (le débiteur de la prestation imposable) doit prendre contact avec l'autorité fiscale cantonale compétente avant le 31 mars de l'année suivante.

Si une correction transmise est corrigée à nouveau dans un décompte IS ultérieur, les valeurs de la première correction sont réputées «old» et les valeurs corrigées à nouveau «new» (cf. annexe 1 exemple M42 et annexe 1 exemple Y42).

Exemples	Correction	Current
Modification du code barème IS: La PIS se marie le 15.04.2021, mais ne notifie cela au DPI qu'en juillet 2021. Le DPI enregistre la modification de l'état civil avec effet rétroactif dans le système ERP (rapports réels déterminants au moment du paiement du salaire).	X (Code barème IS pour mai et juin 2021)	
Modification du code barème IS et paiement ultérieur des allocations familiales : Naissance d'un enfant le 15.12.2021, la PIS ne notifie cela au DPI qu'en avril 2022. Le DPI enregistre l'enfant avec effet rétroactif dans le système ERP (rapports réels déterminants au moment du paiement du salaire). En raison de l'enregistrement rétroactif de l'enfant, les allocations pour enfants sont payées ultérieurement pour les mois décembre 2021 – avril 2022 (droit légal en avril 2022, moment du paiement déterminant = principe de réalisation).	X (Code barème IS pour janvier à mars 2022), décembre 2021 uniquement avec approbation de l'ACI, car le 31.3. de l'année suivante est déjà passé)	X (Paiement ultérieur pour décembre 2021 à mars 2022 = apériodique, allocation pour enfants d'avril 2022 = périodique)
Paiement ultérieur des allocations familiales: La PIS notifie immédiatement la naissance de l'enfant du 28.03.2022 au DPI. Le DPI demande le paiement des allocations pour enfants auprès de la caisse de compensation compétente. Celle-ci approuve la demande le 07.06.2022 (droit légal en juin 2022). Les allocations pour enfants des mois mars à juin (CHF 920) seront payées à la fin juin 2022 (moment du paiement déterminant = principe de réalisation).		X (Paiement ultérieur pour mars à mai 2022 = apériodique, allocation pour enfants de juin 2022 = périodique)
Modification TO: La PIS et le DPI s'entendent en avril 2021 sur une augmentation du TO à partir du 01.06.2021 (droit légal en juin 2021). La mutation dans Le système ERP ne sera toutefois entreprise qu'en août 2021. Le salaire trop peu payé pour juin et juillet sera payé ultérieurement en août 2021 (moment du paiement déterminant = principe de réalisation).		X (Paiement ultérieur pour juin et juillet 2021 = apériodique)
Modification rétroactive TO: La PIS et le DPI s'entendent en décembre 2021 (droit légal) pour augmenter le TO avec effet rétroactif à partir du 01.08.2021. Le salaire trop peu payé pour août, septembre, octobre et novembre sera payé ultérieurement en décembre 2021 (moment du paiement déterminant = principe de réalisation).		X (Paiement ultérieur pour août – novembre 2021 = apériodique)



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Correction	Annonce de correction: l'«ancien» mois est annulé et avec le «nouveau» mois les valeurs corrigées sont transmises.	sd:TaxAtSource CorrectionType	Optionnel
Mois	Mois de correction: chaque mois à corriger est transmis séparément. Le mois corrigé doit être plus petit que le mois de décompte actuel (CurrentMonth).	xs:gYearMonth	Obligatoire,

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Old...	Valeurs du décompte IS à corriger du mois correspondant	sd:TaxAtSource CorrectionOldType	Obligatoire,
...TaxAtSource Category...	Catégorie IS	c:TaxAtSource CategoryType	Obligatoire, l'une des trois catégories doit être sélectionnée.
...TaxAtSourceCode	Barème IS	c:TaxAtSourceCode- Type	
...CategoryPreDefined	Catégories prédéfinies	c:CategoryPreDefi- nedType	
...CategoryOpen	Catégorie ouverte	c:IDType	
...TaxableEarning	Salaire IS: Le montant porte un signe négatif (-), car il s'agit d'une annulation du décompte IS à corriger.	sd:SalaryA- mountType	Obligatoire
...Ascertained TaxableEarning	Salaire IS DT: Le montant porte un signe négatif (-), car il s'agit d'une annulation du décompte IS à corriger.	c:SalaryAmountType	Obligatoire
...TaxAtSource	Montant IS: Le montant porte un signe négatif (-), car il s'agit d'une annulation du décompte IS à corriger.	c:SalaryAmountType	Obligatoire
SporadicBenefits.	Prestations apériodiques	c:SalaryAmountType	Optionnel
GrantTaxAtSourceCode	Code barème IS spécialement approuvé par l'ACI	c:EmptyType	Optionnel
New...	Les valeurs corrigées	sd:TaxAtSource CorrectionNewType	Obligatoire,
...TaxAtSource Category...	Catégorie IS	c:TaxAtSource CategoryType	Obligatoire, l'une des trois catégories doit être sélectionnée.
...TaxAtSourceCode	Barème IS	c:TaxAtSourceCode- Type	
...CategoryPreDefined	Catégories prédéfinies	c:CategoryPreDefi- nedType	
...CategoryOpen	Catégorie ouverte	c:IDType	
...TaxableEarning	Salaire IS: Le montant est attendu sans signe	c:SalaryAmountType	Obligatoire
...Ascertained TaxableEarning	Salaire IS DT: Le montant est attendu sans signe	c:SalaryAmountType	Obligatoire
...TaxAtSource	Montant IS: Le montant est attendu sans signe	c:SalaryAmountType	Obligatoire
SporadicBenefits	Prestations apériodiques	c:SalaryAmountType	Optionnel
GrantTaxAtSourceCode	Code barème IS spécialement approuvé par l'ACI	c:EmptyType	Optionnel
DeclarationCategory	Catégorie de déclaration (cf. chiffre 9.7)	sd:DeclarationCate- goryType	Optionnel

9.9.2 Annonce de remplacement (Substitution)

Si un message a été établi systématiquement avec des données erronées (par ex. en raison d'une erreur technique), on peut transmettre une annonce de remplacement. Une annonce de remplacement a pour effet de remplacer le décompte mensuel initialement transmis dans l'application métier de l'administration cantonale des impôts. La gestion des annonces de remplacement génère une importante charge de travail pour les ACI, car il est possible que le décompte initial ait déjà été traité. L'utilisation de l'annonce de remplacement est soumise aux règles suivantes:

- Une annonce de remplacement ne peut être utilisée qu'à titre exceptionnel. Les corrections doivent être effectuées si possible avec une annonce de correction au cours d'un des mois suivants (cf. chiffre 9.9.1).
- Une annonce de remplacement ne peut être transmise qu'après consultation de toutes les ACI concernées.
- Une annonce de remplacement est effectuée avant le traitement des salaires suivant et uniquement pour le dernier décompte IS transmis.

9.9.3 Corrections par l'ACI

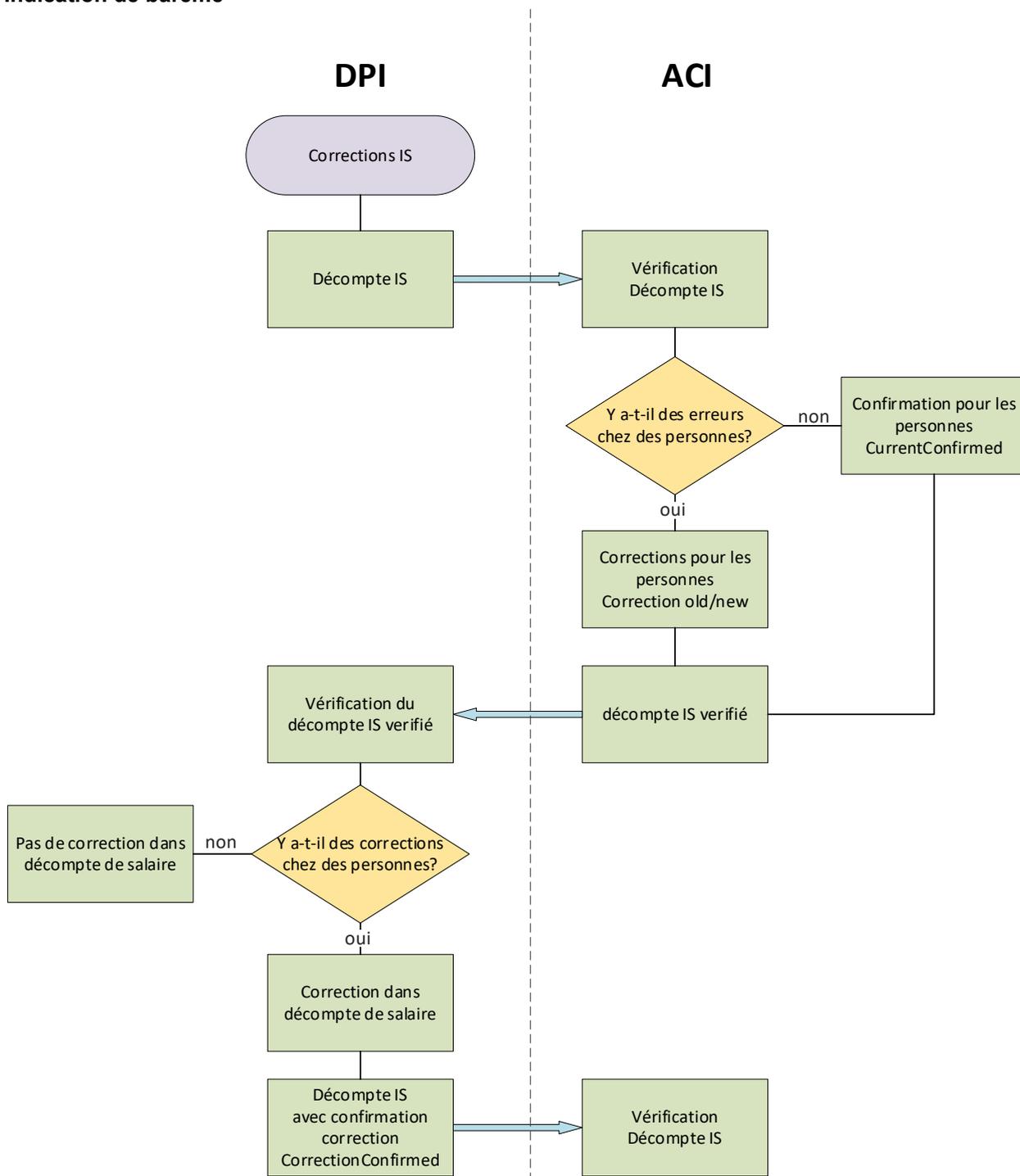
Si l'ACI remarque une erreur dans le décompte IS, deux procédures différentes s'appliquent:

- 1. Indication de barème : l'ACI communique au DPI le besoin de correction. Le DPI effectue les corrections conformément aux indications de l'ACI dans le logiciel de comptabilité salariale et les transmet avec le décompte IS du mois suivant (Correction Old/New).
- 2. Annonce de correction et Confirmation de correction: l'ACI corrige l'erreur directement dans son application IS. La facturation et la notification ont lieu sur la base des montants corrigés. L'ACI indique au DPI quelles corrections doivent être effectuées. Le DPI procède aux corrections dans la comptabilité salariale et les confirme à l'ACI dans le décompte IS du mois suivant (CorrectionConfirmed).

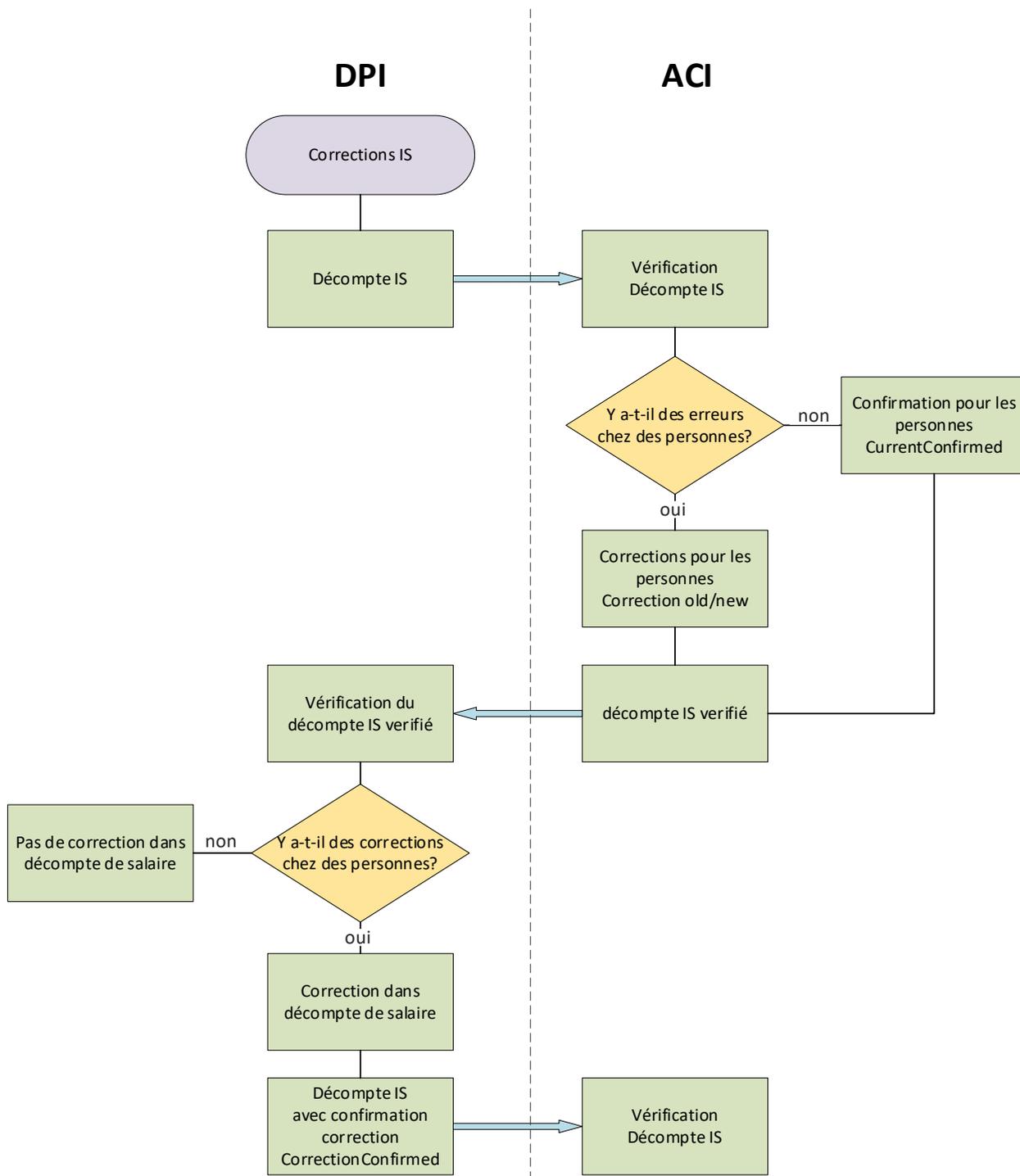
Chaque décompte IS aboutit à un décompte IS vérifié. Selon l'utilisation du standard, celui-ci reçoit une confirmation automatique (quittance) ou les corrections qui ont été saisies par l'ACI. Les détails du processus «décompte IS vérifié» sont décrits à l'annexe 2 «Directives pour le décompte IS vérifié».

Les corrections sont reprises par le DPI dans le décompte IS vérifié dans sa comptabilité, traitées et confirmées dans le décompte IS suivant (CorrectionConfirmed). Après traitement dans le système de comptabilité salariale, les corrections adressées par l'ACI au DPI sur papier ne peuvent plus être transmises comme corrections du DPI et sont aussi confirmées avec CorrectionConfirmed.

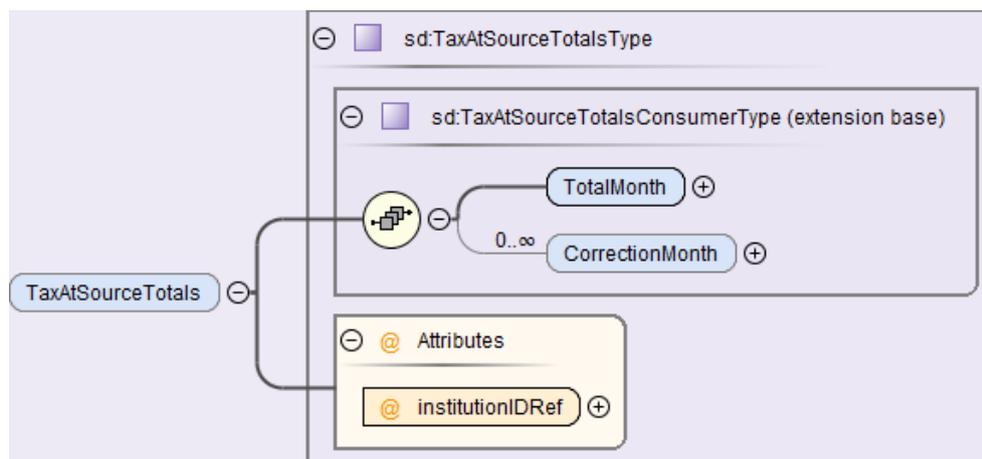
Indication de barème



Annnonce de correction et confirmation de correction

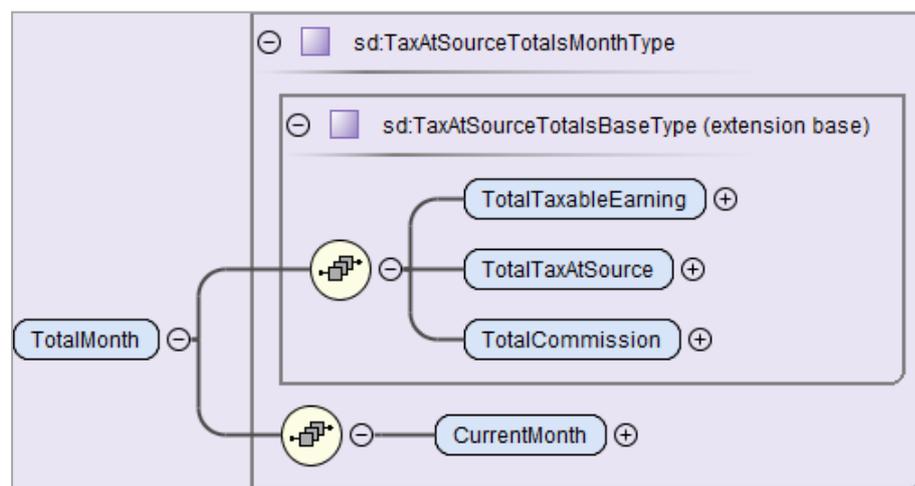


9.10 Totaux IS



Les totaux IS comprennent la transmission des sommes sur toutes les personnes appartenant à un canton IS. Au moyen d'une référence, il est renvoyé au canton IS.

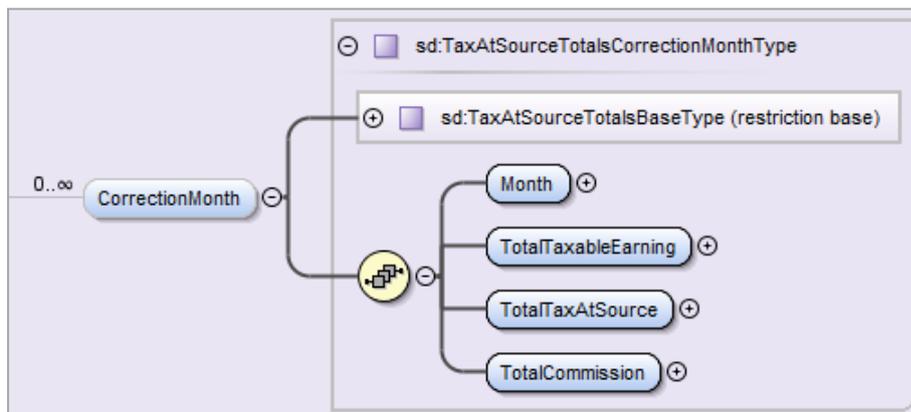
9.10.1 Total mensuel



Il s'agit ici des totaux cumulés de toutes les personnes pour le mois en cours dans un canton donné: année et mois;

- total de tous les salaires IS;
- total de tous les montants IS (montants IS bruts sans déduction des commissions);
- total des commissions de perception calculées arrondi aux 5 centimes. Ce montant peut encore être modifié ou supprimé par l'ACI.

9.10.2 Total des corrections pour le mois



Il s'agit ici du total des corrections cumulées par toutes les personnes pour un canton et un mois donné. Ce total représente la somme de toutes les corrections apportées durant le mois en cours pour un ou plusieurs mois antérieurs.

Si les corrections portent sur plusieurs mois antérieurs, on les transmet en spécifiant pour chacune le mois concerné. Dans ce cas, l'élément <CorrectionMonth> apparaît plusieurs fois. Les données suivantes sont transmises :

- mois sur lequel portent les corrections;
- total de tous les salaires IS;
- total de tous les montants IS (montants IS bruts sans déduction des commissions);
- total des commissions de perception calculées arrondi aux 5 centimes. Ce montant peut encore être modifié ou supprimé par l'ACI.

9.11 Attestation IS pour travailleurs

Pour les travailleurs assujettis à l'impôt à la source, il est recommandé de mettre à disposition une attestation avec les informations ci-après. Ce rapport peut être imprimé et mis à la disposition de l'employé. Pour les PIS du canton IS de Genève, cette confirmation IS doit être absolument délivrée conformément au droit cantonal.

Modèle mensuel

Muster AG Bahnhofstrasse 1 6003 Luzern Schweiz	Paula Nestler Bollstrasse 4 6064 Kerns Schweiz								
Numéro DPI 6798.6	Numéro AS 756.6444.1627.57 Date de naissance 04.10.1980								
Lieux de travail Bahnhofstrasse 1 6003 Luzern									
Canton LU	Luzern 31.01.2022								
Attestation de l'impôt à la source pour l'année 2021 Canton Lucerne									
Période du/au	Canton IS	Code tarif IS	Salaire IS	Salaire IS apériodique	Salaire IS cumulé	Salaire IS DT	Taux IS	Montant IS	
01.01.2021	31.01.2021	LU	A0N	4'000.00		4'000.00	5'333.33	10.20%	408.00
01.02.2021	28.02.2021	LU	A0N	4'000.00		8'000.00	5'333.33	10.20%	408.00
01.03.2021	31.03.2021	LU	A0N	5'000.00		13'000.00	6'666.67	12.70%	635.00
01.04.2021	30.04.2021	LU	A0N	4'000.00		17'000.00	5'333.33	10.20%	408.00
01.05.2021	31.05.2021	LU	A0N	4'000.00		21'000.00	5'333.33	10.20%	408.00
01.06.2021	30.06.2021	LU	B0N	5'000.00		5'000.00	6'667.67	7.30%	365.00
01.07.2021	31.07.2021	LU	B0N	7'000.00	3'000.00	12'000.00	8'333.33	9.90%	693.00
01.08.2021	31.08.2021	LU	B0N	4'000.00		16'000.00	5'333.33	4.90%	196.00
01.09.2021	30.09.2021	LU	B0N	5'000.00		21'000.00	6'666.67	7.30%	365.00
01.10.2021	31.10.2021	LU	B0N	4'000.00		25'000.00	4'000.00	2.60%	104.00
01.11.2021	30.11.2021	LU	B0N	4'000.00		29'000.00	4'000.00	2.60%	104.00
01.12.2021	31.12.2021	LU	B0N	5'000.00		34'000.00	5'000.00	4.10%	205.00
Total				55'000.00	3'000.00				4'299.00
Les personnes imposées à la source peuvent exiger par demande écrite et motivée jusqu'au 31 mars 2022 auprès de l'administration cantonale des impôts compétente une décision sur l'existence et l'étendue de l'assujettissement à l'impôt à la source ou une taxation ordinaire ultérieure, respectivement un nouveau calcul de l'impôt à la source. Sans demande respectant forme et délai, le prélèvement de l'impôt à la source est définitif»									

Modèle - Mise en œuvre possible d'une confirmation d'impôt à la source sans spécification précise

Modèle annuel

Muster AG Rte de Drize 4 1227 Carouge Suisse	Paula Nestler Rue de Pouilly 14 01630 Saint-Genis-Pouilly France							
Numéro DPI 112715	Numéro AS 756.6444.1627.57 Date de naissance 04.10.1980							
Lieux de travail Drizestrasse 4 1227 Carouge Canton GE	Carouge 31.01.2022							
Attestation de l'impôt à la source pour l'année 2021 Canton Genève								
Période du/au	Canton IS	Code tarif IS	Salaires IS	Salaires IS apériodique	Salaires IS cumulé	Salaires IS DT	Taux IS	Montant IS
01.01.2021	31.01.2021	GE A0N	4'000.00		4'000.00	5'333.33	10.20%	408.00
01.02.2021	28.02.2021	GE A0N	4'000.00		8'000.00	5'333.33	10.20%	408.00
01.03.2021	31.03.2021	GE A0N	5'000.00		13'000.00	5'777.78	11.10%	627.00
01.04.2021	30.04.2021	GE A0N	4'000.00		17'000.00	5'666.67	10.90%	410.00
01.05.2021	31.05.2021	GE A0N	4'000.00		21'000.00	5'600.00	10.70%	394.00
01.06.2021	30.06.2021	GE B0N	5'000.00		5'000.00	5'777.78	5.60%	280.00
01.06.2021	30.06.2021	GE A0N	Compensation salaire déterminant		21'000.00	5'777.78	11.10%	84.00
01.07.2021	31.07.2021	GE B0N	7'000.00	3'000.00	12'000.00	5'964.29	5.90%	428.00
01.07.2021	31.07.2021	GE A0N	Compensation salaire déterminant		21'000.00	5'964.29	11.50%	84.00
01.08.2021	31.08.2021	GE B0N	4'000.00		16'000.00	5'916.67	5.80%	220.00
01.08.2021	31.08.2021	GE A0N	Compensation salaire déterminant		21'000.00	5'916.67	11.40%	-21.00
01.09.2021	30.09.2021	GE B0N	5'000.00		21'000.00	6'027.78	6.00%	332.00
01.09.2021	30.09.2021	GE A0N	Compensation salaire déterminant		21'000.00	6'027.78	11.60%	42.00
01.10.2021	31.10.2021	GE B0N	4'000.00		25'000.00	5'850.00	5.70%	165.00
01.10.2021	31.10.2021	GE A0N	Compensation salaire déterminant		21'000.00	5'850.00	11.20%	-84.00
01.11.2021	30.11.2021	GE B0N	4'000.00		29'000.00	5'704.55	5.50%	170.00
01.11.2021	30.11.2021	GE A0N	Compensation salaire déterminant		21'000.00	5'704.55	11.00%	-42.00
01.12.2021	31.12.2021	GE B0N	5'000.00		34'000.00	5'666.67	5.40%	241.00
01.12.2021	31.12.2021	GE A0N	Compensation salaire déterminant		21'000.00	5'666.67	10.90%	-21.00
Total			55'000.00	3'000.00				4'125.00
Les personnes imposées à la source peuvent exiger par demande écrite et motivée jusqu'au 31 mars 2022 auprès de l'administration cantonale des impôts compétente une décision sur l'existence et l'étendue de l'assujettissement à l'impôt à la source ou une taxation ordinaire ultérieure, respectivement un nouveau calcul de l'impôt à la source. Sans demande respectant forme et délai, le prélèvement de l'impôt à la source est définitif»								

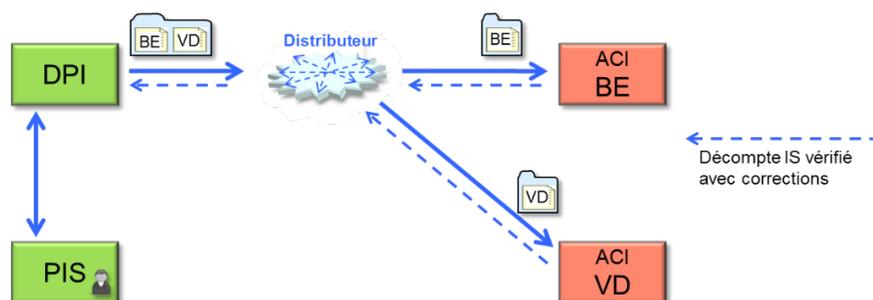
Modèle - Mise en œuvre possible d'une confirmation d'impôt à la source sans spécification précise

9.12 Répartition des données

Le DPI transmet toutes les PIS (par ex. pour les cantons BE et VD) au distributeur. Celui-ci filtre et distribue les PIS aux cantons adressés (InstitutionIDRef). Chaque canton fournit ensuite un décompte IS vérifié. Cette procédure permet de transmettre également les certificats de salaire directement à l'ACI (si la législation du canton concerné le prévoit).

Le décompte IS est transmis directement au canton ayant droit. Pour cette raison, le canton adressé (InstitutionIDRef) et le canton IS (TaxAtSourceCanton) doivent être identiques.

Pour chaque canton, il doit être possible d'avoir une adresse distincte (par ex. en cas d'entrée rétroactive dans le canton du Tessin, si le canton n'a pas été atteignable lors de la transmission précédente, ou pour une éventuelle annonce de remplacement).



10. Frontaliers

10.1 Introduction

La Suisse a conclu avec les Etats limitrophes des accords spéciaux sur le traitement fiscal des frontaliers. Pour l'échange de données convenues, un volet propre aux frontaliers est prévu (TaxCrossborderSalaries). Selon l'accord, des données personnelles différentes doivent être saisies et transmises annuellement à l'ACI. Les accords spéciaux sur les frontaliers ne sont parfois applicables que dans certains cantons. Le tableau ci-après donne un aperçu des accords sur les frontaliers en vigueur actuellement.

Etat frontalier	Cantons concernés	Réglementation
Italie	TI, GR et VS	<p>Disclaimer: La définition suivante se réfère à l'accord sur les travailleurs frontaliers avec l'Italie et se limite aux informations nécessaires pour l'établissement des directives. D'autres informations approfondies et une vue d'ensemble des adaptations sont décrites dans les FAQ-7.1 et FAQ-7.2.</p> <p>Code barème IS : Déduction de l'impôt à la source en Suisse. Des barèmes IS spéciaux s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2024 (cf. chiffre 9.5.1.1).</p> <p>Déclaration annuelle : Toutes les personnes pour lesquelles les DPI reçoivent une demande de la part de l'ACI sont transmises à l'ACI jusqu'au 31 janvier de l'année suivante. Echange de données entre les autorités fiscales CH et IT jusqu'au 20 mars.</p> <p>L'invitation à déclarer, y compris l'identification des travailleurs à déclarer est du ressort de l'ACI responsable. Elle est transmise aux entreprises par le canal du portail des cantons ou par voie postale.</p>
France	VD, NE, JU, SO, BS, BL, BE, VS	<p>Pas de déduction de l'impôt à la source en Suisse, mais déclaration de la masse salariale brute à l'ACI. (réserve: Déduction de l'impôt à la source avec code barème IS pour les Suisses et double-nationaux chez un employeur public). Il faut impérativement fournir l'attestation de domicile pour chaque année. Deux déclarations s'effectuent pour les frontaliers français; une mensuelle dans le décompte IS et une annuelle avec la structure TaxCrossborderSalaries.</p> <p>Code barème IS : Pour la transmission mensuelle, on utilise la catégorie prédéfinie SFN.</p> <p>Déclaration annuelle : Toutes les personnes avec le code tarifaire SFN sont transmises à l'ACI au début de l'année suivante. Déclaration annuelle CH à FR jusqu'au 20 avril.</p>
	Autres cantons	<p>Déduction de l'impôt à la source en Suisse. Les barèmes IS ordinaires s'appliquent (cf. chiffre 9.5.1).</p>
Allemagne	Tous les cantons	<p>Limitation de l'imposition en Suisse à 4,5 % des revenus bruts. Il faut impérativement fournir l'attestation de domicile pour chaque année. Des barèmes IS spéciaux s'appliquent (cf. chiffre 9.5.1.1).</p>
Autriche	Tous les cantons	<p>Déduction de l'impôt à la source en Suisse. Les barèmes IS ordinaires s'appliquent (cf. chiffre 9.5.1).</p>
Liechtenstein	Tous les cantons	<p>Pas de déduction de l'impôt à la source en Suisse (réserve: déduction de l'impôt à la source en cas d'employeur du secteur public avec barèmes IS ordinaires).</p>

10.2 Données supplémentaires de l'entreprise

Pour la transmission des données personnelles nécessaires pour les frontaliers, il n'y a pas de données supplémentaires à saisir. Les données de l'entreprise déjà disponibles sont, pour ce volet, transmises annuellement à l'ACI.

10.3 Données personnelles supplémentaires pour les frontaliers

Afin que les données personnelles nécessaires puissent être transmises à l'ACI, les données personnelles supplémentaires ci-après doivent être saisies dans le système ERP. Les données personnelles déjà disponibles sont pour ce volet également transmises annuellement à l'ACI.

Exigence en matière de processus pour un ERP:

1. Dans un système ERP, un travailleur doit pouvoir être marqué comme «personne concernée par l'échange de données avec l'Italie».
2. Les éléments [Date depuis laquelle la personne est frontalière], [Numéro d'identification fiscale italien] et [Lieu de naissance] doivent impérativement être enregistrés dans le système ERP pour toutes les personnalités marquées.
3. l'élément [Lieu de naissance/État de naissance] s'affiche comme suit:
 - a. Pour PIS italien : lieu de naissance
 - b. Pour tous les autres PIS : État de naissance
4. l'élément [numéro d'identification fiscale italien] est validé directement dans l'ERP (voir validation ci-dessous).

Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
PlaceOfBirth	Lieu de naissance pour PIS italien, État de naissance pour tous les autres PIS	xs:string	Optionnel (obligatoire pour les per- sonnes marquées dans le système ERP comme personnes concernées par l'échange de don- nées avec l'Italie)
TaxID	Numéro d'identification fiscale du PIS dans l'État de résidence	sd:IDType	Optionnel (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes con- cernées par l'échange de données avec l'Italie)
CrossborderVali- dAsOf	Date depuis laquelle la personne est frontalière. La personne dispose d'un permis G: Date de la première délivrance (date d'entrée sur le permis G). La personne n'a pas de permis G: Date depuis laquelle la personne travaille en Suisse ou est assujettie à l'impôt à la source	xs:date	Optionnel (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes con- cernées par l'échange de données avec l'Italie)

Validation de l'élément "Numéro fiscal italien" (TaxID) :

Il est impératif que le format du numéro fiscal italien soit validé par les concepteurs d'ERP. Swissdec valide en outre le format au niveau du répartiteur (distributor) et refuse les déclarations comportant des numéros d'identification fiscale invalides. Cela permet de garantir que les administrations fiscales cantonales reçoivent des éléments d'identification de bonne qualité.

En option, l'élément peut également être validé au niveau du contenu.

Description technique de la validation du format (Regex):

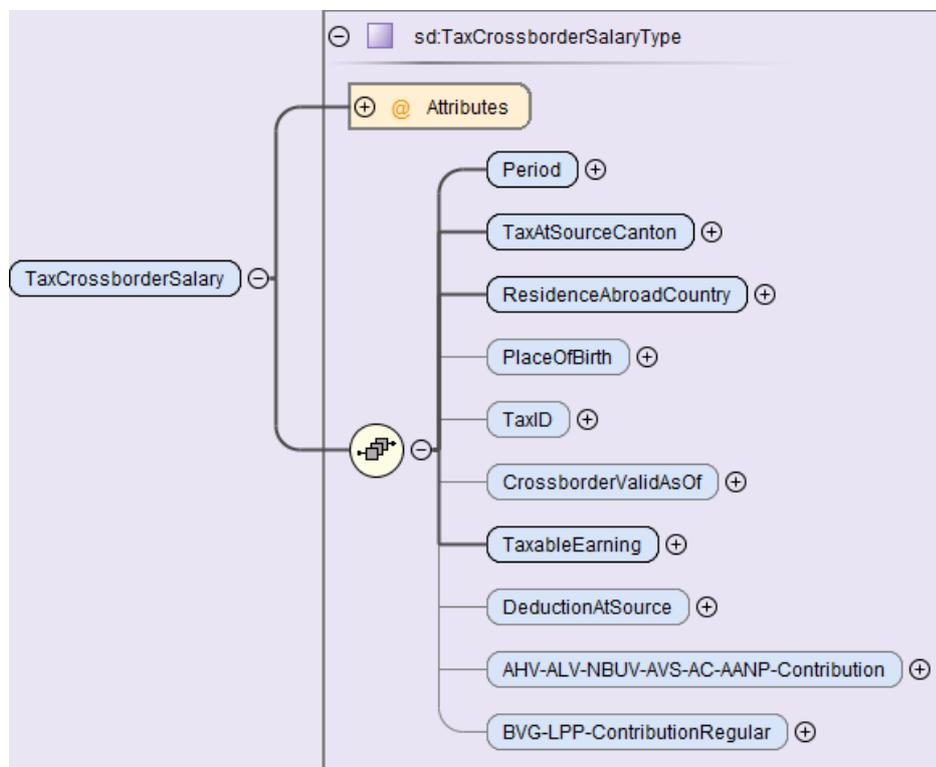
`[A-Z]{6}[0-9]{2}(A|B|C|D|E|H|L|M|P|R|S|T)[0-9]{2}[A-Z]{1}[0-9A-Z]{3}[A-Z]{1}`

Pour explication:

Place	Sorte	Nombre de chiffres	Description
1-6	A-Z	6	Nom et prénom codés
7-8	0-9	2	Année de naissance
9	A B C D E H L M P R S T	1	Mois de naissance codé
10-11	0-9	2	Anniversaire (1-31 masculin, 41-71 femme)
12	A-Z	1	Lieu de naissance codé
13-15	0-9 A-Z	3	
16	A-Z	1	Chiffre de contrôle

10.4 Déclaration de travailleur frontalier

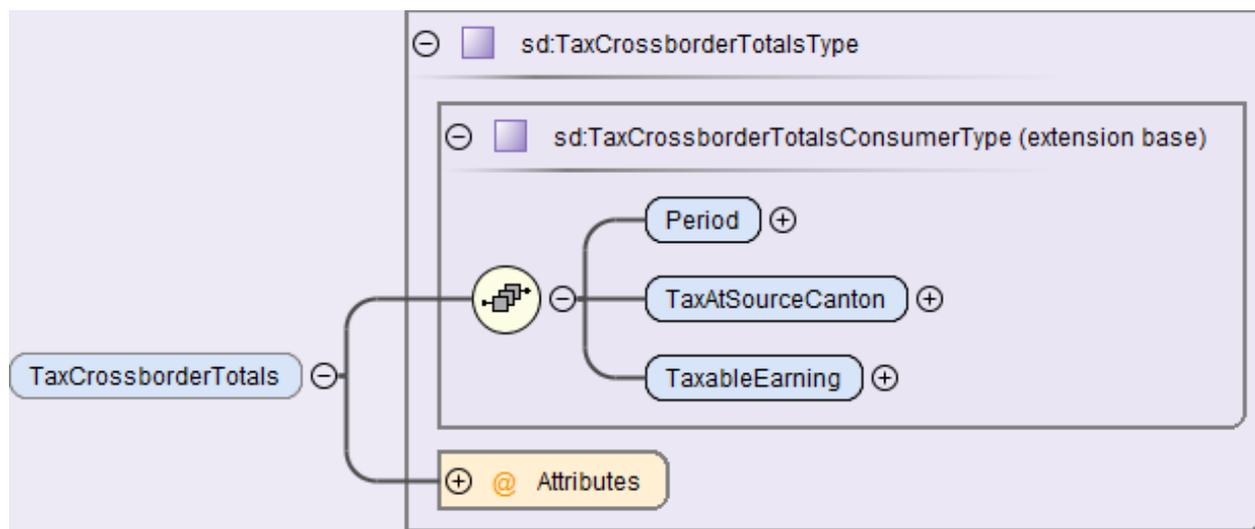
Pour l'échange de données avec les Etats limitrophes, les valeurs annuelles suivantes sont transmises l'année suivante à l'ACI compétente :



Nom du champ	Description	Type d'entrée/supplémentaire	Obligatoire/Facultatif
TaxCrossborder Salary	Données personnelles pour les frontaliers au sens d'un accord avec les États frontaliers (p. ex. convention de double imposition)	sd:TaxCrossborder SalariesType	Obligatoire
Period	Période pour laquelle un PIS a été assujéti à l'impôt dans un canton pour lequel un accord spécial sur les frontaliers s'applique (canton IS)	sd:TimePeriodType	Obligatoire
TaxAtSourceCanton	Abréviation à deux caractères du canton IS auquel s'applique un accord spécial sur les frontaliers	sd:CantonAddressType	Obligatoire
Residence-AbroadCountry	Code pays ISO à deux chiffres pour l'étranger : Pour les PIS qui ont leur domicile à l'étranger	sd:CountryISOType	Obligatoire
PlaceOfBirth	Lieu de naissance pour les PIS italiens, État de naissance pour tous les autres	xs:string	Facultatif (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes concernées par l'échange de données avec l'Italie)

Nom du champ	Description	Type d'ent- rée/supp- lémentaire	Obligatoire/ Facultatif
TaxID	Numéro d'identification fiscale du PIS dans l'état de résidence	sd:IDType	Facultatif (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes concernées par l'échange de données avec l'Italie)
CrossborderValidAsOf	Date depuis laquelle la personne est frontalière. La personne est titulaire d'un permis G : Date de la première délivrance (date d'entrée sur le permis G). La personne n'a pas de permis G: Date depuis laquelle la personne travaille en Suisse ou est assujettie à l'impôt à la source	xs:date	Facultatif (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes concernées par l'échange de données avec l'Italie)
TaxableEarning	Salaire brut soumis à l'impôt à la source (salaire IS) de la période déterminante	c:SalaryAmountType	Obligatoire
DeductionAtSource	Déduction de l'impôt à la source : montant total des impôts à la source déduits dans la période déterminante	c:SalaryAmountType	Facultatif (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes concernées par l'échange de données avec l'Italie)
AHV-ALV-NBUV-AVS-AC-AANP-Contribution	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AANP : montant des parts de l'employé déduites au salarié pour l'AVS/AI/APG/AC/AANP	c:SalaryAmountType	Facultatif (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes concernées par l'échange de données avec l'Italie)
BVG-LPP-Contribution/Regular	Cotisations ordinaires à la prévoyance professionnelle (2e pilier) : Cotisations ordinaires déduites du salaire de l'employé en vertu de la loi, du statut ou du règlement	c:SalaryAmountType	Facultatif (Obligatoire pour les personnes marquées dans le système ERP comme personnes concernées par l'échange de données avec l'Italie)

10.5 Totaux des frontaliers

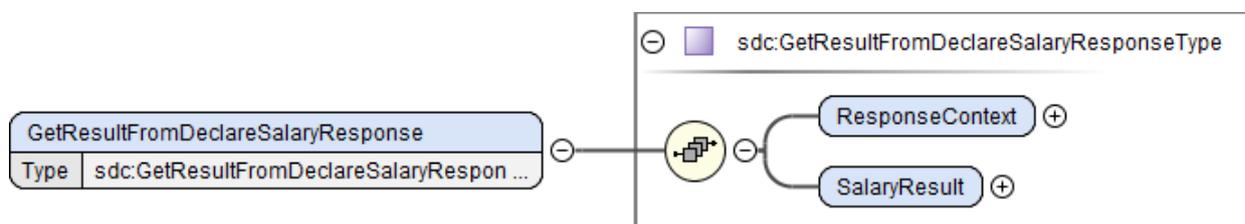


Les totaux IS comprennent la transmission des sommes sur tous les frontaliers appartenant à un canton IS.

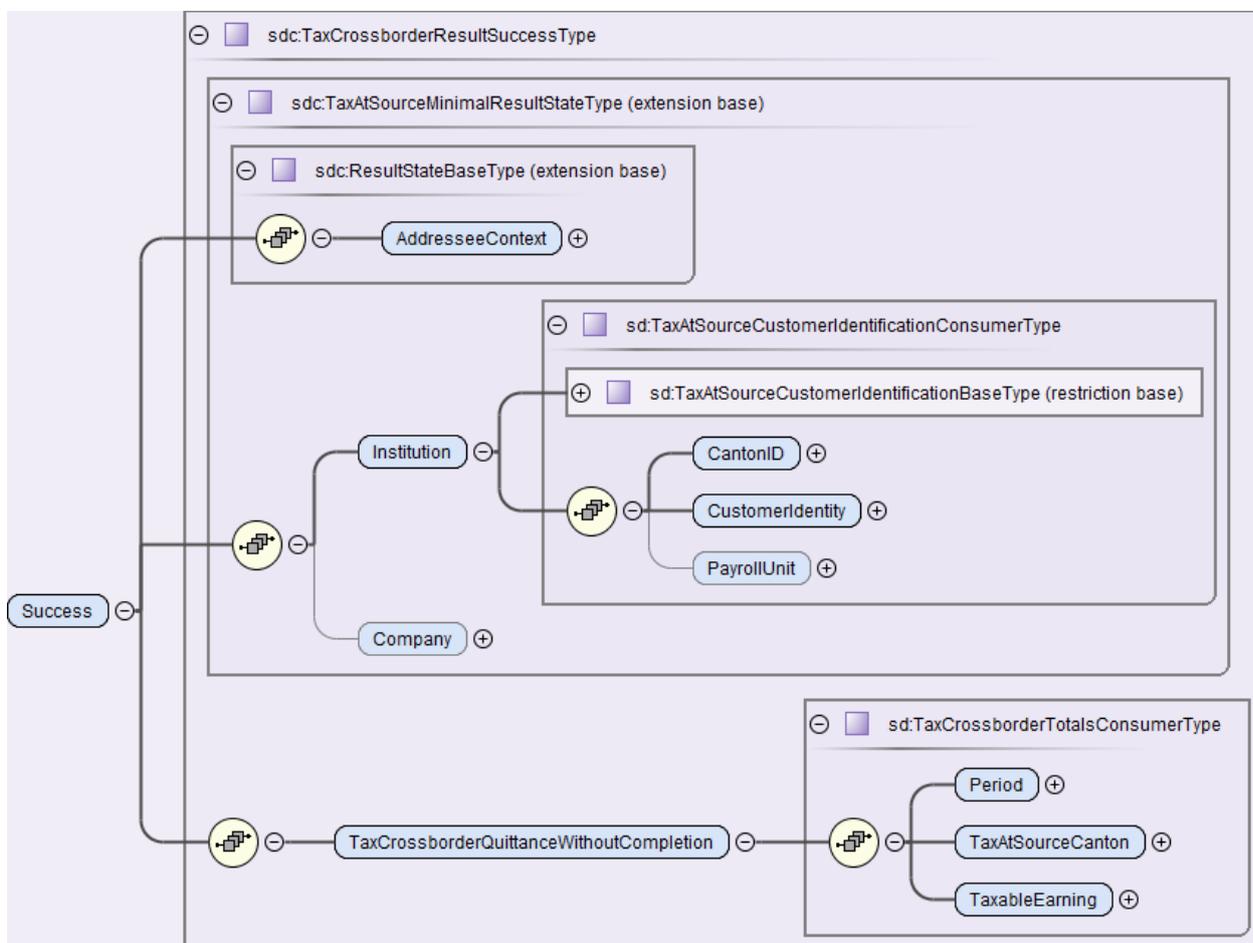
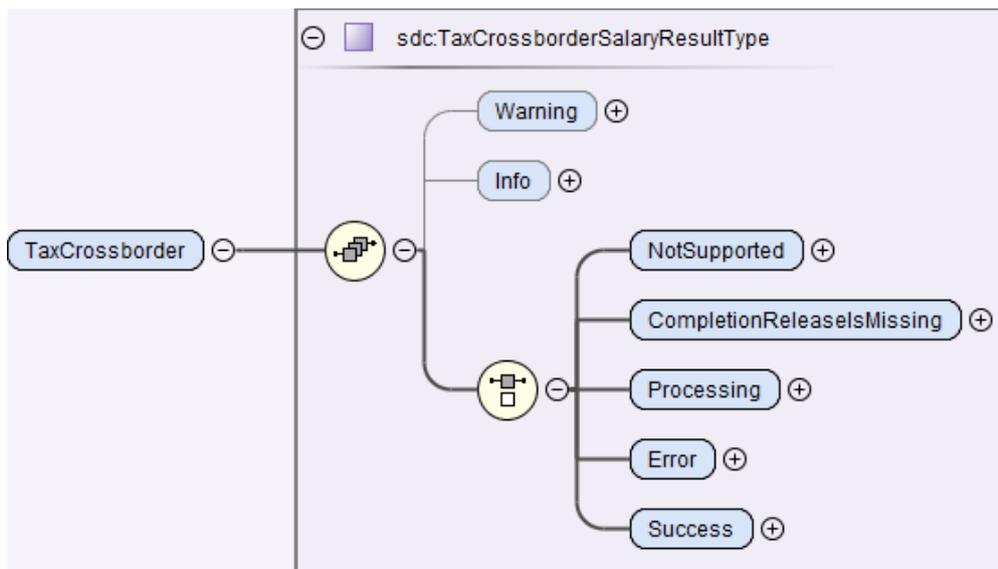
Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
TaxCrossbor- derTotals...	Total des valeurs annuelles pour les frontaliers dans l'entreprise	TaxCrossbor- derTotalsType	Optionnel
...Period	Période pendant laquelle l'entreprise a employé des personnes dans un canton IS auxquelles s'applique un accord spécial sur les travailleurs frontaliers	sd:TimePerio- dType	Obligatoire
...TaxCanton	Initiales du canton IS auquel un accord spécial sur les travailleurs frontaliers s'applique	sd:CantonA- ddressType	Obligatoire
...TaxableEar- nings	Total des salaires bruts soumis à l'impôt à la source (salaire IS) de toutes les PIS pour la période correspondante	c:SalaryA- mountType	Obligatoire

10.6 Message de réponse relative à la déclaration de travailleurs frontaliers

La réponse du canton s'effectue via une opération distincte.



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GetResultFrom DeclareSalary Response	Opération pour la réponse	sdc:GetResult- FromDeclareSalary ResponseType	Optionnel
RequestContext	Informations relatives à la réponse	sdc:Response ContextType	Obligatoire
SalaryResult	Résultat pour une déclaration des tra- vailleurs frontaliers	sdc:DeclareMonth TotalSalaryResult- Type	Obligatoire



Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
TaxCrossborder	Domaine frontalier	sdc:TaxCrossborder SalaryResultType	Obligatoire
Succes	Traitement réussi de la déclaration	sdc:TaxCrossborderSuccess Type	Au choix
Institution...	Informations concernant le canton	sd:TaxAtSourceCustomer IdentificationBaseType	Obligatoire

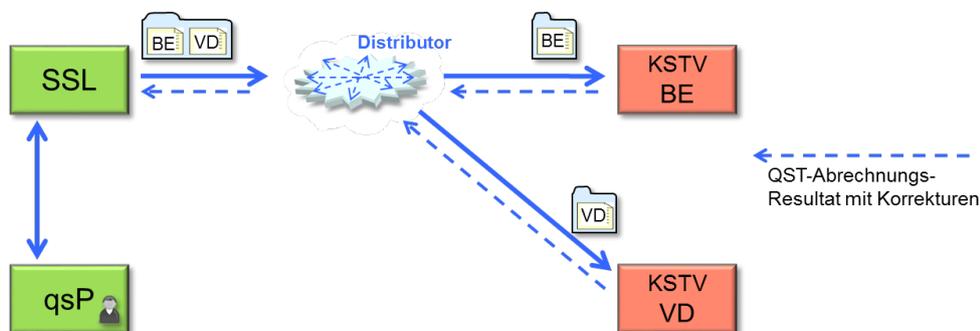
Nom de champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
...CantonID	Désignation du canton	c:CantonAddressType	Obligatoire
...CustomerIdentity	Numéro DPI	Chaîne de caractères sd:NotEmptyStringType	Obligatoire
...PayrollUnit	Numéro accessoire	Chaîne de caractères sd:NotEmptyStringType	Optionnel
Company	Informations concernant l'entreprise	sd:ResultCompanyNameType	Optionnel
TaxCrossborder-Quittance WithoutCompletion	Quittance pour la déclaration de travailleur frontalier	sd: TaxCrossborder TotalsConsumerType	Obligatoire
...Periode	Période de la déclaration de travailleurs frontaliers	c:TimePeriodType Date de début/de fin	Obligatoire
...TaxAtSource-Canton	Canton IS	c:CantonAddressType	Obligatoire
...TaxableEarning	Total des salaires IS concernés par la déclaration	c:SalaryAmountType	Obligatoire

10.7 Répartition des données

Le DPI transmet les données personnelles pour les frontaliers (par ex. pour les cantons BE et VD) au *distributor*. Celui-ci distribue les données aux cantons adressés (InstitutionIDRef). Chaque canton fournit ensuite un décompte IS vérifié.

Le décompte IS est transmis directement au canton ayant droit. Pour cette raison, le canton adressé (InstitutionIDRef) et le canton IS (TaxAtSourceCanton) doivent être identiques.

Chaque canton est adressé séparément pour une transmission.



11. Statistique

11.1 Introduction

Dans le cadre de la norme suisse en matière de salaire (ELM) version 5.0, l'Office fédéral de la statistique (OFS) applique ce standard aux enquêtes / statistiques suivantes :

- Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)
- Indice suisse des salaires (ISS)
- Statistique de l'emploi (STATEM)
- Profiling
- Enquête de mise à jour du Registre des entreprises et des établissements (entreprises multi-établissements) - Profiling Light

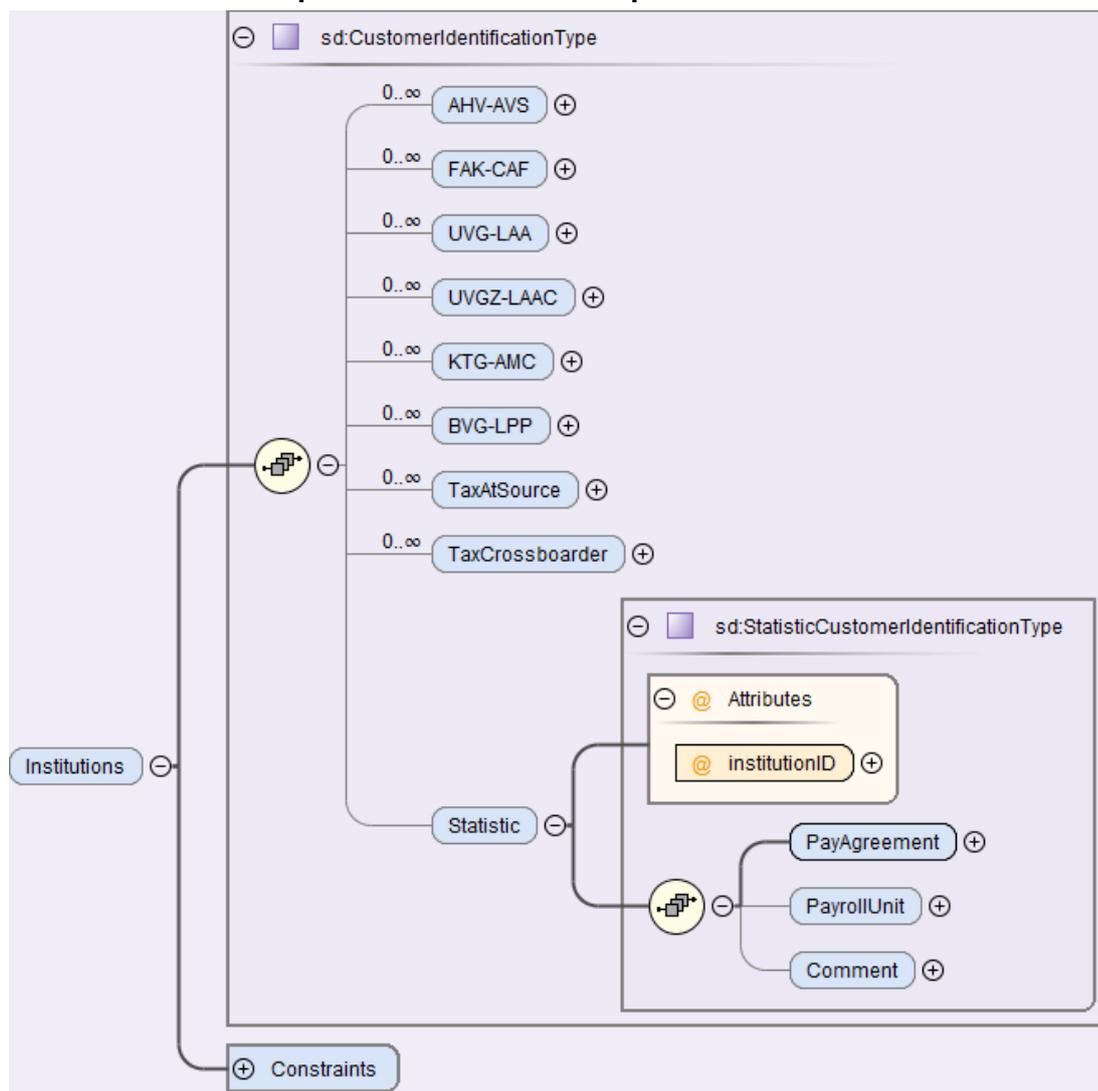
Chaque relevé/statistique collecte à la fois des données identiques et des données différentes, avec des périodicités et des populations qui leur sont propres. Il faut aussi noter que certains relevés sont interdépendants (p. ex.: STATEM - Profiling).

Grâce à la norme suisse en matière de salaire (ELM) V5.0, toutes ces statistiques sont regroupées au sein d'une transmission de données mensuelle. Dans le système, l'entreprise n'a plus besoin de faire de distinction entre les différents relevés.

Une fois les données transmises, l'entreprise reçoit dans la foulée un feed-back intégré et établi sur la base des règles applicables à l'OFS. Dans ce feed-back, l'OFS s'appuie sur la qualité des données pour éventuellement refuser la déclaration ou demander de la corriger. L'ensemble de la transmission n'est terminé qu'une fois reçu le feed-back « Processus terminé ».

En complément de ce processus de transmission, l'OFS peut prendre contact ultérieurement avec l'entreprise pour poser des questions et clarifier directement avec cette dernière de possibles incohérences. En cas de besoin, l'OFS peut demander une nouvelle transmission avec des données corrigées.

11.2 Données complémentaires sur l'entreprise



Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
institutionID	L'ID renvoie aux salaires de la statistique.	sd:InstitutionIDType	Obligatoire
PayrollUnit	Périmètre comptable Grâce aux périmètres comptables, les entreprises et les destinataires de données peuvent constituer des « lots » à transmettre via ELM indépendamment les uns des autres. Le périmètre comptable peut aussi permettre de distinguer plusieurs catégories de personnel. L'utilisation de ce champ nécessite une concertation préalable avec l'OFS.	sd:NotEmptyStringType	Optionnel

11.2.1 Accord salarial

C'est ici qu'est décrit comment les salaires de la majorité des personnes salariées de l'entreprise sont fixés ou adaptés. L'accord salarial correspondant est sélectionné dans les données de l'entreprise.

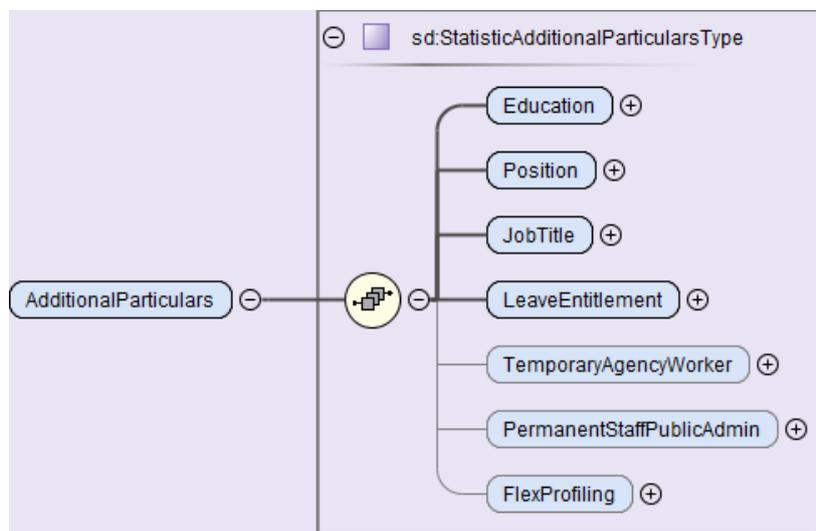
Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
CLA-Association	Convention collective de travail d'associations Sur la base d'un accord salarial collectif négocié dans le cadre d'une convention collective de travail (CCT) (voir 1) ci-dessous) d'associations. Cela signifie que l'entreprise fixe ou adapte les salaires conformément à une CCT de branche déclarée de force obligatoire ou qu'une entreprise est membre d'une association d'employeurs signataire d'une CCT ayant une incidence sur les salaires (voir point 2) ci-dessous).		
CLA-BusinessOr Government	Convention collective de travail d'entreprise ou d'administration publique Sur la base d'un accord salarial collectif négocié dans le cadre d'une convention collective de travail (CCT) (voir point 1) ci-dessous) d'entreprise ou d'administration publique. Cela signifie que l'entreprise ou l'administration publique est elle-même signataire d'une CCT ayant une incidence sur les salaires (voir point 2) ci-dessous).	sd:Pay Agreement Type xs:NMTOKEN	Choix obligatoire
collectiveContrat Outside-CLA	Accord salarial collectif négocié en dehors du cadre d'une convention collective de travail Sur la base d'un accord salarial collectif négocié en dehors du cadre d'une convention collective de travail (voir point 1) ci-dessous). Cela signifie que l'entreprise a passé un accord salarial collectif avec une commission de personnel et éventuellement un syndicat.		
individualContract	Sur la base de contrats de travail individuels (de droit privé ou de droit public) uniquement.		

1) Une convention collective de travail est un accord passé entre, d'une part, une (ou plusieurs) association(s) d'employeurs et/ou un (ou plusieurs) employeur(s), d'autre part, une (ou plusieurs) association(s) de travailleurs et/ou syndicats, afin d'établir en commun des clauses sur la conclusion, l'objet et la fin des contrats individuels de travail entre employeurs et travailleurs intéressés (articles 356-358 CO). Une CCT conclue entre une ou des association(s) d'employeurs et une ou des association(s) de travailleurs est dénommée CCT d'association. Une CCT conclue entre une ou des entreprise(s) et une ou des association(s) de travailleurs est dénommée CCT d'entreprise(s).

2) Adaptation des salaires et/ou des barèmes salariaux. Les cas où une CCT applique les barèmes salariaux d'un canton ou d'une commune sont également inclus.

11.3 Données complémentaires sur la personne

C'est ici qu'est décrit comment les salaires de la majorité des personnes salariées de l'entreprise sont fixés ou adaptés. L'accord salarial correspondant est sélectionné dans les données de l'entreprise.



11.3.1 Formation de la personne salariée

Un niveau de formation est sélectionné pour chaque employé. La formation est attestée par un certificat ou un diplôme. Seul le degré de formation le plus élevé est à sélectionner. Pour les formations acquises à l'étranger, il faut si possible sélectionner une formation équivalente en Suisse.

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
doctorate	Doctorat, habilitation	sd:Education- Type xs:NMTOKEN	Choix obliga- toire
universityMaster	Haute école universitaire (université, EPF), master/licence/diplôme/examen d'état/diplôme postgrade		
universityBachelor	Haute école universitaire (université, EPF), bachelor		
higherEducation Master	Haute école spécialisée (HES y compris, selon l'ancien droit, ETS, ESCEA, ESAA, ESEF, ou EHL des années 1998 à 2000), haute école pédagogique (HEP) ou formation équivalente, master/licence/diplôme/examen/d'état/diplôme postgrade		
higherEducation Bachelor	Haute école spécialisée (HES, y compris, selon l'ancien droit, ETS, ESCEA, ESAA, ESEF, ou EHL des années 1998 à 2000), haute école pédagogique (HEP) ou formation équivalente, bachelor		
higherVocEduca- tion	Formation professionnelle supérieure avec brevet fédéral, diplôme ou examen professionnel supérieur/diplôme de maîtrise, école technique ET, école professionnelle supérieure ou formation équivalente		
higherVocEduca- tion Master	Formation professionnelle supérieure avec brevet fédéral, diplôme ou examen professionnel supérieur/diplôme de maîtrise, école technique ET, école professionnelle supérieure ou formation équivalente, master/licence/diplôme/examen d'état/diplôme postgrade		

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
higherVocEducation Bachelor	Formation professionnelle supérieure avec brevet fédéral, diplôme ou examen professionnel supérieur/diplôme de maîtrise, école technique ET, école professionnelle supérieure ou formation équivalente, bachelor		
teacherCertificate	Brevet d'enseignement à différents degrés: école normale (préparant à l'enseignement au niveaux jardins d'enfants, école primaire, travaux manuels, économie ménagère) ou formation équivalente		
universityEntrance Certificate	Maturité Maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée ou formation équivalente		
vocEducation- Compl	Apprentissage complet attesté par un certificat fédéral de capacité (CFC), école professionnelle à plein temps, école de degré diplôme / école de culture générale, formation professionnelle initiale (attestation fédérale de formation professionnelle AFP) ou formation équivalente		
entrepriseEduca- tion	Formation professionnelle acquise exclusivement en entreprise non attestée par un certificat reconnu par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)		
mandatorySchool Only	Scolarité obligatoire, sans formation professionnelle complète		

11.3.2 Position professionnelle de la personne salariée

Une position professionnelle est attribuée à l'employé.

Nom du champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
highestCadre	Cadre supérieur Direction ou collaboration au sein de la direction générale de l'entreprise (définition ou participation à la définition de la politique de l'entreprise dans son ensemble, responsabilité ou coresponsabilité en matière de réalisation des objectifs de l'entreprise, coordination des diverses fonctions de direction, responsabilité de la politique et de la réalisation des objectifs dans un secteur donné)	sd:PositionType xs:NMTOKEN	Choix obligatoire
middleCadre	Cadre moyen Direction d'un secteur de l'entreprise, fonctions d'état-major d'un niveau élevé (responsabilité de la planification et de l'organisation dans un domaine déterminé, collaboration au développement de plans de mesures applicables à long terme)		
lowerCadre	Cadre inférieur Direction axée sur l'exécution de tâches dans un segment d'activité, fonctions d'état-major qualifiées (responsabilité de l'exécution de		

Nom du champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
	mandats dans son propre domaine d'activité, participation à la planification et à l'organisation)		
lowestCadre	Responsable de l'exécution de travaux Supervision de l'exécution de travaux selon des instructions précises (surveillance des travaux en cours, suivant les cas, participation à la planification et à l'organisation)		
noCadre	Sans fonction de cadre		

11.3.3 Profession exercée au sein de l'entreprise

La désignation exacte de la profession exercée au sein de l'entreprise doit être saisie manuellement (texte libre) dans les données sur la personne. La profession exercée au sein de l'entreprise peut être différente de la formation initiale ou de l'activité précédente (avant l'arrivée dans l'entreprise). Il faut entrer les désignations exactes des professions, sans chiffres ni codes internes à l'entreprise.

Nom du champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
JobTitle	Profession exercée au sein de l'entreprise	xs:String	Obligatoire

Exemples:

- Employé de bureau (pas employé)
- Meuleur sur métaux (pas meuleur)
- Greffier de tribunal (pas licence en droit)
- Enseignant primaire (pas enseignant)
- Artiste peintre (pas peintre)
- Directrice financière (pas directrice)
- Mécatronicien d'automobiles (pas apprenti mécatronicien ou apprenti, donc la profession apprise*)

Important:

* Pour les apprentis et les stagiaires, il est important de sélectionner le type de contrat correspondant (p. ex. contrat d'apprentissage ou contrat de stage).

A titre d'aide pour la saisie correcte de la profession exercée, l'OFS met à disposition la nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19:

Fichier Excel:

[Nomenclature des professions CH-ISCO-19](#)

Application web avec fonction de recherche:

[Application web – Nomenclature des professions CH-ISCO-19](#)

Cette liste des désignations des professions sert uniquement à faciliter la sélection de la profession. Il n'est pas obligatoire de l'utiliser ni de reprendre les désignations de professions qu'elle propose.

11.3.4 Nombre de jours de vacances

Est indiqué ici le nombre de jours de vacances auquel a droit l'employé d'après son contrat, pour une année civile complète et un poste à plein temps.

Il ne s'agit pas d'indiquer les jours de vacances effectifs pris sur la base du taux d'occupation et de la durée d'occupation de l'emploi. Les congés non payés et les jours fériés ne sont pas pris en compte.

Important :

Si, conformément à son contrat, l'employé n'a droit à aucun jour de vacances (p.ex. salarié payé à l'heure, etc.) et que le salaire brut du mois de référence comprend des indemnités de vacances, la valeur à inscrire est 0 (zéro).

Nom du champ	Description	Type de saisie/Compléments	Obligatoire/Optionnel
Leave Entitlement	Nombre de jours de vacances par année civile, en comptant les jours de vacances accordés pour compenser les jours fériés tombant sur un samedi ou un dimanche, et les jours fériés crédités suite à une augmentation du temps de travail hebdomadaire.	sd:DaysPerYearType Il convient d'indiquer tous les jours de vacances, sans conversion pour les taux d'occupation inférieurs à 100%, ni pour une entrée dans ou une sortie de l'entreprise en cours d'année.	Obligatoire

Exemples

Période d'occupation	Taux d'occupation	Droit aux vacances
01.01.2021 – 31.12.2021	100%	20 jours
01.06.2021 – 31.12.2021	100%	20 jours
01.01.2021 – 31.12.2021	50%	20 jours

Exemple d'enregistrement du droit aux vacances dans le système

Âge	Nombre de jours de vacances	Calcul	En pourcentage
16 - 49	20	$20 \div (260-20)$	8.33%
50 - 59	25	$25 \div (260-25)$	10.64%
60-	30	$30 \div (260-30)$	13.04%

Une année compte 365 jours. Le 365^e jour est traité comme s'il s'agissait d'un samedi ou d'un dimanche. Une année est égale à 52 semaines. Après déduction des 104 jours chômés, il reste 260 jours ouvrables par an.

Exemple : si une personne salariée a droit à quatre semaines de vacances (soit 20 jours ouvrables), le droit aux vacances rapporté au temps de travail est de $20 \div (260-20) = 8.33\%$.

11.3.5 Personnel loué

Flag permettant d'identifier de manière claire les effectifs de base des administrations publiques. Ce flag ne sera utilisé que par les administrations publiques (communes, villes, districts, cantons, Confédération, etc.) et les églises. Le personnel de base pourra ainsi être distingué des différents mandats (expert-e-s aux examens, interprètes, etc.) et autres engagements qui ne font pas partie de ces effectifs permanents.

Personnel de base = flag actif
Autres = flag inactif

Les personnes louées par les agences de travail temporaire doivent être déclarées par celles-ci, et non par les entreprises où elles effectuent leur mission (entreprises locataires des services).

Nom du champ	Description	Type de saisie/Compléments	Obligatoire/Optionnel
TemporaryAgencyWorker	Désignation du personnel loué	c:EmptyType	Optionnel

11.3.6 Personnel de base des administrations publiques

Flag permettant d'identifier de manière claire les effectifs de base des administrations publiques. Ce flag ne sera utilisé que par les administrations publiques (communes, villes, districts, cantons, Confédération, etc.) et les églises. Le personnel de base pourra ainsi être distingué des différents mandats (expert-e-s aux examens, interprètes, etc.) et autres engagements qui ne font pas partie de ces effectifs permanents.

Personnel de base = flag actif
Autres = flag inactif

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
PermanentStaffPublicAdmin	Désignation du personnel de base dans les administrations publiques	c:EmptyType	Optionnel

11.3.7 Champ modulable pour le Profiling

Cette variable ne peut être renseignée que si un accord préalable a été établi entre l'OFS et l'entreprise dans le cadre du Profiling.

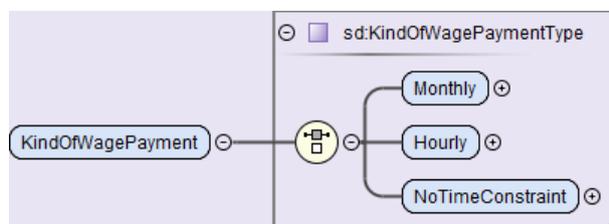
Il s'agit de compléments d'informations requis pour prendre en compte les particularités de certaines entreprises (p.ex. délimiter le personnel pris en compte). Ces informations sont des variables déjà existantes dans les ERP (p. ex. groupe d'employés, périmètre comptable, etc.). Afin de prendre en compte les particularités et la complexité des grandes entreprises, ce champ doit être modulable. Il peut être composé d'un ou de plusieurs numéros ou lettres ou d'une combinaison des deux. Dans tous les cas, il s'agit d'informations déjà présentes dans les ERP.

En cas de compilation de plusieurs informations (concaténation), celles-ci doivent être séparées par un tiret bas «_». p.ex. CR01_AG1

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
FlexProfiling	Champ modulable pour le Profiling	c:NotEmptyStringType	Optionnel

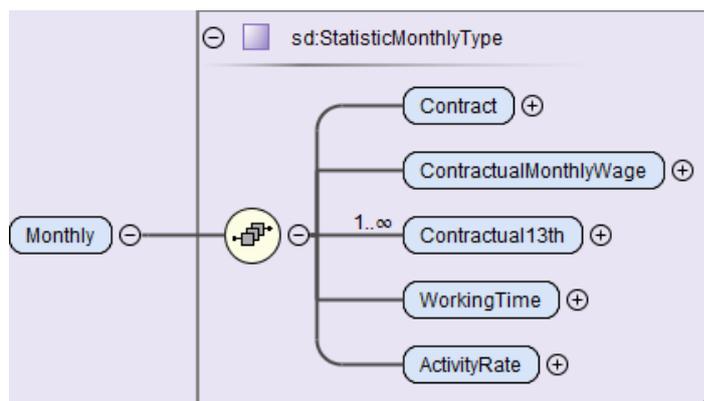
11.4 Mode de rémunération

Pour chaque personne, il faut choisir parmi les modes de rémunération du salaire ci-dessous, avec les informations correspondantes. Tout comme pour les données complémentaires sur la personne (11.3), ces informations doivent être mises à jour dans le système à chaque changement. Il est possible qu'une personne cumule deux modes de rémunération du salaire, p. ex. un salaire mensuel et un salaire horaire. Si le système ERP n'est pas configuré pour les occupations multiples, il convient de n'indiquer que l'activité principale.



Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Monthly	Versement du salaire sur une base mensuelle	sd:StatisticMonthlyType	Choix obligatoire
Hourly	Versement du salaire sur une base horaire ou selon les leçons	sd:StatisticHourlyType	
NoTimeConstraint	Versement du salaire sans lien temporel	sd:NoTimeConstraintType	

11.4.1 Versement du salaire sur une base mensuelle



Type de contrat

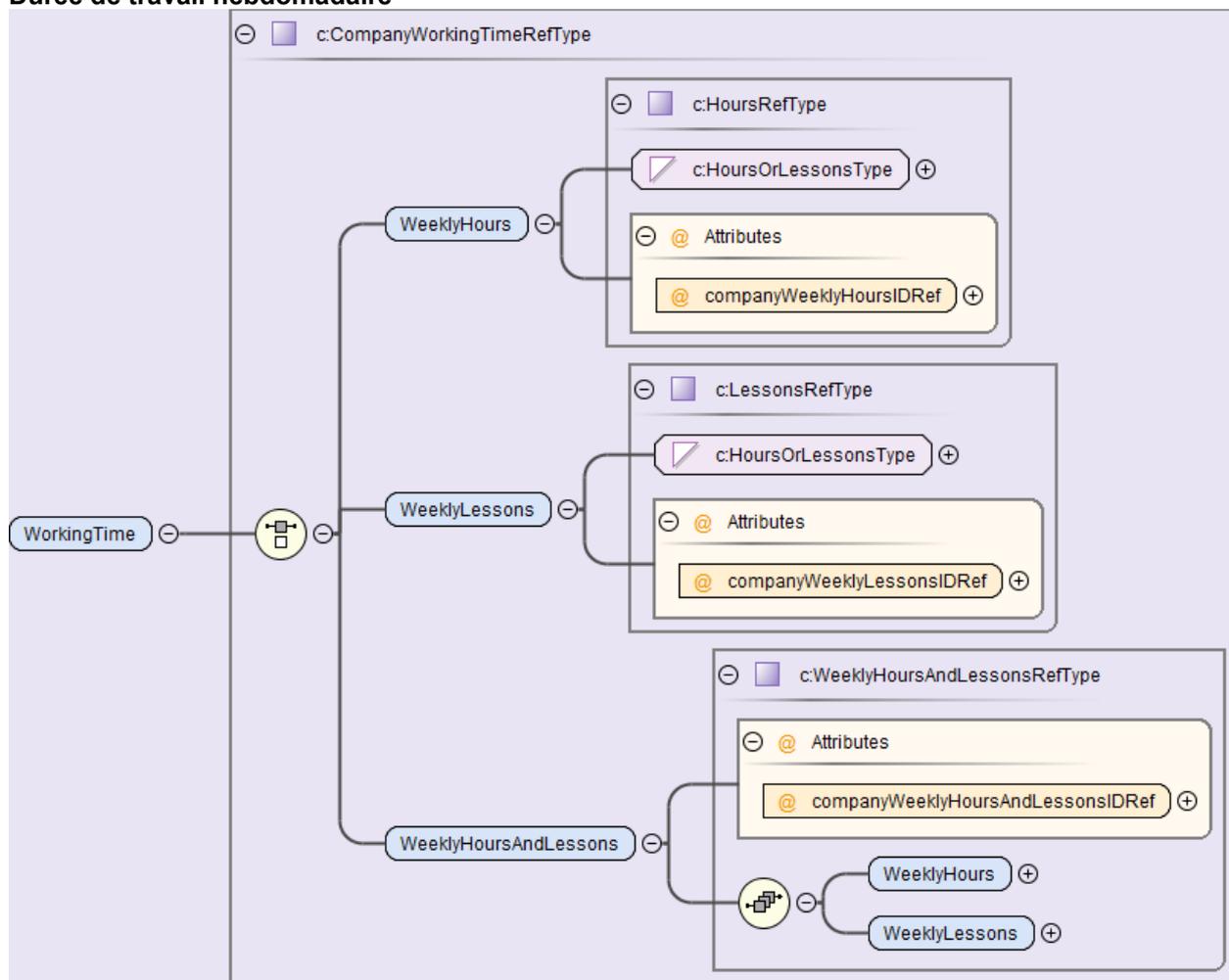
Le type de contrat correspond au statut au mois de référence et doit être adapté en cas de modification de contrat.

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Contract...	Contrat correspondant au versement du salaire sur une base mensuelle		Obligatoire
...indefiniteSalaryMth	Contrat à durée indéterminée avec salaire mensuel	sd:Employment MonthlyContract Type	Choix obligatoire
...indefiniteSalaryMthAWT	Contrat à durée indéterminée avec salaire mensuel et temps de travail annualisé		
...fixedSalaryMth	Contrat à durée déterminée avec salaire mensuel		
...apprentice	Contrat d'apprentissage		
...internshipContract	Contrat de stage		

Données salariales contractuelles

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
ContractualMonthly Wage	Salaire mensuel brut contractuel du mois en cours, avec compensation du renchérissement. C'est en général ce qui est entré pour un traitement automatisé du salaire dans le système. Ce salaire brut ne comprend aucune indemnité supplémentaire, régulière ou non (indemnités, primes, allocations, prestations accessoires, heures supplémentaires, etc.).	c:SalaryAmount Type	Obligatoire
Contractual13th	13 ^e salaire contractuel pour le mois en cours. Il s'agit du 13 ^e salaire contractuel et non du 13 ^e salaire effectivement payé. Si la personne n'a pas droit au 13 ^e salaire, la valeur à transmettre est 0.00. Si la personne reçoit un 14 ^e salaire, ou un autre salaire mensuel supplémentaire, cet élément doit être indiqué séparément pour tous les salaires mensuels supplémentaires.	c: PercentType	Obligatoire

Durée de travail hebdomadaire



Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
WorkingTime...	Durée de travail hebdomadaire, individuelle et fixée contractuellement pour le mois en cours.	c:CompanyWorkingTimeRef Type	Obligatoire
... WeeklyHours, companyWeekly HoursIDRef	Durée de travail hebdomadaire individuelle (heures) avec une référence aux horaires hebdomadaires prévus par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c: HoursOrLessonsType c:InstanceRefIDType	Choix obligatoire
... WeeklyLessons, companyWeekly LessonsIDRef	Durée de travail hebdomadaire individuelle (leçons) avec une référence aux leçons hebdomadaires prévues par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c: HoursOrLessonsType c:InstanceRefIDType	

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
... WeeklyHours AndLessons, companyWeekly- Hours AndLessonsIDRef	Durée de travail hebdomadaire individuelle (heures et leçons) avec une référence aux horaires et leçons hebdomadaires prévus par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c:WeeklyHoursAndLessons RefType c:InstanceRefIDType Si, dans les données de l'entreprise (Workplace) la possibilité de sélectionner des heures et des leçons a été cochée, il faut remplir de la même façon pour les personnes. Par exemple, si une personne n'a effectué que des heures hebdomadaires, sans leçon, il faut remplir le nombre d'heures hebdomadaires et mettre 0.00 comme valeur pour les leçons hebdomadaires.	

Taux d'occupation

Taux d'occupation individuel en % et fixé contractuellement pour le mois en cours

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
ActivityRate	Taux d'occupation individuel du mois en cours, selon le contrat	c: PercentType	Obligatoire

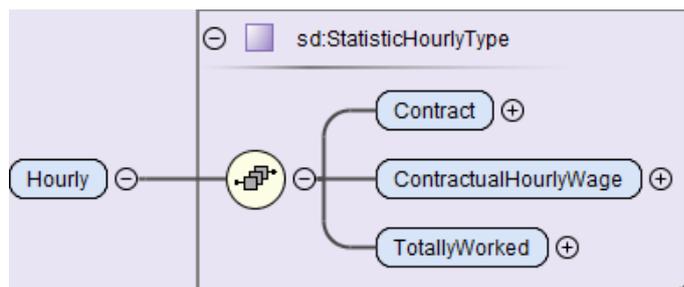
Exemples de gestion du temps de travail individuel en lien avec le taux d'occupation et les horaires de travail de l'entreprise

Taux d'occupation en %	Durée de travail individuelle hebdomadaire en heures	Durée de travail hebdomadaire de l'entreprise en heures
50.00	21.00	42.00

Taux d'occupation en %	Durée de travail individuelle hebdomadaire en leçons	Durée de travail hebdomadaire de l'entreprise en leçons
50.00	14.00	28.00

Taux d'occupation en %	Durée de travail individuelle hebdomadaire en heures	Durée de travail individuelle hebdomadaire en leçons	Durée de travail hebdomadaire de l'entreprise en heures ou en leçons
75.00	21.00		42.00
		7.00	28.00

11.4.2 Versement du salaire sur une base horaire ou selon les leçons

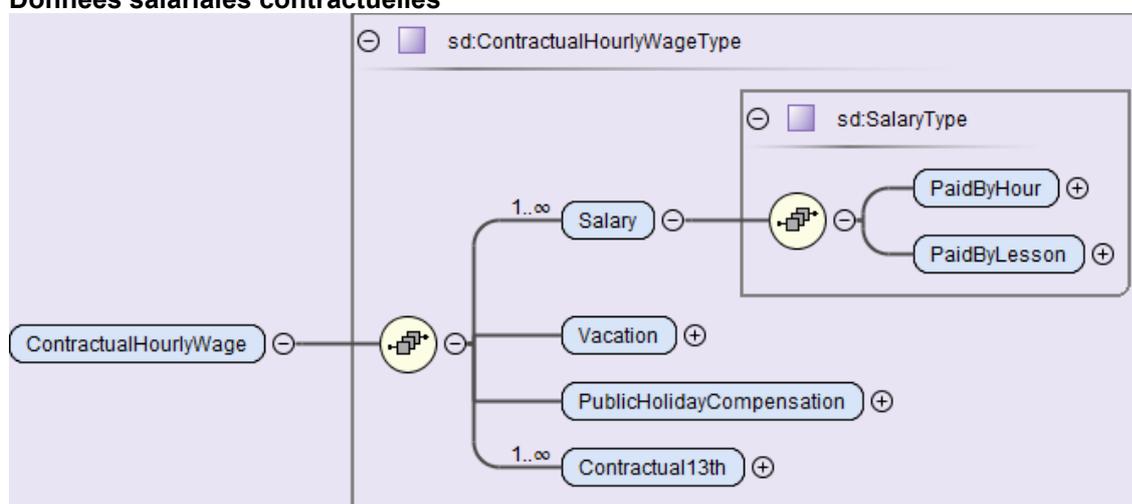


Type de contrat

Le type de contrat correspond au statut au mois de référence et doit être adapté en cas de modification de contrat.

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Contract...	Contrat correspondant au versement du salaire sur une base horaire ou selon les leçons.		Obligatoire
... indefiniteSalaryHrs	Contrat à durée indéterminée avec salaire horaire	sd:Employment HourlyContractType	Choix obligatoire
... fixedSalaryHrs	Contrat à durée déterminée avec salaire horaire		

Données salariales contractuelles



Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Salary...	Salaire brut de base, contractuel, par heure ou par leçon, du mois en cours, sans indemnité. En cas de compensation du renchérissement, il faut l'intégrer ici. C'est en général ce qui est entré pour un traitement automatisé du salaire dans le système.	c:SalaryAmountType Si aucune valeur n'est disponible, il faut entrer 0.00.	Obligatoire, cet élément doit apparaître au moins une fois.
...PaidByHour	Taux horaire	c:SalaryAmountType Si aucune valeur n'est disponible, il faut entrer 0.00.	Obligatoire
...PaidByLesson	Taux par leçon	c:SalaryAmountType Si aucune valeur n'est disponible, il faut entrer 0.00.	Obligatoire
Vacation	Indemnités contractuelles pour les vacances	c:PercentType Si aucune valeur n'est disponible, il faut entrer 0.00.	Obligatoire
PublicHoliday Compensation	Indemnités contractuelles pour les jours fériés	c:PercentType Si aucune valeur n'est disponible, il faut entrer 0.00.	Obligatoire
Contractual13th	13 ^e salaire contractuel	c:PercentType Si aucune valeur n'est disponible, il faut entrer 0.00.	Obligatoire

Exemple d'enregistrement du droit aux vacances dans le système

Âge	Nombre de jours de vacances	Calcul	Indemnités de vacances
16 - 49	20	$20 \div (260-20)$	8.33%
50 - 59	25	$25 \div (260-25)$	10.64%
60-	30	$30 \div (260-30)$	13.04%

Exemple d'enregistrement du droit aux jours fériés dans le système

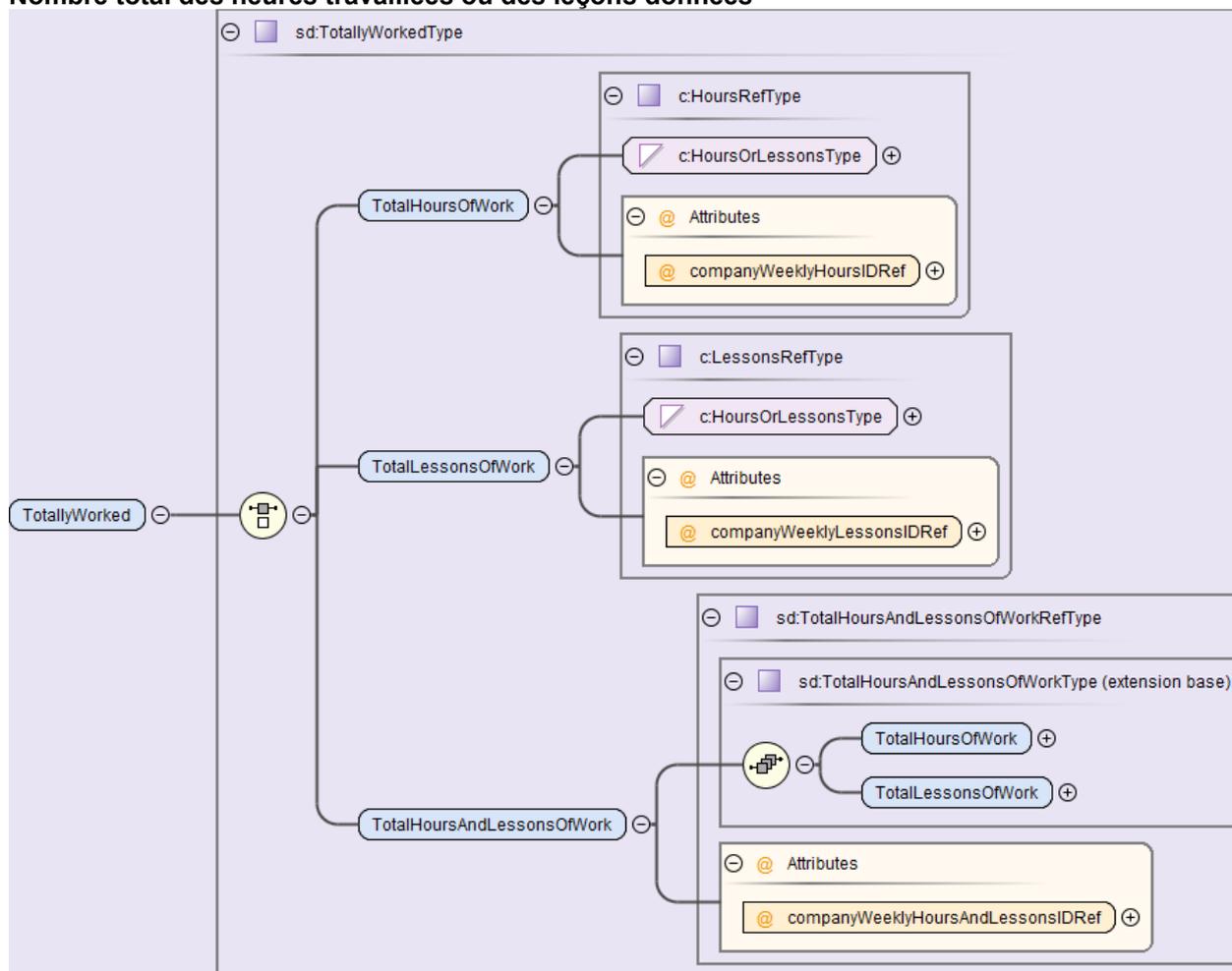
Jours fériés payés	Calcul	Indemnités pour les jours fériés
6	$6 \div (260-6)$	2.36%
7	$7 \div (260-7)$	2.77%
8	$8 \div (260-8)$	3.17%
9	$9 \div (260-9)$	3.59%
10	$10 \div (260-10)$	4.00%
11	$11 \div (260-11)$	4.42%
12	$12 \div (260-12)$	4.84%
13	$13 \div (260-13)$	5.26%
14	$14 \div (260-14)$	5.69%
15	$15 \div (260-15)$	6.12%

Exemple de composition du salaire horaire

Genres de salaires	Taux	Calcul en CHF
Salaire de base horaire (avec compensation du renchérissement si existant)		20.00
Indemnités de vacances	8.33%	1.67
Indemnité pour les jours fériés 10 jours	4.00%	0.80
13 ^e salaire contractuel	8.33%	1.87
Salaire horaire total		24.34

Les valeurs à transmettre sont signalées en gris dans cet exemple.

Nombre total des heures travaillées ou des leçons données



Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Totally-Worked...	Nombre total des heures travaillées et leçons effectuées dans le mois en cours.	c:HoursRefType	Obligatoire
... TotalHoursOfWork, companyWeeklyHoursIDRef	Nombre total d'heures travaillées dans le mois en cours, avec une référence aux horaires hebdomadaires prévus par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c:HoursOrLessonsType c:InstanceRefIDType	Choix obligatoire
... TotalLessonsOfWork, companyWeeklyLessonsIDRef	Nombre total de leçons effectuées dans le mois en cours, avec une référence aux leçons hebdomadaires prévues par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c:HoursOrLessonsType c:InstanceRefIDType	

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
... TotalHoursAndLessonsOfWork, companyWeeklyHoursAndLessonsIDRef	Nombre total d'heures travaillées et de leçons effectuées dans le mois en cours, avec une référence aux horaires et leçons hebdomadaires prévus par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	sd:TotalHoursAndLessonsOfWorkRefType c:InstanceRefIDType Si, dans les données de l'entreprise (Workplace) la possibilité de sélectionner des heures et des leçons a été cochée, il faut remplir de la même façon pour les personnes. Par exemple, si une personne n'a effectué qu'un nombre d'heures, sans leçon, il faut remplir le nombre total d'heures effectivement travaillées et mettre 0.00 comme valeur pour le nombre total de leçons données.	

Exemples de gestion du total des heures / leçons (TotallyWorked) en lien avec la durée de travail de l'entreprise (référence aux horaires et leçons hebdomadaires prévus pour le lieu travail de l'entreprise).

Nombre d'heures travaillées dans le mois en cours	Durée de travail hebdomadaire de l'entreprise en heures
160.36	42.00

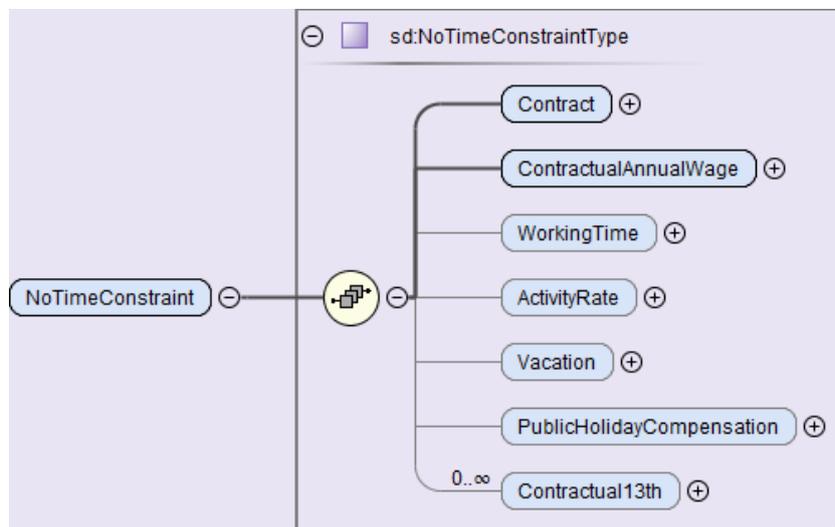
Nombre de leçons effectuées dans le mois en cours	Durée de travail hebdomadaire de l'entreprise en leçons
17.00	28.00

Nombre d'heures travaillées dans le mois en cours	Nombre de leçons effectuées dans le mois en cours	Durée de travail hebdomadaire de l'entreprise en heures ou en leçons
97.50		42.00
	21.00	28.00

Pour les personnes n'ayant travaillé aucune heure ni effectué aucune leçon dans le mois en cours, une valeur de 0.00 est transmise.

11.4.3 Versement du salaire sans lien temporel

Dans cette partie sont entrées les informations concernant les personnes dont le paiement du salaire n'est pas lié à une durée de travail (p. ex. journalistes, personnes en freelance, mandataires, etc.). Sont aussi enregistrées ici les personnes touchant un salaire annuel (p. ex. membres de conseils d'administration, membres de commission, etc.).



Type de contrat

Le type de contrat correspond au statut au mois de référence et doit être adapté en cas de modification de contrat.

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Contract...	Contrat correspondant au versement d'un salaire sans lien temporel		Obligatoire
... indefiniteSalaryNoTimeConstraint	Contrat à durée indéterminée, avec commission, forfaits, salaire à la tâche, etc.	sd:NoTimeConstraintType	Choix obligatoire
... fixedSalaryNoTimeConstraint	Contrat à durée déterminée, avec commission, forfaits, salaire à la tâche, etc.		
... administrativeBoard	Membre d'un conseil d'administration		

Données salariales contractuelles

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
ContractualAnnualWage	Salaire annuel contractuel (avec compensation du renchérissement si pertinent). C'est en général ce qui est entré pour un traitement automatisé du salaire dans le système. Pour les personnes qui ne touchent pas un salaire annuel et dont le salaire n'est pas lié à une durée de travail (p. ex. les personnes en freelance), le salaire correspondant sera transmis dans les bases salariales mensuelles (GrossBaseSalaryAndRegularAllowance).	c:SalaryAmountType Si aucune valeur n'est disponible, il faut entrer 0.00.	Obligatoire

Exemples de transmission du salaire pour les personnes en freelance et les membres de conseil d'administration

Employé	Contrat	Salaire annuel contractuel (Contractual AnnualWage) en CHF	Base salariale mensuelle (GrossBaseSalaryAndRegular Allowance) en CHF
Membre d'un conseil d'administration	administrativeBoard	90'000.00	0.00
Personne en freelance	indefiniteSalary NoTimeConstraint	0.00	* 800.00

* Cette valeur peut varier d'un mois à l'autre, voire être nulle (0.00).

Durée de travail hebdomadaire

Si une durée de travail hebdomadaire a été convenue par contrat, il faut l'indiquer. La structure des données correspond à celle du paiement du salaire sur une base mensuelle.

Nom du champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
WorkingTime...	Durée de travail hebdomadaire individuelle et fixée contractuellement pour le mois en cours.	c:CompanyWorkingTime-RefV3 Type	Optionnel
... WeeklyHours, companyWeekly HoursIDRef	Durée de travail hebdomadaire individuelle (heures) avec une référence aux horaires hebdomadaires prévus par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c: HoursOrLessonsType c:InstanceRefIDType	Choix obligatoire
... WeeklyLessons, companyWeekly LessonsIDRef	Durée de travail hebdomadaire individuelle (leçons) avec une référence aux leçons hebdomadaires prévus par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c: HoursOrLessonsType c:InstanceRefIDType	
... WeeklyHours AndLessons, companyWeekly HoursAnd LessonsIDRef	Durée de travail hebdomadaire individuelle (heures et leçons) avec une référence aux horaires et leçons hebdomadaires prévus par l'entreprise pour le lieu de travail en question.	c:WeeklyHoursAndLessons RefV3Type c:InstanceRefIDType Si dans les données de l'entreprise (Workplace) la possibilité de sélectionner des heures et des leçons a été cochée, il faut remplir de la même façon pour les personnes. Par exemple, si une personne n'a effectué que des heures hebdomadaires, sans leçon, il faut remplir le nombre d'heures hebdomadaires et mettre 0.00 comme valeur pour les leçons hebdomadaires.	

Taux d'occupation

Si une durée de travail hebdomadaire a été convenue, il faut aussi indiquer le taux d'occupation individuel et fixé contractuellement.

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
ActivityRate	Taux d'occupation individuel du mois en cours, selon le contrat.	c: PercentType	Optionnel

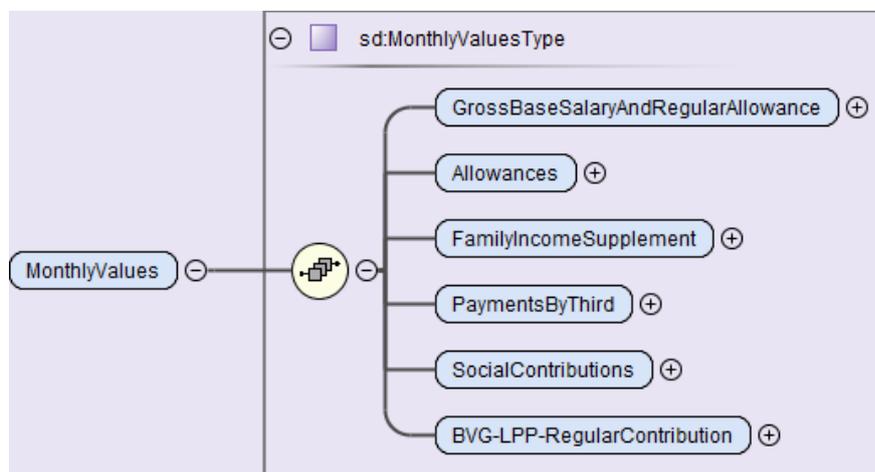
Vacances, jours fériés et 13^e salaire

Si des indemnités de vacances, des indemnités pour jours fériés ou un 13^e salaire ont été convenus, il faut l'indiquer.

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Vacation	Indemnités contractuelles pour les vacances	c:PercentType	Optionnel
PublicHoliday Compensation	Indemnités contractuelles pour les jours fériés	c:PercentType	Optionnel
Contractual13th	13 ^e salaire contractuel Si la personne reçoit un 14 ^e salaire, ou un autre salaire mensuel supplémentaire, cet élément doit être indiqué séparément pour tous les salaires mensuels supplémentaires.	c: PercentType	Optionnel

11.5 Bases salariales mensuelles

La déclaration statistique exige des sommes de montants isolés de certains genres de salaires, regroupées dans un montant total par employé **pour le mois en cours (mois de référence)**. Les pages suivantes décrivent comment les différents groupes sont constitués sur la base du fichier des genres de salaires types.

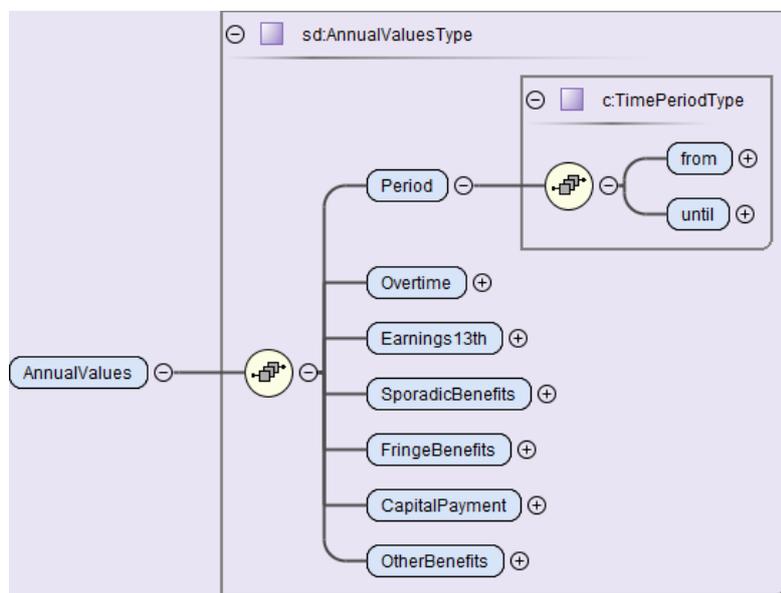


Il est obligatoire de renseigner toutes les bases salariales mensuelles. Si dans le mois en cours aucun type de salaire correspondant n'a été traité, il faut indiquer une valeur nulle (0.00). Dans la colonne base salariale, il est indiqué comment les genres de salaires ont été attribués aux bases salariales correspondantes, en fonction du fichier des genres de salaires types, dans la partie générale des directives.

Nom du champ	Description	Base salariale	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GrossBase SalaryAnd Regular Allowance	<p>Salaire de base brut et indemnités régulières</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salaire ordinaire versé, tel que le salaire mensuel, horaire, à la tâche, pour travail à domicile, etc. ▪ Les indemnités régulières versées, telles que les indemnités de fonction ou pour ancienneté de service, les indemnités de résidence, de logement, de déplacement ou de vie chère. ▪ Les pourboires versés soumis aux cotisations AVS. ▪ Les versements réguliers (à chaque paie) d'une commission, participation au chiffre d'affaires ou autre prime versée régulièrement. 	I	c:SalaryAmountType	Obligatoire
Allowances	Montant brut des indemnités pour travail en équipe, le dimanche ou de nuit et autres primes de pénibilité (indemnité pour service de piquet, travail salissant, etc.).	J	c:SalaryAmountType	Obligatoire
FamilyIncome Supplement	Montant total des allocations familiales versées par l'employeur sous la forme d'allocations pour enfants, d'allocations de formation professionnelle, d'allocations de ménage ou d'allocations pour charge d'assistance.	K	c:SalaryAmountType	Obligatoire
Payments ByThird	Prestations fournies par les assurances ou institutions similaires et qui ont une répercussion sur les cotisations des employés.	Y	c:SalaryAmountType	Obligatoire
Social Contributions	<p>Montant des cotisations AVS/AI/APG/AC/ (1^{er} pilier) et AANP (part de l'employé)</p> <p>N'en font pas partie:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la part de l'employeur, ▪ le Parifonds, ▪ l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie IJM, ▪ l'assurance-accidents complémentaire LAAC ▪ Les contributions sociales doivent en principe être transmises sous forme de valeurs négatives. 	L	c:SalaryAmountType	Obligatoire
BVG-LPP-Regular Contribution	<p>Montant des cotisations ordinaires (part de l'employé) à la prévoyance professionnelle LPP ou au 2^e pilier, conformément aux dispositions légales, statutaires ou réglementaires.</p> <p>Le montant indiqué ne doit pas inclure les cotisations pour le rachat.</p> <p>Les contributions régulières BVG-LPP doivent en principe être transmises sous forme de valeurs négatives.</p>	M	c:SalaryAmountType	Obligatoire

11.6 Bases salariales annuelles

La déclaration statistique exige des sommes de montants isolés de certains genres de salaires, regroupées dans un montant total par employé **et par durée d'occupation (année de référence)**. Ces valeurs doivent être transmises tous les mois sous forme agrégée (p. ex. le montant de janvier à juin pour une transmission en juin). Les pages suivantes décrivent comment les différents groupes sont constitués sur la base du fichier des genres de salaires types.



Tous les éléments doivent impérativement être renseignés. Si dans la période d'occupation en cours aucun genre de salaire correspondant n'a été traité, il faut indiquer une valeur nulle (0.00).

En cas de départ et de réengagement, il faut constituer un nouveau « lot » de bases salariales annuelles pour la nouvelle période d'occupation.

Il faut à chaque fois indiquer les valeurs cumulées de la période correspondante.

Dans la colonne base salariale, il est indiqué comment les genres de salaires ont été attribués aux bases salariales correspondantes, en fonction du fichier des genres de salaires types.

Nom du champ	Description	Base salariale	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Periode	Durée d'occupation La date finale (à) d'une période d'occupation ne peut précéder la date de début (de). Les déclarations contrevenant à cette règle seront refusées par le répartiteur (distributeur). Si un employé quitte l'entreprise dans le courant de l'année et est de nouveau engagé la même année, les différentes périodes d'occupation doivent être affichées séparément.		sd:Time-PeriodType Date de début/de fin	Obligatoire
Overtime	Rétribution des heures supplémentaires. Indiquer ici le montant brut de la rétribution versée à l'employé pour les heures supplémentaires effectuées au cours de l'année de référence, ainsi que les paiements des vacances non prises.	P	c:SalaryAmountType	Obligatoire

Nom du champ	Description	Base salariale	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Earnings13th	13 ^e salaire versé (avec le 14 ^e et les suivants) à condition qu'il ne se présente pas sous forme de prime.	O	c:SalaryAmountType	Obligatoire
Sporadic Benefits	Indemnités ou prestations irrégulières, p. ex.: <ul style="list-style-type: none"> ▪ bonus, ▪ gratifications au mérite, ▪ participations au bénéfice ou au chiffre d'affaires, ▪ primes d'engagement et indemnités de départ, ▪ primes de fidélité, primes et cadeaux pour ancienneté de service, ▪ indemnités forfaitaires de déménagement, ▪ gratifications de Noël, ▪ indemnités des membres du conseil d'administration (jetons de présence, tantièmes, etc.). 	Q	c:SalaryAmountType	Obligatoire
Fringe Benefits	Prestations salariales accessoires et droits de participation Ce montant est calculé en se reportant aux chiffres 2 et 5 du certificat de salaire. Les prestations salariales accessoires couvrent: <ul style="list-style-type: none"> ▪ la pension et le logement (chiffre 2.1 du certificat de salaire); ▪ la part privée à la voiture de service (chiffre 2.2 du certificat de salaire); ▪ les autres prestations salariales accessoires (chiffre 2.3 du certificat de salaire); ▪ les droits de participation (chiffre 5 du certificat de salaire). 	R	c:SalaryAmountType	Obligatoire
Capital Payment	Prestations en capital à caractère de prévoyance versées par l'employeur directement à l'employé et susceptibles d'être imposées à un taux réduit. Font partie de ces prestations: <ul style="list-style-type: none"> ▪ les indemnités de départ à caractère de prévoyance; ▪ les prestations en capital à caractère de prévoyance; ▪ les versements de salaire après décès. Ne pas prendre en compte les prestations en capital versées par les institutions de prévoyance, qui ne doivent pas non plus être déclarées dans le certificat de salaire.	S	c:SalaryAmountType	Obligatoire

Nom du champ	Description	Base salariale	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Other Benefits	<p>Toutes autres prestations prises en charge de façon facultative par l'employeur, alors qu'elles sont généralement dues par l'employé.</p> <p>Ces prestations comprennent, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la prise en charge partielle ou totale des cotisations dues par l'employé à la prévoyance professionnelle LPP, assurance des cadres incluse; ▪ les versements aux institutions de prévoyance professionnelle (2^e pilier) effectués par l'employeur en faveur de l'employé (cotisations de rachat); ▪ le paiement des cotisations d'assurance en faveur de l'employé et des membres de sa famille (assurance-maladie, prévoyance facultative 3^e pilier b, assurances-vie, etc.); ▪ le paiement des cotisations à des formes reconnues de prévoyance individuelle liée (3^e pilier a). 	T	c:SalaryAmountType	Obligatoire

11.7 Déclaration statistique mensuelle

La déclaration statistique de l'entreprise à l'OFS avec le processus ELM passe par une déclaration mensuelle. Elle couvre les statistiques/relevés ci-après:

- Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)
- Indice suisse des salaires (ISS)
- Statistique de l'emploi (STATEM)
- Profiling
- Enquête de mise à jour du Registre des entreprises et des établissements (entreprises multi-établissements) - Profiling Light

11.7.1 Principes de la déclaration statistique mensuelle

- La déclaration statistique comprend d'une part des données sur la personne et le salaire pour le mois en cours (valeurs isolées), d'autre part des données salariales cumulées depuis l'arrivée dans l'entreprise ou le début de l'année.
- Ces données sont à mettre à jour au fur et à mesure de chaque changement (p. ex. en cas de mutation de personnel) dans le système ERP, de façon à ce que les données transmises reflètent correctement la réalité du mois correspondant.
- Il n'est pas permis de transmettre des données pour un mois à venir.
- Quand il manque un mois, à tout moment, l'OFS peut réclamer après coup les données correspondantes, isolées et cumulées.
- Si le système prévoit la fonction des emplois multiples, un élément séparé <Person> est transmis mensuellement pour chaque contrat de travail, avec les valeurs correspondantes dans l'élément <StatisticSalary>.
- Les corrections rétroactives doivent toujours être traitées selon le principe de réalisation. Selon le genre de salaire, elles sont donc intégrées dans les bases salariales mensuelles ou annuelles du mois de traitement en cours.
- Les personnes quittant l'entreprise doivent être déclarées dans le mois de sortie. Elles ne figureront plus dans les mois suivants.

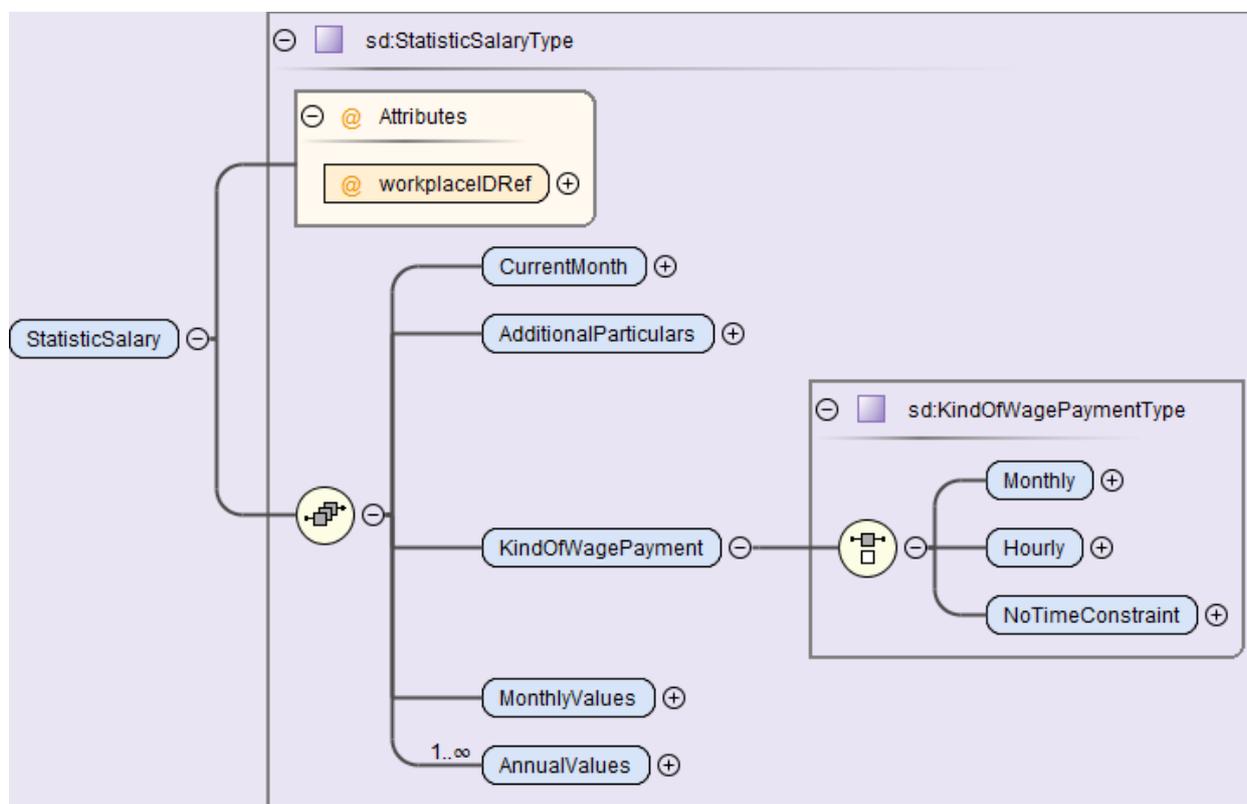
- Les paiements ultérieurs à la sortie, effectués dans l'année en cours ou dans l'année précédente, ne seront plus déclarés.
- En cas de départ et de réengagement, il faut constituer un nouveau « lot » de bases salariales annuelles pour la nouvelle période d'occupation. On obtient ainsi un « lot » séparé pour chaque période d'occupation avec les dates de/à des bases salariales annuelles.

Exemple de déclaration mensuelle

Valeurs mensuelles isolées	Valeurs cumulées
2021-01	01.01.2021 – 31.01.2021
2021-02	01.01.2021 – 28.02.2021
2021-03	01.01.2021 – 31.03.2021
...	...
2021-12	01.01.2021 – 31.12.2021

11.7.2 Structure des données de la déclaration statistique mensuelle

Voici les grandes lignes de la structure des données de la déclaration statistique, qui est décrite en détail dans les chapitres précédents.

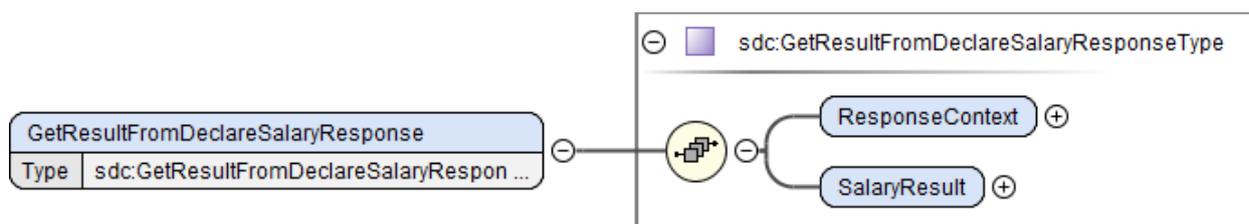


Nom du champ	Description	Type de saisie / Compléments	Obligatoire/ Optionnel
workplaceIDRef	Une référence renvoie au lieu de travail.	sd:InstanceRefIDType	Obligatoire
CurrentMonth	Mois en cours sur lequel porte la transmission: année et mois de la déclaration statistique.	xs:gYearMonth	Obligatoire
AdditionalParticulars	Données complémentaires sur la personne (voir chiffre 11.3).	sd:AdditionalParticularsType	Obligatoire
KindOfWagePayment...	Mode de rémunération (voir chiffre 11.4).	sd:KindOfWagePaymentType	Obligatoire
... Monthly	Éléments se rapportant au mode de rémunération «Monthly»	sd:StatisticMonthlyType	Choix obligatoire

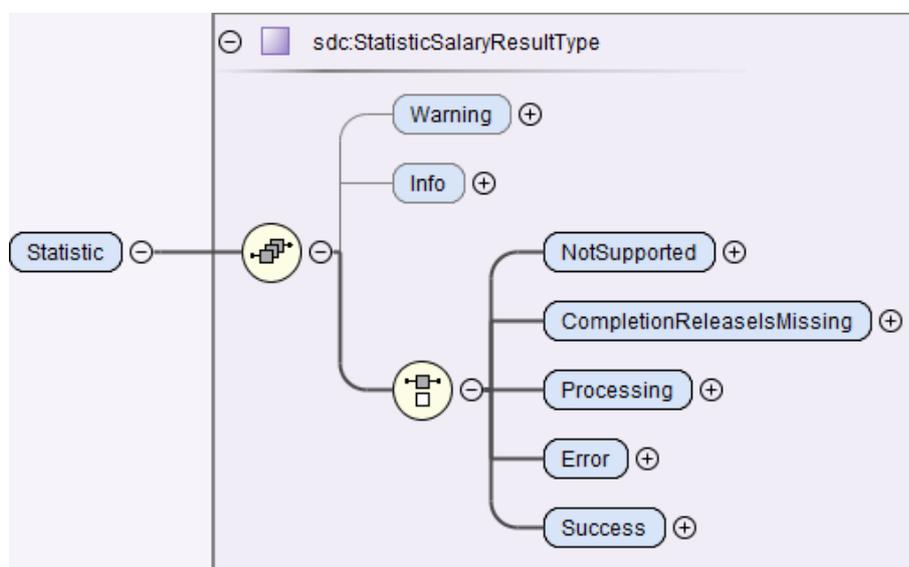
... Hourly	Éléments se rapportant au mode de rémunération «Hourly»	sd: ContractualHourlyWageType	
... NoTimeConstraint	Éléments se rapportant au mode de rémunération «NoTimeConstraint»	sd: CompanyWorkingTimeRefType	
MonthlyValues	Valeurs mensuelles (voir chiffre 11.5).	sd: MonthlyValuesType	Obligatoire
AnnualValues	Valeurs annuelles (voir chiffre 11.6).	sd: AnnualValuesType	Obligatoire

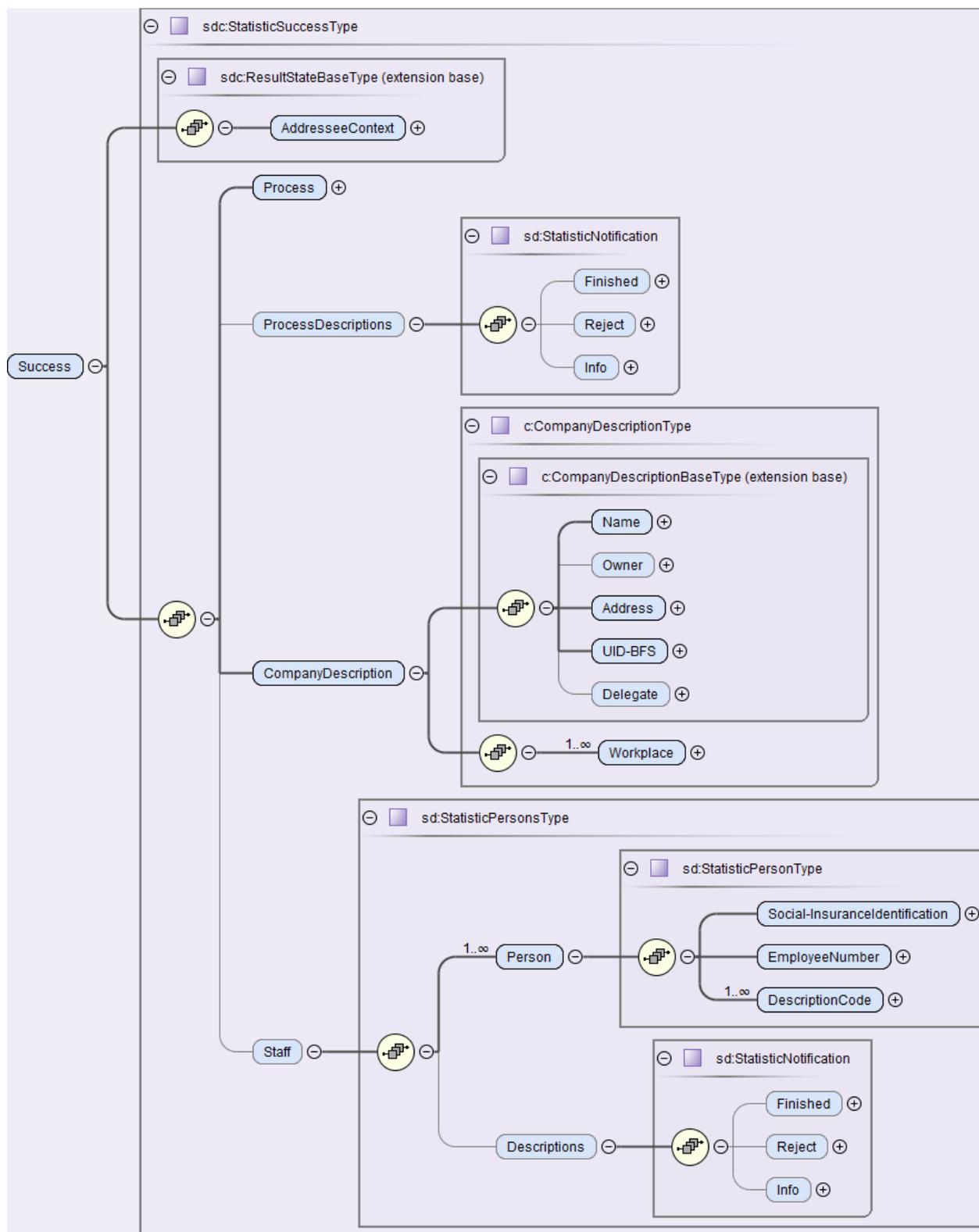
11.8 Feed-back sur une déclaration statistique mensuelle

Le feed-back sur la déclaration statistique mensuelle est une opération en soi.



Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
GetResultFromDeclareSalaryResponse	Opération pour le feed-back mensuel.	sdc:GetResultFromDeclareSalaryResponseType	Optionnel
RequestContext	Informations sur le feed-back.	sdc:ResponseContextType	Obligatoire
SalaryResult	Résultat de la déclaration mensuelle.	sdc:DeclareMonthTotalSalaryResultType	Obligatoire



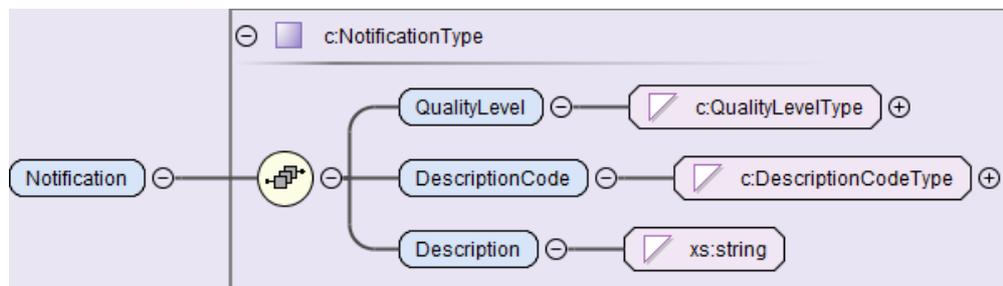


Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Statistic	Domaine statistique	sdcStatisticSalaryResult Type	Obligatoire
Succes	Traitement réussi de la déclaration	sdc:Statistic-Success Type	Choix

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Process...	Statut du processus	sd:StatisticPro- cessType	
...finished	Terminé: le processus a pu être automati- quement clôturé.		L'une des deux informa- tions a été fournie.
...reject	Rejeté: le processus ne peut se dérouler (message d'erreur).		
Process Descriptions...	Description complémentaire de l'état du processus dans le feed-back.	sd:StatisticNotifica- tion	Optionnel
...finished	Descriptions prédéfinies pour une trans- mission réussie	sd:Notifica- tionsType	Optionnel
...reject	Descriptions prédéfinies aboutissant à un rejet de l'ensemble de la déclaration, par exemple parce que les seuils fixés dans les règles ont été dépassés pour toutes les personnes.	sd:Notifica- tionsType	Optionnel
...Info	Descriptions prédéfinies n'aboutissant pas à un rejet et servant uniquement d'infor- mation.	sd:Notifica- tionsType	Optionnel
Company Description...	Informations sur l'entreprise. Les valeurs renvoyées sont celle ayant été transmises.	c:CompanyDescri- ptionType	Obligatoire
...Name	Nom-RC de l'entreprise	c:CompanyName- Type	Obligatoire
...Owner	Indications sur le propriétaire		Optionnel
...Address	Adresse de l'entreprise		Obligatoire
...UID-BFS	IDE-OFS ou inconnu		Obligatoire
...Workplace	Lieu de travail de l'entreprise		Obligatoire
...Delegate	Indications sur la suppléance		Optionnel
Staff/Person	Indications sur la personne		
Social-Insurance Identification	Numéro d'assurance sociale de la per- sonne	sd:SocialInsurance IdentificationType	Obligatoire
...SV-AS-Num- ber	Numéro d'assurance sociale de la per- sonne	sd:SV-AS-Number- Type	Choix
...unknown	Information précisant que ce numéro est inconnu.	sd:EmptyType	
EmployeeNum- ber	Numéro de personnel de la personne	xs:string	Optionnel
DescriptionCode	Ce numéro renvoie, pour la personne, à une ou plusieurs descriptions prédéfinies figurant dans la rubrique «ProcessDes- criptions» sous <Reject> et dans <Info> ou dans <Descriptions> sous <Reject> et dans <Info>.	c:DescriptionCode	Un numéro mi- nimum est obligatoire.
Descriptions	Descriptions prédéfinies, avec indications détaillées pour toutes les personnes con- cernées par un feed-back.	sd:StatisticNotifica- tion	Optionnel
...finished	Descriptions détaillées ayant abouti à une transmission réussie	sd:Notifica- tionsType Pour toutes les per- sonnes.	Optionnel
...reject	Descriptions détaillées aboutissant à un rejet, par exemple parce que les seuils fixés dans les règles ont été dépassés.	sd:Notifica- tionsType Pour toutes les per- sonnes.	Optionnel

Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
...Info	Descriptions détaillées n'aboutissant pas à un rejet et servant uniquement d'information.	sd:Notifica- tionsType Pour toutes les per- sonnes.	Optionnel

Structure du type de notification



Nom du champ	Description	Type de saisie/ Compléments	Obligatoire/ Optionnel
Notification...	Structure d'un message.	sd:NotificationType	Obligatoire
...QualityLevel	Niveau de qualité du message.	xs:NMTOKEN	Obligatoire
...Description- Code	Numéro du message.	xs:nonNegativInteger	Obligatoire
...Description	Description du message.	xs:string	Obligatoire

Exemple de feed-back sur le statut du processus

Dans la rubrique <ProcessDescription>, sous <Reject> sont décrites les erreurs à l'origine du rejet de la déclaration statistique. Celui-ci peut avoir lieu p.ex. quand les seuils définis pour une règle sont dépassés dans l'ensemble de la déclaration. Les informations servant p.ex. à améliorer la qualité et ne menant pas à un rejet de la déclaration sont retournées à l'entreprise dans la rubrique <Info>. Toutes les descriptions sont prédéfinies et attribuées à un groupe de nombres Swissdec réservé, afin de permettre un traitement automatisé par le système ERP. Dans certains cas, il est aussi possible de rédiger un texte libre comme feed-back.

```

<sdc:Process>reject</sdc:Process>
<sdc:ProcessDescriptions>
  <sd:Reject>
    <c:Notification>
      <c:QualityLevel>Comment</c:QualityLevel>
      <c:DescriptionCode>3500</c:DescriptionCode>
      <c:Description>Regel 1 Schwellenwert überschritten</c:Description>
    </c:Notification>
  </sd:Reject>
  <sd:Info>
    <c:Notification>
      <c:QualityLevel>Comment</c:QualityLevel>
      <c:DescriptionCode>3501</c:DescriptionCode>
      <c:Description>Regel 3 Schwellenwert nicht überschritten</c:Description>
    </c:Notification>
  </sd:Info>
</sdc:ProcessDescriptions>
  
```

Exemple de feed-back pour les personnes

Dans la rubrique <Description>, sous <Reject> sont décrits dans le détail les erreurs qui ont abouti à un rejet de la déclaration statistique. Les informations servant p.ex. à améliorer la qualité et ne menant pas à un rejet de la déclaration sont retournées à l'entreprise dans la rubrique <Info>. La rubrique <DescriptionsCode> renvoie à des descriptions concernant la personne concernée. Toutes les descriptions sont prédéfinies et attribuées à un groupe de nombres Swissdec réservé, afin de permettre un traitement automatisé par le système ERP. Dans certains cas, il est aussi possible de rédiger un texte libre comme feed-back.

```

<sd:Person>
  <sd:Social-InsuranceIdentification>
    <c:unknown/>
  </sd:Social-InsuranceIdentification>
  <sd:EmployeeNumber>2</sd:EmployeeNumber>
  <sd:DescriptionCode>3500</sd:DescriptionCode>
  <sd:DescriptionCode>3501</sd:DescriptionCode>
</sd:Person>
<sd:Person>
  <sd:Social-InsuranceIdentification>
    <c:unknown/>
  </sd:Social-InsuranceIdentification>
  <sd:EmployeeNumber>3</sd:EmployeeNumber>
  <sd:DescriptionCode>3501</sd:DescriptionCode>
</sd:Person>
<sd:Descriptions>
  <sd:Reject>
    <c:Notification>
      <c:QualityLevel>Comment</c:QualityLevel>
      <c:DescriptionCode>3500</c:DescriptionCode>
      <c:Description>Regel 1 Schwellenwert überschritten, weil für diese Person ...
    </c:Description>
    </c:Notification>
  </sd:Reject>
  <sd:Info>
    <c:Notification>
      <c:QualityLevel>Comment</c:QualityLevel>
      <c:DescriptionCode>3501</c:DescriptionCode>
      <c:Description>Regel 3 Schwellenwert nicht überschritten, weil für diese Person ...
    </c:Description>
    </c:Notification>
  </sd:Info>
</sd:Descriptions>

```